



**L'UNIVERSITE DU DROIT
ET DE LA SANTE
LILLE II**

Rapport d'évaluation

Septembre 1995

L'université du droit et de la santé - Lille II

Organisation de l'évaluation

L'évaluation de l'université du droit et de la santé-Lille II a été placée sous la responsabilité de Jean **Andrieu**, de Robert **Flamant** et de Raymond **Legeais**, membres du Comité National d'Evaluation.

Jeanne-Aimée **Taupignon**, chargée de mission, en a assuré la coordination.

Ont participé à l'évaluation :

- en tant qu'experts

François **Alaphilippe**, professeur à l'université de Limoges et secrétaire général du Comité national olympique et sportif français

Bernard **Belloc**, professeur à l'université de Toulouse I

Andrée **Carpentier**, directrice de la bibliothèque interuniversitaire Cujas (droit et sciences économiques)

Georges **Cremer**, professeur à l'université de Paris V

Jean **Flahaut**, consultant du Comité

Michel **Fromont**, professeur à l'université de Paris I

Claude **Lacour**, professeur à l'université de Bordeaux I

Jacques **Picard**, professeur à l'université de Paris VI

Alain **Spalanzani**, directeur de l'IUT de Grenoble II

- au titre du secrétariat général

Agnès **Leclère**, pour la gestion des missions

Jean-Christophe **Martin**, pour la partie Chiffres-clés

Marie-Noëlle **Soudit**, pour la dactylographie et la présentation du rapport

André **Staropoli**, secrétaire général

Evelyne **Tournay**, responsable du cabinet du secrétaire général de l'université, a été la correspondante du Comité sur place.

Les missions d'expertise ont eu lieu de novembre 1994 à janvier 1995. Le Comité National d'Evaluation a approuvé le rapport en juillet 1995.

Le Comité remercie les experts qui lui ont apporté leur concours. Il rappelle que ce rapport relève de sa seule responsabilité.

L'université du droit et de la santé - Lille II

Table des matières

Chiffres-clés	7
Présentation générale de l'université	19
I	Historique, 21
II	Les structures, 23
III	Les implantations, 25
IV	Les enseignements, 26
V	Les étudiants, 29
VI	Les personnels, 34
VII	La recherche : tableaux synoptiques, 35
Gouvernement et gestion	41
I	Le gouvernement de l'université, 43
II	La gestion comptable et financière, 52
Les services communs	55
I	L'Institut universitaire de formation permanente (IUFP), 57
II	Le Service universitaire des activités physiques et sportives (SUAPS), 59
III	Le Service universitaire d'accueil, d'information et d'orientation (SUAIO), 62
IV	Le Service commun de documentation (SCD), 63
V	L'Institut de la construction, de l'environnement et de l'urbanisme (ICEU), 68
VI	Le Centre universitaire de mesures et d'analyses (CUMA), 69
VII	Le Service commun de physicochimie, 70
VII	Le Centre d'étude et de recherche en informatique médicale (CERIM), 70
VIII	Le Centre interuniversitaire de médecine préventive, 72
Les composantes de l'université	75
Le secteur des sciences juridiques, politiques et sociales	77
I	La Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales, 79
II	L'Institut d'études politiques (IEP), 104
III	L'Institut de préparation à l'administration générale (IPAG), 107
IV	L'Institut des sciences du travail (IST), 109
V	L'IUP Management de la distribution (MD), 111
VI	L'Ecole supérieure des affaires (ESA) et l'IUP Banque et assurance (BA), 117

Le secteur des sciences de la vie et de la santé	123
I	La Faculté de médecine, 126
II	L'Institut de médecine légale et de médecine sociale (IML), 140
III	L'IUP Ingénierie de la santé (ILIS), 142
IV	La Faculté des sciences pharmaceutiques et biologiques, 143
V	L'Institut de chimie pharmaceutique (ICP), 157
VI	La Faculté d'odontologie, 159
VII	La Faculté des sciences du sport et de l'éducation physique (STAPS), 169
L'Institut universitaire de technologie (IUT C)	185
Conclusions et recommandations	201
Postface : Réponse du Président	207

L'université du droit et de la santé - Lille II

CHIFFRES-CLES

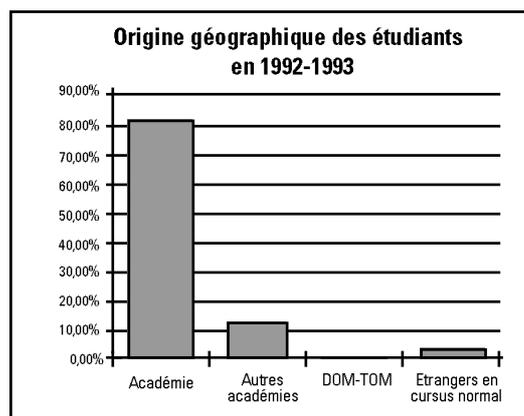
I - L'université dans sa région

Recensement 1990	Population totale	Moins de 25 ans	Moins de 24 ans scolarisés	Taux d'accès au bac (1992)
Nord-Pas-de-Calais	3 965 100	38,6%	61,0%	59,6%
France métropolitaine	56 615 400	34,0%	59,4%	60,6%

Source DEP

1992-1993	Effectifs dans l'ens. supérieur	dont université		dont Lille II	
Nord-Pas-de-Calais	127 531	78 770	61,8%	18 179	14,2%
France métropolitaine	1 951 994	1 296 459	66,4%		

Source DEP



La région Nord-Pas-de-Calais comprend 7 universités :

- Lille I

Sciences
Sciences économiques et sociales
IUT A

- Lille III

Lettres, Langues, Sciences humaines
Sciences, Sciences économiques et sociales
IUT B

- Université d'Artois

Lettres, Langues, Sciences humaines
Droit, Économie, Gestion
Sciences
IUT

- Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis

Lettres, Langues, Arts
Droit, Économie, Gestion
Sciences et techniques
IUT

- Lille II

Droit
Santé
STAPS
IUT C

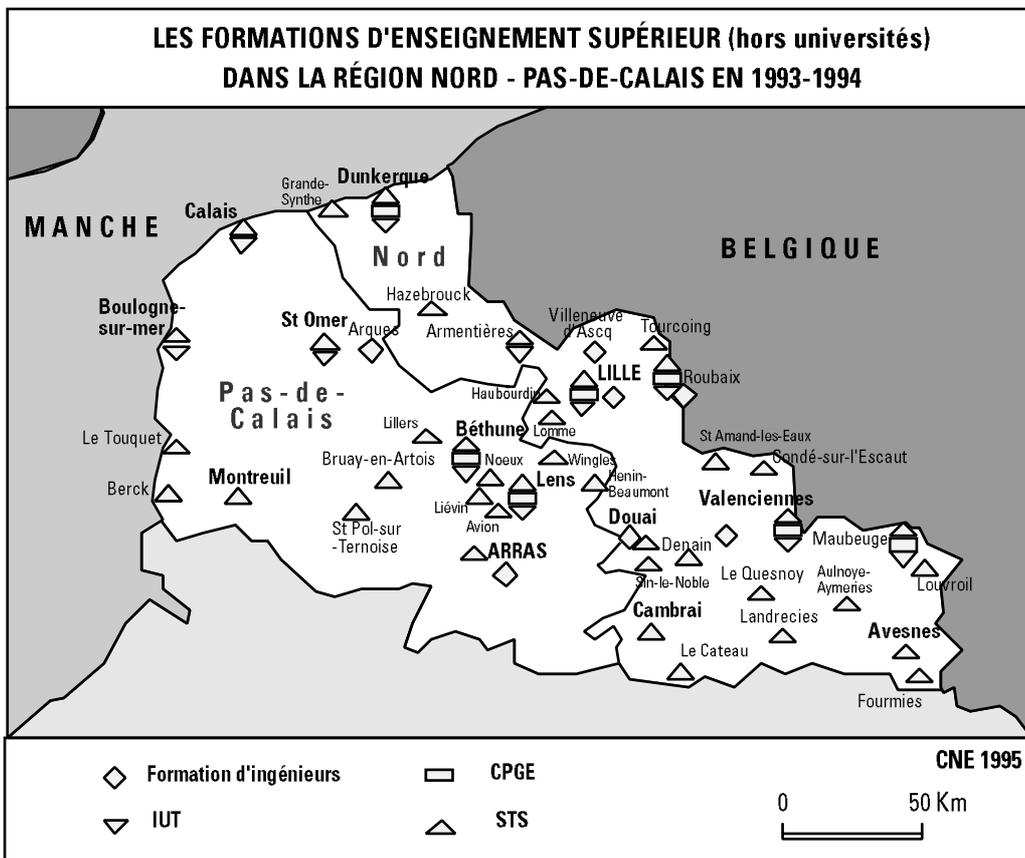
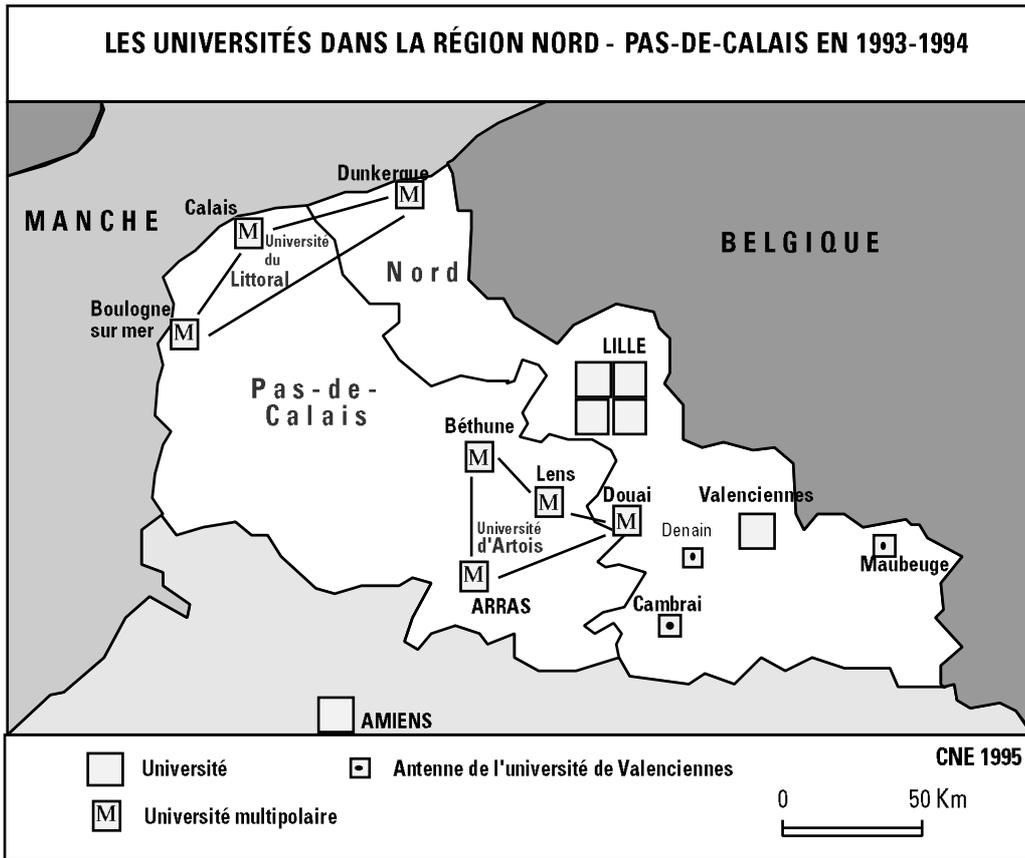
- Université catholique de Lille

Théologie
Lettres, Sciences humaines
Droit, Sciences économiques, Gestion
Sciences et techniques
Santé

- Université du Littoral

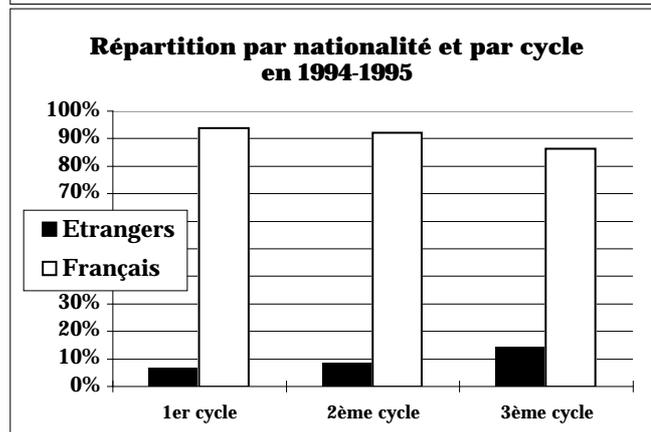
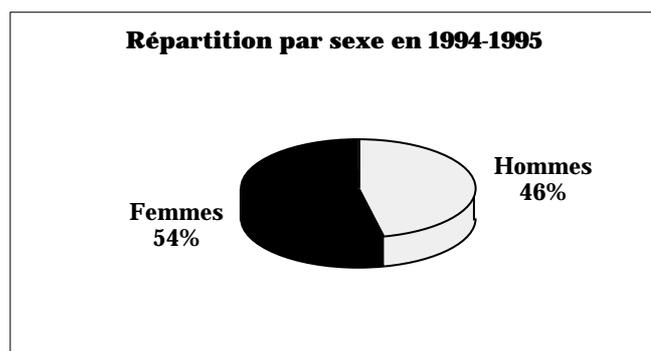
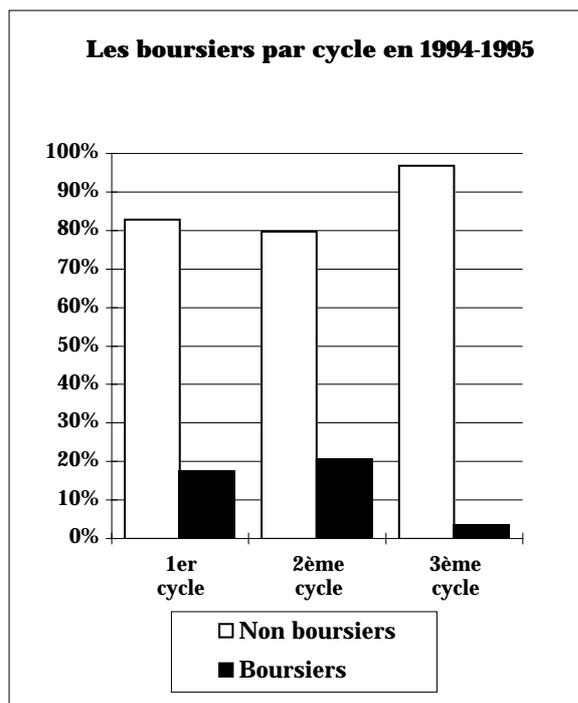
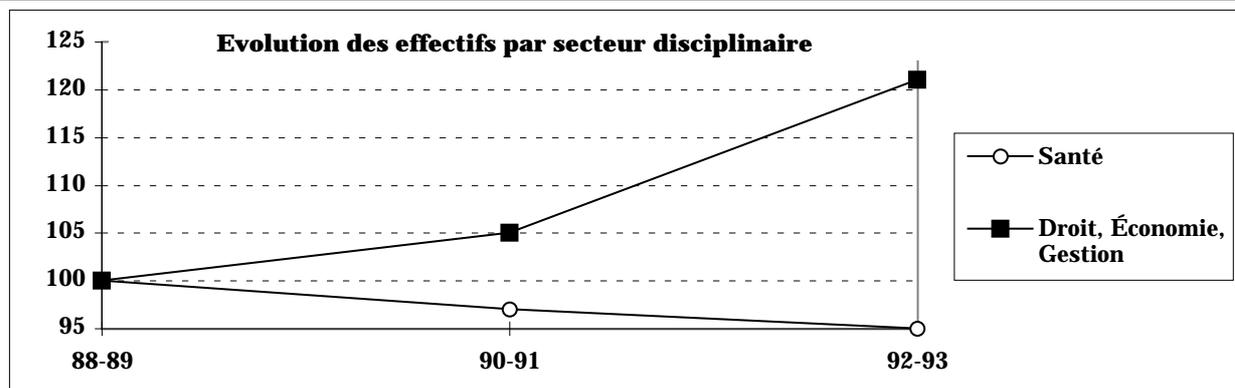
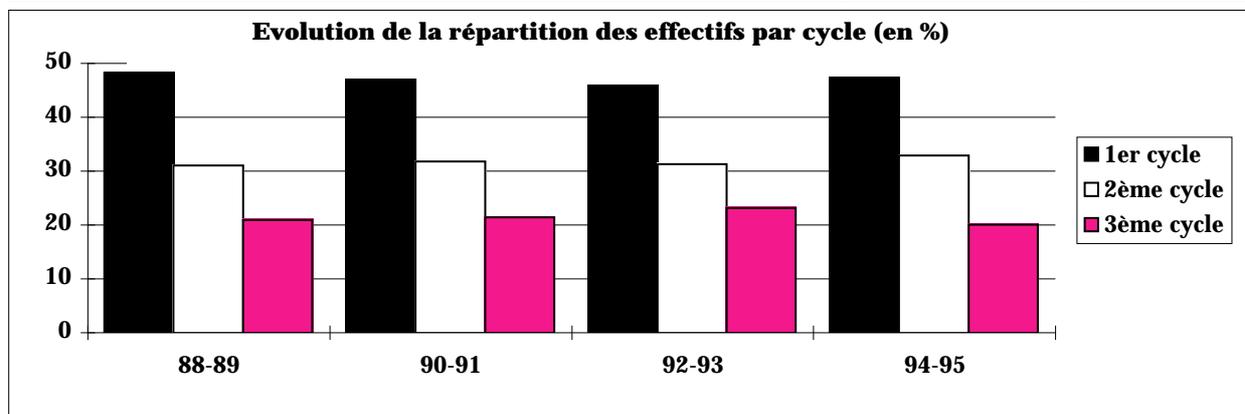
Lettres, Langues, Sciences humaines
Droit, Économie, Gestion
Sciences
STAPS
IUT

Source : université de Lille II (sauf indications contraires)



II - Les effectifs étudiants : inscriptions administratives (hors IUT)

	1988-1989	1990-1991	1992-1993	1994-1995
1er cycle	8 232	8 042	8 309	9 858
2ème cycle	5 298	5 440	5 678	6 871
3ème cycle	3 560	3 672	4 192	4 196
Total	17 090	17 154	18 179	20 925



III - Les enseignements

III - 1 - Les inscriptions pédagogiques en 1994-1995

(hors concours, IML, ICP, Facultés de médecine, de pharmacie et d'odontologie)

Composantes	Capacité	1er cycle	2ème cycle	3ème cycle	Total
UFR Sciences juridiques, politiques et soc.	348	5 300	2 845	831	9 324
IPAG	-	-	67	-	67
Institut de la construction, de l'environnement et de l'urbanisme	-	-	173	-	173
Institut d'études politiques	-	122	315	-	437
IUP Management de la distribution	-	23	108	-	131
IUP Banque et assurance	-	54	52	-	106
IUP Ingénierie de la santé	-	90	169	-	259
UFR STAPS	-	445	578	39	1 062
IUT C	-	764	23	-	787
Total	348	6 798	4 330	870	12 346

III - 2 - Les diplômes d'université en 1994-1995 (hors Facultés de médecine, de pharmacie et d'odontologie)

Composantes	1er cycle	2ème cycle	3ème cycle	Total
UFR Sciences juridiques, politiques et sociales	72	152	117	341
Institut de chimie pharmaceutique	-	114	11	125
UFR STAPS	-	-	17	17
Total	72	266	145	483

III - 3 - Les diplômes habilités délivrés en 1992-1993

	Droit, Economie, Gestion	Santé (hors odontologie) + STAPS	Total
Niveau Bac + 2	684	120	804
Niveau Bac + 3	716	155	871
Niveau Bac + 4	480	151	631
Niveau Bac + 5	?	14	14
Niveau Bac + 6		250	250
Total	1880	690	2570

III - 4 - Les inscrits en troisième cycle par type de diplôme en 1994-1995 (hors santé)

	DEA	DESS	DU	Total
Inscriptions pédagogiques	266	122	145	533
	50%	23%	27%	100%

III - 5 - Le secteur santé en 1994-1995

Les inscrits pédagogiques

1ère année	Inscrits	dt redoublants	Admis	Odontologie
PCEM1	1804	612	221	58
Pharmacie	796	278	?	

Médecine

PCEM1	PCEM2	DCEM1	DCEM2	DCEM3	DCEM4	Total
1804	246	246	277	267	312	3152

Pharmacie

1ère année	2ème année	3ème année	4ème année	5ème année	6ème année	Total
796	175	159	158	171	165	1624

Les diplômes nationaux délivrés et les résultats aux concours

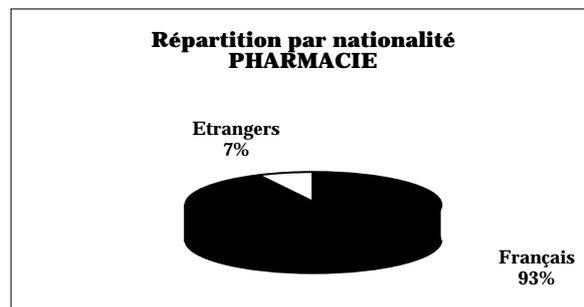
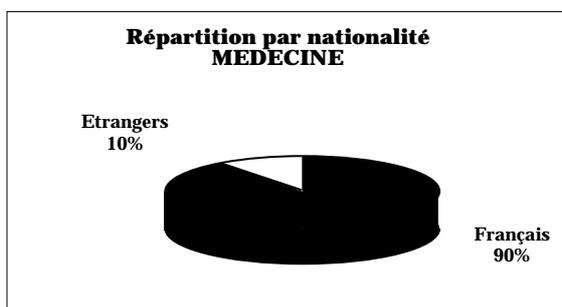
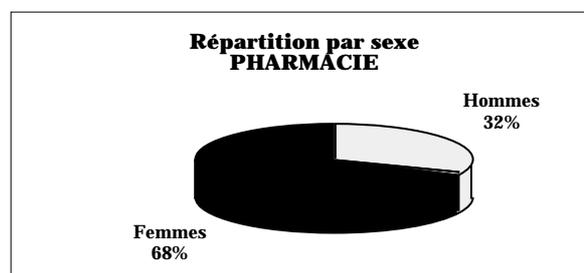
Médecine	
CSCT	283
Admis à l'internat	171
Thèses d'exercice (bac+8)	205
DES	176
Capacités	20
Diplômes d'université (409 inscrits)	65
Maîtrises MSBM	70
DEA Parasitologie	25
DEA Sciences de la vie et de la santé	71

NB : DCEM4 : 217 validations

Odontologie (3ème cycle seulement)	
Thèses soutenues	6

Pharmacie	
Pharmaciens d'officine	98
Pharmaciens de l'industrie	41
Admis à l'internat	?
DU (30 inscrits)	?
DEUST	8
DES	30
Maîtrises MSBM	119
DEA	0
Doctorats (recherche)	18

Formations paramédicales	Inscrits administratifs	Nb de diplômes délivrés
Sage-femme	110	17
Orthophoniste	312	75
Aide-orthoptiste	52	4
Délégué médical	71	28



III - 6 - La formation par la recherche en 1992-1993

Nombre d'inscriptions administratives	Droit, Économie, Gestion	Santé STAPS	Total
Maitrise	774	288	1062
DEA	249	34	283
Doctorat	262	132	394
DEA/Maîtrises	32,2%	11,8%	26,6%
Doctorats/Maîtrises	33,9%	45,8%	37,1%

III - 7 - La formation continue

	Nombre d'heures stagiaires	Volume financier (en Francs)	Nombre de stagiaires en formation
1989	298 007	6 504 914	6 582
1990	347 192	8 024 518	6 257
1992	333 634	6 867 005	6 460

IV - L'activité de recherche en 1992-1993

IV - 1 - Les effectifs de la recherche

	Nombre d'équipes	Enseignants chercheurs	Chercheurs	Jouvence*	ITA ATOS
Equipes d'accueil	17	115,6	14,9	12	38,1
Jeunes équipes	3	27	6	2	20,8
Equipes recommandées	9	60,4	32		7,75
Unités associées CNRS	7	46,2	95	37	103,5
Unités INSERM	6	32	52,6	42	76,5
Autres équipes	27	114	49	7	28,6
Total	69	395,2	249,5	100	275,25

* Allocataires moniteurs normaliens (AMN), allocataires de recherche (CIFRE, BDI...)

IV - 2 - Répartition des équipes de recherche par UFR

	Equipes d'accueil	Jeunes équipes	Equipes recom.	URA CNRS	Unités INSERM	Autres équipes	Total
UFR des sciences juridiques	3	1	1	2		2	9
UFR de médecine	8	2	6	3	4	11	34
Institut de médecine légale						1	1
UFR de pharmacie	6		1	2	2	6	17
Institut chimie pharmaceutique						1	1
UFR d'odontologie			1			5	6
UFR STAPS						2	2
Total	17	3	9	7	6	28	70

V - Le corps enseignant en 1992-1993

V - 1 - Les emplois

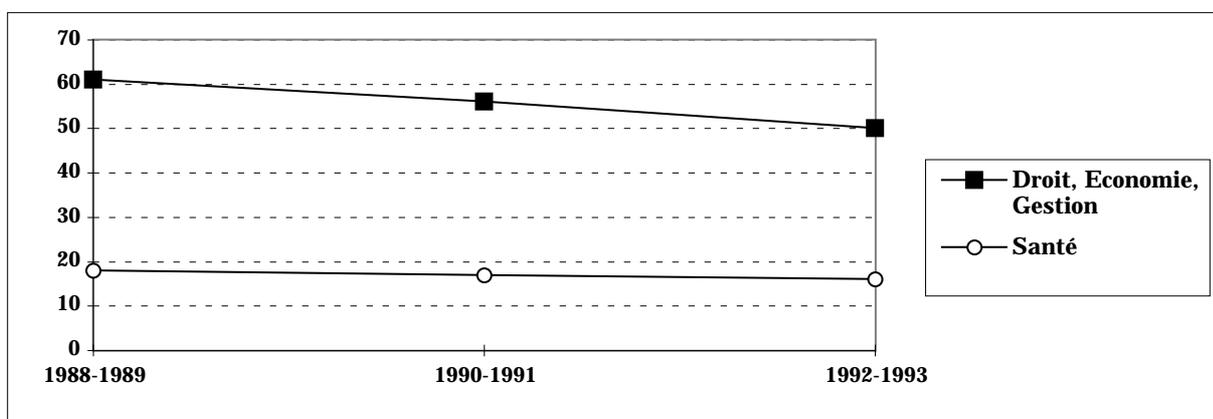
	Droit, Economie, Gestion		Lettres, Langues, Sciences humaines		Santé		Total	
	Emplois	dont vacants	Emplois	dont vacants	Emplois	dont vacants	Emplois	dont vacants
Professeurs	47	13			200	4	247	17
Maîtres de conf. + CDT	54	7	2	1	154	3	210	11
Assistants + PHU	15	1	1		186	2	202	3
Second degré	8	2	12		47		67	2
Jouvence	32	8			18		50	8
Crédits PAST *	4						4	
Professeurs associés	2						2	
Total	160	31	15	1	605	9	780	41

* Un emploi sur crédits PAST permet de recruter 2 enseignants à mi-temps.

V - 2 - Structure du corps

	Droit, Economie, Gestion	Lettres, Langues, Sciences humaines	Santé	Total
Professeurs	29,4%	-	33%	31,7%
Second degré	5%	80%	7,8%	8,6%
Jouvence	20%	-	3%	6,4%

V - 3 - Evolution du rapport nombre d'étudiants / nombre d'emplois enseignants



VI - Les personnels administratifs et de service

Les effectifs en équivalent temps plein sur budget Etat en 1992-1993 (hors IUT)

Affectations	Catégories			Total	dont rang A
	A	B	C et D		
Services centraux	12	10	38	60	20%
Composantes	29	77	236,5	342,5	8,5%
Médecine préventive	-	4	1	5	0%
Autres services communs	5	7	36	48	10,4%
Total	46	98	311,5	455,5	10,1%

Emplois dans les services centraux 13,2%

VII - Eléments financiers en 1992

VII - 1- Les ressources (hors salaires)

	en KF	Parts du total
Ressources affectées	12 643	10,8%
Droits d'inscription	19 717	16,9%
Subvention de l'Etat (hors salaires)	54 057	46,3%
Dotations des collectivités locales	2 014	1,7%
Subventions d'autres organismes publics	4 603	4%
Autres ressources propres	23 687	20,3%
Total des ressources	116 721	100%

VII - 2- Les dépenses de fonctionnement (hors salaires)

	en KF	Parts du total
Infrastructures	12 307	32,6%
Autres charges isolées	16 263	43%
Charges non isolées	1 313	3,5%
Heures complémentaires	7 909	20,9%
Total des dépenses	37 792	100%

VIII - Constructions : les investissements réalisés et programmés

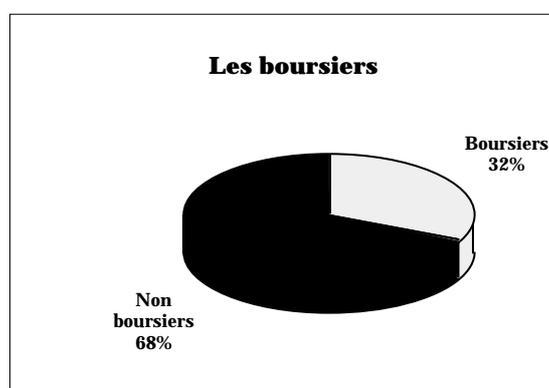
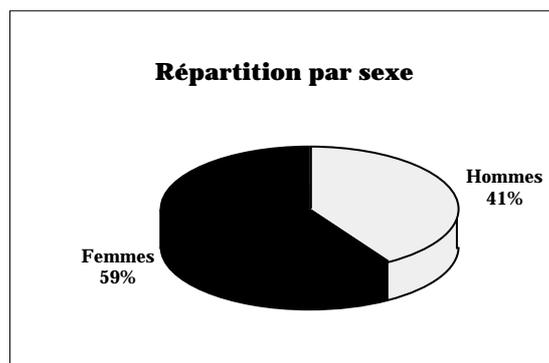
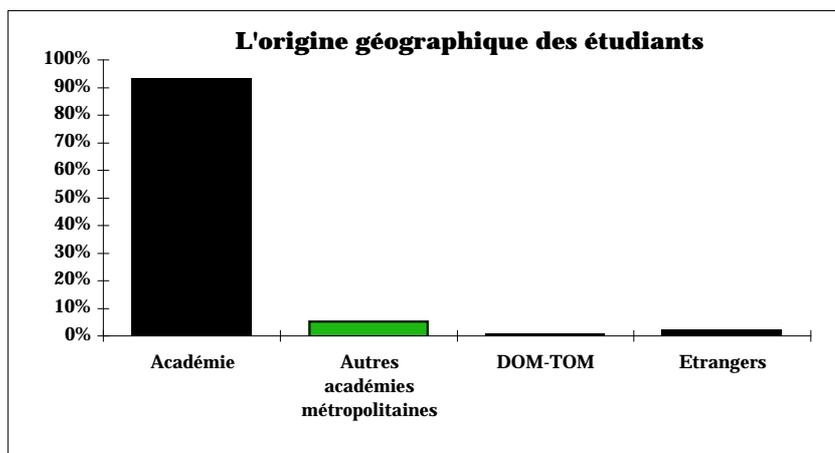
Date	Opération	Surface utile (m2)	Montant de l'opération (KF)		Origine du financement
			Construction	Equipement	
Constructions neuves					
Oct. 1992	Faculté de médecine	10 944	155 000	15 000	100% Etat
	Enseignement	6 604			
	Recherche	1 053			
	Bibliothèque	1 120			
	Autres	2 167			
Oct. 1992	Faculté de droit	27 462	240 000	15 000	100% Etat
	Enseignement	8 020			
	Recherche	2 966			
	Bibliothèque	9 608			
	Autres	6 868			
Oct. 1992	Salle de danse	220	1 300		100% Etat
	Enseignement	160			
	Autres	60			
Restructurations					
1991	Enseignement	7 000	13 300		
	Recherche	4 000	700		
09/1993	Bibliothèque	250			
Réhabilitations					
	Enseignement		30 570		65,5% Etat
	Recherche		1 300		34,5% Université

IX - L'Institut universitaire de technologie en 1992-1993

Les étudiants (inscrits administratifs)

Départements	Hommes	Femmes	Total
Carrières juridiques	71	201	272
Techniques de commercialisation Roubaix	162	153	315
Statistiques et trait. informatique données	33	15	48
Techniques de commercialisation Lens *	101	149	250
Gestion des entreprises et administrations*	72	111	183
Total	439	629	1068

* Ces 2 départements de Lens, auxquels s'est ajouté en 1993 un département Informatique, ont constitué, à la rentrée 1993, un IUT de plein exercice.



Les personnels IATOS

	A	B	C + D
Services centraux	2	3	10
Carrières juridiques		1	
Techniques de commercialisation Roubaix			2
Statistiques et trait. informatique données		2	
Techniques de commercialisation Lens		1	
Gestion des entreprises et administrations		1	
Total	2	8	12

Les ressources en 1992 (hors salaires)

	Milliers de francs	Parts du total
Ressources affectées	1 966	17,5%
Droits d'inscription	649	5,8%
Subvention de l'Etat	6 500	57,8%
Dotations des collectivités locales		0%
Subv. d'autres organismes publics		0%
Autres ressources propres	2 128	18,9%
Total des ressources	11 243	100%

Le corps enseignant

	Emplois	dt vacants
Professeurs		
Maîtres de conférences	13	2
Assistants	3	
Second degré	26	3
ENSAM		
ATER, ALER, AMN	3	
Crédits PAST	8	
Professeurs associés		
Total	49	5

Structure du corps

Rang A	0%
Second degré	53,1%
ATER, ALER, AMN	6,1%

Les dépenses en 1992 (hors salaires)

	Milliers de francs	Parts du total
Infrastructures	550	9,3%
Autres charges isolées	625	10,5%
Charges non isolées	2 228	37,7%
Heures complémentaires	2 513	42,5%
Total des dépenses	5 916	100%

L'université du droit et de la santé - Lille II

PRESENTATION GENERALE

I - Historique

Avant d'être à Lille, l'université fut à Douai. Elle y restera jusqu'en 1887.

La fondation de l'université de Douai, autorisée par les papes Paul IV et Pie IV en 1559 et 1560 et rendue effective par les lettres patentes de Philippe II le 19 janvier 1562, est indissociable de la Contre-Réforme catholique et du Concile de Trente. La mission qui est alors assignée à cette université, conçue sur le modèle de celle de Louvain, vieille, elle, de plus d'un siècle, est, face aux académies protestantes, "la conservation et le maintènement de la vraie religion et foi catholique" : élément de la *respublica christiana*, elle doit "servir d'exemple de vertu à toute la chrétienté".

En 1531, le Magistrat de Douai, alors ville du Saint Empire romain germanique, s'était adressé à Charles Quint pour demander la création d'une université "en laquelle pourraient être endoctrinés en bonnes moeurs et vertus plusieurs de (ses) sujets" de langue française. Sans elle, en effet, ceux-ci seraient tentés d'aller étudier dans une université du royaume de France. Ce fut en vain : l'empereur, parce qu'il craignait un renforcement du pouvoir municipal, ne céda pas à la requête.

Sous Philippe II, les préoccupations, de politiques et d'économiques qu'elles étaient sous Charles Quint, deviennent religieuses : il s'agit désormais de lutter contre l'hérésie calviniste. Or, beaucoup de jeunes gens des Pays-Bas vont étudier dans des universités françaises, qui, comme celles de Bourges ou d'Orléans, sont de véritables "Genève". Comme Louvain ne peut retenir tous les étudiants de Flandre et du Hainaut, la fondation d'une université dans les Pays-Bas méridionaux s'impose.

Outre des libraires et des imprimeurs, des collèges et des séminaires, ancêtres de nos résidences universitaires grâce auxquels Douai devient le rendez-vous des jeunes gens originaires des Flandres, de l'Artois, du Hainaut, du Cambrésis, mais aussi de divers pays d'Europe, l'université de Douai regroupe durant sa période espagnole (1562-1667) cinq facultés : la Faculté de théologie, la Faculté de droit canon, la Faculté de droit civil, la Faculté de médecine, la Faculté des arts, enfin, où l'on enseigne la logique, la physique ainsi que les fondements des arts libéraux (grammaire, dialectique et rhétorique, arithmétique, géométrie, astronomie et musique).

La Faculté de théologie est la plus prestigieuse de toutes : Descartes s'y rend plusieurs fois pour parler de son *Discours de la méthode* avec les universitaires, François Sylvius surtout, "l'un des plus grands théologiens de son siècle et le premier ornement de l'université", qui prit parti contre l'*Augustinus* de l'évêque d'Ypres, Jansénius.

En 1667, pendant la guerre de Dévolution, la France, grâce à Turenne, conquiert Douai. "Paradoxalement, (son) université, brillant foyer de francisation dans les Pays-Bas méridionaux sous la domination espagnole, (souffrira) des conquêtes de Louis XIV à la fois dans ses conditions de vie matérielle et dans son atmosphère morale"¹. Les difficultés financières que connaît alors l'université de Douai, dues notamment à la perte de ses possessions demeurées dans les Pays-Bas, nuisent à la qualité du recrutement. Pour la préserver est édicté en 1680, pour la Faculté de droit, un arrêt, étendu en 1681 à toutes les facultés, qui impose un concours sélectionnant trois candidats parmi lesquels choisit le roi. En octobre 1680, l'intendant Le Peletier se plaint au chancelier Le Tellier de "la lenteur et (de) la négligence des gens à qui (il a) eu affaire, qui n'avaient aucune connaissance de leur Faculté (= celle de droit), qui n'a même pas de statuts et où l'on n'a jamais tenu de registre ni de matricule des étudiants".

¹ Louis Trenard, *De Douai à Lille... Une université et son histoire* (Lille III, 1978), p. 139.

Ville française, Douai n'en demeure pas moins animée d'un vif esprit particulariste. La Faculté de théologie n'hésite pas à affirmer son indépendance à l'égard du pouvoir royal : en condamnant la Déclaration du clergé de France de 1682, dont le roi impose l'enseignement à tous les futurs prêtres, elle repousse les prétentions gallicanes de Louis XIV. En outre, certains en son sein sont jansénistes (le berceau du jansénisme n'est pas loin) ; ils se laissent prendre, en 1690, par le "faux Arnauld" : c'est la "fourberie de Douai". Fénelon s'inquiète du succès de ces "ecclésiastiques savants et zélés" mais "entêtés de la mauvaise doctrine". En cette fin du XVII^{ème} siècle, les affrontements religieux paralysent le corps professoral et troublent l'enseignement. Ils subsisteront jusque dans la première moitié du XVIII^{ème} siècle : "Ce ne sont que factions, divisions et inimitiés qui ont fait tomber ce corps autrefois illustre", écrit en 1712 l'intendant Maignart de Bernières. Sept professeurs, dont l'enseignement paraît entaché de jansénisme ou simplement suspect, sont destitués.

Seconde du royaume avec 1 705 étudiants en 1744, l'université de Douai est, au XVIII^{ème} siècle, un vecteur de la culture française : en recrutant ses maîtres en Flandres et non dans le Hainaut et dans le Brabant comme Louvain, elle opère en effet une latinisation et une francisation de son corps enseignant.

En 1791, les professeurs de la Faculté de théologie refusent de prêter serment à la Constitution civile du clergé comme l'exige l'Assemblée nationale constituante, ce qui entraîne leur déchéance. Le 15 septembre 1793, les universités, "monuments du despotisme monarchique", sont supprimées.

Passée la tourmente révolutionnaire et venue l'heure de reconstruire l'édifice universitaire, Douai trouve en Lille une rivale. La Faculté des lettres et la Faculté des sciences restaurées à Douai en 1808, quand est créée l'université impériale, sont supprimées sous la Restauration, et, en 1854, tandis que la Faculté des lettres est rétablie à Douai, celle des sciences l'est à Lille. Elle comprend alors quatre chaires magistrales : mathématiques, sciences naturelles, chimie et physique. Un décret impérial de décembre 1854 lui donne pour doyen un jeune professeur de Strasbourg spécialisé dans l'étude de la cristallographie : Louis Pasteur. "Il domine tous ses collègues qui reconnaissent sans peine sa supériorité. Sa parole est incisive, nerveuse, ardente même ; ses démonstrations sont nettes et précises ; ses expériences parfaitement préparées et admirablement exécutées. Enfin, M. Pasteur est, à tous égards, l'homme le plus remarquable de la Faculté des sciences de Lille (dont il a fait), dès le début, un des premiers établissements de l'Empire", écrit de lui le recteur Guillemin.

En 1865, Douai retrouve sa Faculté de droit, supprimée depuis 1793. En 1874, l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie de Lille, instituée par décret en 1854, est transformée en école de plein exercice et, l'année suivante, en Faculté de médecine et de pharmacie. En 1875 donc, Douai possède deux facultés (Lettres et Droit), tout comme Lille (Sciences et Médecine), qui abrite en outre des enseignements catholiques. En 1877, l'université libre de Lille compte cinq facultés. Cette présence confortera les partisans de la réunion à Lille des quatre facultés publiques : il est dans l'intérêt de la République de "combattre la funeste influence" de l'enseignement privé.

La réunion est décidée par décret du 22 octobre 1887. Douai réagit. Lille est accusée de vider Douai de sa substance : la préfecture, le lycée, à présent deux facultés... "Si Lille avait pu demander le transfert des mines d'Anzin, il y a longtemps qu'elle l'aurait fait". Un tract appelle à l'"agitation légale ininterrompue" pour obtenir le maintien des deux facultés dans l'"Athènes du Nord". Rien n'y fait. La réunion à Lille des quatre facultés est solennellement célébrée le 6 novembre 1887. Neuf ans plus tard, l'université de Lille est constituée (loi du 10 juillet 1896). Des institutions spécialisées la complètent, parmi lesquelles l'Institut Pasteur dont le premier directeur fut, de 1895 à 1919, Albert Calmette, l'un des disciples de Pasteur.

En 1909, l'université compte 95 enseignants pour 1 639 étudiants (1 514 jeunes gens et 125 jeunes filles), qui se répartissent ainsi : 537 en droit, 365 en médecine, 138 en pharmacie, 322 en sciences et 277 en lettres. En 1910 est fondée l'Association des étudiantes de l'université de Lille. La Maison des étudiants réunit bibliothèque, salle d'escrime, salle de billard : "Toute la Maison est éclairée à l'électricité et elle offre à ses hôtes tout le confort moderne".

De 1955 à 1965, l'effectif étudiant passe de 6 929 à 16 698 (il fait plus que doubler), l'effectif enseignant de 247 à 817 (il fait plus que tripler), le budget de 4 472 KF à 20 688 KF (il quintuple presque). Amiens est le siège d'une nouvelle Académie : depuis 1964, le ressort de l'Académie de Lille se réduit à deux départements : le Nord et le Pas-de-Calais.

En 1968, la loi Edgar Faure réorganise l'enseignement et aboutit en 1970 à la création de trois universités lilloises : l'université des Sciences et techniques, héritière de la Faculté des sciences, à laquelle se sont ajoutées les UER de géographie, de sciences économiques et de sociologie (Lille I) ; l'université du Droit et de la santé qui regroupe l'ancienne Faculté de droit, la Faculté mixte de médecine et de pharmacie, l'Institut d'odontologie et l'Institut régional d'éducation physique et sportive, auxquels seront rattachés en 1971 l'Institut de médecine légale et de médecine sociale ainsi que l'Institut de chimie pharmaceutique et, en 1974, un Institut universitaire de technologie à vocation tertiaire (Lille II) ; l'université des Sciences humaines, des lettres et des arts, constituée pour l'essentiel par l'ancienne Faculté des lettres (Lille III). Toutes trois sont installées, hormis les unités médicales, pharmaceutiques et odontologiques, dans la ville nouvelle décidée en 1970 : Villeneuve d'Ascq.

II - Les structures

1 - Composantes et services communs

L'université de Lille II regroupe :

- **5 UFR, qui ont pris le nom de "Facultés"**, administrées par un conseil élu et dirigées par un doyen ou un directeur élu par ce conseil pour 5 ans :

- . la Faculté de médecine, à laquelle est rattaché l'Institut d'orthophonie
- . la Faculté des sciences pharmaceutiques et biologiques
- . la Faculté d'odontologie
- . la Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales, à laquelle sont rattachés l'Ecole supérieure des affaires, l'Institut de criminologie et de sciences pénales, l'Institut d'études judiciaires, l'Institut régional d'éducation ouvrière (association loi 1901)
- . la Faculté des sciences du sport et de l'éducation physique

- **5 Instituts article 33**, administrés par un conseil élu et dirigé par un directeur élu pour 5 ans par ce conseil :

- . l'Institut universitaire de technologie (IUT C)
- . l'Institut de médecine légale et de médecine sociale (IML)
- . l'Institut de chimie pharmaceutique (ICP)
- . l'Institut des sciences du travail (IST)
- . l'Institut de préparation à l'administration générale (IPAG)

- **3 Instituts universitaires professionnalisés article 25** administrés par un conseil élu et dirigés par un directeur nommé par le président de l'université :

- . l'IUP Management de la distribution (MD)
- . l'IUP Banque et assurance (BA)
- . l'IUP Ingénierie de la santé (ILIS)

- **1 Institut d'études politiques (IEP)** doté d'un statut d'établissement public administratif rattaché à l'université de Lille II (article 43)

- **8 services communs** administrés par un conseil de perfectionnement et dirigés par un directeur nommé par le président :

- . l'Institut universitaire de formation permanente (IUFPP)

- . le Service universitaire des activités physiques et sportives (SUAPS)
- . le Service universitaire d'accueil, d'information et d'orientation (SUAIO)
- . le Service commun de documentation (SCD)
- . l'Institut de la construction, de l'environnement et de l'urbanisme (ICEU)
- . le Centre universitaire de mesures et d'analyses (CUMA)
- . le Service commun de physicochimie
- . le Centre d'étude et de recherche en informatique médicale (CERIM)

2 - La présidence

L'équipe présidentielle compte, autour du président :

- les vice-présidents des 3 conseils (conseil d'administration, conseil scientifique, conseil des études et de la vie universitaire),
- le secrétaire général,
- l'agent comptable,
- les doyens des 5 Facultés (Droit, Médecine, Pharmacie, Odontologie, Sport),
- deux délégués, l'un aux relations internationales et communautaires, l'autre à l'action culturelle.

Les doyens sont réunis au moins une fois par mois sur ordre du jour, sans procès-verbal.

Il n'y a pas de délégué pour les relations avec l'industrie. Les relations avec les collectivités locales sont denses mais non structurées.

Le secrétaire général a sous son autorité 6 services centraux :

- le service Recherche,
- le service Recherche-communication,
- le service des personnels,
- le service pédagogique et social,
- le service des constructions,
- les services financiers.

III - Les implantations

Lille II se caractérise par l'éclatement géographique de ses 12 implantations réparties dans 6 villes :

Localité	Implantation	Composante ou service hébergé
Lille	42 rue Paul-Duez	- Siège de l'université (présidence, secrétariat général, services centraux) - 1ère année de médecine - SUAIO secteur santé
	Cité hospitalière, place de Verdun	- Faculté de médecine - IUP ILIS - Faculté d'odontologie - SCD
	Rue du Professeur Laguesse	- Faculté de pharmacie - ICP - CUMA - IUFP
	Place Théo-Varlet	- IML
	50 rue Gauthier-de-Châtillon	- IEP
	Rue Charles-Debierre	- SUAPS (siège)
Roubaix	Rond-Point de l'Europe	- IUT C
	6 rue de l'Hôtel-de-Ville	- IUP MD
Ronchin	9 rue de l'Université	- Faculté des sciences du sport et de l'éducation physique
Villeneuve d'Ascq	Pont de Bois	- Faculté des sciences juridiques - IUP BA - IPAG - IST - ICEU
Cambrai	6 rue de Rambouillet	- 1er cycle droit
Athènes		- 1er cycle droit

IV - Les enseignements en 1994-1995

1 - Les diplômes de 1er et 2ème cycles

UFR/Institut de rattachement	DEUST	DEUG (ou diplôme d'un niveau équivalent)	Licence (ou diplôme d'un niveau équivalent)	Maîtrise
Médecine		. PCEM (2 ans)	. DCEM (4 ans) . Licence des sciences sanitaires et sociales	. MSBM . Maîtrise de sciences sanitaires et sociales
Pharmacie	. Santé-environnement . Technologie de l'organisation dans les professions de santé			. MSBM
Odontologie				. MSBM
Sciences juridiques, politiques et sociales - IPAG		. Droit (préparé aussi à Cambrai et à Athènes) . AES (préparé aussi à Cambrai et à Athènes)	. Droit . Administration publique (IPAG) . AES mention Administration et gestion des entreprises . AES mention Ressources humaines . AES mention Sciences économiques et sociales	. Droit privé . Droit public . Droit privé mention Droit des affaires . Science politique . AES mention Administration et gestion des entreprises . AES mention Ressources humaines . AES mention Sciences économiques et sociales . MST spécialité Comptables et financières . MST spécialité Commerce international
Sciences du sport et de l'éducation physique	. Animation des APS dans la cité	. Sciences et techniques des activités physiques et sportives	. Sciences et techniques des activités physiques et sportives	. Option Activités physiques adaptées . Option Management du sport . Option Education-motricité
Institut d'études politiques				. Section économique et financière . Section Politique et société . Section Service public
IUP Management de la distribution		. DEUG Management de la distribution	. Licence Management de la distribution	. Maîtrise Management de la distribution
IUP Banque et assurance		. DEUG en banque et assurance	. Licence en banque et assurance	. Maîtrise en banque et assurance
IUP ILIS		. DEUG en ingénierie de la santé	. Licence en ingénierie de la santé	. Maîtrise en ingénierie de la santé

2 - Les diplômes technologiques

UFR/Institut de rattachement	DUT	Diplômes d'université post-DUT
IUT C de Roubaix	<ul style="list-style-type: none"> . Carrières juridiques . Techniques de commercialisation . Statistique et traitement informatique des données 	<ul style="list-style-type: none"> . Diplôme de technologie approfondie Produits financiers . Diplôme universitaire de technologie spécialisée en qualité totale

3 - Les diplômes de 3ème cycle

UFR/Institut de rattachement	DEA (ou diplôme d'un niveau équivalent)	DESS
Médecine	<ul style="list-style-type: none"> . Diplôme d'Etat de docteur en médecine . DES-DIS-AFS-AFSA-DESC . DEA Biologie-santé . DEA national de toxicologie . DEA en parasitologie . DEA Systèmes de soins hospitaliers et société 	
Pharmacie	<ul style="list-style-type: none"> . Diplôme d'Etat de docteur en pharmacie . DES-DESC . DEA national de toxicologie 	<ul style="list-style-type: none"> . Biotoxicologie appliquée à l'étude des nuisances industrielles . Pharmacie galénique industrielle . Réglementation du médicament dans l'union européenne . Technologie et logistique en biologie et médecine
Odontologie	<ul style="list-style-type: none"> . Diplôme d'Etat de docteur en chirurgie dentaire . CES-CECS 	
Sciences juridiques, politiques et sociales	<ul style="list-style-type: none"> . Contrat des affaires . Défense nationale et sécurité européenne . Droit économique international et communautaire . Droit privé . Droit public général . Etudes politiques . Sciences de gestion . Théorie du droit et science judiciaire 	<ul style="list-style-type: none"> . Aménagement, urbanisme et construction . Droit de la mer et des activités maritimes . Droit notarial . Finance et fiscalité internationales . Juriste d'entreprise
Sciences du sport et de l'éducation physique	<ul style="list-style-type: none"> . Processus d'acquisition et de développement de l'efficacité motrice dans les APS 	<ul style="list-style-type: none"> . Tourisme, loisirs, sport : aménagement et gestion

4 - Les autres formations

UFR/Institut de rattachement	Diplômes d'université	Autres formations
Médecine	<ul style="list-style-type: none"> . Accueil des urgences . Anatomie médico-chirurgicale option Appareil locomoteur . Andrologie . Antibiothérapie clinique et chimiothérapie anti-infectieuse . Chirurgie endoscopique . Colposcopie et pathologie cervico-vaginale . Délégué médical . Electromyographie . Exploration fonctionnelle cardio-vasculaire par méthodes ultrasoniques . Ergonomie . European master course in anti-infective therapy (DIU) . Fertilité humaine . Implantologie orale fondamentale et pratique . Infections nosocomiales (DIU) . Lasers médicaux (DIU) . Médecine expérimentale générale . Médecine foetale . Médecine subaquatique et hyperbare (DIU) . Médecine du travail et ergonomie . Microchirurgie . Neurologie pédiatrique (DIU) . Neurophysiologie clinique . Orthophoniste . Diplôme supérieur d'orthophoniste . Pathologie tropicale . Phoniatrie . Podologie . Propédeutique en management et en ingénierie de la santé . Réanimation polyvalente . Reconstitution maxillo-mandibulaire et implantologie lourde . Santé-travail (DIU) . Stimulation cardiaque . Stress et anxiété . Toxicologie professionnelle . Veille-sommeil 	<ul style="list-style-type: none"> . Certificat de capacité d'orthoptiste . Certificat de capacité d'orthophoniste . Diplôme d'Etat de sage-femme
Pharmacie	<ul style="list-style-type: none"> . Diplôme de sciences pharmaceutiques . Qualification en santé-environnement 1er et 2ème cycles . Pharmacie industrielle . Toxicologie analytique et clinique 	
Odontologie	<ul style="list-style-type: none"> . Attestation d'études cliniques en orthopédie dento-faciale et orthodontie de l'université de Lille II (AECO) . Odontologie de l'université de Lille II (réservé aux praticiens étrangers) . Orthopédie dento-faciale et orthodontie de l'université de Lille II (DUO) . Parodontologie . Prothèse adjointe partielle . Prothèse adjointe totale . Qualification professionnelle d'assistants et d'aides dentaires stagiaires 	

UFR/Institut de rattachement	Diplômes d'université	Autres formations
Droit - Ecole supérieure des affaires - Institut d'études judiciaires Institut de criminologie IPAG et IEP ICEU	<ul style="list-style-type: none"> . Droit des assurances . Droit de l'éthique . Droit européen . Gestion du risque et des instruments financiers . Juristes d'affaires (DUJA) . Propriété industrielle et technologies nouvelles 	<ul style="list-style-type: none"> . Certificat de capacité en droit . Préparation au DECF . Préparation au DUPESA . CEJ . Préparation à l'examen d'entrée au CFPA . Préparation à l'examen d'entrée à l'ENM . Attestation d'études criminelles . Certificat de sciences pénales et criminologiques . Diplôme d'études criminologiques . Préparation aux concours de la fonction publique de catégorie A . Diplôme d'Etat ICH . Certificat d'études juridiques immobilières (par l'ICH)
Sciences des sports et de l'éducation physique	<ul style="list-style-type: none"> . Activités physiques et sportives et système éducatif . Sport et communication . Evaluation des caractéristiques spatio-temporelles de nage en situation d'entraînement et de compétition . Master européen en APA 	
Institut de chimie pharmaceutique	<ul style="list-style-type: none"> . Certificat d'études de chimie pharmaceutique . Etudes pratiques et théoriques de l'ICP spécialité Sciences du médicament et sciences biologiques . Etudes supérieures spécialisées et appliquées de l'ICP, option Pharmaco-chimie moléculaire (Drug design) 	

V - Les étudiants

1 - Les effectifs

L'évolution des effectifs

Lille II est l'une des 6 universités de l'académie de Lille. Elle comptait, à la rentrée 1994-1995, 21 705 étudiants. Ses effectifs sont légèrement inférieurs à ceux des 2 autres universités lilloises², mais très supérieurs à ceux des universités de Valenciennes (10 245 étudiants au 7-1-1994, selon la DEP), de Dunkerque (6 189) et d'Artois (6 052).

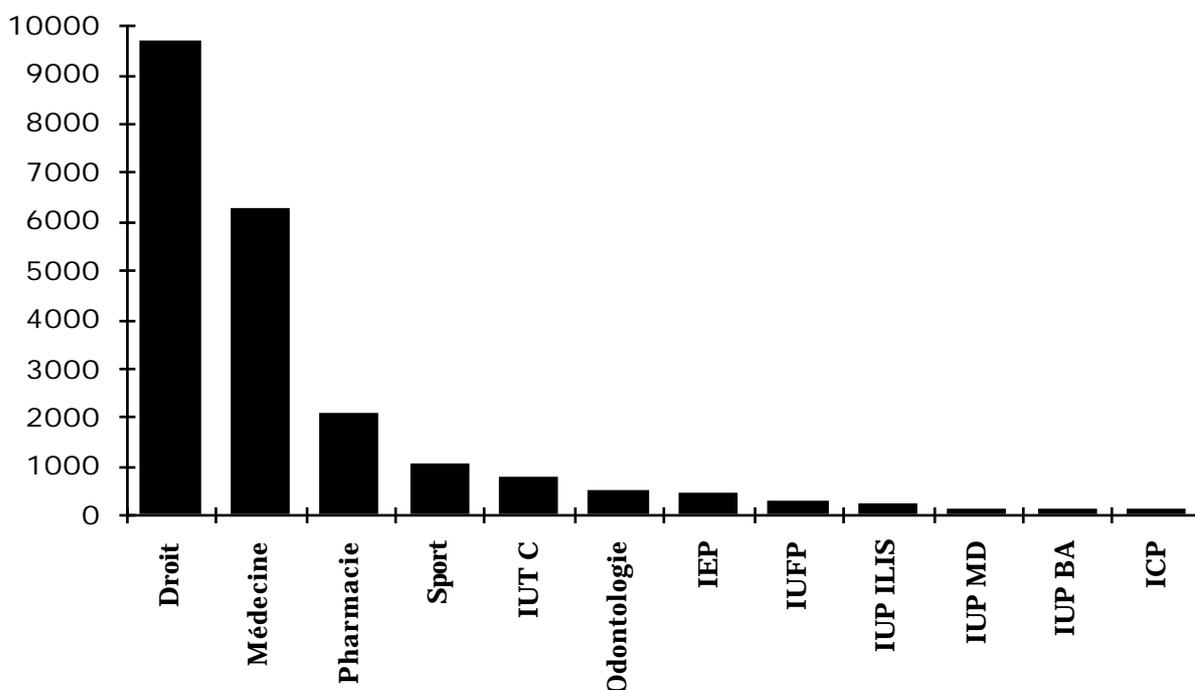
Ses effectifs ont augmenté modérément, de 15% en 4 ans (ce qui correspond à un taux moyen de croissance de 3,75% par an) : elle est, en effet, passée de 18 874 étudiants en 1990-1991 à 21 705 étudiants en 1994-1995. L'université a même connu une diminution d'effectifs en 1990-1991. De 1992-1993 à 1993-1994, l'augmentation de la population universitaire de l'académie de Lille a été de 9,4%, contre 3,4% pour Lille II seule, ce qui s'explique par la montée en puissance des universités nouvelles du Littoral et d'Artois.

² Selon la *Note d'information* 94-16 de la DEP (Tableau IV - Population universitaire - Situation au 7 janvier 1994), Lille I comptait, au 7-1-1994, 22 206 étudiants, Lille II 20 278 et Lille III 21 318. L'effectif donné par la DEP pour Lille II est donc inférieur de 1 427 unités à celui fourni par l'université pour 1994-1995.

La répartition par composante

L'histogramme ci-après fait apparaître le poids respectif des différentes composantes de l'université dans les effectifs étudiants :

Les effectifs étudiants en 1994-1995 - Répartition par composante



La répartition des effectifs étudiants est bien équilibrée entre les 2 grands secteurs qui composent l'université, et qui rassemblent à eux deux 90% environ de l'effectif total : 47,7% pour le secteur Droit, 42,5% pour le secteur Santé. Ce dernier, avec plus de 9 000 étudiants, est un des plus importants de France : il vient après les secteurs Santé de Paris V, Paris VI et Lyon I et est comparable à ceux de Bordeaux II et d'Aix II. La Faculté des sciences du sport, avec plus d'un millier d'étudiants, est la première UFR STAPS de France et représente près de 5% de l'effectif total de l'université.

La répartition par sexe

Les femmes sont majoritaires puisqu'elles représentent, en 1994-1995, 53,8% des étudiants. Ce taux est très légèrement inférieur à la moyenne nationale, qui s'établissait, en 1992-1993, à 55%. Les Facultés de droit et de pharmacie sont majoritairement (pour la première) et même très majoritairement (pour la seconde) féminines (respectivement à 55% et à 68%), ce qui est conforme à la typologie nationale. En revanche, les Facultés d'odontologie et des sciences du sport sont majoritairement masculines (respectivement à 61,6% et à 63,5%). A la Faculté de médecine, les femmes sont aussi nombreuses (50,2%) que les hommes.

La répartition par cycle d'études

Le tableau suivant donne la répartition des effectifs étudiants par cycle d'études pour l'université de Lille II et pour l'ensemble des universités françaises, en 1992-1993 :

	Lille II	France
1er cycle	45%	53%
2ème cycle	30%	32,5%
3ème cycle	25%	14,5%

On constate que le poids du 1er et du 2ème cycles est inférieur (2ème cycle), voire très inférieur (1er cycle) à ce qu'il est au niveau national. La part du 1er cycle tend même à diminuer puisqu'elle était de 46,5% en 1988-1989. Il faut souligner, en revanche, la part très notable du 3ème cycle, bien supérieure à la moyenne nationale et qui représente le quart des effectifs de l'université.

2 - Les caractères de la population étudiante

L'origine géographique des étudiants

Le recrutement est, pour l'ensemble des composantes, majoritairement régional puisque 72,7% des étudiants de l'université sont originaires de l'académie. Il l'est particulièrement en pharmacie (83% des étudiants sont de l'académie), en sport (83%) et à l'IUT (85,6%). Cependant, le recrutement est beaucoup plus ouvert, national, pour les IUP, surtout l'IUP ILIS où les étudiants qui ne sont pas issus de l'académie sont majoritaires (55%), pour l'IEP dont près de la moitié des étudiants proviennent d'une académie autre que celle de Lille, dans une moindre mesure pour l'Institut de chimie pharmaceutique dont 40% des étudiants ne sont pas de l'académie.

Par ailleurs, la proportion d'étudiants étrangers inscrits à l'université de Lille II en 1994-1995 est inférieure à celle constatée dans l'ensemble des universités françaises en 1992-1993 (8,2% contre 10,7%). C'est à l'Institut de chimie pharmaceutique et à la Faculté d'odontologie qu'elle est la plus élevée (respectivement 13,2% et 11,6%). Elle est de 10% en médecine, de 7% en pharmacie, de 8,7% en droit, de 1,6% en sport.

Ces étudiants étrangers sont majoritairement originaires d'Afrique. Les étudiants issus du continent américain sont quasiment absents (moins de 1% contre 7% au niveau national) :

Origine des étudiants étrangers	Université de Lille II 1994-1995		France 1992-1993
Europe	479	27%	24%
Asie	158	8,8%	15%
Afrique	1 129	63,4%	54%
Amérique	14	0,8%	7%
Total	1 780	100%	100%

L'origine socio-professionnelle des étudiants

La distribution des étudiants selon la catégorie socio-professionnelle du chef de famille est donnée dans le tableau ci-après :

Profession du chef de famille	Toutes disciplines	
	Université de Lille II 1994-1995	France 1992-1993
Agriculteurs	2%	3,5%
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	6%	9,4%
Professions libérales, cadres supérieurs	34%	35,3%
Cadres moyens	17%	21,7%
Employés	11%	11,6%
Ouvriers	10,5%	12,8%
Autres (retraités, inactifs)	19,5%	5,7%

Le fait majeur est la proportion considérable d'étudiants appartenant à un foyer dont le chef de famille est retraité ou chômeur. Comme le montre le tableau ci-contre, elle atteint presque 20% en médecine et en odontologie et dépasse 20% en droit. Cependant, ces taux sont à prendre avec prudence : ils s'expliquent peut-être, dans une large mesure, par un mode atypique de classification des étudiants par les services de l'université. Les taux des autres catégories socio-professionnelles sont tous inférieurs, toutes disciplines confondues, aux taux nationaux, tout en leur étant comparables.

**Origine socio-professionnelle des étudiants inscrits à l'université de Lille II en 1994-1995 (hors IUFP),
et de l'ensemble des étudiants français en 1992-1993 (en %)**

Disciplines	Droit-AES		Sces économiques		Médecine		Pharmacie		Odontologie		STAPS		IUT	
	Lille II ¹	France	Lille II ²	France	Lille II ³	France	Lille II ⁴	France	Lille II	France	Lille II	France	Lille II	France
Profession du chef de famille														
Agriculteurs	1,7	2,8	3,5	3,7	2	2,9	4,7	4,3	1,5	2	0,5	3,7	0,6	4,7
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	6,7	10,7	9,1	10,5	4	8,6	7,5	9,1	6	9,9	6	8,1	6,7	10,4
Professions libérales, cadres supérieurs	28,7	38,8	36,1	34,5	40	50,3	44,5	50,7	48,2	56,8	31	37,9	28	26,8
Cadres moyens	15,8	18	17,5	19,6	18	18,7	17,6	19,3	13,2	17,3	24	23,2	20,1	23,8
Employés	12,8	12,5	20,1	12,2	7,5	7,5	8,5	6,9	6,4	6,1	12,5	11,1	18,1	12,2
Ouvriers	12,8	10,9	5	13,4	9	7,3	7,2	6,7	5,8	4,6	12	11,7	14	17,2
Autres (retraités, inactifs...)	21,5	6,3	8,7	6,2	19,5	4,7	10	3	18,9	3,3	14	4,3	12,5	4,9

1 Droit-AES : Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales + IEP

2 Sciences économiques : IUP MD + IUP BA

3 Médecine : Faculté de médecine + IUP ILIS

4 Pharmacie : Faculté de pharmacie + ICP

Les boursiers en 1994-1995

Le taux des étudiants boursiers de Lille II, évalué à 19,93% selon les critères SAN REMO (3 114 boursiers sur les 15 621 étudiants que compte l'université selon SAN REMO), est supérieur au taux national (17,8%). La dotation financière de l'université pour compensation financière des étudiants boursiers est cette année de 367 KF. La proportion de boursiers dépasse les 20% à l'IUT (28,7%) et à l'IUP MD (23%).

VI - Les personnels

1 - Le personnel enseignant

On se reportera au tableau V-1 des Chiffres-clés qui donne la situation du corps enseignant en 1992-1993 par grande discipline : l'université de Lille II comptait alors 782 postes (+ 6 en surnombre), dont 41 étaient vacants (32 dans le secteur Droit, 9 dans le secteur Santé).

La répartition par catégorie

1992-1993	Lille II	France
Rang A	31,6%	30,4%
Rang B	26,8%	41,9%
Assistants - PHU - ALER - ATER	32,2%	11,2%
Enseignants 2nd degré	8,6%	11,8%
Autres	0,8%	4,7%

La proportion des enseignants de rang B est très sensiblement inférieure à celle observée dans l'ensemble des universités françaises. Celle, en revanche, des assistants, PHU, ALER et ATER est très supérieure à la moyenne nationale, ce qui est dû à la présence d'un important secteur Santé. Les enseignants du secondaire sont, quant à eux, moins nombreux qu'au niveau national (8,6% contre 11,8%).

Les primes

En 1992-1993, 44 enseignants sur 782 (soit 5,6%) ont reçu une prime. Ont été attribuées :

- 21 primes pédagogiques (dont 12 en droit) ;
- 22 primes d'encadrement doctoral (dont 14 en pharmacie) ;
- 1 prime d'administration (président de l'université).

2 - Le personnel IATOS

On se reportera au tableau VI des Chiffres-clés qui indique, pour 1992-1993, la répartition par catégorie et l'affectation des personnels administratifs et de service de l'université.

Celle-ci disposait alors (hors IUT) de 455,5 IATOS, ce qui correspond à un taux d'encadrement d'1 IATOS pour 42,8 étudiants (19 496/455,5).

On observe que le personnel de rang A, dont le taux est particulièrement faible (à peine plus de 10%), est affecté pour 26% aux services centraux, pour 63% aux composantes et pour 11% aux services communs (hors médecine préventive). Néanmoins, 8,5% seulement des IATOS affectés aux composantes sont de rang A (69% sont de catégorie C ou D). 20% du personnel des services centraux est de rang A.

VII - La recherche : tableaux synoptiques

1 - Les laboratoires et les équipes de recherche en 1994-1995

Le secteur des sciences juridiques, politiques et sociales

Composantes	Intitulés	Equipes associées		JE 1	EA 2	ER 3	BQR 4	Total
		INSERM	CNRS	(DRED)	(DRED)	(DRED)	(Univ.)	
Droit	. Centre de recherches administratives, politiques et sociales		X					
	. Groupe de recherche d'histoire judiciaire		X					
	. Laboratoire interdisciplinaire de droit social et de sciences du travail			X				
	. Laboratoire d'études et de recherches appliquées au droit privé				X			
	. Groupe d'étude et de recherche sur le management de l'entreprise				X			
	. Défense nationale et sécurité européenne				X			
	. Laboratoire Données et logiques du droit					X		
	. Droit et économie de l'assurance						X	
. Groupe d'études et de recherches sur l'administration publique (GERAP)						X		
Total Droit		0	2	1	3	1	2	9

1 : Jeunes équipes

2 : Equipes d'accueil

3 : Equipes recommandées

4 : Bonus qualité recherche (équipes soutenues par le conseil scientifique de l'université)

Le secteur des sciences de la vie et de la santé

Composantes	Intitulés	Equipes associées		JE (DRED)	EA (DRED)	ER (DRED)	BQR (Univ.)	Total
		INSERM	CNRS					
Médecine	. Microbiologie génétique et moléculaire	X*						
	. Pharmacologie moléculaire et cellulaire des rétinoides - Laboratoire de biochimie structurale	X						
	. Biologie et biochimie parasitaires et fongiques	X						
	. Oncohématologie moléculaire	X						
	. Relation hôte-parasite, mécanismes effecteurs et stratégies vaccinales dans la schistosomiase	X*						
	. Biologie et physiopathologie des cellules mucipares	X						
	. Pathogenèse du SIDA et des infections à tropisme immunitaire et nerveux	X*						
	. Mécanismes cellulaires et moléculaires de la réaction inflammatoire en pathologie respiratoire	X*						
	. Neuroendocrinologie cellulaire	X						
	. Différenciation cellulaire et moléculaire		X*					
	. Laboratoire d'oncologie moléculaire		X*					
	. Immunologie cellulaire de l'interface hôte-parasite et de la pathogenèse parasitaire		X*					
	. Toxiques et cancérigènes professionnels				X			
	. Réseau d'études des interactions hôtes-microorganismes					X		
	. Hématologie					X		
	. Maladies inflammatoires du tube digestif					X		
	. Laboratoire de pharmacologie					X		
	. Hyperphénylalaninémies					X		
	. Endocrinologie expérimentale					X		
	. Biophysique et médecine nucléaire : métrologie et imagerie fonctionnelle					X		
	. Biologie et pathologie du spermatozoïde humain					X		
	. Clinique rhumatologique						X	
	. Inhibiteurs physiologiques de la coagulation et de la fibrinolyse						X	
	. Service de radiologie						X	
	. Développement de l'angiographie thérapeutique en neuroradiologie						X	
	. Neurologie						X	
	. Pathologie endocrinienne de la reproduction						X	
	. Centre d'études et de recherches en informatique médicale						X	
	. Service de pharmacologie hospitalière							X
	. Psychiatrie générale							X

NB : L'astérisque (*) indique les équipes implantées à l'Institut Pasteur de Lille.

Composantes	Intitulés	Equipes associées		JE (DRED)	EA (DRED)	ER (DRED)	BQR (Univ.)	Total
		INSERM	CNRS					
	. Service d'urgence respiratoire et de réanimation médicale et de médecine hyperbare . Service de cardiologie B						X X	
Total Médecine		9	3	1	8	7	4	32
Pharmacie	. Technologie biomédicale : méthodologies analytiques, mesures, instrumentation . Analyse moléculaire des lipoprotéines et des interactions lipoprotéines-cellules . Radicaux libres et oxygène singulet . Structures peptidiques naturelles et modifiées . Laboratoire de chimie thérapeutique . Etat cristallin et particulaire en formulation des médicaments . Evaluation et maîtrise des facteurs de variabilité et de l'efficacité thérapeutique . Les inhibiteurs de sérine-protéases et la réaction inflammatoire . La libre circulation du médicament dans la CEE . RSV : Réseau synécologie végétale (groupe de recherches sur la bioindication et la biodiversité) . Laboratoire de pharmacie chimique et de chimie thérapeutique . Laboratoire de biomathématiques . Laboratoire de parasitologie et chimie organique . Laboratoire de microbiologie	X X*	 X** X*		 X X X X X	 X X	 X X X	
Total Pharmacie		2	2	0	5	2	3	14
Odontologie	. Biologie buccale					X		
Total Odontologie		0	0	0	0	1	0	1
STAPS	. Laboratoire de motricité humaine . Sport, intégration, cultures					X	X	
Total STAPS		0	0	0	0	1	1	2

** Il s'agit d'une composante de l'URA CNRS 351, implantée à Lille I.

2 - Les formations doctorales

Intitulé du DEA	Etablissements cohabilités	Nombre total d'équipes d'accueil	Intitulé des équipes d'accueil de Lille II
Biologie-Santé	Lille I Lille II	45	<ul style="list-style-type: none"> . Pathogenèse du SIDA et des infections à tropisme immunitaire et nerveux (U 415 INSERM) . Immunologie cellulaire de l'interface hôte-parasite et de la pathogenèse parasitaire (URA 1854 CNRS) . Laboratoire de neuroendocrinologie et physiopathologie neuronale (U 422 INSERM) . Unité de biologie et biochimie parasitaires et fongiques (U 42 INSERM) . Relation hôtes-parasite. Mécanismes effecteurs et stratégies vaccinales dans la schistosomiase (U 167 INSERM) . Laboratoire de pharmacologie, pharmacocinétique et pharmacie clinique (EA 1051) . Laboratoire d'hématologie A (EA 1044) . Réseau régional d'étude des interactions hôtes-microorganismes (EA 1042) . Biologie et physiopathologie des cellules mucipares (U 377 INSERM) . Service d'immunologie . Laboratoire de pharmacologie (EA 1046) . Laboratoire de recherche du service de pédiatrie et génétique médicale du CHRU de Lille (EA 1047) . Laboratoire de biochimie structurale (CJF 92.03 INSERM et JE 236) . Service de recherche sur les lipoprotéines et l'athérosclérose (SERLIA) (U 325 INSERM) . Pharmacodynamie clinique . Bactériologie moléculaire et appliquée (EA 1042) . Laboratoire d'endocrinologie expérimentale (EA 1048) . Institut de chimie pharmaceutique (EA 1043) . Microbiologie génétique et moléculaire (CJF 91.09 INSERM) . Oncohématologie moléculaire (U 124 INSERM) . Biophysique et médecine nucléaire : métrologie fonctionnelle (EA 1049) . Laboratoire de biochimie (EA 1052) . Technologie biomédicale (U 279 INSERM) . Laboratoire d'oncologie moléculaire humaine . Biologie et pathologie du spermatozoïde humain (EA 1719) . Différenciation cellulaire et moléculaire (EP 56 CNRS) . Laboratoire d'oncologie moléculaire (URA 1160 CNRS) . Structures peptidiques naturelles et modifiées. Chimie des biomolécules (URA 1309 CNRS) . Mécanismes cellulaires et moléculaires de la réaction inflammatoire en pathologie immunoallergique respiratoire (U 416 INSERM) . Laboratoire de virologie (EA 1042)
Chimie organique macromoléculaire	Lille I Lille II	9	<ul style="list-style-type: none"> . Chimie organique et macromoléculaire (URA 350 CNRS) . Structures peptidiques naturelles et modifiées (URA 1309 CNRS) . Laboratoire de chimie thérapeutique (EA 1043) . Laboratoire de pharmacie chimique et de chimie pharmaceutique (ER 291)

Intitulé du DEA	Etablissements cohabilités	Nombre total d'équipes d'accueil	Intitulé des équipes d'accueil de Lille II
DEA national de toxicologie	Toulouse III Bordeaux I Lille II Lyon I Paris V	95	. Laboratoire de toxicologie . Centre de recherches en santé, travail, ergonomie (JE 237)
Parasitologie	Montpellier I Montpellier II Perpignan	36	. Pathologie du SIDA et des infections à tropisme immunitaire et nerveux (U 415 INSERM) . Immunologie cellulaire de l'interface hôte-parasite et de la pathogenèse parasitaire (URA 1854 CNRS) . Biologie et biochimie parasitaires et fongiques (U 42 INSERM) . Relations hôte-parasite et stratégies vaccinales (U 167 INSERM)
Systèmes de soins hospitaliers	Paris VII	5	. Centre de recherche et d'études en informatique médicale (ER 290)
Droit communautaire et droit international	Lille II	2	. Droit international (EA 1057) . Groupe d'études et de recherches sur l'administration publique
Droit privé	Lille II	1	. Laboratoire d'études et de recherches appliquées au droit privé (EA 1055)
Contrats des affaires	Lille II	3	. Centre de droit des contrats . Laboratoire interdisciplinaire et de sciences du travail (JE 238) . LERADP (EA 1055)
Science politique	Lille II	3	. Centre de recherches administratives, politiques et sociales (URA 982 CNRS) . Groupe de politique comparée (IEP de Lille) . Centre de recherche sur les métiers du journalisme
Droit public général	Lille II	2	. Groupe d'études et de recherches sur l'administration publique . CRAPS (URA 982 CNRS)
Droit social	Lille II	2	. Laboratoire interdisciplinaire de droit social et de sciences du travail (JE 238) . Centre de recherche en santé, travail, ergonomie (JE 237)
Histoire du droit	Lille II	2	. Groupe de recherche d'histoire judiciaire (URA 1241 CNRS) . Laboratoire de données et logiques du droit (ER 156)
Sciences de gestion : finance et management stratégique	Lille II	1	. Groupe d'étude et de recherche sur le management de l'entreprise (EA 1056)
Théorie du droit et science judiciaire	Lille II	2	. Groupe de recherche d'histoire judiciaire (URA 1241 CNRS) . Laboratoire de données et de logiques du droit (ER 156)
Défense nationale et sécurité européenne	Lille II	1	. Institut de recherches internationales européennes de défense (EA 1057)
Physiologie et biomécanique de la performance motrice	Lille II Paris V Paris VI Paris XI	30	. Laboratoire d'analyse du mouvement . Laboratoire de physiologie . Laboratoire d'étude de la motricité humaine (ER 292)

L'université du droit et de la santé - Lille II

GOUVERNEMENT ET GESTION

I - Le gouvernement de l'université

La réflexion qui va suivre sur le gouvernement de l'université de Lille II s'inscrit dans un moment particulier : les dossiers de la campagne DEA/DESS ainsi que le second quadriennal viennent d'être envoyés au Ministère ; la majorité des doyens des facultés a été soumise à élection ou à réélection ; un nouveau président, élu au printemps 1994, commence véritablement à mettre en oeuvre sa politique. C'est donc une nouvelle période qui commence.

L'expérience du **premier quadriennal** avait à l'origine soulevé un certain enthousiasme, tant chez les enseignants que chez certains personnels IATOS, et, avec l'aide du conseiller d'établissement, avait contribué à une forte avancée de l'esprit universitaire, portée notamment par la présidence et le secrétariat général. Faisant partie des premières vagues, les universités du nord de la France s'étaient bien impliquées dans la procédure Frémont. Elles entendaient toutes ensemble faire reconnaître un état général de sous-encadrement, tout particulièrement en médecine, les surcoûts générés par l'éclatement des sites et l'exemplarité d'une politique de "filiales territoriales". Le rapport biennal d'évaluation, reposant sur toute une série d'indicateurs essentiellement quantitatifs, "porterait sur l'ensemble des activités de l'université (enseignement, recherche, politique des personnels, vie des étudiants)".

Cet enthousiasme fut de courte durée. Le **second quadriennal** fut, comme ailleurs, préparé sans excessive mobilisation de la part de l'université : la crédibilité et l'attractivité de la contractualisation paraissent aujourd'hui limitées. Le **bilan mi-parcours** évoque un sentiment de désenchantement et parle de "frustration" (pp. 42-43). Il relève, bien sûr, des aspects positifs :

- "La plus grande cause de satisfaction tient à la considérable extension de l'UFR STAPS", qui fait en effet de Lille II un modèle largement apprécié (et envié) ailleurs, et confère à l'université un nouveau centre de gravité.

- "Satisfaction réelle" en ce qui concerne la Faculté de chirurgie dentaire.

- "Satisfaction toujours dans le domaine de la professionnalisation des études où l'université a toujours pu agir de concert avec l'Etat, ce qui lui permet d'être aujourd'hui l'université française ayant le plus grand nombre d'IUP en son sein", satisfaction qu'il faut nuancer dans la mesure où cette réelle capacité est insuffisamment connue et appréciée localement, notamment des étudiants et des enseignants.

- "Satisfaction plus mitigée en ce qui concerne l'amélioration des taux d'encadrement, dès lors que les objectifs annoncés au regard de la politique de rattrapage affichée n'ont point été tenus", ce qui a d'emblée été fermement rappelé de tout côté.

A ces appréciations positives succède cependant une liste importante de griefs, "l'université ayant été soit purement et simplement dépouillée de nombre de réalisations dans lesquelles elle s'était particulièrement investie, soit désavouée sur tel objectif prioritaire". C'est ainsi qu'est évoquée la frustration "des efforts considérables que l'université a accomplis dans la création de nouvelles composantes ou de nouvelles délocalisations". Même si l'IEP a été créé, l'université "a le sentiment d'avoir été dépouillée de ses fruits". "Amertume plus grande encore" pour l'antenne de Boulogne, "lourdes inquiétudes sur le devenir de l'IUT de Lens" (il fut dit tout crûment : "le Ministère nous a pris Lens")... Sont également dénoncés un malentendu, relatif à la maintenance d'installations sportives, l'ignorance du Ministère au sujet des actions Porto-Lisbonne-Athènes, l'échec total de la politique des personnels IATOS. Ce dernier point, qui suscite une "profonde insatisfaction", est largement partagé par l'ensemble des universités françaises, mais le sentiment prévaut ici que les universités nouvelles du nord ont été mieux loties que Lille II, à laquelle, en outre, des postes d'enseignants auraient dû revenir, tout spécialement en droit. Aussi, l'université a-t-elle

le sentiment que "le loyalisme dont elle a fait preuve dans l'exécution du contrat, en se faisant un point d'honneur de tenir ses propres engagements, a été obscurci par des récriminations légitimes qu'elle n'a pas hésité à formuler lorsque l'Etat s'écartait de ses engagements contractuels, ce qui a eu pour résultat que sa propre action a été perçue négativement par l'administration centrale"... Le contrat de développement 1994-1995, signé le 8 novembre 1994, tient d'ailleurs, dans une motion votée à l'unanimité par le CA du 25 octobre 1994, à exprimer des réserves sur "l'absence d'engagement tant en ce qui concerne les emplois que les locaux (...). Il prend acte de la reconnaissance par l'Etat des déficits en emplois, tout en regrettant l'absence de propositions concrètes pour faciliter les promotions des personnels et d'échéanciers pour combler les déficits".

Si cette histoire reste présente, une page importante semble tournée. Les maîtres-mots qui paraissent aujourd'hui caractériser l'université de Lille II, à travers son équipe présidentielle, sont la courtoisie et surtout la continuité, génératrice d'une certaine dynamique.

C'est la "courtoisie", terme maintes fois répété par les enseignants comme par les IATOS, qui définit les liens et les modes de fonctionnement. L'université est jugée chaleureuse et "apaisée" (ce dernier mot atteste que des tensions fortes ont existé et on vient d'en rappeler certaines) et les relations personnelles "excellentes", même si les liens entre certains services restent à améliorer. Néanmoins, cette convivialité, largement reconnue et appréciée, n'implique pas forcément collégialité : les composantes, marquées chacune par un "esprit de maison", se plaisent, au contraire, à cultiver entre elles une certaine distance.

Le nouveau président reconnaît volontiers que son prédécesseur a souhaité et a mis en oeuvre une direction plus collégiale. La courtoisie, à l'origine d'une "cohabitation pacifique", apparaît bien comme un trait marquant de Lille II : elle permet la résolution des conflits par la négociation.

1 - La continuité

Elle explique pour beaucoup la convivialité qui vient d'être évoquée. De ce point de vue, Lille II est bien représentative de nombreuses universités "anciennes" où ceux qui étaient présents à l'origine, familiers les uns des autres, se retrouvent aujourd'hui à la tête des institutions. Ainsi se développe une logique forte de régulations informelles que les conseils reprennent ou entérinent. Plusieurs hommes ont construit cette continuité, et en particulier le précédent secrétaire général.

Le monde de la santé, même s'il a, en 1969, vécu la coupure entre la Faculté de médecine et celle de pharmacie, a imprimé sa marque à l'université puisque les différents présidents de Lille II en ont tous été, jusqu'en 1989, issus. A cette date parvient pour la première fois à la présidence de l'université un représentant de la composante juridique. Cette présidence sera confrontée à de nouveaux enjeux : la création des universités d'Artois et du Littoral qui remettait tout particulièrement en cause le monopole du droit et de la santé dont jouissait, au nord de Paris, Lille II.

La continuité tient aussi à un mode de fonctionnement particulier à Lille II : non seulement les personnes qui accèdent à des responsabilités en ont très souvent déjà exercé d'autres durablement, mais encore il n'est pas rare de voir - et ceci découle de la non-coïncidence entre l'élection du président et celle des vice-présidents - des personnes amenées à gouverner et à vivre ensemble alors qu'elles se sont présentées l'une contre l'autre lors d'élections. Le décalage entre l'élection du président et celle des vice-présidents impose de toute manière une certaine cohabitation forcée et acceptée : d'où le fait que chacun a, peu ou prou, au sein de l'équipe présidentielle, sa légitimité et sa temporalité propres que les autres se doivent de respecter. La règle veut que le président et le vice-président du CA représentent chacun l'un des deux blocs qui composent l'université, le droit et la santé. La continuité et la collégialité sont donc des faits réels.

2 - Un gouvernement confédéral où le poids des grandes facultés est majeur

L'université de Lille II est née de la réunion de deux blocs facultaires, Droit et Santé. Elle comprend aujourd'hui 5 facultés, celle de médecine, celle des sciences pharmaceutiques et biologiques, celle d'odontologie, celle des sciences juridiques, politiques et sociales, celle, enfin, "des sciences du sport et de l'éducation physique", continuation de l'UER EPS.

Ces cinq facultés constituent les points d'ancrage forts de l'université. Elles sont, avec d'autres composantes, "regroupées en deux secteurs de formation (...), le secteur droit, le secteur santé" (article 3 des statuts). L'article 2 des statuts de la Faculté de médecine précise que "conformément à la terminologie en usage dans tous les pays d'expression française, l'UFR porte le nom de Faculté de médecine" ; par l'article 1 de ses statuts, l'UFR de Pharmacie prend le nom de "Faculté des sciences pharmaceutiques et biologiques" ; quant à "l'UFR d'odontologie, continuation de la Faculté de chirurgie dentaire, elle prend le nom de Faculté d'odontologie". Il en va de même pour l'UFR des sciences juridiques, politiques et sociales, qui s'intitule "Faculté". Même s'il faut le dépasser, cet argument sémantique, très fort dans les secteurs droit et santé, presque partout en France, a traduit une réticence dans l'application de la loi Savary. De nombreuses UFR françaises redécouvrent aujourd'hui les vertus de cette terminologie ancienne ("Faculté", "doyen", "décanat") souvent préférée au sigle UFR, peu poétique et mal compris à l'étranger.

L'université comprend aussi des instituts au sens de l'article 33 et des articles 25 et 43 (comme l'IEP, dont l'actuel directeur a été doyen de la Faculté de droit), ainsi, bien entendu, que des services communs, dont certains sont ici, comme le SUAIO, partagés entre les secteurs droit et santé, ou éloignés géographiquement de la présidence.

Plusieurs éléments, d'origines et de natures différentes, expliquent et confortent ce système où les facultés tiennent un grand rôle.

Pour accéder à la présidence, il faut, on l'a dit, "avoir fait ses preuves" par un ou plusieurs décanats (ou assessorats) : c'est là la garantie d'une capacité à gérer ; grâce à cela, aussi, les présidents se souviendront qu'ils ne doivent ni ne peuvent bouleverser un équilibre subtil reposant sur des liens personnels directs, imposé par le système des élections décalées qui préside à la composition de l'équipe présidentielle. Tout président ne peut ainsi travailler que dans une perspective de fédération et de coopération, non dans une perspective d'intégration.

La nature des disciplines explique, bien entendu, cette importance primordiale des facultés et de leurs spécificités pédagogiques, jalousement défendue, cultivée et justifiée par les effectifs d'étudiants, longtemps protégée aussi par un monopole territorial peu concurrencé par les universités d'Amiens ou de Paris. L'essentiel est bien encore que chaque faculté tienne son rang national, soit reconnue pour elle-même. On rappelle régulièrement qu'à l'origine Lille II était "le mariage de la carpe et du lapin". Le mariage, s'il n'est pas totalement resté blanc, n'a pas été très fructueux. Des rapprochements limités existent cependant, quelques personnes ont bien cherché à faire des enseignements croisés, mais l'annuaire des formations de recherche 1994 témoigne des quêtes de reconnaissance nationale et internationale auprès du CNRS, de l'INSERM, de la Commission européenne ou encore de grandes entreprises pharmaceutiques. Aussi, vue de l'extérieur, l'université de Lille II passe-t-elle donc, en tant qu'entité, au second plan derrière ses facultés et ses laboratoires. Ce phénomène, d'ailleurs, est fréquent.

L'éclatement géographique explique aussi et amplifie la priorité ici donnée aux facultés et aux disciplines qu'elles représentent. Le siège de l'université, en ville, est quasiment coupé des structures d'enseignement : seuls quelques enseignements de 1ère année de médecine y sont dispensés. Les disciplines de santé, situées à Lille, sont implantées à la Cité hospitalière tandis que la Faculté des sciences juridiques se trouve à Villeneuve d'Ascq, celle des sciences du sport à Ronchin et l'IUT à Roubaix. Cet éclatement géographique renforce indirectement le secteur santé par la fréquentation étudiante des infrastructures du CROUS, rapproche les juristes des littéraires de Lille III, également installés au Pont de Bois, à Villeneuve d'Ascq, donne à l'IUFP le sentiment d'être une annexe de la médecine, davantage qu'un véritable service commun. Il n'est donc pas étonnant que le contrat note d'emblée : "La politique de l'université visera à corriger les effets de la multipolarité".

Le premier contrat quadriennal (1990-1993) insistait fortement sur cette situation : "L'université de Lille II (...) regroupe des composantes diversifiées, comme l'illustre l'organigramme des structures de l'établissement, implantées, hors délocalisations, sur 12 sites géographiques différents de la métropole lilloise (...). De ces deux caractéristiques, découlent nombre de problèmes qui génèrent, d'une part, des surcoûts de fonctionnement tant en personnels qu'en moyens matériels et financiers, d'autre part, une hétérogénéité de situation qui rend plus difficile la définition d'une politique globale de l'établissement facilitant les effets de synergie".

Il ne faudrait pas tirer de ce contrat un bilan négatif. En quelques années, **des projets ont été mis en oeuvre, qui donnent à l'université, directement ou indirectement, davantage de lisibilité, de cohérence et d'unité.**

C'est ainsi que *l'UFR STAPS*, devenue significativement Faculté des sciences du sport et de l'éducation physique, appelée plus simplement Faculté des sports, est à présent sur un pied d'égalité avec les 4 autres Facultés. Le sport, de manière remarquable, est déjà obligatoire dans toutes les disciplines en 1^{ère} année, et tend à être intégré dans différentes formations plus avancées. Lille II, université des sports, est fortement liée au Luc, grand club universitaire français. Cette fédération par le sport peut réussir : elle aide à donner le sentiment d'une université jeune, dynamique et "chaleureuse".

La création de l'Institut d'études politiques comble une lacune du site métropolitain lillois. Elle offre un terrain de coopération avec Lille I et Lille III, et a compensé dans certains cas, la perte d'anciennes délocalisations promues universités. Peut-être et surtout, l'IEP peut, par ses enseignements, rapprocher le droit, la santé et le sport.

L'université a, depuis quelques années, adopté *en matière de patrimoine* une ligne de conduite déterminée qui inspire un volet majeur du premier quadriennal. La construction de nouveaux bâtiments, la rénovation des anciens, la redistribution des enseignements dans les locaux nouveaux ou libérés sont projetées. Ces importants chantiers, qui ont donné naissance à une nouvelle Faculté des sports, qui ont considérablement modifié celle d'odontologie, qui vont permettre à la Faculté de droit de s'installer à Lille même, sont conduits avec force par la présidence de l'université, et lui confère un rôle majeur dans la négociation des dossiers avec Paris et les collectivités territoriales. Paradoxalement, c'est en perdant, avec certaines de ses délocalisations, une partie de son "territoire" que l'université conforte sa présence en ville.

Dans le même sens, *les évolutions disciplinaires* et la mise en place de nouvelles composantes conduisent à des adaptations qui ne peuvent se gérer qu'au niveau de l'université et qui consolident par conséquent la présidence. C'est ainsi que le secteur de la santé devra être entièrement réorganisé et que les deux facultés, de médecine et de pharmacie, seront amenées à concevoir ensemble les futures installations du CROUS et à déterminer leur optimisation. L'IEP devra consolider ses enseignements en sciences politiques en liaison avec la Faculté de droit ; cette dernière devra renforcer ses formations en gestion en clarifiant le fonctionnement de l'Ecole supérieure des affaires, qui envisage la création d'1 ou 2 DESS de gestion. Des efforts de coordination et une intensification de la recherche peuvent encore être attendus.

Enfin, la *construction du pôle européen* et la multiplicité des partenaires de l'université, locaux, départementaux et régionaux, imposent un gouvernement fort et une université unie.

Cette recherche d'une cohésion, un moment fondée sur un refus ou une contestation des choix du Ministère, devient aujourd'hui plus positive. La lisibilité de Lille II doit être consolidée en synergie avec Lille I et Lille III et les universités nouvellement créées, et non contre elles. La Conférence régionale des universités du Nord-Pas-de-Calais tente d'être le lieu privilégié d'une concertation. Pour la première fois d'ailleurs, en décembre 1994, tous les présidents de ces universités ont été reçus par la présidente du Conseil régional. Lille II manifeste sa volonté d'ouverture et d'une plus grande insertion régionale et métropolitaine.

3 - Une stratégie de la consolidation et de l'ouverture

La consolidation de l'équipe présidentielle et l'affirmation d'une collégialité

La première consolidation mise en oeuvre par le nouveau président, en douceur, certes, mais avec fermeté et pragmatisme, concerne l'équipe présidentielle, réunie plus systématiquement. De même, les séances de travail avec les doyens, de l'utilité desquelles certains doutent encore, sont plus nombreuses. Cette consolidation est d'autant plus nécessaire que certaines composantes de l'université, l'IUFP, l'IEP, les IUP et l'IUT, restent à l'écart de l'ensemble. Le président pense également réunir plus fréquemment le bureau, afin de donner plus d'unité aux différentes actions. Il serait sans doute judicieux d'organiser un véritable Comité de direction. Est envisagée aussi la mise en place de nouveaux délégués ou de chargés de mission, directement reliés au président, pour les questions culturelles et sportives, les relations avec les collectivités territoriales, la recherche, la communication, notamment.

Si un journal, de grande qualité technique et esthétique, existe, *Synergie*, diffusé à 2 500 exemplaires, sa réalisation n'est le fait que de quelques personnes. La valorisation des richesses de l'université reste insuffisante, en dépit de la publication, en 1994, de l'annuaire des formations de recherche, faute de moyens sans doute, faute peut-être d'accorder à la communication, notamment scientifique et pédagogique, toute l'attention qu'elle mérite, et parce que les responsables des formations n'acceptent pas de jouer le jeu d'une information généralisée et commune : le service d'information et d'orientation est souvent le dernier informé des changements de maquette ou des conditions d'inscription.

Une meilleure efficacité des conseils

La présidence entend revoir et améliorer le fonctionnement des conseils. Pourtant, on note que, dans l'ensemble, le CS et le CEVU fonctionnent plutôt bien, grâce à un intense travail informel et à une présence forte des vice-présidents. Cependant, en raison d'un certain formalisme, les personnels n'ont que peu la possibilité de s'y exprimer.

La consolidation des services centraux et un partenariat plus grand des services administratifs

Si certains doyens se plaignent d'une certaine bureaucratie des services centraux et disent avoir le sentiment de "faire dix fois la même chose", en matière comptable par exemple, à l'inverse, l'administration centrale de l'université regrette de ne pouvoir mener une action d'impulsion et un véritable contrôle de gestion sous peine d'être taxée d'abus de pouvoir et de compétence. La dispersion et l'état des locaux, leur rénovation, leur reconstruction, les déménagements, génèrent, en outre, des surcoûts et des complications fonctionnelles quotidiennes.

Certains directeurs de composante, qui hésitent à reconnaître la nécessité de réunions plus nombreuses de l'équipe présidentielle, reconnaissent, en revanche, volontiers, l'intérêt qu'il y aurait à réunir systématiquement les services administratifs des composantes, notamment leurs responsables, et le secrétaire général de l'université. Des relations directes pourraient ainsi se nouer entre les responsables des différents services, ce qui améliorerait l'organisation interne de chaque unité, en matière d'inscriptions, de préparation des dossiers pédagogiques ou de comptabilité, par exemple, et développerait une culture d'université. Beaucoup attendent davantage d'échanges et de coopération.

Même si l'ouverture de la Faculté de droit se confirme pour la rentrée prochaine, la dispersion géographique demeurera : il est donc nécessaire que les chefs des services administratifs communiquent directement. Si le président et les vice-présidents entendent développer toutes les formes de coopération, notamment par leur présence sur les sites, il reste à conforter la coopération entre les services.

La consolidation et la véritable communauté des services communs

Cette politique est déjà bien engagée. Néanmoins, deux services communs de l'université, le Service d'information et d'orientation et l'Institut universitaire de formation permanente, se sentent en marge de l'université.

Le premier souhaiterait être davantage informé des orientations de l'université et avoir des contacts plus suivis avec les enseignants comme avec la présidence, même si le vice-président du CEVU assure des liaisons courantes permanentes très appréciées.

Le second reconnaît qu'il doit tenir compte des transformations majeures qui touchent la formation professionnelle et continue, notamment de la concurrence que lui font les stages, les séminaires et les conférences tant dans le secteur médical que dans le secteur juridique. Le mode de fonctionnement de ce service, qui marche bien, n'est pas rapporté à une vision globale de l'université : quelle est la place de l'IUFP dans le futur dispositif de formation d'un certain nombre de cadres administratifs ? Quelles doivent être les relations avec le CHRU et avec les structures privées de formation continue et de recyclage ?

La mise en oeuvre plus explicite d'une politique des personnels

Si des actions ponctuelles de formation des personnels sont menées, il manque, surtout pour les catégories B et C, un plan général de formation, dont la préparation aux concours est un élément important. Les informations sur les concours et les promotions sont encore trop du ressort des composantes, ce qui donne l'impression aux personnels qu'ils ne sont pas également traités. Même si des progrès ont été réalisés depuis 2 ans, en informatique notamment, ils restent sporadiques. Des situations particulières ont pu être améliorées, mais l'annonce d'une programmation globale sur plusieurs années serait largement appréciée des IATOS, peut-être davantage encore des ITARF. On attend aussi de la présidence qu'elle assure le dépouillement, la sélection et l'analyse des principaux textes législatifs et réglementaires. En même temps que sont énoncées ces attentes, quelques expériences menées en ce sens, outre qu'elles nécessitent du personnel, n'ont semblé recueillir qu'un succès mitigé.

Quant au Comité d'action sociale, créé par la précédente présidence, il offre un programme dense et diversifié d'actions.

Le développement de la politique scientifique et le Conseil scientifique de l'université

L'annuaire des formations de recherche témoigne de l'étendue des champs couverts et de la nette prédominance des formations du secteur Santé. Bien entendu, on retrouve ici la dispersion géographique et "l'esprit de laboratoire", qui se renforcent mutuellement. Dans quelques cas, pourtant, des liens personnels inter-laboratoires existent, qu'aucun organigramme ni annuaire ne peut clairement faire apparaître.

La politique scientifique de l'université tient compte de ces identités fortes, d'autant que nombre de responsables se trouvent à la tête d'unités de recherche. Elle repose sur 3 principes :

- fédérer des structures disparates, y compris dans le secteur Santé, où la tendance est à l'atomisation et à la diversification. On cherche ainsi à harmoniser les sujets de thèse et de HDR ;
- favoriser l'émergence de nouvelles équipes et de nouveaux thèmes, notamment en droit, en sport et en odontologie. On reconnaît que la rénovation de la Faculté d'odontologie, dotée à présent d'un équipement exemplaire, permet et impose un effort en matière de recherche. De même, en sport, la recherche est aujourd'hui considérée comme essentielle ;
- rassembler les moyens, qui peuvent apparaître encore trop dispersés, et en rationaliser l'utilisation. C'est ainsi que le Bonus Qualité Recherche n'a été attribué, en médecine, qu'à 4 équipes.

A ces principes s'ajoutent 2 types de pratiques :

- le premier découle de ce que le vice-président du conseil scientifique appelle les "DEA-ciment", qui établissent des ponts entre les différentes formations, spécialités ou disciplines par des enseignements ou des séminaires communs, et par des stages croisés dans les différents laboratoires. Cette pratique est particulièrement vivante en médecine et en pharmacie. C'est ainsi que le DEA Biologie-santé cohabite avec Lille I, est accueilli par 45 équipes de Lille I et Lille II. Cette pratique conduit aussi à des sujets de thèse relativement harmonisés ;

- le second tient à l'apprentissage du travail en équipe, des échanges, des collaborations et des protocoles scientifiques. Il faut évoquer ici le Comité stratégique régional de la recherche en biologie et santé qui réunit le CNRS, l'Institut Pasteur de Lille, l'université de Lille II, le CHU et la Région, et qui tend à devenir aujourd'hui exemplaire par son rôle de fédérateur, tant en termes scientifiques qu'en termes de moyens, et d'initiateur de programmes de recherche.

La seule Ecole doctorale de l'université regroupe les DEA du secteur des sciences juridiques, politiques, économiques et de gestion. La campagne 1995 d'habilitations porte sur 16 DEA : 2 créations (histoire du droit, droit social), et 1 adaptation (le DEA de science politique remplaçant l'ancien DEA d'études politiques) sont proposées. Comme on le trouve ailleurs, l'accès aux DEA pour les diplômés de l'IEP n'est pas de plein droit : cette admission est soumise à une dérogation prise individuellement par le CS. Une quarantaine de thèses sont soutenues chaque année, ce qui peut paraître insuffisant.

Le conseil scientifique de l'université de Lille II joue un rôle majeur dans le développement de la recherche médicale. Placé sous la présidence du président de l'université, assisté d'un vice-président chargé du conseil scientifique, il a de multiples tâches, surtout celle de préparer et réactualiser le plan quadriennal, élaboré en concertation avec la DRED. Le rôle du conseil est précisément de susciter des équipes de recherche qui accueillent des stagiaires de DEA et des étudiants préparant des thèses, et pouvant bénéficier du soutien du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche.

Le conseil a, par ailleurs, favorisé, toujours dans le domaine médical, le regroupement de différentes équipes, par exemple en hématologie, en microbiologie, en biophysique et génie biologique et a joué un rôle dans la fusion des 3 équipes de neurologie, susceptibles d'être réunies en dépit d'objectifs scientifiques différents. Il oeuvre actuellement pour faire reconnaître la composante de la formation URA 409 du CNRS dispersée, qui travaille sur la biologie et la pathologie du spermatozoïde humain, et a participé à la reconnaissance de différentes équipes recommandées, celles, en particulier, de neuroradiologie, de pathologie endocrinienne de la reproduction, de rhumatologie, de réanimation polyvalente. Enfin, en n'attribuant le Bonus Qualité Recherche qu'à 4 équipes, il a su, à bon escient, se montrer très sélectif.

Par ailleurs, le conseil scientifique de l'université est intervenu pour favoriser la création, à la Faculté de médecine, d'un service commun de spectrométrie de masse très utile aux hospitalo-universitaires, tant sur le plan scientifique que sur celui du diagnostic.

Le rôle du conseil scientifique de l'université dans la formation à la recherche et par la recherche en médecine

Le conseil scientifique de l'université a favorisé l'institution de formations doctorales chargées de la formation des jeunes à la recherche et par la recherche. Il s'agit :

- du DEA Biologie et santé (avec Lille I), qui comptait, en 1994, 94 étudiants, dont 36 dans le secteur Santé ;
- du DEA de parasitologie (avec Montpellier), auquel sont inscrits 26 étudiants de Lille ;
- du DEA de toxicologie (avec Paris V), qui concerne pharmaciens et médecins ;
- du DEA Systèmes de soins hospitaliers (avec Paris VII), qui intéresse 25 étudiants.

Sur 57 soutenances de DEA présentées à Lille II en 1994, 17 l'ont été dans le secteur Santé.

Il s'est également préoccupé des Ecoles doctorales : une est en formation dans le domaine de la parasitologie, de la toxicologie, de la biologie et de la santé.

Le conseil scientifique de l'université a examiné avec attention et rigueur les candidatures à l'habilitation à diriger les recherches ; 6 HDR ont été soutenues en 1994. Il s'est également penché sur les relations avec le Centre hospitalo-universitaire, et il peut s'honorer, avec la Faculté de médecine, de la participation de l'université à 2 Instituts fédératifs de recherche (IFR), créés sous l'impulsion de l'INSERM, l'un, Biologie et pathologie des régulations cellulaires, implanté sur le campus hospitalo-universitaire de Lille, l'autre, Pathogénèse et prévention des maladies infectieuses, parasitaires et inflammatoires, implanté sur le campus de l'Institut Pasteur de Lille.

Les relations avec les autres instances scientifiques médicales

Le conseil scientifique de l'université participe, par le biais de l'un de ses membres, au comité directeur de l'hôpital qui gère la recherche hospitalière. Il entretient, de même, des relations avec l'Institut Pasteur et se trouve être l'une des composantes du Comité stratégique régional de la recherche en biologie et santé, mis en place à Lille en mars 1993, sous l'impulsion du CNRS. Placé sous l'autorité du préfet de Région, ce Comité a pour principal objectif la création, dans les locaux de l'Institut Pasteur, de l'Institut de biologie de Lille (IBL), qui doit regrouper un grand nombre d'unités, dont plusieurs du CNRS.

Le conseil scientifique de l'université de Lille II a dans son jeu, pour mener à bien sa politique de recherche, plusieurs atouts mais aussi plusieurs handicaps. L'atout majeur est l'importance de l'implantation INSERM et CNRS. Mais la dispersion géographique et thématique de ces unités, le peu de relations développées avec l'étranger, très inférieures en nombre à ce que l'on serait en droit d'attendre d'une université de cette importance, sont des handicaps.

En outre, le conseil scientifique de l'université peut se trouver confronté aux instances de recherche mises en place par le Centre hospitalier universitaire sous l'impulsion du directeur de l'hôpital, instances qui contrôlent une masse budgétaire beaucoup plus considérable que celle dont dispose le conseil scientifique pour les équipes bénéficiant du BQR. De très nombreuses équipes de la Faculté reçoivent ainsi un soutien hospitalier, et il est prévisible que toutes s'orienteront progressivement dans des recherches appliquées largement subventionnées par les institutions hospitalières. Certains fondamentalistes s'en inquiètent. Cependant, on ne peut le déplorer dans la mesure où cette recherche clinique se fait selon une méthodologie rigoureuse et en restant au contact des formations de recherche fondamentale.

Les enjeux et les difficultés d'une politique des relations internationales

La principale difficulté tient davantage au trop-plein qu'au manque de relations internationales. Chaque faculté, en effet, chaque service ou laboratoire a, du fait de son histoire propre et des liens personnels que ses membres ont pu tisser, sinon une véritable stratégie internationale, du moins un réseau important de relations avec l'étranger : Athènes, le Portugal, la Grande-Bretagne, l'Afrique, l'Extrême-Orient, le Vietnam, le Canada, les Etats-Unis... "Chacun veut cultiver son passé et ouvrir des horizons nouveaux" et les doyens considèrent volontiers que ces relations *leur* appartiennent, quitte à assumer les charges financières qu'elles entraînent. Il manque une ligne directrice, en dépit d'un recentrage sur quelques zones géographiques précises (l'Angleterre, le Sénégal, Munster), et du parti-pris de quelques opérations ciblées et limitées en direction de la Pologne, de la Hongrie, du Liban et de l'université américaine d'Indianapolis. Le choix des zones "prioritaires" et la vision d'ensemble de la politique internationale demeurent controversés.

4 - Conclusion

La **consolidation interne** est largement engagée. L'équipe présidentielle, représentative des composantes, devrait s'orienter davantage vers un véritable Comité de direction. Des modalités restent à définir pour resserrer les liens avec les unités décentralisées, pour mieux incorporer l'IUT et les IUP, qui peuvent se sentir "extérieurs", géographiquement et culturellement, tout en tirant éventuellement profit de ce relatif "éloignement". La communication entre les services et les personnels administratifs devrait être améliorée par des réunions plus fréquentes et plus

systématiques. Il serait bon, enfin, d'assurer, à côté des grandes et anciennes Facultés, une vraie place à l'IEP et aux filières de gestion, comme cela a été fait pour la Faculté des sciences du sport.

En matière de consolidation externe, les évolutions récentes sont favorables.

Aux polémiques avec le Ministère et avec les administrateurs provisoires des universités nouvelles ont succédé un esprit de conciliation et une certaine sérénité : les responsables des universités nouvelles sont "nos anciens collègues lillois" ; les relations avec le Ministère sont redevenues correctes, confiantes même, même si l'université persiste à penser que les décisions ministérielles l'ont pénalisée ; on commence à mettre en oeuvre une politique universitaire régionale et on conçoit des programmes pédagogiques en partenariat. On a dit l'événement qu'avait été l'audience accordée par la présidente du Conseil régional à tous les présidents des universités du Nord - Pas-de-Calais. Le pôle européen, une fois réglés les problèmes d'organisation interne, pourra devenir réel et pertinent.

Lille II est décidée à jouer à fond la carte du développement régional, seule ou en liaison avec les 2 autres universités lilloises. Le "retour en ville" de la Faculté de droit peut être un atout.

En matière de formation et de recherche, quelques suggestions peuvent être faites :

- Lille II propose un large éventail de formations et de diplômes nationaux, auquel s'ajoute un nombre impressionnant de diplômes d'université et de formation continue et professionnelle. L'attention portée à la professionnalisation ne saurait se réduire à la réalisation de la plaquette "Lille II, des métiers pour réussir", ni à un suivi nécessaire, mais insuffisant, d'indicateurs, ni à des regrets, de la part des juristes, sur les taux d'échec élevés. Les réflexions, largement engagées, sur les formes pédagogiques traditionnelles, notamment en droit et en AES, pourraient être systématisées à l'occasion du déménagement. Il faudra veiller à ne pas donner le sentiment qu'aux filières lourdes et classiques sont préférées les formations neuves, sélectives et à petits effectifs.

- Lille II mène des recherches qui sont, dans certains domaines, nationalement et internationalement reconnues. Mais l'ensemble gagnerait à être davantage valorisé et structuré. L'annuaire des formations de recherche constitue une première réalisation. Quant aux thèses, leur nombre devrait pouvoir être augmenté, surtout dans les secteurs autres que le secteur médical.

En matière patrimoniale, Lille II doit profiter de ses différents chantiers pour affirmer une stratégie d'aménagement universitaire et urbain où le sport, la culture et l'urbanisme auraient un rôle à jouer. Il serait peut-être bon de nommer un chargé de mission au patrimoine universitaire et à l'aménagement urbain. Il est nécessaire d'avoir une vision d'ensemble cohérente qui puisse être mise en oeuvre en liaison avec les autres universités, les autorités académiques, la ville de Lille et les autres collectivités.

En matière culturelle, on ne peut qu'encourager Lille II à poursuivre ses efforts. L'université ne dispose pas d'un service constitué d'action culturelle, mais elle s'est dotée cette année, dans ce domaine, de moyens financiers et humains : une ligne budgétaire autonome (500 000 F) a été ouverte dans le budget des services centraux de l'université et un groupe de travail permanent, constitué de quelques enseignants représentatifs des composantes de l'université, s'est mis en place afin de définir une politique culturelle. Celle-ci vise notamment

- à susciter, soutenir, coordonner et développer les productions étudiantes (concerts de musique classique, créations chorégraphiques, oeuvres d'art...), aussi bien à l'université qu'en direction du public lillois ;
- à accueillir diverses formations musicales ou théâtrales extérieures à l'université ;
- à resserrer les liens entre des facultés hétérogènes et géographiquement dispersées par une diversification des lieux de spectacle et un travail en commun des étudiants des différentes composantes ;
- à tisser des liens avec les partenaires culturels locaux (les musées régionaux, le Festival de Lille, l'Orchestre national de Lille, la Ville de Lille).

Quant à l'ouverture sur l'étranger, enfin, Lille II manque moins de relations internationales que d'une politique qui les sous-tende et les anime.

Lille II a besoin de symboles fédératifs et unificateurs, peut-être plus encore que de pratiques concrètes et quotidiennes. L'unité peut se faire en renforçant le sentiment d'appartenance des services administratifs à une communauté, en mettant en œuvre un plan de formation pluriannuel des personnels, en mobilisant davantage le CS et le CEVU qui se donneraient des tâches à moyen terme, notamment en matière de suivi et d'évaluation des opérations qu'ils décident ou gèrent, en relançant le Comité d'action sociale, en réorganisant la structure de l'équipe présidentielle de façon à améliorer la communication interne et externe, et afin que les dossiers relatifs au patrimoine, à l'aménagement universitaire et urbain, à la vie culturelle et étudiante, soient confiés à des personnes responsables, enfin, en définissant sur 4 ans, durée du quadriennal et du mandat du président, des opérations propres à mobiliser l'ensemble de l'université et qui mettraient à profit l'environnement culturel et la pratique sportive.

II - La gestion comptable et financière

1 - Quelques éléments chiffrés

Les données rassemblées ci-dessous sont extraites des comptes financiers 1992 et 1993. Pour chaque année, est indiqué, dans la première colonne, le montant en KF, hors provisions pour amortissements, dans la deuxième colonne, le pourcentage par rapport au total général. Les exécutions budgétaires de toutes les composantes de l'université sont reprises, sauf celles de l'IEP, du service de médecine préventive, de l'Institut universitaire de formation permanente (IUFP) et du service commun de documentation, ces deux derniers services communs étant les seuls à ne pas être rattachés, sur le plan comptable, aux services centraux de l'université.

Recettes		1992		1993	
Fonctionnement	Subvention Etat	37 044	34%	37 855	34%
	Autres subventions	5 050	5%	10 360	9%
	Droits universitaires	14 293	13%	16 289	15%
	Prestations diverses	10 387	10%	8 312	7%
	Taxe d'apprentissage	5 227	5%	5 533	5%
	Produits financiers	6 874	6%	6 508	6%
	Divers (prestations internes)	4 462	4%	3 620	3%
	Produits exceptionnels	8 472	8%	8 736	8%
	Total	91 809	85%	97 213	87%
Equipement	Subvention Etat	13 271	12%	11 933	11%
	Autres subventions	2 143	2%	1 208	1%
	Taxe d'apprentissage	186	0,2%	265	0,2%
	Divers	243	0,2%	246	0,2%
	Total	15 843	14,4%	13 652	12,4%
Total général		107 652		110 865	

Dépenses		1992		1993	
Fonctionnement	Administration et logistique	34 336	35%	37 177	37%
	Enseignement	21 420	22%	24 884	25%
	Recherche	9 590	10%	10 630	10%
	Total	65 346	67%	72 691	72%
Equipement	Administration et logistique	14 233	15%	15 602	15%
	Enseignement	6 426	7%	3 628	4%
	Recherche	10 999	11%	9 630	9%
	Total	31 658	33%	28 860	28%
Total général		97 004		101 551	

Ces chiffres appellent quelques commentaires. L'université pratique une politique de provisions pour amortissements qui, par le jeu de conventions comptables, apparaissent dans les comptes financiers en recettes de la 2ème section, et en dépenses de la 1ère section. Ces provisions ne constituent naturellement pas des charges supplémentaires pour l'université qui n'a donc pas à dégager des moyens particuliers pour y procéder. Elles ne sont pas reprises ici car elles gonflent un peu artificiellement le montant total du budget et peuvent peser dans le calcul de certains ratios. Il faut indiquer, pour mémoire, que les dotations pour amortissements interviennent à un niveau de 13 945 KF en 1992 et de 15 571 KF en 1993.

Les activités de formation permanente, qui pour leur plus grande part n'apparaissent pas dans ces données, font l'objet d'une présentation comptable séparée pour un total d'environ 10 000 KF pour les deux exercices analysés.

Ceux-ci font ressortir un excédent de :

- 10 642 KF en 1992, dont 12 512 KF d'excédent en fonctionnement et 1 870 KF de déficit en équipement ;
- 9 316 KF en 1993, dont 8 953 KF en fonctionnement et 363 KF en équipement.

En fait, chaque exercice fait apparaître une exécution budgétaire en excédent, ce qui se traduit par exemple, sur les quatre dernières années, par une augmentation de 68% des réserves générales de l'université, qui passent de 47 646 KF en 1989 à 79 987 KF en 1993.

Le placement de ces réserves explique bien entendu le niveau important des produits financiers.

Le montant des réserves signale certainement une situation très saine de la gestion et de la situation financière de l'université. Par ailleurs, on sait bien que ces réserves recouvrent des choses très diverses, simple report de dépenses, chevauchement d'actions contractualisées entre autres. Les réinstallations immobilières prévues pour certaines composantes, la Faculté des sciences juridiques notamment, et les dépenses d'équipement qu'il faudra alors réaliser incitent leurs responsables à pratiquer une épargne de précaution. Cependant, il ne faut pas perdre de vue que ces réserves peuvent laisser croire, à tort sans aucun doute, que le volume des actions entreprises par l'université n'est pas à la hauteur de ses ressources. Cette interprétation est d'autant plus crédible que les réserves, ces dernières années, sont sur un rythme de croissance de plus de 15%, alors que l'augmentation des ressources de l'université est de l'ordre de 3% environ.

Indiquons enfin que les services centraux gèrent la quasi-totalité de la subvention d'équipement, ainsi que les recettes d'un certain nombre de services communs. Mais la partie principale des ressources des services centraux est constituée par les produits financiers provenant du placement des réserves générales de l'université.

2 - La procédure budgétaire et son évolution

L'université de Lille II se veut une université fédéraliste. De fait, en matière budgétaire, chaque composante reçoit la quasi-totalité des ressources de fonctionnement, propres et sur subventions, liées aux filières et activités qui lui sont rattachées. Un correctif a pu être apporté aux impacts inégalitaires des normes SAN REMO, mais sans qu'il soit possible de comprendre clairement sur quelles bases. En fait, cet arbitrage est annoncé en conseil de direction et à partir de là, chaque composante élabore son projet de budget. Le budget est voté relativement tardivement, fin mars, et quatre DBM interviennent ensuite au cours de l'année, à des périodes fixes.

L'exécution du budget est très décentralisée au niveau de chaque composante. Cette décentralisation, et sans doute l'éloignement des services comptables centraux qui en découle a pu conduire certains enseignants et responsables de centres de frais à négliger les règles de procédure en matière de comptabilité publique : engagement de dépenses sans bons de commande, décisions prises sans accord préalable, donnant lieu à régularisation *a posteriori*, par exemple. Il n'y a pas eu de véritables problèmes, mais ces libertés prises avec les règles en vigueur en la matière comportent quelques risques. La décentralisation budgétaire de l'université renvoie également sur les composantes un certain nombre de difficultés, qui concernent notamment l'imputation de certaines charges ou l'affectation de certaines recettes (le problème se pose, au sein de l'ensemble juridique, pour les filières de gestion).

Enfin, il convient de signaler que Lille II est dotée d'un système informatique spécifique et qu'elle devra passer directement, sans l'étape GFC, au nouveau système NABUCO. La présidence est tout à fait consciente des difficultés que cela pourra soulever, mais ce changement de système devrait être mis à profit pour réfléchir à une pratique budgétaire véritablement prévisionnelle, le budget devenant un outil au service de la politique de l'établissement. De plus, cela devrait être l'occasion pour l'université de se doter de quelques éléments de comptabilité analytique qui manquent actuellement.

3 - Conclusion et recommandations

Si la gestion financière et budgétaire de l'université est parfaitement saine, l'attention de ses responsables doit cependant être attirée sur le fait qu'il faut pouvoir comprendre et justifier avec davantage de précision la nature et le montant des réserves. Certes, il faut attendre que les investissements d'équipement entraînés par les différentes réinstallations soient effectués, mais d'ores et déjà une réflexion sur ce point garantirait l'université contre des interprétations qui pourraient la pénaliser. Au demeurant, le passage à NABUCO, et les changements de pratiques que cela doit théoriquement amener sont de nature à faciliter cette réflexion. Le passage à NABUCO devrait favoriser la conception de véritables budgets de gestion pour chaque composante et entraîner la mise sur pied d'un certain nombre d'instruments de suivi et d'analyse de l'exécution du budget. De même, ce changement de système devrait être lié à un réaménagement des structures comptables, et peut-être même des structures tout court de l'université.

Enfin, il est clair que certaines pratiques, tout en ne posant aucun problème quant aux opérations qu'elles concernent, introduisent pour le moins quelques risques de dérapage, et sont, en tout cas, de nature à compliquer inutilement la tâche des services comptables, auxquels dans ces cas-là ont fait à tort jouer le rôle d'arbitre. Il est possible que la sous-estimation de l'importance de la gestion joue un certain rôle dans ces difficultés, ainsi peut-être qu'un certain manque de formation des personnels affectés, dans les composantes, aux fonctions budgétaires et financières. Un plan de formation devrait alors résoudre ces difficultés. En tout état de cause, la mise en place de NABUCO est une occasion propice pour réaliser de telles actions.

L'université du droit et de la santé - Lille II

LES SERVICES COMMUNS

I - L'Institut universitaire de formation permanente (IUFP)

1 - Présentation et organisation

Le service commun de formation permanente de l'université de Lille II a été créé en janvier 1973, avec la dénomination d'Institut universitaire de formation permanente de l'université du droit et de la santé de Lille. Les statuts ont été revus en 1990, le conseil de l'université les approuvant dans leur état actuel dans sa séance du 28 juin 1990. Le règlement intérieur, prévu à l'article 11 des statuts, a été adopté par le conseil consultatif de l'Institut le 16 juin 1992.

Il est clair, à la lumière des textes qui en constituent les bases, qu'on a cherché à organiser l'Institut de manière à ce qu'il soit vraiment "le service spécifique de formation continue, avec une vaste mission d'impulsion et de coordination". Mais on a aussi fait en sorte que les UFR et instituts rattachés à l'université ne se sentent pas dépossédés. Dans cet esprit, l'article 8 des statuts prévoit dans son alinéa 1 : "A chacun des UFR et instituts rattachés de l'université correspond un département de formation continue au sein de l'Institut".

2 - Les ressources humaines et matérielles

Le personnel

Le directeur a un rôle important, non seulement pour l'impulsion et l'action administrative directe, mais aussi pour les relations d'ensemble de l'Institut au sein de l'université et de l'environnement régional. Le premier directeur a eu en charge l'Institut pendant 19 ans. L'engagement dans la durée d'une personne compétente et consciente de l'importance de la mission qui lui est confiée est sans doute nécessaire pour qu'une institution prenne son essor. L'Institut universitaire de formation permanente de Lille II a été bénéficiaire d'un tel engagement. Mais il est important aussi que les responsabilités se renouvellent. Le directeur actuel, mesurant l'importance de ce qui a été fait, se rend compte qu'un renouvellement dans la stratégie est nécessaire en même temps qu'est indispensable un recentrage dans l'université.

L'ingénieur-coordonateur, chef des services administratifs et techniques, qui assiste le directeur dans la mise en oeuvre des missions dévolues à l'Institut est très actif : maîtrisant bien les questions de gestion quotidienne de l'Institut, il s'intéresse plus largement aux problèmes de formation permanente, ce qui l'a conduit à participer à l'action d'instances nationales intervenant dans ce domaine.

En plus du directeur et de l'ingénieur-coordonateur, plusieurs dizaines de personnes, aux statuts variés, apportent leur concours à l'activité de l'Institut. Deux enseignants-chercheurs de l'université, de disciplines différentes (économie et pharmacie) interviennent aux côtés du directeur. Pour chacun des départements, un responsable, nommé par le directeur de l'Institut sur proposition du doyen ou du directeur concerné, organise et coordonne les activités pédagogiques. Vingt-quatre personnes (dont quelques-unes ne sont cependant pas à temps plein) sont affectées aux différents services (en plus du poste d'ingénieur-coordonateur, 6 postes propres sur crédits d'Etat ou mis à disposition par l'université, 10 postes gagés et 5 contractuels).

Les ressources matérielles

Les bâtiments, situés à Lille, rue du Professeur Laguesse, sont importants (1 925 m²), récents et bien équipés. Les constructions, financées sur les ressources propres de l'Institut (pour un montant de plus de 8 MF), ont été réalisées sur une parcelle de terrain de 5 000 m², mise à la disposition de l'IUFP par l'université. A ces locaux s'ajoutent des antennes de coordination et/ou de secrétariat dans certaines facultés et à l'IUT.

Si l'on excepte les quelques postes non gagés sur budget d'Etat, le budget de l'Institut repose sur les recettes propres. Le chiffre d'affaires a connu en 20 ans une croissance significative, passant de 4 700 F en 1972 à 11 474 843 F en 1992. Le solde annuel a été presque toujours excédentaire, ce qui a permis les investissements en constructions et en matériel. Les responsables se préoccupent maintenant d'une certaine stagnation, les chiffres leur paraissant traduire une "crise relative de la formation continue".

3 - Les activités

Dans les 14 départements de l'Institut, les formations offertes, parmi lesquelles certaines sont diplômantes, sont très variées. Un bilan pédagogique synthétique est établi chaque année. C'est le rapprochement des chiffres sur les 6 dernières années qui conduisent aujourd'hui les responsables à s'interroger. En effet, après avoir atteint le chiffre record de 245 en 1988-1989, le nombre d'actions a régulièrement décliné depuis lors, jusqu'à 203 en 1994-1995. Dans le même temps, le nombre de stagiaires est passé de 7 060 à 5 427.

On comprend ainsi que les responsables de l'Institut ne se contentent pas d'expliquer l'évolution qui les concerne par une crise générale de la formation permanente. Plusieurs difficultés semblent en effet propres à l'université de Lille II.

En premier lieu, une certaine marginalisation de l'Institut se serait progressivement opérée, le service ne semblant plus être l'affaire commune et les responsables de l'université attendant de lui qu'il s'autofinance et règle lui-même ses problèmes. L'Institut aurait ainsi été mis à l'écart de certains grands programmes de l'université, tel le plan Université 2000. Il est possible néanmoins que l'IUFP soit responsable pour une part de cet état de fait : une longue direction, dans une phase de croissance, a pu l'inciter à préserver son autonomie. Mais les responsables actuels trouvent dans le président de l'université un interlocuteur décidé à donner à l'Institut toute la place, toute l'attention et tout le soutien qu'il mérite.

En second lieu, la formation permanente dans le domaine médical, très active par ailleurs, est organisée de plus en plus indépendamment de l'IUFP ou avec sa faible participation sur le plan administratif. Certes, on comprend que dans certains cas la formation destinée à des médecins praticiens ait besoin de se faire au contact des formations médicales, dans des locaux hospitaliers. Mais, dans la mesure où l'université veut maintenir un Institut de formation permanente fort, il est nécessaire de lui reconnaître un rôle organisateur dans tous les domaines, y compris médical.

Dans ce dernier cas, il importe de préciser la part de responsabilité des autres intervenants, hôpital et associations de médecins, notamment.

4 - Conclusion

L'Institut de formation permanente de l'université de Lille II a connu un bel essor et dispose d'un fort potentiel. Il revient à l'université d'en faire un bon usage. Elle doit d'abord le faire pour mener à bien sa mission de formation continue, aujourd'hui mission majeure pour toutes les universités, particulièrement pour celles qui comportent des disciplines qui, comme la médecine et le droit, ont traditionnellement une orientation professionnelle. Ce serait également l'occasion de favoriser les collaborations entre les disciplines et d'encourager des actions qui permettraient à l'université d'affirmer davantage, au sein de la région, son originalité. Si l'Institut ne peut être une instance d'activité exclusive, il appartient aux responsables d'éviter que des forces centrifuges n'entravent son développement et ne viennent durablement réduire son rayonnement.

II - Le Service universitaire des activités physiques et sportives (SUAPS)

Le SUAPS a pour mission d'organiser, de développer et d'animer les activités physiques et sportives pour tous les étudiants de l'université de Lille II, de proposer au personnel de l'université des activités sportives spécifiques, de favoriser le développement de l'association sportive de l'université, ainsi que l'aménagement des études, notamment pour les sportifs de haut niveau inscrits à l'université, de gérer enfin les installations sportives et de planifier leur utilisation.

Il doit faire face non seulement aux contraintes engendrées par l'importance de l'effectif des étudiants concernés (la pratique sportive est obligatoire pour les étudiants de 1^{ère} année), mais également aux difficultés qui tiennent à la dispersion géographique des composantes de l'université cumulée avec celle des sites de pratique sportive et des équipements dont il assure la gestion.

1 - Les activités pratiquées

Le SUAPS propose une vingtaine d'activités physiques et sportives à l'ensemble des étudiants. Les principales disciplines sportives, individuelles et collectives sont prévues ; toutes sont prises en charge directement par le service ; certaines toutefois, parce qu'elles supposent un équipement ou un matériel spécifique, sont organisées en liaison avec un club : tir, canoë-kayak, squash ou encore équitation. Enfin, cette organisation est également conçue en relation avec celle des activités de la Fédération nationale du sport universitaire (FNSU) auxquelles les étudiants peuvent accéder sans avoir à payer de cotisation, laquelle est prise en charge par l'université, afin d'encourager la participation aux compétitions universitaires (l'association sportive de Lille II - 800 licences en 1993-1994 - obtient d'ailleurs de bons résultats, tant dans les sports individuels que dans les sports collectifs).

Plus de 30% de la population étudiante a une pratique sportive au sein du SUAPS (compte non tenu des 1 200 étudiants de l'UFR STAPS). Ce pourcentage important s'explique d'abord par la faveur accordée au sport dans les différentes composantes de l'université : les étudiants obtiennent facilement des aménagements de leur emploi du temps pour la pratique FNSU du jeudi après-midi ; ensuite, le régime des études reconnaît aux activités physiques et sportives une place sous diverses formes :

- Pour les étudiants en 1^{ère} année de médecine, pharmacie, droit et AES, une "obligation sportive" est imposée, sauf dérogation accordée à des sportifs de niveau régional qui pratiquent régulièrement un sport et sont alors tenus de participer aux compétitions FNSU (moins de 100 dérogations par an). Cette obligation ne s'applique ni aux étudiants de l'UFR STAPS, ni aux étudiants en droit de Cambrai, ni à ceux inscrits en 1^{ère} année des formations paramédicales. Les étudiants doivent donc justifier d'une pratique sportive régulière, à raison d'une séance hebdomadaire, soit dans le cadre du SUAPS, soit dans celui de l'association sportive, soit dans des conditions validées par le SUAPS. Une semaine, au plus tard, avant le début des examens, les différentes Facultés reçoivent communication de la liste des étudiants qui ont satisfait à cette obligation (plus de 85% en général, sauf en droit et AES où la proportion est de l'ordre de 60%). Pour l'année universitaire en cours, cette première formule impose l'accueil de plus de 4 000 étudiants.

- Pour les étudiants en 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} année de pharmacie, ainsi que pour ceux en 2^{ème} année de DEUG, en licence et en maîtrise de droit et d'AES, une option Sport, valorisée, est ouverte (les étudiants en 1^{ère} année de droit et d'AES pourraient également la choisir à la place de "l'obligation sportive") ; elle n'entre pas en concurrence avec les autres options (informatique, langue vivante etc...), et elle permet, comme dans les matières facultatives, d'obtenir des points supplémentaires en vue de l'admission à l'examen : seuls sont pris en considération les points obtenus au-dessus de la moyenne pour la pharmacie, la note allant de 0 à 20 pour le droit.

Cette option est destinée, soit aux étudiants qui pratiquent la compétition sportive à un niveau régional (dans ce cas, la note prend en compte, pour moitié, l'évaluation des performances et, pour moitié la qualité d'un dossier d'une dizaine de pages préparé par l'intéressé), soit à ceux qui

souhaitent s'engager dans la promotion d'une activité ou d'une manifestation sportive (la note sera attribuée également, pour moitié, à partir d'un dossier et, pour moitié, en considération de l'activité choisie). Pour l'année universitaire en cours, 65 candidats étaient inscrits en option Sport au mois de décembre 1994.

- Enfin, en dehors des deux cas précédents, le SUAPS accueille environ 400 étudiants se livrant régulièrement, dans le cadre des cours organisés par les enseignants, à une pratique sportive, un millier d'étudiants utilisant les installations mises à leur disposition pour des activités libres et non encadrées.

Sur l'ensemble de ces activités, une information est organisée à destination des étudiants : la rentrée est préparée dès les mois de mai et juin, afin que chaque étudiant reçoive dans son dossier d'inscription une fiche "Sport" et que des renseignements précis puissent lui être donnés dès la semaine de prérentrée (pour les étudiants de 1ère année) sur les programmes et les lieux d'activités (affichage dans les salles de sport et les facultés, distribution d'une documentation). L'équipe du SUAPS attache une très grande importance à cette information.

2 - Les équipements sportifs

Ils sont répartis sur 4 sites. Les plans d'occupation de ces sites tiennent compte de la spécificité de leurs installations, de la localisation des UFR et de la nature du sport pratiqué par les étudiants.

Le premier site est constitué par un ensemble sportif municipal - les Equipements sportifs universitaires municipalisés (ESUM) - situé à Villeneuve d'Ascq et comprenant 3 gymnases, 5 salles spécialisées et, à l'extérieur, 4 courts de tennis, 2 pistes de lancer, 1 terrain de grand jeu et 3 pistes de saut. Durant l'année universitaire, ces équipements sont mis à disposition du SUAPS pour 20% de leur temps d'utilisation (et, pour 30%, à celle de l'université de Lille III). Pour Lille II, les usagers en sont essentiellement les étudiants en droit ; cette utilisation par le SUAPS de Lille II est appelée à prendre fin dès la rentrée universitaire 1995-1996, lorsque la Faculté des sciences juridiques aura rejoint sa nouvelle implantation de Lille-Moulins.

Les 3 autres installations (la salle A. Châtelet, la salle A. Debeyre, le complexe sportif Gaston Berger) appartiennent à l'Etat et sont intégralement gérées par le SUAPS, chacune d'elles se trouvant placée sous l'autorité d'un responsable, professeur d'EPS, désigné par le président de l'université. Elles sont aménagées sur 141 950 m² représentant :

- 12 360 m² de surfaces bâties, soit :
 - . une piscine de 25x15m ;
 - . 5 372 m² de gymnases ;
 - . 1 989 m² de locaux techniques ;
 - . 4 111 m² de locaux divers ;
 - . 1 344 m² de dégagements ;
 - . 216 m² de parkings couverts ;
 - . 586 m² de locaux administratifs et pédagogiques ;
- 129.590 m² de surfaces non bâties, soit :
 - . 52 075m² de surfaces sportives ;
 - . 31 806 m² d'espaces verts traités ;
 - . 3 395 m² d'espaces verts non traités ;
 - . 12 542 m² de parkings non couverts ;
 - . 29 772 m² de voiries.

Ces 3 installations sont ouvertes à 3 catégories d'utilisateurs :

- les étudiants accueillis par le SUAPS (20% du temps d'utilisation/année universitaire) ;
- les étudiants de l'UFR STAPS (30% du temps d'utilisation/année universitaire) ;
- le Lille-Université-Club (21 sections sportives) et les autres locataires (50% du temps d'utilisation/ année universitaire), sur la base d'une convention conclue avec l'université, et qui, en

contrepartie d'une redevance versée au SUAPS à hauteur de 924 000 F, dont 350 000 F en moyenne par an pour les locations autres que le LUC, contribue à assurer le plein emploi des installations pendant toute l'année ; des échanges de services peuvent s'opérer entre le SUAPS et le LUC pour l'entretien des installations.

Entre ces différentes catégories d'utilisateurs, la répartition s'établit de manière à préserver une priorité, le matin, aux étudiants de l'UFR STAPS sur l'ensemble des installations ; pendant l'année universitaire, le LUC n'utilise les salles et les gymnases qu'après 18 h.

Pour le reste, les étudiants du secteur Santé sont plutôt accueillis dans les salles Châtelet (2 gymnases, 1 salle d'haltérophilie, 1 salle de danse, 1 salle de judo, 1 salle de lutte, 1 sauna et quelques installations extérieures) et Debeyre (1 gymnase, 1 salle d'escrime, 1 gymnase-sports de combat, 2 salles de danse). Quant au complexe Gaston-Berger (1 piscine, 3 gymnases et des installations extérieures assez vastes), il est ouvert à l'ensemble des étudiants de Lille II (éventuellement à ceux des autres universités), les principaux utilisateurs étant l'UFR STAPS - dont l'implantation est toute proche, et le LUC - dont le siège se trouve à l'intérieur même du complexe. Bien entendu, cette répartition, essentiellement dictée par des considérations géographiques, doit composer également avec les choix des étudiants en faveur de telle ou telle spécialité sportive.

Ces équipements vieillissent mais sont régulièrement entretenus : actuellement, des travaux de réfection des verrières de l'un des gymnases Châtelet (dont il sera nécessaire de revoir la chaufferie) et des conduites d'eau de la piscine Gaston-Berger sont en cours.

Si l'ensemble de ces équipements permet encore d'accueillir la totalité des étudiants malgré l'accroissement des effectifs, il est à prévoir que, dès l'an prochain, apparaîtront de sérieuses difficultés avec le déplacement de la Faculté des sciences juridiques à Lille-Moulins, et l'impossibilité, pour les étudiants en droit, d'utiliser les installations de Villeneuve d'Ascq, ne serait-ce qu'en raison de leur éloignement.

3 - Les ressources humaines et matérielles

Les personnels

L'équipe pédagogique du SUAPS regroupe, sous la direction de l'un d'eux, 13 enseignants d'EPS : 1 professeur agrégé HC, 11 professeurs certifiés (4 sont HC), 1 chargé d'enseignement HC ; y participe également 1 professeur certifié d'EPS affecté à l'IEP ; elle dispose enfin d'un poste d'adjoint administratif. Elle fait appel aux services de 12 vacataires pour compléter l'encadrement des activités proposées aux étudiants ; il est à signaler que deux d'entre eux interviennent à la piscine du complexe universitaire Gaston-Berger et que, en dehors de leur temps de présence, un maître-nageur-sauveteur contractuel a dû être recruté, faute des emplois nécessaires pour assurer la sécurité des usagers (le LUC prenant le relais, pour le reste du temps).

Pour veiller à l'entretien des équipements, le directeur du SUAPS délègue un professeur sur chaque site. Cet entretien est assuré par les personnels suivants :

- salle Debeyre : 2 agents titulaires, dont 1 OEA et 1 agent spécialisé ;
- ensemble Châtelet : 4 agents titulaires, dont 1 OEA, 1 AS, 1 OP1 et 1 contractuel sur poste titulaire ;
- complexe Gaston-Berger : en raison de l'importance de l'installation, et outre les emplois d'adjoint au directeur et de secrétaire (contractuelle), 10 agents titulaires : 1 agent chef 1ère catégorie, 4 OEA, 2 OP espaces verts et installations sportives, 1 OP et 1 MO installations thermiques et sanitaires, 1 MO agencement et revêtement, 3 agents contractuels dont 1 à mi-temps. De plus, 19 stagiaires CES ont été recrutés par l'université, et 29 par le LUC, ce dernier assurant la formation de l'ensemble d'entre eux, en liaison avec le SUAPS.

Les moyens financiers

Le budget du SUAPS est de l'ordre de 5 MF. Les principaux postes de recettes sont la subvention de l'Etat (1, 247 MF), le "droit sportif" (1, 13 MF), la redevance versée par le LUC et les locations extérieures (92,4 KF), les recettes du CNASEA (1,25 MF) pour le paiement des CES, ainsi que les soutiens accordés par l'université.

4 - Conclusion et recommandations

L'université de Lille II est une université sportive. Elle dispose d'un patrimoine vieillissant mais régulièrement entretenu qui lui permet, en dépit de difficultés réelles de communication dues à une certaine dispersion des sites universitaires et des équipements sportifs, d'offrir à ses étudiants des activités satisfaisantes. Sans doute, peut-on observer que la grande majorité des pratiquants participe par obligation ; mais les activités physiques et sportives fournissent une excellente occasion aux nouveaux étudiants d'apprendre à se connaître, à vivre ensemble, à organiser leur première année de vie universitaire et de liberté. Une réserve, peut-être, à propos de l'option Sport, en ce qu'elle impose à ceux qui la choisissent la rédaction d'un dossier : ce qui n'est pas vraiment une activité physique et sportive et n'est peut-être pas de nature à inciter les étudiants à poursuivre la pratique du sport au delà de leur obligation de 1ère année.

La liaison étroite avec le LUC, outre qu'elle contribue à la gestion des installations (complexe Gaston-Berger) et à leur pleine utilisation pendant l'année universitaire, et surtout en dehors d'elle, est une occasion intéressante d'ouverture sur la vie de la cité.

Le plus urgent, pour les prochaines années, est certainement de trouver une solution qui permette l'accueil des étudiants de la Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales, et d'éviter que la nouvelle implantation de cette faculté n'entraîne une surcharge insupportable pour les trois équipements universitaires actuels.

III - Le Service universitaire d'accueil, d'information et d'orientation (SUAIO)

C'est à l'évidence une équipe réduite (4 titulaires permanents et 3 conseillers à mi-temps) qui s'emploie, au sein des deux antennes distinctes Droit et Santé, sous la direction éclairée du professeur responsable du service, à relever le défi de la "mission impossible" qui lui est confiée.

Ici, en effet, rien ne manque en matière de compétence, de dévouement, d'expérience professionnelle, d'initiative pertinente de l'ensemble des personnels, hormis les moyens élémentaires nécessaires à la mise en oeuvre des missions attendues.

Dès lors, comment s'étonner de voir le SUAIO de Lille II n'offrir à ses usagers que des horaires d'accueil insuffisants (ouverture à mi-temps) et des plages d'entretiens individualisés réduites à la portion congrue (une douzaine de rendez-vous hebdomadaires pour l'ensemble des deux secteurs).

En dépit d'un premier pas qui a conduit à une mini-dotation en équipement informatique, il n'est pas sûr que la présidence de l'université et son secrétariat général aient totalement mesuré le déficit préoccupant de leur politique d'information/documentation/communication.

Il n'est pas sûr non plus qu'une réflexion suffisante ait été provoquée, visant à définir ou à redéfinir les conditions objectives d'un bon fonctionnement de ce service commun essentiel, que constitue dans toute université le SUAIO.

Et cependant une nouvelle prise de conscience apparaît au sein même de la présidence, puisque la décision semble être prise de s'engager enfin dans une dotation importante en moyens informatiques nouveaux couvrant l'ensemble des sites de l'université.

Il restera cependant à engager une réflexion collégiale sur les missions et les conditions de fonctionnement de ce service. Ici, en effet, les personnels fortement motivés attendent des services centraux et de l'équipe présidentielle une reconnaissance pleine et entière de service commun universitaire en lieu et place d'un guichet de renseignements ou d'un service à tout faire qu'ils ont parfois le sentiment d'animer.

En dépit de ces graves carences, un important travail s'accomplit, souvent dans l'inconfort, plus souvent encore grâce à l'efficacité du réseau de relations informelles qui permet à l'équipe en place de faire face au quotidien. Le manque évident de coordination institutionnelle place le SUAIO quelque peu en marge des relais d'information. Bref, le déficit de communication interne reste criant : il devient urgent d'y porter remède.

Il serait donc souhaitable qu'un groupe de travail soit créé à l'initiative de la présidence, avec pour mission de rechercher les conditions d'une meilleure coordination interne des tâches d'accueil, d'information, de documentation et de communication.

Les atouts sont ici considérables. C'est donc de regard qu'il convient de changer. Une dynamique nouvelle est attendue que peut libérer demain une politique volontariste en la matière de l'équipe présidentielle. Plus de 20 000 jeunes sont ici concernés. Les très préoccupants taux d'échecs enregistrés dans le secteur Droit et les flux considérables de réorientation à gérer dans le secteur Santé méritent qu'un effort prioritaire soit enfin consenti en faveur d'un service commun universitaire d'accueil, d'information et d'orientation qui possède des talents réels et des dévouements exemplaires.

Ne pas percevoir l'urgence de mesures nouvelles, de concertations réfléchies, de coordinations plus efficaces et de moyens plus importants (qu'avait d'ailleurs chiffrés le précédent contrat quadriennal) serait s'enfermer dans un conservatisme dangereux. Le temps de l'initiative et du volontarisme s'impose en l'occurrence à l'équipe présidentielle et à l'ensemble des enseignants-chercheurs si peu impliqués en la matière.

Bref, il convient à Lille II de s'apercevoir enfin que le SUAIO, service commun universitaire, est bel et bien, comme dirait le bon sens populaire, un service que l'on rend en commun (enseignants, personnels administratifs, conseillers d'orientation, documentalistes, etc...) aux 20 000 étudiants de cette université.

IV - Le Service commun de documentation (SCD)

1 - Présentation et organisation

De par la volonté des présidents des 3 universités lilloises, la bibliothèque interuniversitaire, jusqu'alors rattachée à l'université Charles de Gaulle (Lille III), a été supprimée en septembre 1992 ; trois services communs de documentation ont été créés.

Le Service commun de documentation de Lille II se compose, comme l'université, de 2 secteurs, le secteur Droit-Economie et le secteur Santé, nettement individualisés et géographiquement séparés, mais qui, sous l'impulsion du directeur, collaborent très étroitement. Le secteur Droit souffre d'être encore associé à celui de Lille III. Le secteur Santé, quant à lui, fonctionne normalement et se développe.

Les statuts du service respectent la lettre du décret 85-694 modifié, relatif aux services communs de la documentation des universités. Il est encore un peu tôt pour savoir s'ils en respectent l'esprit. Le conseil de la documentation s'est réuni deux fois, en mars 1994 et en février 1995. Outre les membres élus et les membres de droit, il accueille, à titre d'invités, des représentants des UFR et des Instituts : les principales composantes de l'université sont donc associées aux travaux, ce qui ne peut que favoriser l'instauration et le développement d'une véritable politique documentaire.

L'intégration au SCD de la bibliothèque générale de droit est prévue. Celle des bibliothèques d'odontologie et de médecine légale est possible, comme l'association avec d'autres bibliothèques, celle de l'Institut d'études politiques, par exemple. Le président de l'université est très favorable à la création de commissions communes d'achat.

2 - Les ressources humaines et matérielles

Les locaux

Si le secteur Droit-Economie est situé sur le campus universitaire de Villeneuve d'Ascq, le secteur Santé est implanté au sud de Lille, dans les locaux universitaires et hospitaliers. Les deux sections qui le composent, la section Médecine et la section Pharmacie, qui disposent à elles deux de 4 000 m² environ et de près de 400 places de lecture, ne sont cependant pas dans le même bâtiment.

Le secteur Santé

La section Médecine a bénéficié d'aménagements appréciables en 1993 : installation d'une banque de prêt, restructuration d'une salle de lecture en libre accès, mise en place d'un réseau de CD-ROM. Le président de l'université envisage, pour la fin 1996, la création d'un espace documentaire de 800 m² pour le 1er cycle, dans les nouveaux locaux de la Faculté de médecine, en périphérie du Centre hospitalo-régional de Lille. La section Pharmacie resterait une salle pour le 1er cycle. L'actuelle section de médecine pourrait être transformée en un espace consacré à la recherche pour les disciplines médicales, pharmaceutiques et dentaires. Ces projets devraient recevoir un accord unanime.

Le secteur Droit-Economie

Ses salles de lecture, ses bureaux, certains de ses services sont, actuellement, sinon communs, du moins étroitement imbriqués avec ceux de Lille III. Cette situation est très mal vécue par le personnel qui, à tort ou à raison, s'est senti floué lors de la partition de la BIU.

L'aménagement à Lille-Moulins, de la Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales, permettra d'attribuer, dans une première tranche, au SCD, pour la direction et le secteur Droit-Economie, 4 500 m² avec une extension possible d'environ 2 000 m². L'ouverture est prévue à l'automne 1995 ; on peut raisonnablement envisager, dès le début de la prochaine année universitaire, l'ouverture d'une salle en accès direct avec un prêt à domicile encore manuel, jusqu'à l'installation de l'ensemble et la montée en charge de l'informatisation.

Le personnel

Lors de la partition de la BIU, 36 postes ont été attribués au SCD de Lille II. Actuellement la situation est la suivante :

Postes	Direction + Affaires générales	Secteur Droit-Economie	Secteur Santé
Conservateur général	1	0	0
Conservateur en chef	0	1 (absent depuis septembre 1994)	1
Conservateur 2ème classe	1	1 (en coopération jusqu'en septembre 1995)	1
Bibliothécaire	0	1	2
Bibliothécaire-adjoint spécialisé	0	1	3
Bibliothécaire-adjoint	0	1	2
Magasinier en chef	0	1	1
Magasinier spécialisé	0	2 (dont 1 poste vacant remplacé par 1 contractuel rectoral)	9
Secrétaire d'administration scolaire et universitaire	2 (dont 1 à 80%)	0	0
Adjoint administratif	0	1	1
Agent administratif	0	2 (dont 1 contractuel rectoral sur congé formation)	1
Contractuel (catégorie C)	0	1	1 (80%)
Total	4	12	22

+ 2 CES équivalent temps plein (Droit-économie).

+ 2 moniteurs équivalent temps plein (48 heures en Droit, 24 heures en section Médecine).

La faiblesse numérique du personnel restera le point le plus noir après l'installation dans les nouveaux locaux. En effet, pour le secteur Droit, l'accueil, le prêt à domicile (ouvrages en magasin), le prêt entre bibliothèques, les permanences de la salle des périodiques, entre autres, sont assurés en alternance avec le personnel de Lille III. Certes, des postes seront créés en 1995, mais répondront-ils aux besoins les plus criants en personnel technique et en magasiniers ? Par ailleurs, ces postes seront-ils tous pourvus, ou, tout au moins, la possibilité sera-t-elle donnée d'engager, comme dans les autres services de l'université, des contractuels sur ces postes vacants, exception faite des postes vacants de magasiniers ?

Il faudra vraisemblablement envisager - et cela ne sera pas facile - de redistribuer des postes de travail en rapprochant certains services (la gestion des commandes, le prêt entre bibliothèques pour les originaux, le catalogue dans le réseau OCLC, par exemple) de chacun des secteurs.

Si le cahier des charges et les documents administratifs relatifs au marché de l'informatisation peuvent être préparés par le directeur et le responsable du projet informatique, une personne devra consacrer dans chaque service une bonne partie de son temps (50% ?) à la mise en place de l'informatisation. Des moniteurs étudiants (pour les services publics) et des CES devront être engagés en plus grand nombre, ce qui grèvera le budget de fonctionnement, à moins qu'une aide substantielle de l'université n'intervienne.

Le budget

Il avoisinait, en 1993, les 6 MF.

Subvention de fonctionnement	Droits universitaires	Ressources propres	Total
4 039 KF (67,44%)	1 500 KF (25,04%)	450 KF (7,51%)	5 989 KF

Le Centre national du livre a attribué, en outre, une subvention de 65 KF.

En 1994 et 1995, s'est ajoutée à la subvention de fonctionnement une subvention dans le cadre du contrat d'établissement signé pour les années 1994-1997, soit respectivement :

- en 1994 : 2 321 KF et 1 708 KF ;
- en 1995 : 2 071 KF et 2 208 KF.

10 MF ont été accordés à l'université pour le premier équipement des nouveaux locaux, mais aucune dotation n'a été individualisée pour le SCD.

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées, en 1993, à 5 709 112 F, dont 3 481 757 F pour les dépenses documentaires, ce qui représente 61%. Ce pourcentage, satisfaisant, doit, au moins, être maintenu, d'autant que le service devra pour les nouveaux locaux reconstituer une collection de dictionnaires et d'encyclopédies, et acquérir des ouvrages en économie et en gestion. Heureusement, une subvention de 130 000 F a été accordée cette année par le CIC dans le cadre de sa Fondation entreprise, Livres pour les bibliothèques universitaires ; la banque locale Scalbert, du groupe CIC, envisage de prolonger l'opération quelques années.

Si la section Médecine est logée gratuitement, le SCD paie des frais d'infrastructure pour la section Pharmacie et reverse à l'université de Lille III 670 000 F environ. Il assume, en outre, le salaire et les charges d'une personne à mi-temps qui travaille à l'agence comptable de Lille II. Il est à souhaiter que, conformément aux instructions ministérielles rappelées par la circulaire 94-031, signée conjointement par le directeur général des enseignements supérieurs et par le directeur de l'information scientifique et technique, les dépenses de ce type ne soient plus imputées au budget du SCD.

Les collections

Les acquisitions annuelles prennent un essor non négligeable, qui devrait s'accroître, grâce au contrat d'établissement, et assurent une bonne couverture documentaire :

	Livres français		Livres étrangers		Périodiques français*	Périodiques étrangers*
	1993	1994	1993	1994		
Secteur Santé						
Médecine	903	1 122	471	323	268	427
Pharmacie	463	512	127	140	52	88
Total	1 366	1 634	598	463	320	515
Secteur Droit-Economie	1 425	2 135	97	164	180	108

* abonnements en cours

Dans le secteur Santé, les collections sont importantes : 55 000 volumes, 2 805 titres de périodiques, 1 942 mètres linéaires de thèses, un millier environ de microfiches et plus de 100 CD-ROM. Quant au secteur Droit-économie, on peut penser que les collections représentent le 1/3 environ de la section Droit-Lettres de l'ex-BIU, soit 130 000 volumes, 2 000 titres de périodiques, 530 mètres linéaires de thèses.

La répartition des documents entre Lille II et Lille III va poser, dans les mois qui viennent, de sérieux problèmes. Seront transférés, dans la salle des sciences sociales, pratiquement réservée à Lille III, la majeure partie des ouvrages en libre accès, les périodiques de droit ainsi que les thèses en droit et en économie. Les ouvrages acquis entre 1972 et 1992, qui sont classés systématiquement en magasins, iront rejoindre l'une ou l'autre des 2 universités en fonction de la discipline dont ils relèvent. Mais il faudra trancher pour les ouvrages d'histoire du droit et de science politique, ce qui risque d'être douloureux. Pour les ouvrages acquis avant 1972 et qui sont classés en magasins par format et par ordre d'entrée, le problème semble insoluble.

Une commission composée de représentants des 2 universités commence à travailler, mais comment va-t-elle procéder : titre par titre ? La convention prévue entre les 3 universités au moment de la partition, et qui n'est pas encore signée, ne peut-elle prévoir de faciliter l'accès aux collections, et d'instaurer un service de prêt ou un système de navette entre les bibliothèques ? Les compensations financières, si elles se révèlent nécessaires, devraient plutôt porter sur le mobilier.

L'informatisation

Actuellement, le prêt du secteur Droit est informatisé selon le logiciel Mobibop. Le poste de travail est aussi celui du SCD de Lille III, et le demeurera.

Depuis 1987, le travail de catalogage se fait dans le réseau informatisé international OCLC ; c'est un système avantageux pour le SCD car il lui permet de dériver la plupart des notices de ses ouvrages qui existent déjà dans la base. Ainsi, en 1994, il a été procédé à 3 968 dérivations contre 222 créations de notices ne figurant pas dans la base. Le catalogue local est consultable sur microfiches et sur CD-ROM. La conversion rétrospective des notices antérieures à 1987 vient d'être réalisée grâce à l'aide de la sous-direction des bibliothèques.

La section Médecine a mis en place un réseau de CD-ROM que ses promoteurs ont l'ambition de relier au réseau CHR.

L'ensemble des locaux de l'université, SCD compris, sera très prochainement câblé, ce qui permettra l'accès aux réseaux Renater et Internet, et favorisera la mise en place du système informatisé de gestion intégrée du SCD. La décision d'informatiser le SCD sur ses 3 trois implantations a été prise et un chef de projet (conservateur) nommé, qui devrait pouvoir compter sur l'aide technique et sur les conseils du Centre de calcul de l'université. L'étude préalable a été réalisée. Sous l'impulsion du président de l'université, la création d'un comité de pilotage a été envisagée. Le calendrier prévu est peut-être un peu optimiste, car, compte tenu des délais administratifs des appels d'offre, le fournisseur ne pourra guère être choisi avant la fin de l'année. Le financement est pratiquement assuré par le tiers de la subvention prévue pour l'informatisation de l'ex-BIU et par les autres reliquats, ainsi que par les crédits attribués par la sous-direction des bibliothèques dans le cadre du contrat d'établissement. La tâche sera longue et difficile pour le directeur, le chef de projet, le personnel qui devra se mobiliser pour assimiler les nouvelles technologies. Si les créations d'emploi et les moyens financiers suivent, tout pourrait être installé à la fin de l'année 1996.

3 - Les services publics

Les conditions d'ouverture et la fréquentation

Les conditions d'ouverture sont actuellement les suivantes :

- secteur Droit-Economie : du lundi au vendredi de 8 h30 à 19 h et le samedi de 9 h à 12 h ; 245 jours en 1993, 247 en 1994 ;

- secteur Santé :

 Médecine : du lundi au vendredi de 9 h à 19 h,

 Pharmacie : du lundi au vendredi de 9 h à 18 h,

211 jours en 1993, 212 en 1994.

Dans les 2 secteurs, 8 925 étudiants (sur les 23 000 qu'en compte l'université, soit 38,80%) et 143 enseignants (sur 870, soit 16,45%) sont inscrits pour le prêt à domicile. Ces chiffres sont nettement insuffisants. Il faut espérer que le transfert du secteur Droit-Economie et l'intégration de la bibliothèque générale de droit, d'une part, la restructuration du secteur santé, d'autre part, augmenteront la fréquentation d'une manière significative.

Les lecteurs qui viennent simplement consulter sur place ne sont pas comptabilisés. L'informatisation devrait permettre un accès contrôlé généralisé.

La consultation sur place et le prêt à domicile et entre bibliothèques

La consultation des ouvrages en libre accès n'est pas comptabilisée. 41 172 documents ont été communiqués en 1994 pour le secteur Droit et 31 218 pour le secteur Santé (contre 35 493 en 1993 : la diminution s'explique par le développement du libre accès).

Pour le secteur Droit, 118 367 prêts à domicile ont été effectués en 1994. Pour le secteur Santé, 33 430 documents ont été prêtés la même année (34 871 en 1993).

Les prêts entre bibliothèques sont très nombreux ; la section Médecine, dans le réseau français, vient immédiatement après la bibliothèque interuniversitaire de médecine. Quant à la section Pharmacie, elle se comporte d'une façon très honorable. Le secteur Santé a prêté 11 529 documents et en a emprunté 10 418. Le PEB du secteur droit est indissociable de celui de Lille III.

La recherche documentaire informatisée est, par manque de personnel, pratiquement inexistante pour le secteur Droit, ce qui est regrettable. En revanche, elle est active pour le secteur Santé (280 interrogations en 1994).

Le secteur santé offre 14 titres de CD-ROM en réseau mais il n'existe pas, pour le moment, de statistiques sur leur utilisation (qui n'a débuté qu'en janvier 1995).

4 - Conclusion

Né avec difficulté d'une partition mal ressentie, le Service commun de la documentation de l'université de Lille II est en pleine mutation : le secteur Droit doit être transféré, le secteur Santé restructuré, un système informatisé de gestion intégrée mis en place. Le service doit s'affirmer dans l'université, coordonner les différentes ressources documentaires (recensement des bibliothèques, élaboration des catalogues collectifs, politique concertée d'acquisitions). Il doit jouer son rôle dans le pôle universitaire européen.

Les atouts sont importants. L'équipe de direction est, dans son ensemble, dynamique et entreprenante : elle a bien analysé la situation et est décidée à prendre en mains la modernisation de ses services. Elle témoigne, en outre, avec force de son désir de s'intégrer à l'université. Le président a manifesté sa volonté de mener une politique documentaire cohérente et efficace. Les perspectives sont encourageantes et on peut légitimement espérer en l'avenir.

V - L'Institut de la construction, de l'environnement et de l'urbanisme (ICEU)

Créé le 12 décembre 1974 par le conseil de l'université de Lille II, l'Institut de la construction, de l'environnement et de l'urbanisme (ICEU) a le statut de service commun de l'université depuis la loi de réforme de l'enseignement supérieur. Etablissement d'enseignement supérieur, il est lié par convention avec l'Institut d'études économiques et juridiques appliquées à la construction et à l'habitat (ICH), associé au Conservatoire national des arts et métiers (CNAM), et avec le Centre régional du CNAM.

Le directeur de l'ICEU est actuellement professeur à la Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales. Le personnel administratif est composé de 2 personnes. Un centre de documentation spécialisé est à la disposition des étudiants.

L'Institut prépare à 3 diplômes :

- le diplôme ICH, qu'il est habilité à délivrer en raison de sa qualité d'ICH associé au CNAM et sous le contrôle de celui-ci ;
- le certificat d'études juridiques immobilières, que délivre l'ICH de Paris ;
- le diplôme d'université Institut de la construction, de l'environnement et de l'urbanisme (ICEU), que délivre l'Institut au nom de l'université.

Le diplôme ICH est accessible à tout étudiant ayant fait avec succès une année d'enseignement supérieur et à toute personne salariée titulaire du baccalauréat ou pouvant justifier de 3 années d'activité comme cadre dans le domaine de la construction ou de l'habitation. Les cours peuvent être également suivis dans le cadre de la formation permanente.

Pour avoir le diplôme, il est nécessaire d'obtenir 9 unités de valeur. Il existe 5 combinaisons possibles d'unités de valeur ; à chacune d'elles correspond une section. Les 5 sections sont : Construction, Vente-gestion, Promotion immobilière, Expertise, Logement social. L'ICEU assure l'intégralité des enseignements des 3 premières sections et seulement une partie des enseignements des 2 dernières.

Les étudiants de l'Institut sont d'origines très variées : en 1994-1995, par exemple, on comptait 36 salariés, 11 stagiaires en formation continue et 3 auditeurs libres, de niveaux d'ailleurs fort divers. Comme la plupart ont, en général, soit une autre activité étudiante, soit une activité professionnelle, les études ne progressent qu'assez lentement, ce qui explique que le nombre des diplômes accordés chaque année se situe généralement autour de 10. Les étudiants diplômés n'ont en principe aucune difficulté à trouver un emploi.

Ce diplôme est un excellent exemple de formation professionnelle de qualité. La réussite dépend toutefois d'un heureux concours de circonstances et il n'est pas aisé de généraliser de telles expériences.

VI - Le Centre universitaire de mesures et d'analyses (CUMA)

Créé en 1981 et placé sous la responsabilité d'un professeur de chimie analytique, ce service commun de l'université est installé à la Faculté de pharmacie, dans le Laboratoire de chimie analytique.

Il a pour mission de mettre à la disposition des chercheurs, de l'université ou d'autres établissements (INSERM, Institut Pasteur...), des appareillages et des techniques d'analyse, en particulier dans le domaine de la chromatographie en phase gazeuse ou de la chromatographie liquide. Il a bénéficié en 1991 d'une restructuration et d'un renouvellement de son matériel et dispose aujourd'hui de 2 ingénieurs et d'1 administratif.

Il participe à la formation à la recherche en accueillant des stagiaires de 2ème cycle ou en cours d'études doctorales, provenant par exemple de l'Institut de chimie pharmaceutique ou d'Ecoles d'ingénieurs chimistes.

Il effectue, de plus, des travaux à la demande d'organismes publics ou privés. Les relations avec l'Institut Pasteur paraissent bien développées, en particulier avec l'équipe INSERM U 235. Plusieurs laboratoires de la Faculté utilisent régulièrement les services de ce centre, qui fonctionne en grande partie à l'aide de contrats extérieurs, liés à des prestations de service.

VII - Le Service commun de physicochimie

C'est dans le cadre d'un projet fédérateur soutenu par la Région Nord - Pas-de-Calais au titre du plan quadriennal 1990-1993, l'opération Interface pharmacochimie-biologie cellulaire, qu'a été créé le Service commun de physicochimie. Ce projet, dont le but était de valoriser l'approche pluridisciplinaire dans l'étude des phénomènes de reconnaissance moléculaire, visait à la fois à rassembler un certain nombre d'unités et d'équipes de recherche du campus médical de Lille autour d'un grand thème scientifique commun, et à renforcer leur potentiel scientifique et technique dans les domaines biologiques et physicochimiques.

Placé sous la responsabilité d'un professeur de la Faculté de médecine, le Service commun de physicochimie se compose

- du Laboratoire d'application de résonance magnétique nucléaire (RMN), implanté à la Faculté de pharmacie,
- et du Laboratoire de spectrométrie de masse à ion spray, installé à la Faculté de médecine.

1 - Le Laboratoire d'application de RMN

L'objectif de ce laboratoire, qui fonctionne avec 1 enseignant chercheur et 1 ingénieur, et bénéficie de l'assistance scientifique de 2 maîtres de conférences de la Faculté de pharmacie, est de mettre à disposition des différentes équipes de recherche de l'université de Lille II les installations de RMN, d'acquisition et d'analyse des spectres, conduisant à des études de structure et de conformation des molécules. Une station de calcul permet, en plus des traitements de données, de simuler les spectres et de raccorder ces informations au réseau informatique local de la Faculté de pharmacie.

Ce laboratoire effectue également des études à la demande d'organismes publics ou privés, et participe à la formation des nouveaux utilisateurs.

2 - Le Laboratoire de spectrométrie de masse à ion spray

Le spectromètre de masse "électrospray" acquis par l'université de Lille II s'adapte à l'étude, après fragmentation, des petites et moyennes molécules, même à caractère faiblement ionisable. Couplé à des techniques séparatives comme la chromatographie liquide et l'électrophorèse capillaire, il permet de satisfaire la plupart des demandes d'identification et d'étude structurale des petites comme des grosses molécules et répond ainsi aux besoins de la recherche fondamentale (étude de la biochimie des protéines et des glycoprotéines, naturelles ou recombinantes) comme de la recherche appliquée (étude du métabolisme de molécules naturelles et de médicaments).

Ce laboratoire fonctionne en service commun, administré par un Comité scientifique qui veille à l'exécution de ses missions. Ouvert à tous les utilisateurs de Lille II et du Centre hospitalier régional et universitaire, il l'est aussi à ceux de l'université de Lille I et aux autres utilisateurs universitaires et non universitaires.

VIII - Le Centre d'étude et de recherche en informatique médicale (CERIM)

1 - Présentation et moyens

Localisé à la Faculté de médecine, ce service commun qui, sur le plan administratif et financier, dépend à la fois de l'université et de la Faculté de médecine, assure des services de gestion pour le compte de l'université et de ses différentes composantes, et réalise des programmes de recherche, seul ou en collaboration avec les diverses formations de Lille II ou extérieures à Lille II.

Dirigé par un professeur, assisté d'un directeur-adjoint MCU, il compte 4 ingénieurs, 1 technicien, 2 programmeurs. Des chercheurs et des stagiaires fréquentent le service dans le cadre de leurs travaux de recherche.

Le budget du CERIM s'élève à 820 KF et ses dépenses à 762 KF. Le Centre bénéficie d'une dotation de maintenance (47 KF) et du solde de l'exercice précédent. Il reçoit 155 KF pour des travaux divers, 210 KF au titre des inscriptions et 308 KF pour la gestion. Ses dépenses concernent la maintenance (contrats crédit-bail : 276 KF), les abonnements logiciels (68,7 KF), les abonnements et la maintenance des périphériques (118 KF), des fournitures diverses et connexions réseaux (298 KF). L'étude du bilan financier montre que, malgré les dépenses occasionnées par les développements logiciels, la migration du parc matériel du VAX 6320 vers un "cluster" de stations alpha, et les travaux de réaménagement de ses locaux, le CERIM a pu faire face, avec un bilan positif dû à une politique d'économie et aussi au soutien du conseil scientifique de l'université.

2 - Les activités

L'activité de gestion

Elle a justifié la création du CERIM. En effet, le Centre assure l'informatisation des inscriptions de tous les étudiants de l'université. Il procède aux contrôles nécessaires et réalise dans le domaine des statistiques étudiantes de nombreux travaux à la demande (listing...). Il répond aux enquêtes du Ministère et effectue, le cas échéant, des études complémentaires.

En outre, il informatise la gestion

- du personnel de l'université,
- des finances de la Faculté de médecine (administration, structures fonctionnelles, laboratoires ; commandes et facturations...),
- des examens de la Faculté de médecine, de la Faculté de droit, du concours de 1ère année et de différents examens de la 2ème à la 6ème année de la Faculté de pharmacie.

Enfin, il organise les concours d'entrée à l'Institut d'orthophonie et à l'Ecole de kinésithérapie.

L'aide à la décision médicale

Le CERIM apporte aux cliniciens et aux chercheurs une aide importante en les conseillant sur la faisabilité de différentes études, le choix des méthodes statistiques, l'interprétation des résultats. Il traite ainsi 70 problèmes par an environ, et tire de ces travaux quelques ressources (70 000 F).

Il gère, en outre, un serveur d'images à visées radiologiques, service reconnu par la DRED dans le cadre d'un programme pluriformations. Par l'acquisition d'images, la réalisation d'une banque de données et le développement d'enseignements interactifs, le CERIM participe largement à des fins documentaires et pédagogiques, au service de la formation des médecins aux multimédia.

Des travaux sont également réalisés en collaboration avec les hospitaliers pour la formation informatique des internes. Ces prestations à l'hôpital sont facturées.

Le CERIM met à disposition ses ressources logicielles et participe à la mise au point d'une méthodologie des questionnaires.

Enfin, le CERIM est connecté au réseau Renater. Il a procédé à la mise en place du câblage pour les services hospitaliers et l'INSERM. Le réseau régional Noropale permet l'interconnexion des différents établissements et l'accès au réseau Renater. L'accès se trouve dans les locaux du CERIM. Le développement de ce réseau devrait justifier l'affectation d'un ingénieur.

L'activité de recherche

Le CERIM mène également ses propres recherches :

- thématique de modélisation et statistique ; modèles de croissance chez l'enfant, endocrinologie pulsatile pédiatrique ;
- participation au groupe Ganymède (contrat de plan Etat-Région sur la communication avancée) ; recherches fondamentales sur des modèles de coopération et de coordination, et applications en médecine et en enseignement ;
- programme RD-DP (Recherche et Développement-Dossier Portable), en collaboration avec Lille I, le CNRS, certaines industries ;
- participation à divers projets européens (Télémédecine, Téléprésence).

En outre, des relations sont en train de se développer avec des établissements étrangers. 4 à 6 personnes du CERIM, dont 2 thésards et 2 étudiants en DEA, participent à ces projets. Mais il n'y a pas de chercheur statutaire. Des mémoires de DEA et des thèses sont préparés dans ces domaines.

3 - Conclusion

Au total, le CERIM peut se prévaloir d'une gestion saine et d'une activité importante :

- en matière de recherche : même si sa recherche propre peut davantage être développée, il participe activement à de nombreux projets inter-laboratoires et met à la disposition des chercheurs ses moyens matériels et méthodologiques. Il est d'ailleurs reconnu par la DRED en qualité d'équipe recommandée et reçoit du conseil scientifique de l'université une subvention ;
- en matière de gestion, il rend de très notables services à l'ensemble de l'université, et notamment à la Faculté de médecine ;
- en matière de formation, il contribue largement et avec succès à la formation médicale.

IX - Le Centre interuniversitaire de médecine préventive

1 - Présentation et moyens

Dirigé, depuis 1986, par un pédiatre, responsable de santé publique, et rattaché administrativement à l'université de Lille II, ce Centre interuniversitaire regroupe 3 centres de médecine préventive :

- le Centre de la cité scientifique de Lille I et de Lille II Droit,
- le Centre de Lille II Santé,
- le Centre de Lille III Lettres,

et a pour mission de répondre aux besoins de santé des 60 000 étudiants lillois, dont 25 000 doivent se soumettre, de par la loi, à une visite médicale obligatoire.

Le personnel

Avant 1986, 80 médecins vacataires exerçaient dans le cadre de cette médecine préventive universitaire sans objectif défini, à raison d'une ou deux vacations hebdomadaires. En 1986, sous l'impulsion de son nouveau directeur, le service s'est assigné des objectifs précis concernant l'état et les besoins de santé des étudiants, en accord avec les présidents des 3 universités. Les 3 centres disposent à présent :

- de médecins à mi-temps, dont 1 à 60% à Lille II Santé ;
- de 12 infirmières (aucun poste n'a été créé depuis 13 ans) ;
- de 5 assistantes sociales (3 payées sur le budget de l'Etat, 2 contractuelles) ;
- d'1 psychologue à temps plein, très impliquée dans l'activité du planning familial (assuré par la médecine préventive).

Le budget

Le centre bénéficie d'un budget annuel de 2 MF (que représentent les droits versés par chaque étudiant au titre de la médecine préventive, auxquels s'ajoute une subvention universitaire). Si ce budget permet d'assurer les activités courantes de médecine préventive, il ne couvre pas le coût de certaines actions décidées ou souhaitées par le responsable du service et les présidents d'université :

- généraliser les vaccinations, notamment contre l'hépatite B, qui ne doivent pas être réservées aux seuls étudiants exposés de médecine et de pharmacie ;
- poursuivre l'action engagée à Lille I et à Lille III, consistant à prendre en compte, par petits groupes, les difficultés d'adaptation médico-psychologique des étudiants à la vie universitaire ;
- poursuivre, pour répondre à cette action, la formation des médecins, des infirmières et des sociologues.

Le suivi et le développement de ces nouvelles prestations nécessiteraient le doublement de la participation étudiante de 5 à 10 F : cette mesure doit, en accord avec les présidents d'université, être soumise aux conseils d'administration des 3 universités.

2 - Les activités

La médecine préventive

Contrairement à ce qui se fait dans beaucoup d'autres universités, le sida n'est pas l'objet d'actions particulières de prévention. Plusieurs raisons semblent avoir déterminé cette prise de position, parmi lesquelles le fait que la prévalence des porteurs VIH est, dans la région Nord, la plus faible de France.

Les résultats obtenus sont inégaux selon les centres. Celui de Lille I, qui semble être le plus performant, pourrait être un exemple pour les deux autres. Il est, en effet, aisément accessible : 71%, d'ailleurs, des étudiants, en majorité du 1er cycle, le fréquentent. L'accueil y est, en outre, agréable, et les horaires d'ouverture larges (de 8 h à 17 h). Les prises de rendez-vous sont souples et les étudiants sont pris en charge de façon individuelle : explication à chacun sur le rôle de cette médecine préventive, auto-questionnaire informatisé (mis au point par les centres de médecine préventive de Paris, de Créteil et de Lille) rempli par les étudiants avec l'aide d'infirmières et même, si nécessaire, de médecins.

Les progrès réalisés, tant dans la définition et la réalisation des objectifs du service que dans l'idée que les étudiants se font de la médecine préventive, inégaux certes, justifient pleinement que soient satisfaites les demandes en personnel et en matériel formulées par le responsable du Centre.

A la médecine préventive s'ajoute une médecine de soins, menée en accord avec le Conseil de l'Ordre régional : les prescriptions sont raisonnables, notamment pour les problèmes psychologiques.

La médecine du travail

Il n'y a pas de véritable structure de médecine du travail à Lille II. Limitée dans ses moyens (1 infirmière et 1 médecin généraliste secouru par quelques internes de médecine du travail), elle est, de façon anormale, prise en charge dans le cadre de la médecine préventive.

L'université du droit et de la santé - Lille II

LES COMPOSANTES DE L'UNIVERSITE

L'université du droit et de la santé - Lille II

Le secteur des sciences juridiques, politiques et sociales

I - La Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales

1 - Présentation et organisation

Genèse et implantations

La Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales de Lille II est l'héritière de la Faculté de droit et des sciences économiques de Lille, elle-même issue d'un transfert de l'ancienne Faculté de droit de Douai qui fut créée en 1562 et supprimée en 1793, puis rétablie sous le nom de Faculté de Douai-Lille en 1865.

Son implantation principale est actuellement constituée par un assez vaste bâtiment situé à Villeneuve d'Ascq sur le domaine universitaire, littéraire et juridique de Pont de Bois. Cette implantation sera abandonnée, en principe pour la rentrée universitaire 1995, date à laquelle la Faculté doit revenir à Lille dans le quartier de Moulins. Là, installée sur un ancien site industriel, autrefois occupé par une filature, elle disposera de bâtiments anciens et rénovés et de bâtiments neufs. L'ensemble de l'opération, qui coûtera environ 240 MF, permettra de mettre à la disposition des juristes, dans un premier temps, 34 000 m² (soit 22 000 m² utiles).

Depuis l'année universitaire 1988-1989, les enseignements conduisant à la délivrance du DEUG Droit sont également dispensés à Cambrai. Depuis octobre 1994, l'enseignement du droit à Boulogne-sur-Mer n'est plus rattaché à l'université de Lille, mais à celle du Littoral. En outre, la création de l'université d'Artois est susceptible de réduire l'attraction exercée par l'université de Lille sur la région, en raison notamment de la création d'une Faculté de droit à Douai.

Organisation

La Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales constitue l'une des 5 UFR de l'université. Se trouvent rattachés à elle divers centres de recherche et d'enseignement. Toutefois, les plus importants d'entre eux ont un statut les rattachant directement à l'université, soit comme instituts régis par les articles 33 (Institut de préparation à l'administration générale, Institut des sciences du travail), ou 43 (Institut d'études politiques) de la loi du 26 janvier 1984, soit comme service commun de l'université (Institut de la construction, de l'environnement et de l'urbanisme).

Le conseil de la Faculté est composé de 8 représentants des professeurs, de 8 représentants des autres enseignants, de 13 représentants des étudiants, de 3 représentants du personnel ATOS et de 8 personnalités extérieures. Cette composition, imposée par la loi, a pour effet de restreindre beaucoup la représentation des enseignants et spécialement des plus anciens qui sont en même temps les plus disponibles et, par conséquent, de rendre difficile l'élection d'une équipe décanale. C'est ainsi qu'à la Faculté de Lille, aucun assesseur au doyen n'a pu être élu lors de l'élection décanale de 1994 : le doyen doit donc administrer seul la Faculté, la désignation d'assesseurs en dehors du conseil exigeant la majorité, difficile à atteindre, des 2/3.

Importance

La Faculté a des effectifs étudiants importants, qui devraient cesser de croître dans les 2 ou 3 années à venir, spécialement en 1^{ère} année de DEUG Droit, du fait de la création des universités du Littoral et d'Artois.

Le tableau suivant donne le nombre des inscrits pédagogiques (ou inscrits aux examens selon les années) jusqu'à la maîtrise, depuis 1992-1993 :

Formation Droit						
		DEUG		Licence	Maîtrise	Total
		1ère année	2ème année			
1992-1993	Lille	1 989	1 041	698	685	5 496
	Cambrai	269	64	-	-	
	Boulogne	288	48	-	-	
	CNED	414	-	-	-	
	Total	2 960	1 153	698	685	
1993-1994	Lille	1 784	921	714	539	4 943
	Cambrai	218	69	-	-	
	CNED	537	161	-	-	
	Total	2 539	1 151	714	539	
1994-1995	Lille	2 083	908	803	823	6 195
	Cambrai	216	92	-	-	
	CNED	767	277	128	-	
	Athènes	73	25	-	-	
	Total	3 139	1 302	931	823	
Formation AES						
		DEUG		Licence	Maîtrise	Total
		1ère année	2ème année			
1992-1993	Lille	716	129	92	26	963
1993-1994	Lille	470	142	79	88	612
1994-1995	Lille	428	153	217	133	960
	Athènes	31	18	-	-	
	Total	459	171	217	133	

A ces effectifs, il convient d'ajouter les étudiants de l'Institut catholique de Lille dont il sera question plus loin.

Quant au corps enseignant, il totalisait, au 1er octobre 1994, 155 personnes : 40 professeurs, 55 maîtres de conférences, 15 assistants, 12 enseignants du second degré et 33 ATER, ALER et moniteurs.

2 - Les ressources humaines et matérielles

Le corps enseignant

A priori, l'on pourrait considérer que les effectifs enseignants sont suffisants. En réalité, ils ne le sont pas pour plusieurs raisons.

En droit privé, les enseignants se répartissaient en décembre 1994 de la façon suivante :

- professeurs : 13 emplois dont 1 vacant et 1 titulaire en disponibilité,
- maîtres de conférences : 17 emplois (dont 1 à la suite de la transformation récente d'un emploi d'ATER),
- assistants : 9 emplois,
- ATER : 5 emplois, dont 1 vacant,
- AMES : 1 emploi.

On constate, d'une part, que le nombre des professeurs est insuffisant compte tenu de l'importance des besoins en enseignants en maîtrise et en 3ème cycle, et que, d'autre part, le nombre d'allocataires et d'ATER ne permet pas d'assurer la relève, notamment, sans doute, en raison du nombre excessivement élevé d'assistants ancien régime qui n'ont pas su faire évoluer à temps leur carrière. Deux maîtres de conférences seulement se sont présentés au concours d'agrégation de droit privé actuellement en cours.

En droit public, le nombre des emplois est nettement plus élevé en ce qui concerne les titulaires, mais non en ce qui concerne les ATER et AMES comme le montrent les données suivantes établies au 1er octobre 1992 :

- 13 professeurs + 1 en détachement (4 postes vacants),
- 18 maîtres de conférences + 1 en détachement (2 vacants),
- 1 assistant + 2 en détachement
- 4 ALER (4 vacants)
- 4 ATER
- 1 AMES
- 2 PAST

Beaucoup d'emplois de professeurs ne sont pas occupés, ce qui affaiblit considérablement le potentiel d'enseignement de la Faculté. En outre, le nombre des emplois offerts aux jeunes est, comme dans le cas du droit privé, insuffisant.

Par ailleurs, si l'encadrement en histoire du droit et des institutions n'appelle pas de remarque particulière en ce qui concerne les emplois de titulaires (5 professeurs et 4 maîtres de conférences), il est insuffisant en ce qui concerne la formation de futurs enseignants puisqu'il n'y a qu'un ATER sur poste prêté par la section de droit public.

La Faculté est parvenue à obtenir la création d'emplois (6 professeurs, 10 maîtres de conférences, 6 ATER) pour assurer les enseignements d'économie et de gestion qui sont prévus dans les formations en Droit et en AES, ce qui est une bonne chose ; mais lorsque l'on considère le nombre des intervenants extérieurs (82 en 1992-1993), l'on est bien obligé de constater que les besoins sont loin d'être satisfaits.

Quant à la science politique, il y a 4 professeurs, 4 maîtres de conférences, 3 ATER ; il convient de rappeler que l'Institut d'études politiques dispose de son côté de 2 professeurs et d'un maître de conférences.

Enfin, le nombre des enseignants de langues est presque dérisoire : 3 maîtres de conférences, 1 assistant, 4 PRAG, 3 PRCE, 1 lecteur.

Le personnel administratif

La Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales comprend 7 personnes de catégorie A (dont seulement 2 APASU), 6 de catégorie B et 40 de catégories C et D. Elle semble être l'UFR la plus mal lotie d'une université qui est elle-même assez pauvre en personnel administratif.

En outre, l'existence d'une bibliothèque de droit assez riche en livres, ainsi que la coordination des divers centres de documentation exigent un personnel spécifique ; la bibliothèque interuniversitaire dont le fonctionnement manque de souplesse ne permet pas de satisfaire les besoins des étudiants. Or, les livres sont les instruments majeurs d'acquisition des connaissances et d'apprentissage de la réflexion. Enfin, l'informatisation plus poussée des services, notamment en

vue d'assurer un meilleur suivi des étudiants, requiert également le recrutement d'une personne capable de mettre en place des logiciels adaptés aux besoins spécifiques de la Faculté.

Les ressources financières

Le budget est assez modeste ; celui de 1994 s'élevait à 14 MF.

Les recettes proviennent de l'Etat pour 8,74 MF, de la Région pour 0,42 MF, des droits universitaires pour 4 MF, des taxes d'apprentissage pour 0,3 MF (ce montant pourrait être plus élevé).

Les dépenses consistent principalement en des dépenses de rémunération, soit pour les enseignements (plus de 5 MF), soit pour l'administration (environ 0,25 MF) ; les dépenses de documentation technique sont assez modestes (0,69 MF).

Le budget pour 1995 risque d'être encore plus réduit que celui de l'année 1994 en raison des difficultés financières rencontrées par d'autres UFR.

Il est à craindre que le coût du déménagement et de la réinstallation, à la prochaine rentrée universitaire, sur le site de Lille-Moulins, excède sensiblement le montant des crédits spécialement prévus à cet effet.

Les ressources matérielles

Les locaux

Il n'est pas très utile de décrire longuement des locaux qui doivent être quittés en principe en octobre 1995. Situés à Villeneuve d'Ascq, sur un campus partagé avec la Faculté des lettres de l'université de Lille III, ils comptent environ 18 850 m², dont 13 000 m² sont affectés à l'enseignement.

Les nouveaux locaux offriront une surface utile de 22 000 m², notamment 2 amphithéâtres de 650 places, 3 amphithéâtres de 500 places, 2 amphithéâtres de 300 places et 15 salles de cours de 100 ou 150 places. Ils sont conçus pour accueillir 10 000 étudiants. La maquette est assez séduisante, encore que l'on puisse regretter l'exiguïté du terrain, ce qui empêchera toute extension ultérieure d'importance et gêne déjà l'implantation des restaurants universitaires, problème qui à ce jour n'est pas encore résolu.

La documentation

La bibliothèque juridique générale, bibliothèque de la Faculté, abrite 130 000 ouvrages de droit et 400 périodiques juridiques. Normalement ouverte de 8 h 30 à 19 h, ce qui correspond aux horaires universitaires habituels, mais n'est pas très satisfaisant pour les étudiants désireux de travailler tard le soir, elle comporte un service de prêt aux étudiants (3 livres par semaine). Elle possède depuis peu un lecteur de CD-ROM avec imprimante qui semble très performant. Dans la nouvelle implantation, cette bibliothèque sera réunie géographiquement à la section de droit de la bibliothèque interuniversitaire qui quittera également le domaine universitaire de Villeneuve d'Ascq.

La Faculté de droit a, par ailleurs, plusieurs centres de documentation dont la plupart sont de dimensions modestes : Institut des sciences du travail (4 000 ouvrages), Institut de la construction, de l'environnement et de l'urbanisme (900 ouvrages), Ecole supérieure des affaires (2 000 ouvrages), Centre de droit privé (1 700 ouvrages), Centre de recherche et documentation européenne (700 ouvrages), Centre de droit public (300 ouvrages). Même si les étudiants apprécient généralement les petites salles, plus calmes et plus conviviales, on peut toutefois se demander si un regroupement géographique dans un même lieu de tous ces centres ne serait pas souhaitable : il permettrait de concentrer les tâches de surveillance et de conservation (même si les politiques d'achat restent autonomes).

En outre, l'antenne de Cambrai dispose d'une bibliothèque de 1 500 ouvrages qui ressemble davantage à une salle de lecture, ce qui est vraiment insuffisant, même pour des étudiants de 1er cycle.

Les équipements

En matière d'équipement informatique, les services administratifs de la Faculté sont encore insuffisamment dotés, ce qui est dû en partie à des vols survenus l'année dernière. Il serait nécessaire de prévoir l'informatisation du suivi des étudiants.

En matière d'équipement audiovisuel, les plus gros besoins concernent l'enseignement des langues. Le plus urgent serait d'acquérir un matériel vidéo de grande qualité pour faire passer des cassettes portant sur des thèmes juridiques ou économiques, telles qu'il est possible de s'en procurer auprès de nombreux organismes de formation. En revanche, les laboratoires de langues sont certes utiles, mais ils présentent l'inconvénient d'entraîner un enseignement très répétitif et d'imposer une organisation de l'enseignement très rigide (groupes de 18) ; ils sont, en outre, davantage adaptés à l'acquisition de la structure de la langue plutôt qu'à l'acquisition d'une terminologie spécifique : aussi, l'acquisition d'appareils vidéo à grand écran et la constitution d'une vidéothèque seraient-elles plus profitables.

3 - Les formations en droit

La capacité en droit

La capacité en droit, diplôme national accessible aux non-bacheliers, est préparée à Lille et à Saint-Omer. Dans cette dernière ville, c'est la Chambre de commerce qui prend en charge la formation. En 1994-1995, les effectifs étudiants sont les suivants :

	1ère année	2ème année
Lille	301	30
Saint-Omer	18	

En 1ère année, les enseignements ont lieu exclusivement le samedi ; en 2nde année, ils ont lieu tôt le matin ou tard le soir. Les programmes sont entièrement conformes aux règlements nationaux. La capacité permet l'accès aux études préparant au DEUG Droit dès que certaines conditions sont remplies.

Comme dans toute la France, le taux de réussite en 1ère année est très faible, mais les étudiants redoublent facilement ; ainsi en 1994-1995, sur les 301 étudiants de 1ère année de capacité de Lille, 237 redoublaient. Pour améliorer les résultats, la Faculté vient d'ouvrir, pour l'année 1994-1995, ses groupes de tutorat de 1ère année en droit aux étudiants en capacité. Par ailleurs, des TD sont offerts facultativement aux étudiants, qui suivent une semaine de TD de droit privé et, alternativement, l'autre semaine, une séance de TD de droit public.

La capacité en droit peut également être obtenue au titre de la formation permanente.

La première année du DEUG Droit

Les étudiants de 1ère année en droit sont répartis en 4 sections (sections A, B, C de Lille, section de Cambrai) ayant chacune leurs enseignants et même leurs sujets d'examen propres. A ces étudiants s'ajoutent les étudiants d'Athènes, de l'Institut catholique et de l'enseignement à distance, dont le régime des études sera décrit sommairement à la fin de cette rubrique.

Les programmes et la pédagogie

Les programmes de la 1^{ère} année du DEUG Droit sont moins classiques qu'il n'y paraît à première vue. En effet, les "matières fondamentales obligatoires" ne comprennent pas seulement des matières véritablement fondamentales telles que l'introduction au droit et le droit civil des biens (60 h), le droit constitutionnel français depuis 1945 (40 h), l'histoire des institutions publiques (40 h) et les sciences économiques (6 h), mais elles comprennent également deux matières qui sont généralement optionnelles dans les autres universités : la science politique (40 h) et les relations internationales (40 h). En outre, les "matières à option" (80 h à choisir) sont soit des matières jugées fondamentales dans la plupart des universités [le droit de la famille (40 h), le droit constitutionnel de la France de 1789 à 1945, le droit constitutionnel étranger (40 h)], soit des matières qui ont plus le caractère de matières annexes, telles que les problèmes économiques et sociaux (40 h), la philosophie du droit (40 h) ou l'histoire contemporaine politique et sociale (40 h).

Cela a des répercussions sur l'organisation des travaux dirigés. Ces TD, au nombre de 2 seulement et de 32 h chacun, portent sur les 2 matières choisies en début d'année par l'étudiant parmi les suivantes : droit civil (56 groupes en 1994-1995 pour les trois sections de Lille), droit constitutionnel (38 groupes), histoire du droit (17 groupes), sciences économiques (7 groupes), science politique (6 groupes), relations internationales (5 groupes), étant entendu que les étudiants sont tenus de prendre en TD au moins le droit civil ou le droit constitutionnel. Il paraîtrait préférable de ne pas laisser de choix aux étudiants qui, en 1^{ère} année, n'ont pas encore choisi leur voie : la spécialisation ne doit pas intervenir si tôt. En outre, la limitation des TD à 32 h semble le signe d'une certaine gêne financière : dans la plupart des Facultés, les TD sont de 36 h ; parfois même, il est possible de prévoir des travaux dirigés, en général plus courts, dans une 3^{ème} matière. La Faculté de Lille a d'ailleurs prévu, en ce sens, l'organisation d'une 3^{ème} séance de TD obligatoire qui sera mise en place, si ses moyens financiers et en encadrement le permettent, dès la prochaine rentrée : les nouveaux locaux paraissent offrir des possibilités d'accueil suffisantes.

De plus, on relèvera l'absence d'enseignement obligatoire de langues en 1^{ère} année, ce qui introduit une coupure regrettable dans l'enseignement des langues par rapport au lycée. L'enseignement est purement facultatif ; il n'y a dans les 3 sections de Lille que 23 groupes, ce qui représente seulement 1 étudiant sur 5.

La Faculté s'est lancée en 1993 dans une expérience de tutorat en 1^{ère} année. Chacun des 16 tuteurs, recrutés parmi les étudiants titulaires d'un DEA inscrits en thèse et sans charge de TD, a 2 groupes, ce qui permet de faire bénéficier du tutorat environ 650 étudiants, soit 1 étudiant sur 3. La participation des étudiants est facultative ; dans la pratique, il y a 32 groupes de 15 étudiants qui effectuent chacun 20 séances dans l'année. Dans l'ensemble, ce sont les étudiants d'un niveau moyen qui se portent volontaires. Les appréciations que pourraient être amenés à porter les tuteurs sur les participants de leurs groupes ne sont pas transmises aux chargés de TD. Le système semble satisfaire les étudiants, qui attendent du tutorat non seulement un soutien dans la discipline mais aussi un accompagnement méthodologique.

Les examens

Le contrôle des connaissances est organisé de façon classique. Dans le régime normal, l'admissibilité est prononcée, au vu des notes obtenues dans les 2 matières de TD choisies au début de l'année. Pour chacune d'elles, la note est composée de la note de contrôle continu et de celle obtenue à l'examen terminal. Quant aux épreuves d'admission, ce sont en principe des épreuves orales (sauf pour les langues qui font l'objet d'un contrôle continu) ; pour être reçu, le candidat doit obtenir une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 et une moyenne d'oral au moins égale à 8/20.

A la session de septembre peuvent se présenter à la fois les étudiants ayant échoué à l'admissibilité (les candidats conservant le bénéfice des notes de contrôle continu égales ou supérieures à la moyenne) et les étudiants admissibles ayant échoué à l'admission, à condition toutefois qu'ils se soient présentés à toutes les épreuves de la première session. Les étudiants peuvent, à leur demande, renoncer au bénéfice des notes égales ou supérieures à la moyenne pour l'admissibilité ou à 6/10 pour l'admission.. Ceux-ci conservent le bénéfice de l'admissibilité et des

notes d'oral égales ou supérieures à 12/20, ce qui est assez original et se justifie davantage que la règle plus courante, du bénéfice de toutes les notes égales ou supérieures à 10/20, règle qui se révèle souvent un cadeau empoisonné pour les candidats.

Le taux de réussite, peu élevé, correspond toutefois aux moyennes observées dans les Facultés de même type. En tout cas, même si un peu plus de la moitié de ceux qui ont échoué abandonnent les études de droit, ce taux d'échec a pour effet de gonfler beaucoup la part des redoublants dans les effectifs de 1ère année. Par exemple, en 1994-1995, il y avait pour les implantations de Lille et Cambrai (sans tenir compte des étudiants de l'Institut catholique, d'Athènes, ni des étudiants à distance) 1 446 primants et 733 redoublants, c'est-à-dire très exactement une proportion de 2/3 et 1/3 (le nombre des triplants est, quant à lui, négligeable : il n'excède pas 62, soit 3% des effectifs).

Les statistiques relatives au taux de réussite par type de baccalauréat pour l'année 1993-1994 (Lille et Cambrai) correspondent également à ce qui peut être observé dans les établissements semblables :

Baccalauréat	A	B	C-D	G
Taux reçus/inscrits	27%	38%	45%	7%

On observe que le taux de réussite des baccalauréats des bacheliers G est particulièrement bas comme d'ailleurs dans les autres universités. Cela pose au moins un problème d'information de ces bacheliers, surtout lorsque l'on sait qu'en 1993-1994, 522 étudiants de 1ère année en droit étaient titulaires du baccalauréat G et que seuls 29 d'entre eux ont pu passer en 2nde année sans redoubler. Toutes les Facultés de droit à forts effectifs connaissent ce problème.

La deuxième année du DEUG Droit

Les étudiants de 2ème année sont répartis entre Lille (sections A et B) et Cambrai.

Les programmes et la pédagogie

La maquette des programmes est plus simple qu'en 1ère année. Tous les étudiants doivent suivre le droit civil (80 h), le droit administratif (80 h), les sciences économiques (40 h), les institutions communautaires (40 h), l'histoire du droit (40 h) ainsi que trois cours semestriels à option (parmi lesquels figurent le droit pénal, qui est la seule option à être enseignée pendant 2 semestres, et d'autres matières telles que la comptabilité privée, le droit budgétaire, la procédure pénale). Cette liste présente en particulier le grand avantage de comporter un enseignement de droit européen tout à fait indispensable aujourd'hui.

En revanche, l'organisation des TD laisse de nouveau aux étudiants une liberté de choix qui paraît excessive. Ceux-ci choisissent librement 2 des 4 matières suivantes : droit administratif, droit civil, sciences économiques, droit pénal, la seule restriction étant que l'une des matières de travaux dirigés est nécessairement le droit administratif ou le droit civil ; il est vrai que les étudiants semblent ne pas abuser de cette liberté puisqu'en 1994-1995, les étudiants ont spontanément renoncé à suivre des travaux dirigés en sciences économiques (un seul groupe fonctionne en fait) et que la majorité ont choisi le droit administratif et le droit civil (23 en droit civil, 21 en droit administratif, 16 en droit pénal). Il n'en demeure pas moins qu'en théorie, un étudiant peut obtenir le DEUG Droit en n'ayant pas suivi de travaux dirigés en droit civil ou en droit administratif.

En revanche, on ne peut que se féliciter de la passerelle existant entre le droit et l'AES : un étudiant sortant d'AES peut s'inscrire en 2ème année de droit, à condition qu'il prenne le droit civil des biens (1ère année de droit) en option.

L'absence d'enseignement obligatoire en langues, signe évident d'un manque de personnel et de moyens financiers, doit à nouveau être relevé.

Les examens

La structure des examens est assez semblable à celle de 1^{ère} année. L'admissibilité est subordonnée à l'attribution d'une note moyenne supérieure à 10 dans les deux matières choisies pour les travaux dirigés (droit civil, droit administratif, sciences économiques, droit pénal), cette note étant composée pour moitié d'une note de contrôle continu et pour moitié d'une note d'examen terminal.

Quant aux résultats, ils sont naturellement meilleurs qu'en 1^{ère} année : le taux de réussite global pour les deux sections de Lille en 1993-1994, de 55%, est normal. Une formation plus nettement centrée sur les 2 matières principales, droit privé et droit public, durant les 2 années de DEUG, améliorerait peut-être les résultats.

La licence en droit

Tous les étudiants de licence suivent les enseignements à Lille, où ils constituent un seul groupe. En 1994-1995, sur les 806 inscrits, 687 sont des primants et 119 des redoublants. Le fait qu'il y ait un seul groupe d'étudiants entraîne de graves inconvénients d'ordre pédagogique dont les enseignants sont parfaitement conscients. La répartition des étudiants de licence (dont le nombre augmente pour l'instant malgré la création des universités voisines de l'Artois et du Littoral) en 2 groupes se heurte à l'insuffisance du potentiel enseignant.

L'accès aux études de licence

Il est automatique pour les titulaires du DEUG Droit et relativement aisé pour ceux du DEUG AES, probablement parce que l'organisation des études est assez semblable dans les 2 filières. En effet, sont admis à s'inscrire tous ceux qui ont obtenu une moyenne supérieure à 8/20 en droit civil durant les 2 années du DEUG AES, à condition qu'ils suivent en licence à titre optionnel l'enseignement de soutien "Droit civil des obligations (2^{ème} année de droit)".

Les programmes et la pédagogie

De façon un peu paradoxale, les enseignements sont organisés beaucoup plus simplement qu'en DEUG.

Tous les étudiants de licence suivent obligatoirement les cours magistraux suivants, qui représentent 8 semestres : droit commercial (2 semestres), droit administratif (1 semestre), droit civil (1 semestre), libertés publiques (1 semestre), droit du travail (1 semestre), droit international public (1 semestre), histoire du droit (1 semestre). A ces enseignements obligatoires s'ajoutent deux cours semestriels à choisir, soit parmi des cours qui prolongent les précédents (contentieux administratif, droit civil, droit du travail, droit international public), soit parmi des enseignements entièrement distincts tels que : droit judiciaire privé (1 ou 2 semestres), sécurité sociale (1 semestre), économie politique (1 semestre), droit fiscal (1 semestre), comptabilité publique (1 semestre), économie d'entreprise (1 ou 2 semestres) ou encore initiation au droit anglais (1 semestre). Les regrets, qui tiennent en partie à la difficulté de faire suivre aux étudiants tous les enseignements fondamentaux et qui, par conséquent valent pour bien d'autres Facultés, portent sur le caractère facultatif de l'enseignement de la procédure civile et sur le fait que le cours sur les grands systèmes de droit étrangers n'est, en fait, qu'une présentation du droit anglais.

En revanche, les étudiants ont un large choix pour les travaux dirigés. Ils doivent en effet choisir deux matières parmi les matières ou groupes de matières suivants : droit commercial, droit administratif, droit du travail (I et II), droit civil (I et II), droit international public (I et II), libertés publiques et contentieux administratif, droit judiciaire privé et contentieux administratif, droit fiscal et contentieux administratif, droit administratif et contentieux administratif ou libertés publiques, droit judiciaire privé (I et II), économie d'entreprise (I et II).

L'enseignement des langues

Il continue à être optionnel ; de fait, il y a, en 1994-1995, 7 groupes en anglais, 2 groupes en allemand et 2 groupes en espagnol, ce qui est relativement peu.

En ce domaine, la Faculté voudrait faire mieux et a proposé un système dans lequel des volontaires suivraient un enseignement renforcé dans 2 langues pendant toutes leurs études de droit à raison de 30 h par an pour chacune d'elles ; l'enseignement porterait sur l'acquisition de la terminologie juridique et économique et les étudiants seraient recrutés en fonction de leurs notes de baccalauréat. Le projet mérite d'être approuvé pour deux raisons. En premier lieu, il est illusoire de donner un enseignement de langue de spécialité à des étudiants qui ne seraient pas parvenus à un niveau satisfaisant à la fin du lycée, d'autant plus qu'il n'est pas nécessaire pour l'instant que tous les juristes connaissent les langues étrangères : ce serait déjà très bien si la moitié d'entre eux pouvait avoir des connaissances utilisables et il est donc légitime de réserver cette formation à des volontaires ayant déjà un bon niveau. En second lieu, il est important que la formation linguistique porte sur 2 langues, car si l'anglais est devenu une langue indispensable, elle ne suffit généralement pas pour développer des relations efficaces dans un continent européen en plein développement économique, où les pays germanophones jouent un rôle majeur, et dans un continent américain où la langue espagnole tend à s'imposer de plus en plus.

Il va de soi que ce développement exige des moyens nouveaux, tant en personnel qu'en matériel ; en ce qui concerne l'équipement audiovisuel, il paraît préférable d'acquérir des magnétoscopes et des appareils à grand écran plutôt que de construire des laboratoires de langues, coûteux, délicats de fonctionnement, ne pouvant accueillir qu'une vingtaine d'étudiants, et surtout peu adaptés à l'enseignement de la terminologie, objectif majeur de l'enseignement des langues aux juristes.

Les examens

Comme pour les années précédentes, l'admissibilité porte sur les matières choisies pour les travaux dirigés (avec des notes qui sont pour moitié de contrôle continu et pour moitié d'examen terminal), et l'admission sur toutes les autres matières.

Le taux de réussite aux examens est plus élevé qu'en DEUG. Ainsi, en 1993-1994, sur les 704 inscrits à l'examen, 565 étudiants ont obtenu leur diplôme, ce qui représente un taux de réussite de 78%.

Les maîtrises en droit

L'université de Lille II est habilitée à délivrer 4 maîtrises : une maîtrise de droit privé, une maîtrise de droit privé mention Droit des affaires, une maîtrise de droit public et une maîtrise de science politique. Le règlement des études ne permet pas la combinaison entre plusieurs maîtrises. Il autorise simplement les étudiants à suivre les enseignements de 2 maîtrises au cours de la même année universitaire ; mais il précise que les matières communes ne feront l'objet d'aucun report de notes et que les épreuves correspondantes devront être subies séparément pour chaque maîtrise. Il n'est pas certain que la politique consistant à habiliter les universités à délivrer des maîtrises monodisciplinaires soit très adaptée aux besoins des futurs employeurs. Sous la réserve de cette observation préliminaire, il est permis de se demander si la Faculté n'aurait pas intérêt à solliciter d'autres habilitations.

La maîtrise de droit privé

La maîtrise de droit privé a connu une augmentation très sensible de ses effectifs : de 394 inscrits en 1992-1993, à 509 en 1994-1995, soit pratiquement 30% en 2 ans.

Sur 10 semestres d'enseignements théoriques à suivre par les étudiants, 6 portent sur des matières obligatoires : droit civil, droit commercial et droit international privé ; les 4 semestres complémentaires sont à choisir, pour 2 au moins, parmi les cours "à option prioritaire" (matières de

droit privé et droit fiscal - 2 semestres), et pour 2 au plus, parmi un ensemble de cours "à option facultative" (enseignements de droit public, de droit privé ou d'économie, dont certains sont organisés dans d'autres années d'études - notamment le droit judiciaire et la procédure pénale - et peuvent être choisis sous réserve qu'ils n'aient pas déjà été suivis et sanctionnés antérieurement) ; de plus, ces 4 semestres de cours peuvent faire l'objet d'une dispense pour les matières correspondantes suivies et sanctionnées dans le cadre du certificat d'études judiciaires.

Au total, et au-delà de la base commune, très classique, constituée par les 3 matières obligatoires, il est possible de combiner des options en fonction de perspectives professionnelles dans des secteurs relevant traditionnellement du droit privé (professions juridiques et judiciaires, immobilier et construction, gestion de patrimoine...). On relèvera également la présence d'enseignements de droit maritime et aérien et de droit public de la mer.

On peut toutefois regretter que les étudiants privatistes ne disposent pas d'une plus large possibilité d'accès aux enseignements de droit public (grands services publics, droit public économique, ou encore grands problèmes politiques contemporains...) ; de même, une ouverture comparatiste aurait été heureuse ; or le cours sur les grands systèmes juridiques est réservé à la maîtrise de droit public.

Des travaux dirigés annuels sont organisés dans les 3 matières obligatoires. Ils portent, pour chaque étudiant, sur les deux matières de son choix.

La structure des examens est comparable à celle définie pour la licence : l'admissibilité s'établit à partir des notes obtenues dans les 2 matières ayant donné lieu à travaux dirigés pour le candidat : 50% des points étant attribués au titre du contrôle continu des connaissances, 50% au titre d'une épreuve écrite de 3 h dans chaque matière (le régime applicable aux étudiants salariés ne comporte pas de contrôle continu). Les notes obtenues dans les autres matières sont prises en compte pour l'admission ; s'y ajoutent, le cas échéant, les points attribués pour une matière facultative (langue vivante, donnant lieu à contrôle continu), ainsi que ceux obtenus pour la pratique sportive, lorsque l'option Sport a été choisie (le nombre total des points requis tient compte de ces notations complémentaires).

Les taux de réussite, sur l'ensemble des deux sessions annuelles, sont régulièrement de l'ordre de 65% (en 1993-1994 : 232 reçus pour 365 inscrits).

La maîtrise de droit privé, mention Droit des affaires

Ces dernières années, cette maîtrise a connu une chute très sensible de ses effectifs : en 1992-1993, elle accueillait 123 étudiants ; en 1994-1995, le nombre d'inscriptions pédagogiques est tombé à 49.

Cette déperdition s'explique par différentes raisons. D'abord l'accès à cette maîtrise est subordonné à l'accomplissement préalable d'un stage en entreprise de 6 semaines, au moins ; ce stage donnera lieu à la rédaction d'un mémoire dont la note sera prise en compte en vue de l'admissibilité à l'examen. Ensuite, les enseignements portent pour moitié sur des matières juridiques, pour moitié sur des matières de gestion : ce à quoi tous les étudiants ne sont pas nécessairement préparés, surtout depuis la suppression de la licence en droit, mention droit des affaires. Enfin, telle qu'elle avait été conçue, cette maîtrise répondait, en particulier, à un besoin de formation précis pour ceux qui se destinaient à la profession de conseil juridique ; cet attrait a disparu depuis la fusion de cette profession avec celle d'avocat.

L'organisation des enseignements se présente de la manière suivante :

- un ensemble de 9 matières obligatoires représentant, en tout, 10 semestres (droit commercial, droit fiscal, gestion, informatique, anglais des affaires...) ;
- une base de spécialisation, à choisir entre 4 matières proposées, dont certaines sont à la limite de l'objet même du diplôme (droit privé-droit des affaires) : gestion du personnel, gestion financière, contrôle de gestion, mercatique, gestion des collectivités locales et organismes publics. Sauf pour cette dernière où une option est ouverte, pour un semestre, entre gestion financière à long

terme et gestion financière à court terme, chacune d'elles comporte 4 semestres d'enseignements obligatoires.

Les travaux dirigés représentent 8 semestres d'enseignement dont 7 portent nécessairement sur 6 des 9 matières obligatoires (stratégie des firmes internationales, droit fiscal, droit commercial, droit du commerce international, anglais des affaires, informatique).

Le contrôle des connaissances est organisé selon des modalités adaptées à la structure particulière de cette maîtrise :

- l'admissibilité repose, pour la part la plus importante (80/140) sur un contrôle continu organisé dans 4 matières obligatoires de TD (droit commercial, droit interne et international, droit fiscal, stratégie des firmes), et pour le reste, sur des épreuves écrites organisées dans chacune des matières de la "base de spécialisation" (40/140), et sur le mémoire de stage (20/140). Dans le régime "salariés", le contrôle continu est remplacé par des épreuves terminales ;

- les épreuves d'admission sont, en principe, orales et portent sur l'ensemble des autres matières. Si l'option Sport a été choisie, la note obtenue est intégralement prise en compte, le barème d'ensemble étant augmenté en conséquence.

Le taux de réussite à l'examen est élevé : 71% en 1992-1993, 84% en 1993-1994.

Cette formation paraît dotée d'une organisation bien lourde et disparate, surtout pour le nombre relativement réduit d'étudiants qu'elle accueille aujourd'hui. Le maintien d'une maîtrise de droit privé, mention Droit des affaires n'en semble pas moins indispensable sous réserve que le contenu soit mis plus en harmonie avec l'intitulé, ce qui serait déjà un élément de simplification. On ne peut qu'approuver la démarche entreprise en ce sens et qui vise à mieux centrer la formation sur le droit des affaires, tout en réservant aux enseignements de gestion une place qui permette aux étudiants titulaires de cette maîtrise de s'orienter, à leur choix, vers un 3ème cycle de droit ou de gestion.

La maîtrise de droit public

Son effectif (249 inscrits pédagogiques en 1994-1995) est en forte croissance par rapport aux années antérieures (168 inscrits en 1992-1993).

L'organisation des enseignements est très souple puisqu'un seul cours est obligatoire pour tous, le cours sur les grands services et les entreprises publics. Tous les autres cours sont soit des cours "à option prioritaire" (ce sont les cours de droit public *stricto sensu*), soit des cours "à option facultative" (ce sont des cours de droit privé ou d'économie pour l'essentiel). Parmi les cours de droit public les plus originaux, on relève un cours de droit constitutionnel et administratif comparé, un cours de droit et finances des collectivités locales et un droit public de la mer ; en revanche parmi les cours à option, on est un peu surpris de ne trouver ni le droit commercial, ni le droit international privé, ni le droit de la construction et de l'urbanisme (les publicistes peuvent seulement suivre le cours intitulé "Aménagement du territoire et urbanisme"), ni même le droit fiscal, tous ces enseignements étant réservés aux étudiants de la maîtrise en droit privé, ce qui est bien dommage pour un futur avocat spécialisé en droit administratif ou le futur juriste d'une entreprise publique ; c'est évidemment les suites lointaines de la politique du Ministère tendant à imposer des maîtrises qui soient de droit privé ou de droit public.

Les matières de travaux dirigés sont obligatoirement "Grands services publics et entreprises publiques" et, au choix, "Droit public européen" ou "Grands problèmes politiques européens".

Les examens sont organisés selon les mêmes principes que pour la licence. Très naturellement, le taux de réussite est fort élevé : en 1993-1994, il y a eu sur les 197 inscrits 153 reçus, soit un taux de réussite de 78%.

Les diplômes d'études supérieures spécialisées

La Faculté de droit a été habilitée à délivrer 5 DESS de droit dont les uns sont classiques (Aménagement, urbanisme et construction ; Droit notarial ; Juriste d'entreprise) et dont les autres sont assez originaux (Finance et fiscalité internationales ; Droit de la mer et des activités maritimes).

Le DESS Aménagement, urbanisme et construction

Cette formation s'adresse tout à la fois aux maîtres en droit (ou en AES ou en gestion), aux titulaires du diplôme ICH (la mention Assez bien, au moins, est requise), mais aussi aux professionnels de l'urbanisme et de la construction. De fait, sur les 37 personnes inscrites à ce DESS en 1994-1995, 11 seulement sont étudiants, 5 sont stagiaires en formation continue (avec un étalement des études sur 2 ans) et 21 salariés (dont 19 avec un étalement des études sur 2 ans).

En raison même de son orientation professionnelle, l'enseignement dispensé dans le cadre de ce diplôme est très largement pluridisciplinaire : droit administratif, droit privé, techniques financières, technique urbanistique, écologie. Ce DESS s'appuie sur l'Institut de la construction, de l'environnement et de l'urbanisme.

Ce diplôme semble bien adapté aux besoins de la région. Il est seulement regrettable que son caractère professionnel marqué (avec des horaires d'enseignement le soir) semble faire un peu peur aux étudiants.

Le DESS Droit notarial

Cette formation, dirigée par un professeur, constitue la filière universitaire d'accès au notariat ; elle s'adresse aux étudiants titulaires d'une maîtrise en droit privé. Les enseignements y sont répartis entre 100 h à caractère théorique et 140 h à caractère pratique : ils portent sur le droit notarial, le droit civil approfondi, le droit immobilier, le droit commercial notarial approfondi, la fiscalité notariale approfondie et la pratique notariale. La formation comporte également un stage professionnel obligatoire, d'un mois minimum, suivi dans l'une des études notariales désignées par le Conseil régional des notaires ; ce stage est validé sur présentation d'un rapport de stage établi par le candidat. La structure de l'examen est classique : l'admissibilité est déterminée à partir de deux épreuves écrites ; l'admission, après des épreuves orales, dont un exposé-discussion.

L'obtention du DESS ouvre l'accès à l'inscription en 2^{ème} année des études préparatoires au Diplôme supérieur de notariat.

Chaque année, la formation du DESS notarial accueille de 40 à 50 étudiants et délivre, sur les deux sessions d'examen, de 25 à 30 diplômes.

Le DESS Droit de la mer et des activités maritimes

Ce diplôme vise à donner une formation de droit public et de droit privé aux étudiants qui se destinent à une activité maritime (transport, pêche, exploitation pétrolière, ports, douanes). Ce diplôme est préparé par 20 à 25 étudiants qui ont été recrutés parmi 60 candidats venant de toute la France.

C'est un diplôme intéressant et attractif ; les stages sont variés et très bien organisés. Toutefois, les enseignements gagneraient à porter un peu plus sur le droit privé et à comporter une introduction aux droits étrangers (juridictions, responsabilité, etc).

Ce diplôme a fonctionné jusqu'à présent en coopération avec les ports de Boulogne et de Dunkerque. La création de l'université du Littoral rend souhaitable qu'à la faveur d'une demande de renouvellement de l'habilitation, la Faculté de droit de Boulogne soit institutionnellement associée à ce diplôme.

Les diplômes d'études approfondies

La Faculté de droit a été habilitée à délivrer 8 DEA : 3 sont plutôt généralistes (Droit privé, Droit public, Etudes politiques), 4 plutôt spécialisés (Théorie du droit et science judiciaire, Droit économique international et communautaire, Défense nationale et sécurité européenne, Contrats d'affaires) et le dernier, DEA de Sciences de gestion, n'a de lien avec le droit que dans son option Gestion juridique de l'entreprise.

L'ensemble des DEA est regroupé au sein d'une Ecole doctorale intitulée "Ecole doctorale des sciences juridiques, politiques, économiques et de gestion", qui a été créée en 1992 par le contrat de développement de la recherche et des activités doctorales et dont le responsable est un professeur. Elle a déjà élaboré un règlement commun des examens de doctorat qui a servi de base aux responsables ou candidats responsables de DEA lors de la présente campagne d'habilitation, publié une revue, *Les annales de l'Ecole doctorale*, qui reproduit des articles de jeunes maîtres de conférences ou des auteurs des meilleurs mémoires de DEA, organisé des cours d'initiation à l'informatique ainsi qu'un cycle de conférences. Les crédits alloués à l'Ecole doctorale n'ont pas excédé la somme de 28 000 F en 1994.

Le DEA de droit privé

Dirigé par un professeur, il est recherché par un très grand nombre d'étudiants car il joue un rôle important au niveau local. Il accueille en effet les étudiants d'universités voisines qui ne disposent pas d'un tel diplôme (Amiens, Valenciennes), et assure la formation de bon nombre d'enseignants, tant de Lille (Lille I, II et III) et de Valenciennes que de Boulogne et de Douai. Chaque année, une sélection est opérée parmi plus de 200 candidatures émanant de titulaires d'une maîtrise en droit privé, ou d'une maîtrise juridique jugée équivalente ; cette procédure aboutit à une quarantaine d'inscriptions pédagogiques. Quinze étudiants du DEA bénéficient d'une allocation de recherche. Le nombre de diplômes délivrés est de l'ordre de 20 à 25 par an.

Sont prévus des enseignements théoriques et pratiques dans toutes les matières classiques du droit privé (droit civil, droit des affaires, droit pénal et criminologie, droit international privé, droit social, droit privé européen) ; sont également ouverts aux étudiants des séminaires prévus dans d'autres DEA : propriété industrielle, droit fiscal, procédure pénale, droit de la concurrence.... Une définition souple des programmes offre aux étudiants un très bon complément de leur culture juridique et de leur formation de base, et les prépare aux carrières de l'enseignement supérieur. Elle permet également, par le jeu des options, l'organisation de recherches transversales ou encore l'amorce d'une spécialisation vers un sujet de thèse.

Le système de contrôle des connaissances est bien équilibré et repose sur trois éléments : contrôle continu dans 5 séminaires de recherche choisis par l'étudiant, épreuves terminales (dissertation de 5 h et exposé-discussion) portant sur les cours suivis, et enfin, mémoire de recherche dans l'une des 5 matières des séminaires choisis. Chacun de ces éléments pèse d'un poids égal dans la note finale. Le DEA de droit privé peut être obtenu avec une mention Droit des affaires grâce au choix de cours et séminaires portant sur les disciplines correspondantes.

La demande de renouvellement d'habilitation reprend pratiquement les mêmes structures ; l'existence d'assez nombreux séminaires communs à plusieurs DEA permet à la fois d'améliorer les possibilités d'accueil en évitant les trop petits séminaires et d'offrir aux étudiants du DEA de droit privé une très large palette de choix.

Le DEA en droit public général

Créé en 1987, le DEA de droit public est un diplôme recherché ; à la rentrée 1994, une centaine d'étudiants étaient candidats, 40 ont été retenus. Les 4/5ème viennent de Lille, le dernier cinquième vient des autres régions de France et de l'étranger ; ils sont recrutés principalement parmi les titulaires de la maîtrise de droit public et les très bons diplômés des Instituts d'études politiques. Trois étudiants du DEA bénéficient d'une allocation de recherche ; quelques autres bénéficient de l'aide d'établissements privés ou de l'ADRINOR.

Le programme du DEA de droit public est très classique : les deux matières fondamentales obligatoires sont le droit constitutionnel contemporain et le droit administratif général ; certains enseignements sont communs au DEA Etudes politiques et au DEA Théorie du droit et science judiciaire. Les modalités de contrôle sont également très classiques : le contrôle continu dans les 5 séminaires de recherche, la dissertation écrite en 5 h, le mémoire pèsent chacun d'un poids égal dans la note finale. Les deux tiers des étudiants obtiennent le diplôme.

La demande de renouvellement prévoit un accroissement de la capacité d'accueil et, en conséquence, elle repose sur la création de trois mentions : théorie générale de l'Etat, administration publique, droit public financier, cette dernière mention étant présentée dans le dossier comme étant plus orientée vers les débouchés professionnels autres que l'enseignement et la recherche. Les principaux débouchés dans l'administration sont néanmoins principalement les concours administratifs auxquels préparent les IPAG ; les débouchés sous la forme d'emplois contractuels offerts par des collectivités territoriales resteront toujours assez limités même si l'on peut observer un certain gonflement du nombre d'emplois de ce type depuis quelques années.

Le DEA en études politiques

Le DEA en études politiques est préparé par une trentaine d'étudiants. Les enseignements comportent cinq cours théoriques (science politique, politique comparée, histoire de la pensée constitutionnelle, histoire des idées sociales et politiques...) ainsi que 4 séminaires à choisir parmi les cinq séminaires suivants : méthode des sciences sociales, analyse des partis politiques, analyse électorale et sociologique, vie politique locale, science administrative. Certains de ces enseignements sont communs avec d'autres DEA.

Une demande de nouvelle habilitation a été déposée. La maquette de ce DEA, qui s'appuiera sur le Centre de recherches administratives, politiques et sociales, vise à mobiliser les forces des enseignants de science politique, tant de la Faculté que de l'Institut d'études politiques. Le responsable sera d'ailleurs un professeur de l'IEP. De ce fait, la formation a été entièrement réorganisée : outre un tronc commun de 60 h, elle s'articule autour de trois mentions qui comportent chacune 60 h d'enseignement propre : sociologie politique, pensée et doctrine politiques, politique comparée (cette dernière mention semblant devoir être assumée à peu près exclusivement par l'Institut d'études politiques). Enfin, les étudiants doivent suivre deux séminaires plus spécialisés. Si ces projets sont séduisants, ils sont peut-être trop ambitieux compte tenu des moyens qui restent limités, même s'ils ont été accrus ces dernières années.

Le DEA Théorie du droit et science judiciaire

Très original par son approche multidisciplinaire des rapports du droit et de la justice, le DEA Théorie du droit et science judiciaire relève, à ce titre, aussi bien de la section Histoire du droit que des sections Droit privé ou Droit public.

Il intéresse non seulement les étudiants qui se destinent à une carrière d'enseignant chercheur, mais aussi, tout naturellement, ceux qui se dirigent vers une profession judiciaire, ou encore vers certaines carrières administratives. La formation est ouverte aux candidats titulaires d'une maîtrise en droit (privé ou public) ou en science politique ; les étudiants diplômés des IEP peuvent y être admis également par équivalence. Dans les trois dernières années, elle a accueilli une centaine d'étudiants, et 51 diplômes ont été délivrés.

L'organisation des enseignements est conçue pour mettre l'accent sur les liens entre doctrine juridique, sociologie et pratique judiciaire, étudiés à partir de leur histoire et de celle de leur environnement politique et social. Elle comprend une partie théorique (3 enseignements obligatoires, dont 2 spécifiques au DEA Sociologie juridique et judiciaire et Histoire de la pensée juridique, et 1 commun avec l'un des DEA de droit public général, d'études politiques ou de droit privé) et une partie pratique (5 séminaires à choisir parmi des enseignements spécifiques : Evolution récente du système juridique, Histoire et sociologie de la justice française, Philosophie du droit, Défense en justice, Langage du droit et style judiciaire, ou d'autres communs avec le DEA de droit privé).

Le contrôle des connaissances est organisé selon le mode habituel, en trois éléments, d'un poids équivalent dans la notation globale : contrôle continu (sur les 5 séminaires), épreuves terminales (écrit 5 h et exposé-discussion), mémoire.

Dans la demande de renouvellement d'habilitation, les mêmes structures sont reprises sous réserve d'une double modification : les enseignements sont répartis de façon équilibrée entre cours et séminaires obligatoires (4, dans chaque cas) ; et, dans le contrôle des connaissances, la note de contrôle continu devient prépondérante.

Le DEA en droit économique international et communautaire

Créé en 1985, le DEA en droit économique international et communautaire attire chaque année de 25 à 30 personnes (recrutées parmi plus d'une centaine de candidats) ; son développement est favorisé par le réseau de relations internationales que l'université a développé, spécialement avec l'université de Warrick et celle de la Sarre. Le DEA s'appuie également sur le Centre de recherche et de documentation européennes, centre agréé par l'Union européenne mais dont les ressources sont cependant très réduites puisqu'il ne reçoit chaque année que 40 000 F.

Les enseignements portent pour deux tiers sur le droit communautaire et pour un tiers sur le droit international économique ; un cours de langues est dispensé. Le contrôle des connaissances est organisé selon les mêmes modalités que dans le DEA en droit public général. Plus des 2/3 des inscrits obtiennent le diplôme.

Dans la demande de renouvellement de l'habilitation, deux options sont prévues : droit économique international et droit communautaire ; une plus grande ouverture aux enseignements de droit privé international ou communautaire est envisagée, ce qui est effectivement souhaitable, mais implique peut-être l'accroissement du nombre des professeurs de droit à Lille.

Le DEA Défense nationale et sécurité européenne

Créé en 1985 (mais existant en réalité depuis 1978), ce DEA est incontestablement le plus original des DEA de Lille ; on rencontre peu de diplômés de ce type dans les autres universités françaises. En 1994, une trentaine d'étudiants ont été retenus parmi des maîtres en droit, des diplômés en relations internationales (ILRI) et des officiers préparant l'Ecole de guerre ; certains étalent leurs études sur 2 ans. L'un des étudiants bénéficie d'une allocation de recherche et quatre autres ont une bourse de doctorat. Quelques-uns trouvent des stages rémunérés ; la plupart se destinent à des concours administratifs, à la diplomatie ou à des concours communautaires.

Les enseignements comportent trois cours (stratégie, économie de la défense, défense et sécurité de l'Europe) et quatre séminaires (parmi lesquels : diplomatie des grandes puissances, coopération européenne des services de sécurité, conséquences économiques des bouleversements de l'Est sur l'Europe occidentale).

La structure des examens est assez semblable à celle des examens des autres DEA en droit public.

Le DEA Contrats des affaires

Cette formation a été ouverte à la dernière rentrée universitaire (l'habilitation, accordée pour 2 ans, date de juin 1994). Preuve que sa mise en place était attendue : elle a déjà connu un succès certain puisque 113 candidats se sont présentés ; 38 ont été retenus et 29 se sont inscrits pédagogiquement.

L'organisation des enseignements laisse peu de choix aux étudiants puisqu'elle ne comporte d'option, pour un séminaire de 20 h, qu'entre contrats de la distribution et de la consommation, contrats du crédit ou contrats relatifs à la propriété industrielle. Tous les autres enseignements sont obligatoires : cours et séminaires en théorie générale des contrats, contrats commerciaux et contrats du commerce international ; on notera une ouverture intéressante vers les contrats du travail, et surtout les contrats de droit public.

Le contrôle des connaissances est organisé sur les mêmes principes que dans les autres DEA ; trois éléments, représentent un poids égal dans la notation : contrôle continu (6 séminaires), épreuves terminales (écrit de 5 h et exposé-discussion), soutenance d'un mémoire.

La mise en place de ce DEA fournit un apport d'autant plus heureux à la palette des 3èmes cycles organisés par la Faculté qu'elle s'inscrit dans la constitution d'un nouveau pôle de recherche, le Centre de droit des contrats, auquel collaborent des universitaires (droit privé, droit public, gestion) et des professeurs de l'EDHEC de Lille. Ce projet est construit autour de 3 majeures : droit des affaires (contrats commerciaux), droit civil (en relation, notamment avec la formation à la profession notariale dont les étudiants pourront préparer le DEA en vue d'une thèse) et droit public.

Le DEA Sciences de gestion

Le DEA Sciences de gestion attire beaucoup d'étudiants ; à la rentrée 1994, 43 étudiants ont été admis à le suivre (48 en 1993-1994). Le recrutement se fait principalement parmi les titulaires d'une maîtrise en gestion ou en économie ; mais certains viennent d'une grande école d'ingénieurs ou de commerce.

Le DEA comporte 3 options, les deux premières étant centrées sur la finance (Finance, banque, assurance : études et modélisation ; Finance d'entreprise et de marché : études cliniques et empiriques) et la troisième sur le management. Les enseignements comportent un tronc commun de finance qui est centré sur la maîtrise de l'environnement financier et sur la théorie financière. Les enseignements propres à la 1ère option portent sur les études et modélisations utilisées par les banques et les assurances. Les enseignements propres à la 2ème option portent sur les finances de la firme et les marchés financiers. La 3ème option, intitulée Management stratégique, comporte 7 séminaires obligatoires qui tous concernent l'élaboration de la stratégie d'une entreprise, les uns étant plus orientés vers les concepts théoriques, les autres vers les méthodes.

En 3 ans, 12 thèses ont été soutenues et 7 sont annoncées pour l'année 1993-1994.

Le projet de DEA de droit social

Il répond à une nécessité, dans la mesure où aucune formation de 3ème cycle n'existait jusqu'à ce jour à Lille en droit social, pas plus d'ailleurs que dans l'ensemble des régions situées au nord de la Seine, à l'exception de Strasbourg ; les étudiants ayant suivi des enseignements en droit social et désireux de se spécialiser en ce domaine étaient donc conduits, soit à quitter la région, soit à renoncer à leur projet. Cette situation était d'autant plus regrettable que le Nord, fort d'une longue tradition en matière sociale, a été le lieu de nombreuses innovations en ce domaine.

L'Institut des sciences du travail (institut d'université de l'article 33) dans le cadre duquel a été créé le Laboratoire interdisciplinaire de droit social et des sciences du travail (reconnu comme Jeune équipe au titre du plan quadriennal de recherche), l'Institut de médecine du travail (appartenant également à l'université de Lille II), le Groupement d'intérêt public de recherche en travail, santé, ergonomie (CERESTE), constitué à l'initiative de partenaires régionaux, offrent autant de supports dont pourraient opportunément profiter les étudiants de ce DEA.

Le projet de DEA d'histoire du droit

La Faculté n'a, pour le moment, aucune possibilité de former de jeunes chercheurs ou des enseignants en histoire du droit. C'est pour remédier à cette situation que les professeurs d'histoire du droit viennent de déposer une demande d'habilitation pour un DEA à vocation généraliste, consacré au droit et à la religion, ce qui lui confère une originalité indéniable.

La formation continue

L'université de Lille II a mis en place un Institut universitaire de formation permanente dont le département Droit a pour responsable un professeur qui exerce ses fonctions à titre bénévole. Le personnel administratif du département Droit se compose d'une chargée de mission à mi-temps et

d'une secrétaire rémunérées sur les ressources de l'Institut ; le département emploie une soixantaine d'enseignants vacataires.

Il propose 7 diplômes nationaux (capacité en droit, DEUG Droit, licence et maîtrise en droit public ou privé, DESS Droit de la mer et des activités maritimes, DESS Finance et fiscalité internationales, DESS Juriste d'entreprise), ainsi que le diplôme universitaire Droit européen. Le tableau suivant donne une idée de l'activité du département en 1993-1994 et en 1994-1995 :

Diplômes	Nombre de stagiaires		Nombre d'heures stagiaires	
	1993-1994	1994-1995	1993-1994	1994-1995
Capacité en droit	17	17	3 740	3 740
DEUG Droit 1ère année	22	26	4 976	5 880
DEUG Droit 2ème année	17	26	4 216	6 448
Licence en droit	38	26	10 044	6 872
Maîtrise en droit	27	27	6 426	6 426
DESS Finance	1		200	
DESS Juriste d'entreprise	1		200	
DU Droit européen	1	3	140	420

Il convient également de rappeler que le CNED a conclu une convention avec l'université et qu'à ce titre, pour l'année 1994-1995, 501 étudiants sont inscrits en 1ère année de DEUG, 161 en 2ème année de DEUG et 98 en 3ème année.

Les diplômes et formations professionnalisés

Les formations organisées par l'Institut d'études judiciaires

Rattaché à la Faculté de droit, l'Institut d'études judiciaires accueille des étudiants déjà inscrits en maîtrise de droit ou en 3ème cycle dans les universités de Lille II, Valenciennes, du Littoral et d'Artois. Il prépare :

- *au certificat d'études judiciaires*. Ce diplôme, préparé en 2 ans, pouvait être pris en compte pour l'admission à l'examen d'entrée dans les Centres de formation professionnelle d'avocats ; il a été privé de cet intérêt à la suite de la récente réforme de la profession. Il est donc en voie de disparition, l'IEJ n'organisant plus, en 1994-1995, que la 2ème année pour les 4 étudiants déjà engagés dans cette formation ;

- *à l'examen d'entrée au Centre de formation professionnelle d'avocats*: dans les 5 dernières années, le nombre d'inscrits à cette préparation a augmenté régulièrement (196 en 1990-1991 ; 299 en 1993-1994 ; 364 en 1994-1995) ; le nombre d'admis est toujours de l'ordre d'une trentaine par an.

- *au concours d'entrée à l'Ecole nationale de la magistrature*. Là encore, la charge de la préparation a fortement évolué (53 inscrits en 1990-1991 ; 81 en 1993-1994 ; 100 en 1994-1995). Les résultats ont été les suivants depuis 1990 :

	Admissibles	Admis
1990-1991	9	3
1991-1992	8	5
1992-1993	7	2
1993-1994	6	6

- *au concours d'accès à l'Ecole nationale supérieure de la police (commissaires de police)*. La préparation est commune avec celle du concours d'entrée à l'ENM (une vingtaine d'inscrits/an dans les dernières années pour 1 à 3 succès par an).

L'importance croissante des effectifs d'étudiants accueillis dans ces préparations rend de plus en plus lourdes leur organisation (en particulier pour la correction des copies lorsque des tests sont effectués) et les tâches de secrétariat correspondantes (pour l'instant, l'IEJ ne dispose que d'1/3 de poste de secrétaire mis à sa disposition par la Faculté). L'Institut d'études judiciaires qui accueille les étudiants de Lille II et des universités nouvelles de la région constitue un véritable centre régional de préparation aux carrières judiciaires. Cette vocation naturelle ne peut qu'être encouragée ; mais elle nécessite un réel renforcement des moyens.

Les diplômes d'université préparés à l'Institut de criminologie et des sciences criminelles

Le fonctionnement de cet Institut, rattaché à la Faculté de droit, est assuré, pour une large part, grâce à la collaboration de magistrats, de psychologues et de différents vacataires. Il accueille notamment des étudiants de 2ème année de DEUG Droit et de licence en droit désireux d'approfondir leurs connaissances en criminologie ; mais son recrutement est, pour le reste, assez hétérogène.

Les formations organisées au sein de l'Institut de criminologie sont conçues en vue de la préparation aux diplômes suivants :

- *attestation d'études criminelles* : il est possible d'accéder à cette formation sans justifier d'un diplôme ; mais les candidats inscrits ne bénéficient pas du statut d'étudiant. La formation dure un an ; elle est sanctionnée par un examen terminal (2 sessions) comportant des épreuves écrites et orales, portant sur la criminologie, le droit pénal général et spécial, la procédure pénale, la médecine légale et la criminalistique. Les promotions sont, régulièrement, d'une dizaine d'étudiants ; un ou deux diplômes sont délivrés par an.

- *certificat de sciences pénales et criminologiques* : l'accès à cette formation est réservé aux bacheliers de l'enseignement secondaire, aux capacitaires en droit, aux titulaires du diplôme d'Etat d'assistante sociale, ou d'un diplôme étranger jugé équivalent aux précédents ; il est également ouvert aux titulaires de l'attestation d'études criminelles. Les enseignements portent sur les mêmes matières que pour l'attestation, et sont pareillement sanctionnés par un examen organisé sur un mode tout à fait classique. Le nombre d'étudiants est en augmentation régulière depuis quelques années (en 1992-1993, 10 diplômes délivrés pour 57 inscrits ; en 1993-1994, 23 diplômes délivrés pour 74 inscrits ; en 1994-1995, 114 inscriptions pédagogiques).

- *diplôme d'études criminologiques* : sont admis à postuler à cette formation les étudiants titulaires du certificat de sciences pénales et criminologiques. Le diplôme est délivré après soutenance d'un mémoire sur un sujet se rapportant à l'une des matières qui figurent au programme des enseignements.

Il est à noter que l'Institut de criminologie et de sciences criminelles organise, tous les deux ans, un colloque qui donne lieu à l'établissement d'actes d'une centaine de pages, sur des sujets tels que la réforme pénitentiaire, les travaux d'intérêt général, les infractions routières, le sentiment d'insécurité à Lille, les situations de danger dans le monde du travail (en relation avec l'Institut des sciences du travail), la sortie de prison. Ces colloques, préparés collectivement avec les étudiants,

sont l'occasion pour ceux-ci de contacts intéressants avec les personnalités et les responsables des secteurs d'activité en rapport avec le thème choisi.

Le diplôme d'université en droit des assurances

Créée par décision du Conseil de l'université en date du 23 juin 1988, cette formation du niveau du 2^{ème} cycle, est offerte aux étudiants titulaires d'une maîtrise ou d'une licence dans les disciplines juridiques, économiques ou de gestion. Peuvent également être admis à s'inscrire ceux qui, n'étant pas titulaires de l'un de ces diplômes, justifieraient de connaissances suffisantes en droit des obligations (pratiquement, la plupart des inscrits suivent une formation de 3^{ème} cycle).

Elle accueille de 30 à 40 étudiants par an, auxquels sont dispensés 3 enseignements de 40 h chacun, portant sur le droit fondamental et le droit spécial des assurances ainsi que sur l'économie de l'assurance. Ainsi, ceux qui désirent s'orienter vers ce domaine d'activité peuvent-ils trouver un complément heureux à leurs études de licence ou de maîtrise qui ne comportent pas d'enseignements de ce type. Cette formation doit également bénéficier à des professionnels déjà insérés dans ce secteur d'activité.

L'examen comprend une épreuve écrite d'admissibilité et, pour l'admission, une épreuve orale dans chacune des 3 matières, ainsi que la soutenance d'un rapport à la suite d'un stage d'un mois au moins dans une entreprise d'assurance. Entre 15 et 20 diplômes sont délivrés chaque année.

Le diplôme d'université de droit de la propriété industrielle et des technologies nouvelles

Ce diplôme est de création récente : la formation a été ouverte, pour la première fois, en 1992-1993. Les conditions d'inscription sont relativement souples : il suffit de justifier d'un "niveau licence". Le nombre d'inscrits est de l'ordre d'une vingtaine par an.

La formation comprend, en tout, 120 h d'enseignements répartis entre droit des dessins et modèles, droit des marques et autres signes distinctifs, droit des brevets et des technologies nouvelles. Dans ce domaine, elle présente les mêmes intérêts que le diplôme de droit des assurances.

L'examen est également réparti en 3 groupes d'épreuves : un écrit de 3 h, un oral portant sur chacune des 3 matières enseignées, et enfin, la soutenance d'un mémoire ou d'un rapport de stage. Six diplômes ont été délivrés en 1992-1993, et cinq en 1993-1994.

Le diplôme universitaire de droit européen

Ce diplôme d'université est également conçu pour accompagner une formation juridique de 2^{ème} cycle. Ont, en effet, accès à cette formation les titulaires d'une maîtrise en droit ou d'une licence avec inscription en maîtrise de droit (5 inscrits en 1994-1995).

Le programme des enseignements comporte 60 h de droit privé européen (l'individu et l'entreprise dans l'espace européen), 60 h de droit institutionnel et de droit matériel des Communautés européennes et 20 h de droit communautaire. Le contrôle des connaissances est organisé sur le même mode que précédemment : épreuve écrite sur l'un des 2 premiers enseignements (au choix), épreuves orales sur l'ensemble, et soutenance d'un mémoire ou d'un rapport de stage.

4 - Les formations en administration économique et sociale (AES)

La Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales prépare également les étudiants au DEUG, à la licence et à la maîtrise en administration économique et sociale (AES). L'habilitation vient d'être renouvelée.

Le DEUG AES

La première année du DEUG AES

Comme il a été indiqué plus haut, le nombre des étudiants en 1ère année d'AES est assez important : 430 inscrits administratifs à la rentrée de 1994.

Les enseignements sont très semblables à ceux de la 1ère année du DEUG Droit. On retrouve en effet les mêmes matières fondamentales, il est vrai avec des modules horaires réduits pour le droit civil et plus importants pour les sciences économiques : droit constitutionnel (60 h), initiation au droit civil (40 h), sciences économiques ; simplement le cours d'histoire du droit est remplacé par un cours d'histoire contemporaine. Les langages fondamentaux, langue étrangère, mathématiques et statistiques, sont matières obligatoires. Quant à la science politique et aux relations économiques, ces matières deviennent des options en concurrence avec 2 enseignements d'économie.

Pour les travaux dirigés, le règlement des études, d'ailleurs commun avec le DEUG Droit, est simple : tous les étudiants doivent suivre des séances de travaux dirigés en droit constitutionnel et en sciences économiques ; on ne retrouve pas les possibilités de choix qui existent en DEUG Droit et qui ne sont pas pédagogiquement souhaitables.

Le taux de réussite est encore plus bas qu'en DEUG Droit : 20% au lieu de 28% (reçus /inscrits aux examens). Les raisons sont aisées à trouver : les titulaires d'un bac G sont très nombreux puisqu'ils forment presque la moitié des effectifs (210 sur 470 inscrits aux examens en 1994) alors que leur taux de réussite est particulièrement faible (10 reçus sur 210, soit 5%). Il est vrai que ce taux est encore plus faible qu'en DEUG Droit (7%). Il serait souhaitable de rechercher les causes de cette différence : est-ce dû à ce que les meilleurs enseignants préfèrent enseigner en DEUG Droit ou est-ce parce que les plus faibles titulaires de bac G préfèrent le DEUG AES réputé plus facile ou encore est-ce parce que le tutorat n'y est pas organisé ? La Faculté avait bien confié une étude sur les raisons des échecs en 1ère année du DEUG Droit, à une chargée de recherches au CNRS, pour l'année 1990-1991, mais les résultats de cette étude, qui repose sur des critères contestables, ne permettaient pas de tirer des conclusions claires ; c'est sans doute pourquoi la tentative n'a pas été renouvelée pour le DEUG AES. La raison majeure est probablement le fait que les bacheliers G qui s'inscrivent en AES s'y inscrivent parce qu'ils n'ont pas été admis dans une classe de BTS ou un IUT qui pratiquent la sélection, voire dans certains établissements privés qui entendent conserver un certain niveau. Si cette explication est la bonne, un effort devrait être tenté pour aménager des études préprofessionnelles plus adaptées aux étudiants venant de la section G. Il s'agit là d'un problème national qui n'est pas propre à l'université de Lille, même si la population étudiante y est souvent d'origine plus modeste que dans d'autres régions de France.

En tout cas, beaucoup de ceux qui échouent ne redoublent pas : à la rentrée 1994, il n'y avait que 90 redoublants alors que 297 avaient échoué aux deux sessions l'année précédente (aux 90 cependant, on peut probablement ajouter quelques étudiants ayant préféré redoubler en droit). Un nombre important d'étudiants renoncent donc en fin de 1ère année à poursuivre en Faculté. Pour expliquer ce phénomène, il convient de rappeler qu'en 1993-1994 il y avait parmi les étudiants de 1ère année inscrits aux examens 210 bacheliers G et que seuls 10 ont été reçus.

La deuxième année du DEUG AES

En raison même du faible taux de réussite en 1ère année, les effectifs de la 2nde année d'AES sont peu importants : à la rentrée 1994, il y avait seulement 154 inscrits administratifs.

En 2ème année, les enseignements sont principalement axés sur le droit et l'économie, auxquels s'ajoutent les langues étrangères, les mathématiques et statistiques, la comptabilité, l'informatique, qui sont obligatoires, et l'histoire économique.

Comme en 1ère année, tous les étudiants suivent obligatoirement des travaux dirigés dans 2 matières, l'une de droit public (droit administratif), l'autre de sciences économiques.

Les examens sont organisés de façon assez semblable à ceux de 1^{ère} année. En revanche, le taux de réussite aux examens est nettement plus élevé (93 admis sur 142 inscrits en 1993-1994, soit un taux de réussite de 65%), supérieur même à celui du DEUG Droit (55%).

Le deuxième cycle AES

La licence

On comptait, à la rentrée, 217 inscrits administratifs. Trois mentions sont prévues : Administration et gestion des entreprises, Ressources humaines, Sciences économiques et sociales.

Les enseignements magistraux qui forment le tronc commun portent sur les matières suivantes : droit du travail (60 h), droit des sociétés (60 h), économie industrielle (30 h), théorie de l'entreprise (30 h), sociologie des organisations (40 h), langues. Pour la mention Administration et gestion des entreprises, les matières obligatoires sont la comptabilité analytique (50 h), la mercatique (30 h), l'analyse financière (30 h). Pour la mention Ressources humaines, ce sont le droit de la sécurité sociale (30 h), les politiques sociales (60 h) et l'ergonomie (20 h). Enfin, pour la mention Sciences économiques et sociales, les matières obligatoires sont la théorie de l'organisation industrielle (30 h), l'histoire de l'analyse économique (30 h), la théorie de la croissance et des fluctuations (40 h) et la théorie des jeux et de l'optimisation (30 h). Enfin, une matière doit être choisie parmi les quatre suivantes : informatique, droit européen, économétrie, analyse économique du droit. La liste des matières indique une tendance à recréer une licence en droit et en sciences économiques comme elle existait il y a quarante ans, le contenu ayant été seulement modernisé, notamment en raison du développement des sciences de gestion. Même si la multiplication des branches nouvelles du droit et le formidable développement des sciences de l'économie, spécialement des sciences de la gestion des entreprises, rendent aujourd'hui impossible un enseignement scientifique simultané des deux disciplines, il n'en demeure pas moins qu'un besoin de connaissances bidisciplinaires existe dans les moyennes entreprises ainsi que dans certaines administrations publiques à vocation plutôt généraliste. A cet égard, la conception de la licence AES de Lille II mérite d'être approuvée.

En revanche, l'organisation des travaux dirigés ne paraît pas très convaincante. En effet, toutes les matières, même optionnelles, font l'objet de travaux dirigés, ce qui a pour conséquence que chaque étudiant participe à 5 ou 6 séries de travaux dirigés dont la durée est rarement de 40 h ou de 10 h, mais n'excède pas dans la majeure partie des cas 20 h. Certains enseignants en sont d'ailleurs conscients puisque, dans certaines matières (qui sont toutefois l'exception), les travaux dirigés sont intégrés au cours et assurés par son titulaire.

Le taux de réussite est élevé : en 1994-1995, sur 75 inscrits à l'examen, 66 ont été admis, soit un taux de réussite de 88%.

La maîtrise

A la rentrée 1994, on relevait 133 inscrits administratifs, ce qui traduit une augmentation des effectifs par rapport aux années précédentes.

Les enseignements sont organisés autour des trois mêmes mentions qu'en licence : Administration et gestion des entreprises, Ressources humaines, Sciences économiques et sociales. Cependant, le contenu devient presque exclusivement économique, car les seules matières non économiques sont, parmi les matières obligatoires formant le tronc commun, le droit fiscal (40 h de cours, 20 h de travaux dirigés), la gestion des ressources humaines (*idem*) et les langues, et parmi les matières à choisir librement, le droit international et le droit du commerce international ainsi qu'une partie du module Economie locale (fiscalité locale, droit de l'aménagement local). Seule la mention Ressources humaines comporte des enseignements obligatoires qui ne sont pas économiques : réglementation du travail, fiscalité du travail, droit et sociologie de la formation professionnelle, négociation et gestion des conflits. Les deux autres mentions ne comprennent pratiquement que des enseignements de sciences économiques et de gestion. En particulier, on peut regretter que la mention Administration et gestion des entreprises ne comporte plus aucun

enseignement ni en droit, ni en comptabilité (il n'y a eu que 40 h de cours sans TD en 2ème année de DEUG, et 50 h de cours et 30 h de TD en licence). En ce qui concerne les travaux dirigés, la même remarque que pour la licence peut être faite.

Le taux de réussite est élevé : en 1993-1994, sur 79 inscrits 60 ont été reçus, ce qui représente un taux de 76%.

5 - La recherche en droit

Les équipes de recherche rattachées à la Faculté se répartissent selon les catégories suivantes :

- Formations associées au CNRS :
 - . Recherches administratives, politiques et sociales
 - . Histoire judiciaire
- Equipes recommandées par le MESR :
 - . Données et logique du droit
 - . Droit du travail et sciences du travail (JE)
- Equipes d'accueil reconnues par le MESR :
 - . Etudes et recherches appliquées au droit privé
 - . Etudes et recherches sur le management des entreprises
 - . Recherches internationales, européennes et de défense
- Formations reconnues par l'université et bénéficiant du Bonus qualité recherche (BQR) :
 - . Droit et économie de l'assurance
 - . Groupe d'études et de recherches sur l'administration publique
 - . Centre d'analyse de la décision et de la réglementation économique (CADRE)

Certains des travaux des membres de la Faculté sont publiés dans les Annales de l'Ecole doctorale des sciences juridiques, politiques et de gestion, *Les Episodiques*.

Le Centre de recherches administratives, politiques et sociales (CRAPS)

Fort de 17 enseignants-chercheurs, 3 chercheurs CNRS, 10 autres chercheurs, 2 ingénieurs, 1 agent administratif (contractuelle d'université mise à disposition du Centre) et possédant un bon équipement informatique, le CRAPS, URA CNRS 982, s'est surtout spécialisé ces dernières années dans le droit constitutionnel et la science politique. Ceci explique probablement la création récente d'un Groupe d'études et de recherches sur l'administration publique. Des recherches collectives ont porté récemment sur les élections dans le Nord et sur les aspects politiques et administratifs de la construction du tunnel sous la Manche. La recherche individuelle ne doit pas non plus être oubliée : on peut citer l'excellent livre consacré aux grandes démocraties contemporaines.

Le Centre est destiné à servir notamment de laboratoire d'accueil au nouveau DEA Science politique, dont l'habilitation est demandée.

Le Groupe de recherche d'histoire judiciaire

URA CNRS 1241, ce groupe est constitué par 11 enseignants-chercheurs et 2 chercheurs CNRS, et possède un équipement informatique. Ses travaux sont particulièrement orientés vers l'étude de la pratique et des personnels judiciaires dans une perspective historique, sociologique et comparatiste. Les principales publications portent sur la justice criminelle ainsi que sur l'institution judiciaire et sur la magistrature.

Le Groupe de recherche d'histoire judiciaire est également laboratoire d'accueil pour le DEA Théorie du droit et science judiciaire.

Le Laboratoire d'études et de recherches appliquées au droit privé

Ce groupe de recherche, reconnu par le MESR comme équipe d'accueil EA 1055, rassemble 28 enseignants-chercheurs et 1 ingénieur, et est doté d'un équipement informatique. Ses recherches s'organisent autour de 2 pôles principaux :

- le droit des personnes (thème permanent : droits de l'enfant ; thèmes quadriennaux : droit des personnes et de la famille dans le contexte international ; migrations transnationales, normes supranationales ; exclusion, insertion dans la société) ;

- le droit des affaires (thème permanent : la propriété industrielle dans le nouveau marché unique européen ; thèmes quadriennaux : interférences du droit de la concurrence et du droit des sociétés dans la stratégie de développement des groupes d'entreprises ; droit, éthique et profession).

Les travaux collectifs ont donné lieu à de remarquables publications, en particulier à partir de l'organisation de colloques annuels. Il convient de citer la chronique *Droits de l'enfant* au recueil Dalloz.

Les activités du laboratoire ont aussi un impact régional (élaboration d'un guide des 16-25 ans) ; une collaboration s'est également établie avec la Faculté catholique (Centre d'éthique, en particulier).

Enfin, le laboratoire accueille les étudiants du DEA de droit privé.

L'Institut de recherches internationales, européennes et de défense (IRIED)

Comprenant 14 enseignants, 4 chercheurs et 1 agent administratif, l'IRIED est une équipe d'accueil recommandée par le Ministère. Ayant deux axes principaux de recherches, le droit international et européen et les questions de défense, l'Institut sert de laboratoire d'accueil pour les deux DEA correspondants, celui de droit économique international et communautaire et celui intitulé "Défense nationale et sécurité européenne". Il dispose du Centre de documentation européenne.

La seule recherche collective notable est la publication du livre *Trente ans d'expérience EURATOM, la naissance d'une Europe nucléaire*. Les autres travaux sont principalement individuels.

Droit et économie de l'assurance

Cette équipe de recherche, qui regroupe 5 enseignants-chercheurs et 3 collaborateurs occasionnels, fait partie des formations reconnues par l'université et bénéficiant du BQR.

Le programme des recherches engagées par le groupe, pour la période 1994-1996, porte sur l'analyse économique de la déréglementation : banque, finance, assurances. Il est mis en oeuvre, en particulier, par la réunion hebdomadaire, à Lille II, d'un Séminaire interuniversitaire de théorie économique (SIUTE). Ce programme, particulièrement ambitieux, dépasse largement - tout en l'y incluant - le domaine de l'assurance, auquel les principaux animateurs du groupe ont consacré plusieurs publications.

Le Groupe d'études et de recherches sur l'administration publique

Dernier né des centres de recherches en droit public, il a été reconnu par l'université de Lille II et sollicitera, dans le cadre du futur plan quadriennal, sa reconnaissance comme Jeune équipe, spécialisée dans le domaine des finances et de la comptabilité publiques (y compris leurs aspects de droit constitutionnel et de droit administratif). Le centre est principalement animé par 2 professeurs qui ont d'ailleurs pris l'habitude de signer ensemble de nombreux articles et même un livre sur *Les finances publiques*. Ce Centre a pour vocation de servir d'équipe d'accueil au DEA en droit public général.

L'équipe qui vient de se regrouper a rassemblé les travaux réalisés en 1993 et en 1994 par ses membres. Ce sont certes des recherches individuelles ou bi-individuelles, mais elles sont de grande qualité et augurent bien de l'avenir d'une recherche plus collective.

Conclusion

La recherche est importante à la Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales. Cependant, elle demeure dans l'ensemble plus individuelle que collective, même s'il existe quelques exemples de développement remarquable.

Néanmoins, les incitations à la recherche collective ne sont pas suffisamment puissantes pour que le passage du stade de la recherche individuelle à la recherche collective se fasse. Aussi longtemps qu'il en sera ainsi, la recherche restera individuelle avec ses forces (cohérence et originalité de la réflexion), mais aussi ses faiblesses (difficulté d'une documentation complète et à jour, difficulté de l'exploiter de façon efficace). Pour que la recherche devienne collective, il faut à la fois des lieux de travail, de la documentation de première main gérée par du personnel compétent, des moyens de communication et de traitement des données, toutes choses qui manquent encore.

6 - Les relations de la Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales

Les relations avec le reste de l'université

Les relations avec l'Institut d'études politiques sont étroites du fait que bien des enseignants travaillent dans les deux composantes ; cela se traduit notamment par l'existence d'un DEA commun aux deux institutions, le DEA Science politique, et d'un centre de recherche commun, le Centre de recherches administratives, politiques et sociales. La demande d'habilitation d'une maîtrise en science politique a été également présentée en commun.

Les relations avec les UFR du secteur de la santé se sont peu développées ; seul l'Institut de recherches appliquées au droit privé semble avoir établi des contacts ; dans les autres secteurs, les relations sont simplement ponctuelles.

Les relations avec les IUP Banque et assurance et Management de la distribution ne semblent pas non plus s'être beaucoup développées, ce qui est d'ailleurs normal dans un contexte de pénurie de moyens. Il en est de même pour les relations avec le département Carrières juridiques de l'IUT, qui se trouve à Roubaix.

Les relations avec les autres établissements d'enseignement supérieur de Lille

Un partenariat a été mis en place avec l'IUFM pour la préparation au CAPET Economie et gestion.

Une convention a été signée entre l'université de Lille II et l'Institut catholique de Lille, plus exactement avec la Faculté libre de droit de Lille, pour les années 1993-1994 et 1994-1995. En vertu de cette convention, l'Institut catholique de Lille est autorisé à organiser des enseignements conduisant à l'obtention du DEUG Droit, selon un programme approuvé par le conseil d'administration de l'université après avis du conseil de la Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales et du conseil des études et de la vie universitaire. Les étudiants, qui doivent s'inscrire à l'université de Lille, suivent leurs enseignements dans les locaux de l'Institut catholique et y subissent le contrôle des aptitudes et connaissances tel qu'il est prévu par le règlement établi par l'Institut catholique et approuvé par le conseil d'administration de l'université après avis du conseil de la Faculté et du conseil des études et de la vie universitaire ; il est prévu en particulier que les jurys soient désignés par le président de l'université de Lille II sur proposition du doyen de la Faculté et qu'ils soient "constitués en majorité d'enseignants titulaires de la Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales, choisis prioritairement parmi ceux qui enseignent les matières du programme à la Faculté libre" (article 7 de la convention).

Le nombre des étudiants inscrits pour l'année 1994-1995 est de 279 en 1ère année et de 73 en 2ème année. En général, les enseignants de la Faculté sont autorisés à enseigner à l'Institut catholique et à percevoir, en conséquence, une rémunération. Les étudiants de l'Institut catholique se trouvent, de ce fait, dans une situation privilégiée par rapport à leurs camarades de l'université : ils ont des cours semblables, mais avec des amphithéâtres beaucoup moins grands ; de plus, grâce aux droits qu'ils ont versés à l'Institut catholique, ils bénéficient de travaux dirigés dans trois matières et d'un enseignement obligatoire dans une langue étrangère chaque année, alors que leurs camarades de l'université n'ont que deux TD et un enseignement facultatif en langues.

Les relations avec les collectivités territoriales

La Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales a bénéficié, pour la construction du nouveau bâtiment, du financement suivant :

- Etat : 63 MF
- Région : 60MF
- DATAR : 30 MF
- Ville de Lille : 32 MF (sous la forme d'un apport foncier)
- Communauté urbaine de Lille : 67 MF
- Fonds de compensation TVA : 20 MF

Les relations avec l'étranger

Des échanges suivis d'étudiants ont lieu avec les universités de Warwick et de la Sarre dans le cadre des programmes ERASMUS.

Le DEA Droit économique international et communautaire et le DEA Défense nationale et sécurité européenne ont beaucoup développé les relations avec les hauts fonctionnaires de la Communauté européenne et les militaires de l'OTAN à Bruxelles.

7 - Conclusion et recommandations

Incontestablement, la Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales de Lille fonctionne bien, elle est riche de beaucoup d'expériences et aussi de potentialités et elle remplit au mieux sa mission au coeur d'une région très peuplée et de vieille culture. Le seul point faible est la modicité des moyens dont elle dispose en personnel enseignant, en personnel administratif et en heures supplémentaires, le nombre d'heures de travaux dirigés étant nettement insuffisant pour permettre un encadrement solide des étudiants.

En revanche, la Faculté de Lille dispose de deux cartes maîtresses dont elle doit tirer le maximum de profit. La première carte est d'être la plus ancienne Faculté de droit dans tout le nord de la France. Il est donc important pour elle qu'elle maintienne l'excellence de ses maîtrises et de ses formations de 3ème cycle. Elle n'y parviendra que si elle fait preuve d'imagination et d'optimisme et si elle sait de surcroît associer à ses initiatives les principales universités qui se sont créées récemment autour d'elle : celles de Valenciennes, d'Artois et du Littoral. En particulier, il est souhaitable que des cohabilitations soient demandées pour certains enseignements de 3ème cycle ; mais le plus important sera encore la qualité des relations humaines que les enseignants de Lille sauront nouer avec leurs collègues des universités voisines. La seconde carte est la proximité de Bruxelles et de la Belgique. La Faculté de Lille pourrait, en particulier, profiter de l'amélioration prochaine des communications ferroviaires avec Bruxelles pour développer systématiquement ses relations avec les grandes organisations européennes qui y ont leur siège. Il est impérieux que la Faculté de Lille joue à fond la carte européenne : elle devrait avoir l'ambition de devenir la Faculté la plus européenne de France ; elle doit également intensifier ses relations avec les grandes universités belges. A cet égard, l'étude des droits nationaux d'Europe et des langues des pays voisins est aussi indispensable que celle des droits générés par les grandes organisations européennes.

II - L'Institut d'études politiques (IEP)

1 - Présentation

Créé à la rentrée universitaire 1991, l'Institut d'études politiques de Lille est régi par le décret du 18 décembre 1989 qui lui confère le statut d'établissement public d'enseignement supérieur doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. En application de l'article 43 de la loi du 26 janvier 1984, il est rattaché à l'université du Droit et de la Santé - Lille II et une convention signée entre ces deux institutions organise leur coopération pédagogique et scientifique ainsi que leur représentation mutuelle dans leurs conseils respectifs.

Il est projeté de rattacher à l'Institut d'études politiques certaines préparations organisées par l'Institut de préparation à l'administration générale.

En raison de sa création récente, l'Institut est encore dans sa phase de développement : les locaux sont encore provisoires et notoirement insuffisants ; de nouveaux locaux devraient être, cette année, aménagés rue de Trévisse à Lille, non loin de la future implantation de la Faculté de sciences juridiques, politiques et sociales. De même, la dotation en personnel enseignant et administratif n'est pas encore complète. Enfin, il est difficile de porter un jugement sur une expérience aussi brève : la première promotion n'est sortie qu'en octobre 1994.

2 - Les ressources humaines et matérielles

Le personnel enseignant

Les créations d'emplois ont été progressives. En 1991, il a été procédé à la création des emplois suivants :

- 2 professeurs et 1 maître de conférences en science politique ;
- 2 maîtres de conférences en droit public ;
- 1 professeur en sciences économiques ;
- 2,5 PAST en sciences de gestion ;
- 1 maître de conférences en sociologie ;
- 1 professeur et 1 PRAG en histoire ;
- 1 lecteur et 1 maître de langues en anglais ;
- 1 PRAG en éducation physique.

A la rentrée 1994, d'autres emplois ont été créés et le tableau était alors le suivant :

- 2 professeurs (+ 1 poste vacant) et 1 maître de conférences en science politique ;
- 1 professeur + 1 PAST et 2 maîtres de conférences en droit public ;
- 1 professeur (+ 2 postes vacants) et 1 maître de conférences en sciences économiques ;
- 3 PAST en sciences de gestion ;
- 1 maître de conférences en sociologie ;
- 1 professeur et 1 PRAG en histoire ;
- 1 assistant (poste vacant à transformer en poste MCF) et 1 lecteur en anglais ;
- 1 certifié EPS en éducation physique.

On observera que les sciences de gestion et les langues sont sous-encadrées. De toutes façons, de nombreux enseignements sont assurés par des enseignants ou des personnalités extérieurs, ce qui présente d'ailleurs également des avantages, à condition que les enseignants permanents soient en nombre suffisant pour animer l'ensemble de la pédagogie. Ainsi, en 1994-1995, 125 enseignants vacataires assuraient 1 168 h de cours et 2 939 h de travaux dirigés.

Le personnel administratif

Les créations d'emplois ont, là encore, été progressives. A la rentrée 1991, les emplois suivants avaient été créés :

- emplois de la Fondation nationale des sciences politiques : 1 secrétaire général, 1 documentaliste, 2 secrétaires ;
- emplois du ministère de l'Enseignement supérieur : 1 attaché d'administration universitaire, 1 secrétaire d'administration universitaire, 1 adjoint administratif, 1 technicien bibliothécaire, 1 adjoint technique.

A la rentrée 1994, la situation n'avait guère évolué :

- emplois de la Fondation nationale des sciences politiques : 1 secrétaire général, 1 documentaliste (conservateur de bibliothèque), 2 secrétaires ;
- emplois du ministère de l'Enseignement supérieur : 1 attaché d'administration universitaire, 1 secrétaire d'administration universitaire, 2 adjoints administratifs (1 Recherche-formation, 1 Rectorat), 1 technicien bibliothécaire (Rectorat), 2 adjoints techniques (Rectorat).

Les équipements

Des efforts d'équipement en documentation, en matériel informatique et audiovisuel ont été faits. Malheureusement, ils se heurtent au problème des locaux, exigus et provisoires, ce qui compromet leur efficacité.

3 - Les formations

Les formations sont d'une part le diplôme de l'Institut d'études politiques, d'autre part la préparation à certains concours administratifs.

Le diplôme de l'Institut d'études politiques

Le recrutement

L'Institut ne semble pas avoir de difficultés à attirer de bons étudiants. Ainsi, à la rentrée 1994, il y a eu 820 candidats à l'inscription en 1ère année : 14 titulaires d'une mention Très bien au bac ont été recrutés directement, et parmi les 104 candidats qui ont réussi le concours d'entrée, 4 avaient obtenu au bac une mention Très bien, 31 une mention Bien, 48 une mention Assez bien. De même, 24 étudiants titulaires d'un diplôme de 1er cycle ont été admis directement en seconde année sur 190 candidatures.

Les études

En 1ère année, tous les étudiants suivent les mêmes enseignements qui portent principalement sur la politique, l'économie et l'histoire.

En 2ème année, les étudiants se répartissent en 3 sections comme dans la plupart des IEP de province. La section Service public met l'accent sur le droit public, l'histoire et l'économie, la section Economie et finances sur l'économie et l'entreprise, la section Politique et société sur la politique, l'économie et les sciences sociales. Les 3 sections font une part à l'international et à l'europpéen et comportent l'enseignement d'une langue. Comme le montre le tableau des effectifs suivant, la section Economie et finances paraît décliner, ce qui est préoccupant :

		1993-1994	1994-1995
1ère année		119	121
2ème année	Service public	67	66
	Economie et finances	19	15
	Politique et société	48	52
3ème année	Service public	52	63
	Economie et finances	35	16
	Politique et société	53	47

En 3ème année, on retrouve les mêmes sections ; mais les enseignements se diversifiant, les grandes lignes de la maquette se font moins nettes, spécialement dans la section Politique et société dont la finalité (recherche en sociologie, journalisme, sondage) semble un peu brouillée.

Chaque année, 3 conférences de méthode par semaine sont organisées durant les 2 semestres.

Le recrutement d'enseignants par une nouvelle institution n'est pas toujours aisé. Dans l'ensemble, l'Institut d'études politiques s'en est bien tiré, même si la qualité de certains enseignements demeure contestée par certains étudiants. Les enseignants sont soit des enseignants propres à l'Institut, soit des enseignants de la Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales, soit des intervenants extérieurs du monde de l'enseignement, de l'administration, et même de celui des entreprises pour la section Economie et finances.

Les examens

Le régime du contrôle des connaissances se caractérise par la forte part réservée au contrôle continu : 40% en 1ère année, 30% en 2ème année, 35% en 3ème année. En dernière année, il est également marqué par l'existence d'un "grand oral" (comme en licence d'administration publique), d'un rapport de stage (qui compte pour 10 à 15% selon qu'il y a ou non un mémoire) et, pour ceux qui le souhaitent, d'un mémoire (qui entre pour 10% dans la note finale).

Compte tenu de la forte sélection, le taux de réussite est élevé. Ainsi, en 1993-1994, il a été respectivement pour les 3 années de 90%, de 94% et de 98%.

Les échanges ERASMUS

L'Institut d'études politiques de Lille fait partie du réseau des IEP français (pilote par celui d'Aix-en-Provence) qui ont conclu des accords avec des établissements d'enseignement de la politique existant dans les autres pays de l'Union européenne. A ce titre, l'Institut dispose pour 1994-1995 de 2 places à Munster et Brighton et d'1 place à Lausanne, Nimègue, Turku, Exeter, Manchester, Bologne et Barcelone.

La préparation à certains concours administratifs externes

En attendant le rattachement projeté de l'IPAG à l'Institut d'études politiques, celui-ci a mis en place, dès la rentrée 1994, un certain nombre de préparations, tant pour ses propres diplômés que pour ceux de la Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales.

Ces préparations visent principalement les concours de l'ENA, de l'Ecole nationale de la santé publique, du Centre national de formation de la fonction publique territoriale, des Affaires étrangères et des Communautés européennes. Elles comportent un tronc commun de 240 h et des enseignements qui dépendent du concours préparé (240 h également). Une quarantaine d'étudiants s'y sont inscrits.

4 - Conclusion

L'Institut d'études politiques ne fonctionnera normalement qu'une fois réalisé le déménagement maintes fois promis et toujours retardé. Malgré ce handicap et l'énergie que ce problème mobilise, les responsables de l'Institut et plus particulièrement son directeur et son secrétaire général s'efforcent de construire ce nouvel établissement ; bien sûr le réseau de relations et le vivier d'enseignants qui sont nécessaires ne peuvent se constituer en un jour, mais beaucoup a déjà été fait.

Quant aux orientations futures, celles qui sont esquissées par l'avant-projet de contrat d'établissement méritent d'être pleinement approuvées : formation aux futurs métiers de l'Europe, développement de l'enseignement des langues, intensification des échanges universitaires internationaux, développement de la recherche en science politique, ce qui implique en particulier la constitution d'un centre de documentation digne de ce nom.

III - L'Institut de préparation à l'administration générale (IPAG)

1 - Présentation et organisation

Créé sous la forme d'un Centre de préparation à l'administration générale en 1966, régi par l'article 33 de la loi de 1984, l'Institut de préparation à l'administration générale a reçu son statut actuel en 1985 ; il fonctionne maintenant comme un Institut d'université sur la base d'une convention passée entre le Premier ministre, représenté par le directeur général de l'administration et de la fonction publique, et le président de l'université de Lille II, représenté par le directeur de l'IPAG. Il est dirigé par un directeur et administré par un conseil dans lequel siègent les représentants des principales administrations intéressées ainsi que le directeur de l'Institut d'administration régionale de Lille.

La mission de l'IPAG est de préparer aux concours administratifs externes et même internes de catégorie A.

Les locaux sont situés pour l'instant sur le domaine juridique et littéraire de Pont de Bois à Villeneuve d'Ascq ; les prochains locaux seront situés à Lille-Moulins.

2 - Les ressources humaines et matérielles

Les ressources en personnel

Le directeur est un professeur de la Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales. Il est assisté par un autre professeur de la Faculté.

Le personnel enseignant est constitué exclusivement de vacataires, principalement des enseignants de l'université ou des lycées, parfois des membres de l'administration.

Le personnel administratif est composé d'une secrétaire.

Les ressources matérielles

Les équipements sont extrêmement réduits ; en particulier, l'IPAG ne dispose pas de bibliothèque propre, ce qui est gênant pour la préparation aux épreuves de culture générale, de rédaction de résumés et de notes de synthèse. Jusqu'à présent, les étudiants de l'IPAG avaient accès à la bibliothèque de l'université des Sciences humaines, Lettres et Arts (Lille III), située également

sur le domaine juridique et littéraire de Pont de Bois ; mais le déménagement des locaux de Villeneuve d'Ascq à Lille réduit pratiquement à néant cette possibilité. En revanche, le centre de documentation de l'Institut d'études politiques sera à proximité lorsque l'IEP aura déménagé. D'ailleurs, à ce moment-là, l'IPAG aura peut-être déjà été rattaché à l'IEP.

3 - Les formations

La licence d'administration publique

Depuis la réforme réalisée en 1984, les IPAG sont habilités à dispenser des enseignements conduisant à un diplôme national, la licence d'administration publique ; c'est un diplôme qui permet aux étudiants d'acquérir ce qui est nécessaire pour réussir les principaux concours administratifs de catégorie A.

A Lille, l'accès aux études de la licence d'administration publique est de droit pour tout titulaire d'un DEUG Droit, d'un DEUG Economie et gestion ou d'un DEUG AES. Les titulaires d'autres DEUG, notamment littéraires, doivent subir avec succès un examen de sélection comportant une dissertation de culture générale et un entretien avec le jury (arrêté du 13 mars 1993). La sélection est sévère : en 1994-1995, sur les 135 candidats présents à l'écrit, 21 ont été admis à suivre les enseignements. Les étudiants préparant la licence en droit sont dispensés d'une partie des enseignements de la licence d'administration publique ; malgré cela, il est assez difficile de faire les deux licences en même temps.

Les enseignements comptent un nombre d'heures de travaux dirigés important (300 h) et le régime de contrôle repose sur 3 séries d'épreuves semestrielles, écrites et orales (dont un entretien avec le jury à partir d'un texte ou d'un thème de réflexion).

Comme dans les autres universités, le travail demandé est assez lourd, particulièrement pour ceux qui veulent préparer en même temps la licence en droit, ce qui explique que le taux de réussite est, malgré un bon encadrement, assez peu élevé. Ainsi, pour l'année 1993-1994, qui est à cet égard peu différente des précédentes, sur les 83 inscrits pédagogiques, 59 étaient présents au dernier partiel (certains qui voulaient faire en même temps la licence en droit ont dû renoncer) et 47 ont été admis, ce qui représente un taux de réussite de 52% seulement (admis/inscrits). La moitié des 47 admis avaient un DEUG Droit (14) ou AES (9) ; l'autre moitié était constituée d'étudiants titulaires d'un DEUG économique ou littéraire, et d'étudiants licenciés ou maîtres qui avaient suivi ce cursus pour se préparer aux concours administratifs.

La préparation spécifique aux concours administratifs externes

Les étudiants qui poursuivent des études de licence, maîtrise ou doctorat (la plupart sont en fait en maîtrise) peuvent suivre également des enseignements de préparation aux concours administratifs externes de catégorie A (préparation aux notes de synthèse, résumé de texte, dissertation de culture générale et "grand oral"), ainsi que diverses conférences de méthode.

En outre, tant pour les étudiants en licence d'administration publique que pour les autres étudiants de l'IPAG, trois concours blancs du type de celui des instituts régionaux d'administration sont organisés chaque année, avec même un "grand oral" pour tous ceux ayant obtenu plus de 8/20 aux exercices écrits.

Les résultats sont tout à fait satisfaisants si l'on prend en considération la concurrence très vive qui règne dans ce secteur. Voici les résultats pour l'année 1992-1993 :

- 129 étudiants inscrits en début d'année,
- 80 étudiants ayant suivi régulièrement,
- 69 étudiants présents aux concours,
- 17 admissibles,
- 13 admis (dont 12 admis à l'IRA et 5 à d'autres concours).

En outre, l'IPAG a conclu avec le ministère de la Défense une convention en vue de préparer les étudiants juristes ou économistes au concours de commissaire aux armées (matières enseignées : droit public, culture générale).

La préparation aux concours administratifs internes

Comme tous les IPAG dynamiques, l'IPAG de Lille a passé une convention avec le ministère chargé de la Fonction publique en vue de préparer des fonctionnaires de catégories B et C au concours des instituts régionaux d'administration. Cette formation se déroule chaque vendredi après-midi et chaque samedi matin ainsi que certains soirs de semaine de décembre à juin.

Les enseignements dispensés consistent en des cours de droit et d'économie, en une préparation aux épreuves de rédaction d'un rapport administratif et au "grand oral".

Les résultats sont satisfaisants compte tenu de la concurrence et du peu de temps dont disposent les intéressés. Voici les résultats pour 1992-1993 :

- 108 fonctionnaires inscrits en début d'année,
- 50 fonctionnaires ayant suivi régulièrement,
- 38 fonctionnaires présents aux concours,
- 17 admissibles,
- 12 admis (dont 3 admis à d'autres concours).

En conclusion, on ne peut que féliciter les responsables de l'IPAG de Lille qui font un excellent travail ; il faut espérer qu'ils parviendront à trouver les moyens nécessaires à la constitution d'une petite bibliothèque comportant ce qui est indispensable à la préparation des épreuves de culture générale.

IV - L'Institut des sciences du travail (IST)

1 - Présentation et organisation

L'Institut des sciences du travail, qui s'est constitué dans les années 1950, est devenu une composante de l'université de Lille II régie par l'article 33 de la loi du 26 janvier 1984. Il est administré par un conseil où siègent 6 personnalités extérieures (dont 1 représente l'organisation judiciaire prud'homale, 1 le Centre de formation professionnelle des avocats, et 4, désignées respectivement par les unions régionales de la CFDT, CFTC, CGT et CGT-FO, les services d'éducation ouvrière des organisations syndicales), 6 enseignants, 2 représentants des personnels ATOS, 2 étudiants. Il est dirigé par un directeur désigné par le conseil.

L'IST a une double mission de formation et de recherche en sciences sociales du travail.

Ses installations sont situées, pour l'instant, sur le domaine juridique du Pont de Bois, à Villeneuve d'Ascq ; elles se déplaceront prochainement à Lille-Moulins, en même temps que la Faculté de droit.

2 - Les ressources humaines et matérielles

Le personnel

Le directeur est professeur à la Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales. Un maître de conférences de cette même Faculté occupe les fonctions de directeur-adjoint. Ils sont assistés par une adjointe d'administration, affectée à temps plein à ce poste.

Les ressources matérielles

L'IST dispose d'une bibliothèque importante comprenant 3 300 ouvrages et abonnée à une centaine de revues. Cette bibliothèque est ouverte aux 900 étudiants de la Faculté qui suivent des enseignements en droit social de niveau licence (droit ou AES), maîtrise et DEA, ainsi qu'aux personnes participant aux activités de l'Institut régional d'éducation ouvrière (IREO). La dimension des locaux actuels et l'équipement réduit - une seule photocopieuse - ne permettent guère de faire face à cette nécessité !

Le financement était assuré principalement, jusqu'à une date récente, par l'université et par un partenariat avec l'Institut régional d'éducation ouvrière, association constituée en vue de la formation des syndicalistes et des conseillers prud'hommes. En 1994, le soutien de l'université a évolué. Jusqu'à la fin de l'exercice 1993, il se manifestait sous la forme d'une subvention (120 000 F en 1993). Ce versement permettait à l'IST d'assumer en partie la charge d'un emploi à mi-temps d'un agent contractuel dont le rôle était essentiellement de surveiller le centre de documentation (coût : 142 500 F). Depuis la fin de l'année 1993, l'université a affecté un adjoint d'administration à temps plein ; elle ne verse donc plus la subvention antérieure.

C'est donc de l'IREO que proviennent aujourd'hui les ressources financières de l'IST (110 000 F pour 1995). Aussi, pour évoluer vers une certaine autonomie financière, l'IST commence à développer des actions de formation vers l'extérieur. C'est ainsi qu'il a entrepris récemment de diffuser, auprès des organisations professionnelles, des syndicats, des juridictions et des avocats, une *Lettre d'information* dont l'objet est de faire dans chaque numéro le point sur une question discutée en droit du travail et sur l'actualité législative et réglementaire, en même temps que de faire connaître les activités de l'Institut et de son laboratoire de recherche, voire de susciter certaines "remontées d'information". Il s'agit là d'une initiative particulièrement heureuse qui témoigne du dynamisme de l'équipe et contribuera certainement au rayonnement de ses activités.

3 - La recherche : le Laboratoire interdisciplinaire de droit social et de sciences du travail (LIDSST)

Rattaché à l'IST, ce groupe de recherche a été créé en 1991. Reconnu comme Jeune équipe depuis 1992 dans le cadre du plan quadriennal de recherche actuellement en cours (JE 238), il comprend 7 enseignants-chercheurs et 1 ingénieur. Il dispose d'un budget de fonctionnement annuel de 43 200 F TTC et d'un budget "Moyens de calcul" annuel de 8 640 F HT (ce dernier sera affecté à l'acquisition d'un équipement informatique après l'installation à Lille-Moulins).

Ses travaux portent principalement sur les interactions de la santé et du travail : instruments juridiques de la prévention et de la réparation des accidents du travail, influence de la santé et de l'aptitude physique sur l'emploi. Ils se développent à la fois dans des perspectives de droit interne, de droit comparé et de droit international. Ils s'appuient tant sur des analyses de textes et de jurisprudence que sur des données recueillies directement auprès d'organismes internationaux publics (BIT, Conseil de l'Europe, Union européenne) ou professionnels (associations internationales de sécurité sociale ou de médecine du travail).

Outre un ouvrage collectif sur *Inaptitude physique et contrat de travail* (1990), les principales publications portent sur des travaux individuels, comme *Les actes communautaires non obligatoires relatifs à la santé et à la sécurité du travail* (1993).

Le LIDSST participe à un Groupement de recherches en travail, santé, ergonomie (CERESTE), constitué à l'initiative de partenaires régionaux (université de Lille II, CRAM, CHRU). Au sein de ce Groupement, il développe depuis 4 ans des activités de recherche conjointes avec l'Institut de médecine du travail (appartenant également à l'université de Lille II et constituant l'un des plus anciens et des plus importants de France) : ces recherches portent sur les différents aspects de la protection de la santé sur les lieux de travail.

Jusque là, le Laboratoire interdisciplinaire de droit social et des sciences du travail a constitué une équipe d'accueil pour les étudiants du DEA de droit privé ; il est proposé comme laboratoire d'accueil pour le DEA de droit social dont la création a été demandée.

4 - La formation

Outre son rôle dans le domaine de la formation à la recherche par la présence du LIDSST, l'Institut des sciences du travail organise des activités de formation, en liaison, notamment, avec l'Institut régional d'éducation ouvrière (formation de syndicalistes ou de conseillers prud'hommes). Il a, de plus, un projet de diplôme d'université.

Ce diplôme universitaire de droit du travail serait ouvert aux étudiants titulaires d'une licence en droit, ayant choisi l'option Droit du travail à l'écrit des épreuves terminales du 2ème cycle universitaire, ainsi qu'aux militants syndicaux ayant suivi les enseignements de niveau supérieur à l'Institut régional d'éducation ouvrière. Comportant une centaine d'heures d'enseignement en droit du travail et de la sécurité sociale ainsi qu'en procédure prud'homale, cette formation d'une année serait sanctionnée par une notation établie, à 50% par un contrôle continu des connaissances, et à 50% par des épreuves terminales (écrit et oral). Un tel projet s'inscrit parfaitement, non seulement dans la démarche de l'IST, mais encore dans l'esprit selon lequel les études de 2ème cycle sont organisées à la Faculté : formations généralistes pouvant être complétées par des diplômes d'université, à finalité professionnelle ou non.

5 - Conclusion et recommandations

L'IST est une composante particulièrement dynamique de l'université de Lille II. En s'appuyant sur le soutien de l'université, les responsables ont su, en quelques années, faire progresser son potentiel et développer à la fois leurs relations avec les milieux syndicaux et des activités de recherche autour d'une équipe structurée. Il paraît tout à fait souhaitable qu'ils soient encouragés dans leur démarche, notamment par l'obtention des habilitations demandées.

V - LIUP Management de la distribution (MD)

1 - Présentation et organisation

L'IUP Management de la distribution (IUP MD), IUP d'études commerciales, a été créé en octobre 1991. Il a pour origine un diplôme d'université délivré par Lille II, Management de la distribution, de niveau bac + 3, auquel participaient déjà activement les entreprises du secteur. Le responsable de ce diplôme était l'actuel directeur de l'IUP MD. Cependant, le passage d'un diplôme d'université bac + 3 préparé en un an à une filière complète de trois ans débutant à bac + 1 n'est naturellement pas une simple extension du diplôme existant.

Juridiquement, l'IUP MD est une composante de l'université (article 25 de la loi de 1984), qui se présente dans ses statuts d'une manière qui appelle l'interrogation : il est en effet précisé qu'il est "propriété commune" de l'université de Lille II et d'un ensemble d'entreprises rassemblées dans une association 1901, Association pour le management de la distribution. Naturellement, il ne faut pas interpréter littéralement cette proclamation, qui n'aurait au demeurant aucun sens juridique. Il faut plutôt y voir la volonté commune des responsables de l'université et des entreprises partenaires d'afficher symboliquement le caractère très professionnalisé de la formation concernée. De fait, le fonctionnement pédagogique de l'IUP MD dénote une coopération que l'on peut qualifier d'exemplaire entre milieux professionnel et universitaire, avec pour l'instant une intégration réussie des diplômés, sans que cela se fasse au détriment de leur formation académique.

La Fondation, nom sous lequel est désignée par les professionnels et les responsables de l'IUP l'association en question, coopère à toutes les étapes du cursus : sélection des étudiants, enseignements dans les locaux universitaires comme dans les entreprises, suivi des stages en DEUP et licence, contrôle des travaux effectués en entreprise pendant l'année de maîtrise, jurys d'examens.

La Fondation, qui dispose de 6 sièges sur 12 au conseil de l'IUP, apporte naturellement une aide matérielle importante. Plus original est le fait que chaque entreprise qui désire entrer dans la Fondation, et donc participer aux activités de l'IUP MD, s'engage à verser, outre la cotisation à la Fondation, 35 000 F de taxe d'apprentissage à l'IUP MD. Il faut convenir que rares sont les expériences de partenariat entreprises-universités qui permettent, à ce niveau de formation, d'exiger et d'obtenir des entreprises un droit d'entrée aussi important.

Une autre originalité, qui n'est pas sans répercussion sur les formations, réside dans la bourse que verse la Fondation aux étudiants de maîtrise (de l'ordre de 45 000 F par an et par étudiant). La contrepartie pour tous les étudiants est l'adhésion quasi obligatoire à la Fondation, pour une cotisation annuelle de l'ordre de 7 400 F par étudiant. Comme on le voit, il s'agit là d'un montage original. Certes, s'agissant d'une formation professionnelle, le montant des droits d'inscription pourrait être fixé à ce niveau, mais la solution qui a été retenue permet sans doute de mieux associer, et donc de motiver davantage, les entreprises concernées. Les avantages que retirent les étudiants de cette étroite relation avec les milieux professionnels semblent compenser le coût que cela représente pour eux. C'est, en tout cas, l'avis unanime des étudiants et des enseignants rencontrés. En tout état de cause, et ce point est sans aucun doute important, ce montage n'est certainement pas une source de bénéfices pour la Fondation, encore moins pour les entreprises impliquées. La liste des entreprises adhérentes de la Fondation, la qualité et le haut niveau des personnalités membres du bureau de la Fondation, semblent constituer de bonnes garanties à cet égard.

L'IUP MD est bien sûr une petite composante de l'université sur le plan des effectifs, puisqu'à la rentrée 1994 on comptait 141 étudiants pour 19 enseignants de statut universitaire et secondaire, y effectuant tout ou partie de leur service, et 2 personnels IATOS. Il n'a pas été possible de préciser le niveau de la représentation formelle de l'IUP MD au sein des conseils, si ce n'est que le directeur participe au conseil de direction de l'université, et assiste au conseil d'administration. Une difficulté certaine est cependant signalée à propos du poids, jugé insuffisant, des responsables de l'IUP dans les procédures de recrutement des enseignants, notamment des PAST. Mais il s'agit là d'un problème qui n'est pas propre à cet institut. Cependant, la place de l'IUP MD dans la politique de l'université est certainement plus importante que la simple considération de son poids "quantitatif " pourrait le laisser croire. En témoignent aussi bien l'effort que l'université a consenti pour assurer son démarrage (avance sur subvention ministérielle pour un montant de 750 KF), que la place qu'il occupe dans les documents contractuels de l'établissement ou que la manière dont le nouveau président de l'université le perçoit.

2 - Les ressources humaines et matérielles

Les personnels

L'équipe enseignante compte pour l'année universitaire en cours :

- 1 professeur,
- 2 maîtres de conférences,
- 2 PAST,
- 6 vacataires de statut universitaire,
- 15 vacataires de statut second degré,
- plus de 30 intervenants extérieurs, un tiers intervenant au sein de l'IUP, les autres au sein des entreprises sous la forme de séminaires en entreprise.

Bien que les décomptes soient toujours assez arbitraires dans ce domaine, on peut dire que seuls les enseignants-chercheurs et les PAST font leur service statutaire au sein de l'IUP. Au total, 3 264 h de cours sont dispensées, dont 488 h statutaires. Cependant, la discussion avec un groupe de 8

membres de cette équipe enseignante, représentatif de l'ensemble, montre une bonne cohésion et une excellente motivation du groupe. La fonction de directeur est occupée par l'enseignant qui, après avoir animé le diplôme d'université de management, a porté le projet d'IUP MD, et celle de directeur-adjoint par un PAST, issu d'une des grandes entreprises du secteur, ce qui représente un investissement personnel important pour la personne en question.

L'administration est assurée par 2 IATOS, de catégorie B, rémunérés sur ressources propres : l'un est sous contrat avec l'université, l'autre mis à disposition par la Fondation, sa rémunération étant versée par l'université et facturée ensuite à la Fondation, qui finance donc directement la moitié du personnel administratif de l'IUP. Enfin, il est fait appel à plusieurs personnels sous CES, dont les charges sont naturellement financées sur les ressources propres de l'IUP.

Les ressources financières

Le démarrage de l'IUP MD a nécessité une avance de 750 KF faite par l'université en 1991, le Ministère ayant de son côté ouvert un crédit d'équipement de 250 KF en cours d'année.

Le compte financier de l'université pour l'exercice 1993 fait apparaître des recettes de 1 844 KF pour l'IUP MD, dont notamment :

- 585 KF de taxe d'apprentissage,
- 494 KF de subvention ministérielle de fonctionnement,
- 184 KF de subventions diverses,
- 100 KF de subvention d'équipement,
- 109 KF de droits universitaires.

Les dépenses se sont essentiellement réparties en rémunérations d'heures, dont en particulier :

- 417 KF sur subvention ministérielle,
- 356 KF sur ressources propres.

L'équipement informatique a représenté une dépense de 192 KF. Enfin, étant installé en site propre, l'IUP doit supporter l'intégralité des charges de maintenance et de fonctionnement courant du bâtiment qu'il occupe, soit une dépense d'environ 150 KF.

Le budget prévisionnel pour 1994 était de 1 458 KF, sa structure reproduisant à peu près celle du budget précédent. Il faut également signaler que sur les deux derniers exercices, l'IUP MD est la seule composante de l'université à ne pas avoir contribué à l'augmentation des réserves de l'université.

Il convient, enfin, de rappeler l'aide financière apportée par la Fondation, par la prise en charge :

- de la totalité de la rémunération d'un des deux personnels IATOS,
- d'une partie des heures d'enseignement,
- de l'entretien du bâtiment,
- d'une partie des investissements en informatique, ce qui a permis de mettre à la disposition des étudiants un parc important de micro-ordinateurs.

Les ressources matérielles

Ce parc paraît tout à fait suffisant en nombre et en capacité : un ordinateur est en permanence disponible pour 4 étudiants. Les logiciels utilisés pour l'enseignement sont essentiellement des logiciels de traitement de texte et des tableurs.

La documentation mise à la disposition des étudiants est constituée des principales revues économiques et financières. Manifestement, cette documentation est insuffisante, et les locaux ne permettent pas, en outre, d'envisager l'installation d'une véritable salle de lecture. Ce point est assez mal ressenti par les étudiants.

En ce qui concerne son implantation immobilière, l'IUP occupe les locaux d'un ancien établissement bancaire, situés au centre de Roubaix et propriété de la municipalité à qui devrait être payé un loyer de 150 KF par an. L'insuffisance du budget de l'IUP MD est heureusement relayée par la générosité de la ville qui n'a pas encore exigé le paiement de ce loyer. Cette situation, naturellement très temporaire, fragilise l'IUP qui ne dispose d'aucune implantation dans des locaux de l'université. De plus, les locaux actuels, trop exigus, se prêtent assez mal à des activités d'enseignement et ne pourront accueillir les nouvelles promotions. Une solution stable et correspondant mieux aux besoins de l'IUP MD doit être trouvée assez rapidement si l'université est décidée à favoriser la consolidation de cette composante. Cette solution doit préserver l'unité d'implantation de l'IUP.

3 - Les formations

Le recrutement et les effectifs

On doit rappeler que les représentants des milieux professionnels, par le biais de la Fondation, participent de façon importante à la phase de sélection. Le recrutement est national, puisque les 2/3 des dossiers sont déposés par des candidats extérieurs à la région qui constituent finalement la moitié des étudiants inscrits.

Les diplômes délivrés par l'IUP sont ceux de tout institut de ce type : DEUP, LEUP, MEUP, correspondant respectivement aux niveaux DEUG, licence et maîtrise. Les 141 étudiants inscrits en 1994-1995 se répartissent comme suit :

- 20 étudiants en DEUP,
- 102 étudiants en LEUP,
- 19 étudiants en MEUP.

La structure des effectifs par année d'études, extrêmement irrégulière, mérite une attention particulière. Le faible recrutement en 1ère année comparé au recrutement très important de 2nde année est un phénomène classique dans beaucoup d'IUP : la grande majorité des recrutements se fait parmi des titulaires de bac + 2 (DEUG, BTS, DUT). Les recrutements faits parmi les bac + 1 concernent essentiellement des étudiants, sinon en situation d'échec (il faut en tout état de cause être titulaire d'une 1ère année de 1er cycle pour pouvoir intégrer l'IUP), du moins mal à l'aise dans un 1er cycle général, et pour lequel l'IUP offre une réorientation intéressante.

Mais dans le cas de l'IUP Management de la distribution, l'écart important entre les effectifs de licence et de maîtrise ne s'explique pas seulement par la montée en puissance d'une filière qui a ouvert en 1991. En effet, on constate que dès la licence, les étudiants, du fait de l'étroite implication des entreprises dans l'enseignement, se voient proposer un nombre apparemment important de contrats de travail, parfois en emploi définitif. La maîtrise est une sorte de quasi-année en alternance, sans que les structures juridiques adéquates soient mises en place. Le rôle joué par les entreprises et l'accueil systématique des étudiants de maîtrise en milieu professionnel, non pas pour des stages mais pour un véritable travail en alternance, conduisent d'ailleurs les responsables de l'IUP à regretter que la réglementation nationale interdise de refuser l'accès en maîtrise d'étudiants titulaires de la licence. Les responsables de l'IUP MD, professionnels et universitaires, pensent qu'il y a là une véritable difficulté.

Une analyse plus fine s'impose cependant sur ce point. La sortie des diplômés sur le marché du travail, et le recrutement, jusqu'à présent, de la majorité d'entre eux au niveau bac + 3, correspondent en fait à la situation qui prévalait avant que l'IUP ne soit mis en route, alors que seul existait un diplôme d'université, justement de niveau bac + 3. De ce point de vue, l'IUP MD n'a pas encore entièrement rompu avec ses origines, et on peut légitimement s'interroger sur la possibilité d'avoir jamais une pyramide de promotions équilibrée.

Au delà, cela pose le problème de la justification d'un IUP, avec 3 années d'études, et des gains par rapport à l'ancien système qui, ici, était un diplôme de spécialisation de niveau licence. La structure IUP se justifie si, dans les métiers de la distribution, c'est bien ce niveau de

qualification qui est requis pour une majorité de fonctions. L'IUP permet, en effet, une ouverture plus grande de son recrutement vers les premiers cycles généralistes, notamment vers les étudiants qui, après une expérience dans ces cycles, désirent effectuer une réorientation vers un enseignement professionnalisé. De même, si l'évolution des métiers de la distribution exige un glissement vers une qualification bac + 4, l'IUP est la structure de formation qui permettra de suivre cette évolution. Cependant, l'incertitude sur les qualifications qui seront requises à l'avenir et la nécessité de ne pas trop bloquer les étudiants sur les débouchés d'un seul secteur conduisent à recommander une plus grande ouverture vers l'année de maîtrise. L'ouverture plus large des recrutements vers les premiers cycles généralistes et, quitte à organiser, dans les formes réglementaires, une année de maîtrise en apprentissage, l'accès d'un plus grand nombre d'étudiants en maîtrise doivent guider le développement de l'IUP MD.

Les méthodes pédagogiques

Très actives, elles reposent essentiellement sur le travail en équipe. Cependant, l'enseignement des disciplines académiques se fait de manière tout à fait classique. Un équilibre intéressant a su être trouvé entre enseignements professionnels et enseignements académiques. Ces derniers sont appréciés par les professionnels pour leur caractère formateur, et aussi parce qu'ils permettent d'aborder les enseignements professionnels efficacement, mais avec plus de recul et un grand potentiel d'évolution. Quant aux enseignants de matières académiques, outre le fait qu'ils se sentent libérés de la contrainte de finalisation de leur enseignement, ils sont unanimes à apprécier la grande motivation des étudiants et les possibilités pédagogiques qu'ouvrent des enseignements professionnels valorisant la formation générale.

L'insertion professionnelle

Le recul manque pour juger de sa qualité dans la durée. Il n'y a pas pour le moment de grandes difficultés, les possibilités de débouchés semblant importantes dès le niveau licence. Lorsqu'on les interroge sur la participation des professionnels aux épreuves de sélection, les étudiants parlent même d'un pré-recrutement effectué par les entreprises.

4 - Les relations de la composante

Avec le reste de l'université

Très indépendant au sein de l'université de Lille II, l'IUP n'entretient apparemment pas de relations particulières avec les autres composantes de l'université. Son implantation à Roubaix, ses relations avec les entreprises d'un secteur économique très ciblé, et ses principes de fonctionnement ne poussent d'ailleurs pas du tout à de telles relations. Cela ne signifie pas que l'IUP se sente mal intégré à l'université, encore moins que l'université ne le soutienne pas. Les difficultés que signalent ses responsables seraient exactement les mêmes au sein de n'importe quelle université française. Ce sont les principes de fonctionnement des universités qui posent quelques problèmes aux yeux des responsables de l'IUP. Par ailleurs, le soutien de l'université de Lille II ne s'est jamais démenti, et ce, sous deux présidences successives. L'IUP MD a donc entièrement sa place dans la politique générale de l'établissement, ce qui est confirmé par l'actuel président.

Avec les autres universités françaises et étrangères

L'IUP suit avec intérêt la mise en place à Montpellier d'un institut qui lui serait comparable. Par ailleurs, l'université centrale de Barcelone projette de créer une formation du même type, dans le cadre de laquelle elle aurait pour partenaires l'IUP de Lille II ainsi que les filiales et les associés espagnols des entreprises qui, à Lille, soutiennent l'IUP MD.

Avec le milieu économique

Elles sont si étroites qu'il n'est pas possible de les distinguer du concept même et des modalités de fonctionnement de l'IUP. Beaucoup plus que d'un simple partenariat, on peut parler d'une véritable association impliquant des responsabilités tout à fait partagées.

5 - Conclusion et recommandations

Les forces de l'IUP MD tiennent à deux éléments essentiels : implication des entreprises et innovation pédagogique. L'implication des entreprises et des milieux professionnels se traduit par un soutien financier et matériel classique mais exceptionnellement élevé pour une formation relevant du secteur tertiaire universitaire. Elle se traduit aussi, ce qui est plus original, par une implication forte des professionnels dans la conception des filières, la mise en oeuvre pédagogique des programmes et par la sélection des étudiants et leur insertion sur le marché du travail. Il est rare que tous ces éléments soient réunis à ce degré d'intensité dans une formation universitaire : c'est là l'atout de cet IUP.

Les étudiants sont sécurisés par cette implication, qu'ils perçoivent, à juste titre semble-t-il, comme une sorte de démarche de préembauche de la part des entreprises. Il est d'ailleurs frappant de constater à quel point ils ont une idée précise de leur devenir professionnel et raisonnent systématiquement en termes de projet, de formation dans un premier temps, professionnel assez rapidement après leur intégration au sein de l'IUP.

Cette implication des milieux professionnels se conjugue avec un dynamisme certain de l'équipe enseignante pour créer les conditions d'une mise en oeuvre pédagogique tout à fait innovante. La complémentarité des enseignements théoriques et professionnalisés renforce l'efficacité de la formation. Là encore, c'est une situation qui n'est pas si courante au sein des filières universitaires tertiaires à vocation professionnelle.

Les faiblesses de l'IUP MD sont de trois ordres. Les premières tiennent à l'évidente inadaptation de la réglementation nationale à ce type de formation. Il n'est cependant pas certain que les responsables de l'IUP aient entièrement raison d'aller aussi loin dans cette critique. La rigidité de gestion induite par les règles de la comptabilité publique et certaines règles applicables en matière de gestion des personnels est indéniable. Mais il est, par exemple, clair que l'on ne peut exclure les instances de l'université des procédures de recrutement des enseignants, y compris des PAST. De même, il n'est pas raisonnable de limiter trop fortement le passage de licence en maîtrise, même si cela est motivé par l'engagement des diplômés à leur sortie de 3ème année de l'IUP et l'existence de réels débouchés au niveau bac + 3. Cette dernière difficulté doit être réglée, comme il a été suggéré plus haut, par la mise en oeuvre d'une maîtrise en alternance, en partenariat avec les entreprises impliquées dans l'IUP MD.

En second lieu, l'insuffisance des moyens, en termes de locaux et aussi de crédits de fonctionnement alloués par le Ministère à ce type de formation est un handicap. Il suffit de comparer le sort fait aux IUT et celui réservé aux IUP pour comprendre le problème, y compris en ce qui concerne les postes d'enseignants et les procédures de recrutement. Dans le cas de l'IUP MD, cette insuffisance est en partie compensée par l'appui des milieux professionnels, mais c'est bien là ce qui constitue la troisième source de faiblesse de l'IUP.

Les avantages de l'implication des professionnels, qui sont évidents, créent tout de même une dépendance forte de la composante. Si aucun problème majeur ne se pose actuellement, cela tient sans doute en partie aux relations de confiance qui se sont établies entre les personnes. Il n'est pas possible de fonder une politique de long terme sur de telles relations, et il serait plus raisonnable de réfléchir aux modalités d'une convention qui lierait université et entreprises sur le long terme, et dans laquelle seraient clarifiés les apports et responsabilités de chacun. L'expérience, certes encore neuve mais globalement positive, de l'IUP MD donne à penser que c'est sans doute maintenant la période la plus propice à la négociation des termes de cette coopération. Les moyens publics nécessaires à la mise en oeuvre d'une telle convention pourraient alors être négociés dans le cadre du contrat d'établissement.

VI - L'Ecole supérieure des affaires (ESA) et l'IUP Banque et assurance (BA)

1 - L'Ecole supérieure des affaires et son insertion dans le contexte lillois

Le secteur économie-gestion à Lille

Le secteur économie-gestion est caractérisé par une grande dispersion sur l'ensemble des établissements universitaires lillois, y compris l'université catholique. Il n'est donc pas inutile de rappeler succinctement les implantations des différentes filières du secteur, établissement par établissement :

- Lille I :

- . toutes les filières généralistes en sciences économiques ;
- . filière MASS (Mathématiques appliquées aux sciences sociales) ;
- . magistère Développement des ressources humaines ;
- . MST Economie et entreprise ;
- . MST Gestion et développement social ;
- . 3 DEA dans le secteur économie ;
- . 4 DESS dans le secteur économie ;
- . maîtrise de sciences de gestion (MSG) ;
- . MST Marketing, communication, culture ;
- . magistère de marketing direct ;
- . Institut d'administration des entreprises (IAE) ;
- . 3 DESS dans le secteur gestion ;
- . DEA de gestion ;
- . 1 composante recherche forte, avec 2 URA CNRS notamment (1 en économie et 1 en gestion).

- Lille II :

- . IUP Management de la distribution ;
- . IUP Banque et assurance ;
- . licence et maîtrise AES mentions Administration et gestion des entreprises, Gestion des ressources humaines, Sciences économiques et sociales ;
- . Maîtrise des sciences et techniques comptables et financières (MSTCF), Diplôme préparatoire aux études comptables et financières (DPECF), Diplôme d'études supérieures comptables et financières (DESCF). Ces filières, qui conduisent à l'expertise comptable et aux métiers de la comptabilité, sont rattachées à l'Institut des techniques comptables et financières (ITEC) ;
- . MST Finance et commerce international (en coopération avec le département de langues étrangères appliquées de Lille III) ;
- . maîtrise en droit privé, mention Droit des affaires ;
- . DESS Finance et fiscalité internationales ;
- . DESS Juriste d'entreprise ;
- . DEA Sciences de gestion ;
- . diplôme d'université de l'ESA (DUPESA), diplôme de 1er cycle destiné à faciliter l'accès aux filières organisées par l'ESA pour des étudiants issus de divers DEUG ;
- . diplôme d'université Gestion du risque, qui, conçu comme un diplôme de 3ème cycle, se positionne entre le DESS Finance et fiscalité internationales et l'option Finance du DEA Sciences de gestion.

- Lille III :

- . licence et maîtrise AES, mentions Administration et gestion des entreprises, Techniques économiques de gestion ;
- . MST Finance et commerce international (avec Lille II).

Il faut ajouter à cela des enseignements de gestion à l'université catholique, deux écoles de gestion, l'EDHEC et l'IESEG, ainsi que l'Ecole de commerce, dépendant de la Chambre de commerce.

Quelles sont les relations entre tous ces établissements ? Se font-ils concurrence ? Les formations qu'ils proposent se recoupent-elles ? En fait, les relations se font à 3 niveaux :

- au plan des personnes tout d'abord : elles paraissent coopérer sans difficultés majeures ; chaque établissement peut ainsi faire appel ponctuellement, pour tel ou tel enseignement de spécialité, aux collègues des établissements voisins ;

- au plan institutionnel, seules Lille II et Lille III sont liées par un double sceau accordé pour la MST Finance et commerce international. Il n'a pas été possible de mesurer l'implication de Lille II dans l'IFRESI, GDR du CNRS, créé pour fédérer la recherche des établissements publics et privés de la région Nord - Pas-de-Calais, sur des thèmes assez larges ;

- enfin, il faut signaler les relations qui existent d'une part entre Lille II et les Ecoles de gestion et de commerce liées à l'enseignement supérieur catholique (EDHEC et IESEG), d'autre part entre Lille I et l'ESC, liée à la Chambre de commerce.

Par ailleurs, la dispersion des filières d'économie-gestion sur l'ensemble lillois s'étant faite historiquement par séparations successives, il n'y a que très peu de diplômés dont les champs se recouvrent : on trouve à Lille I des diplômés plutôt généralistes, en sciences économiques ou autour des diplômés de l'IAE, et, lorsqu'il y a spécialisation, il s'agit de gestion des ressources humaines, de marketing, ou encore d'économie d'entreprise considérée dans un sens assez large. Quant à Lille II, elle est, l'AES mise à part (mais elle n'entre pas vraiment en compétition avec les filières de sciences économiques), très spécialisée en finance, banque, assurance, droit des affaires et comptabilité. A Lille III, ce sont surtout les langues étrangères appliquées qui sont concernées par les filières de gestion. S'il y a donc bien partage des compétences, on note cependant que l'ensemble universitaire lillois offre 2 DEA de gestion, situation pratiquement unique en province. Jusqu'à présent chaque DEA était tourné vers des spécialisations différentes, correspondant aux spécialisations en gestion de chacun des établissements. Mais il est probable que le développement de leur discipline, de leurs activités de recherche notamment, conduise assez rapidement les gestionnaires de Lille II à diversifier leur champ d'activité. C'est déjà le cas avec l'ouverture, dans le DEA de gestion de Lille II, d'une option Marketing qui, inévitablement va recouvrir une partie des spécialités de Lille I. Il n'y a pas d'autre solution aux problèmes que poserait une éventuelle concurrence entre les établissements que la concertation entre les équipes concernées.

Si le tableau lillois dans le secteur économie-gestion est d'apparence compliquée, il n'en demeure pas moins lisible, si l'on tient compte des spécialisations. C'est la raison pour laquelle il n'y a pas lieu de procéder à des regroupements qui pourraient se révéler inefficaces. Il faut cependant veiller à bien informer les étudiants, afin qu'ils ne commettent pas d'erreur d'orientation. D'autre part, Lille II doit d'abord, pour ne pas compromettre l'équilibre de l'ensemble lillois qui repose sur le partage des spécialités, consolider son secteur gestion, avant de le développer en concertation étroite avec les autres établissements.

Le secteur économie-gestion à Lille II : l'Ecole supérieure des affaires

Si l'on met à part l'IUP Management de la distribution, composante de l'université à la place et au rôle parfaitement identifiés, ainsi, naturellement, que les départements tertiaires de l'IUT, toutes les filières économie-gestion de l'université relèvent de l'IUP Banque et assurance, composante régie par l'article 25 de la loi de 1984, et de l'Ecole supérieure des affaires (ESA), elle-même composante interne de la Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales. Comme l'IUP Banque et assurance est lui-même sous la responsabilité pédagogique et scientifique de l'ESA, on pressent que ces structures gigognes sont source d'un certain nombre d'originalités qui, il faut le préciser d'emblée, ne doivent pas conduire à un *a priori* négatif, et ne pénalisent certainement pas les étudiants.

Par ailleurs, l'ESA, dont les enseignants sont presque tous des enseignants de gestion, est responsable d'une mention dans une maîtrise en droit privé, ainsi que du DESS Juriste d'entreprise.

S'il s'agit là effectivement de situations originales, cela ne signifie certainement pas qu'il y a incohérence ou dysfonctionnement. L'explication de cette situation complexe est, bien entendu, historique et tient essentiellement au contexte dans lequel se sont constituées les universités lilloises, notamment Lille I et Lille II, et à la façon dont a alors été opérée la séparation entre juristes et économistes. Cette situation compliquée n'entrave nullement l'efficacité du dispositif ; peut-être même la renforce-t-elle. En fait, c'est l'ESA et la solide équipe de ses enseignants-chercheurs qui est la structure porteuse, et qui assure l'efficacité et la cohérence du tout.

Un entretien avec le doyen de la Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales a montré que les pratiques pédagogiques (mise en modules de la plupart des enseignements) et scientifiques (recherche effectuée dans le cadre de structures collectives) de l'ESA, ainsi que la nature de ses relations avec les milieux professionnels lui posaient quelques difficultés d'insertion au sein de la composante juridique. La présence physique de l'IUP Banque et assurance, composante à part entière de l'université au sein d'une autre composante, est un peu perçue comme un détournement des moyens de l'ensemble juridique. Le flou nécessaire qui règne quant au partage réel des charges au sein de l'ESA entre activités relevant de l'IUP et activités relevant des filières rattachées à la Faculté des sciences juridiques entretient un léger climat de suspicion.

L'entretien de locaux, certes affectés à la Faculté des sciences juridiques, mais utilisés par l'IUP BA relève-t-il, par exemple, de l'IUP ou de la Faculté ? Il en va de même pour les ressources : faut-il que la Faculté des sciences juridiques rétrocède la totalité ou une partie seulement des ressources provenant du soutien d'organismes professionnels à des filières rattachées à la Faculté mais gérées *de facto* par l'ESA ? Enfin, les économistes, au sens de la section 5 du CNU, sont quasiment absents des activités de l'ESA, les juristes étant alors dans la situation inconfortable d'arbitres des relations entre économistes de la Faculté et gestionnaires de l'ESA. C'est là encore une source de tensions supplémentaires (profils des postes demandés à la création, décisions de la commission de spécialistes, notamment). Il est facile de comprendre la nature des problèmes engendrés par cet enchevêtrement de structures, alors même qu'il n'y a pas de difficultés réelles de communication et que chacun respecte son partenaire dans le cadre d'un partage des responsabilités pédagogiques parfaitement accepté.

La recommandation qui s'impose est, à l'évidence, celle de la transformation de l'ESA en composante de l'université, sous une forme juridique qui reste à déterminer, mais qui devra tenir compte de la position un peu à part de l'IUP Banque et assurance. Cependant, si cette solution a le mérite de la clarté, elle n'est pas simple à réaliser, du fait de l'intrication des filières. Aucun problème ne se pose bien sûr quant au rattachement des diplômes d'université, de l'IUP, de l'ITEC et des filières concernées (MSTCF, DPECF, DESCF), du DEA Sciences de gestion, peut-être des DESS dont l'ESA assure la responsabilité pédagogique, mais qu'en est-il de la mention Droit des affaires de la maîtrise en droit privé, ainsi que de certaines mentions du second cycle AES, Sciences économiques et sociales notamment, dont on peut penser que leur place est davantage dans une Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales, que dans une composante entièrement orientée vers la gestion et les problèmes de l'entreprise ? Eriger l'ESA en composante pourrait être une solution, dès lors que l'université souhaite consolider les activités d'enseignement et de recherche dans le domaine de la gestion. A entendre les différents responsables concernés, il semble possible d'aboutir à une solution de ce type, à condition que la négociation soit menée dans la sérénité et la transparence.

La recherche en économie et gestion

Elle est essentiellement le fait de l'équipe de recherche des gestionnaires de l'ESA, le Groupe d'études et de recherche en management des entreprises (GERME), regroupant 15 enseignants-chercheurs, 30 thésards, dont 5 allocataires de recherche, et constituant l'équipe d'accueil du DEA Sciences de gestion de Lille II. Indiscutablement, c'est une équipe active et reconnue, notamment dans les domaines de la finance de marché et de la finance d'entreprise.

En sciences économiques, la présence, au sein de la Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales, d'un certain nombre d'enseignants-chercheurs relevant de la section 5 du CNU a permis de créer un groupe actif, qui participe occasionnellement aux activités de recherche de

Lille I. L'arrivée d'un nouveau professeur agrégé devrait permettre de renforcer cette activité de recherche, extrêmement méritoire étant donné les conditions assez peu favorables dans lesquelles elle se développe.

Alors qu'il est tout à fait raisonnable de penser que le potentiel de recherche en gestion, et en finance en particulier, se renforcera, compte tenu du développement prévisible de l'ESA, il ne serait pas réaliste d'envisager un tel développement en sciences économiques, eu égard au partage lillois des compétences dans ce domaine. Ceci n'est pas un jugement négatif porté sur les économistes de Lille II, mais le réalisme commande cette appréciation.

2 - L'IUP Banque et assurance (BA)

Présentation et organisation

L'IUP BA a été créé en septembre 1992 à l'initiative des enseignants de l'Ecole supérieure des affaires et avec l'appui de l'université. Juridiquement, il s'agit d'une composante article 25 de la loi de 1984. Son objectif est de former des chefs d'antennes ou des responsables de comptes d'entreprises dans les réseaux bancaires ainsi que des cadres d'exploitation commerciale pour les réseaux de distribution des produits d'assurance. Trois exigences caractérisent le projet pédagogique : proposer une solide formation générale en gestion, préparer à la maîtrise des techniques et des produits financiers et de l'assurance, développer les capacités d'expression et de commercialisation. Si le démarrage tardif, dans des conditions difficiles, a conduit à des effectifs très limités lors de la première année de fonctionnement, l'évolution du nombre des candidats et des étudiants montre que le rythme de croisière est en passe d'être atteint.

L'IUP BA est doté d'un conseil d'administration et d'un conseil de perfectionnement, tous deux présidés par des personnalités du monde de la banque. Il est administré par un directeur, professeur de sciences de gestion, assisté par une équipe de direction au sein de laquelle les responsabilités sont réparties de la façon suivante :

- 1ère année et concours d'entrée,
- licence,
- maîtrise,
- langues et relations extérieures,
- enseignements et relations avec le secteur de l'assurance.

Les ressources humaines et matérielles

Un seul enseignant-chercheur (maître de conférences, 6ème section) est affecté à plein temps à l'IUP BA, qui dispose également d'un poste de PAST, dont le titulaire actuel est aussi responsable de la coordination des enseignements et des relations pour le secteur de l'assurance.

Les enseignements à l'IUP BA sont essentiellement dispensés par des enseignants en poste à la Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales, ce qui soulève une difficulté, puisque la composante juridique voit ainsi son potentiel utilisé par une autre composante. C'est un des aspects des relations complexes entre l'IUP BA, l'ESA et la Faculté des sciences juridiques. Cette imbrication des services n'incite pas beaucoup les enseignants à rechercher des ressources externes pour lesquelles la désignation de l'institution bénéficiaire pose parfois problème (IUP, ESA ou Faculté).

Le personnel administratif se réduit à une contractuelle rémunérée par l'université depuis la rentrée 1993, la première rentrée de l'IUP BA s'étant effectuée sans secrétariat propre.

Du point de vue budgétaire, l'IUP BA apparaît pour la première fois comme composante dans l'exercice 1994, pour lequel étaient initialement prévues des recettes de 329 KF, plusieurs décisions budgétaires modificatives ayant finalement porté le budget à plus de 500 KF, grâce notamment à un versement de 140 KF au titre de la taxe d'apprentissage. La situation budgétaire de l'IUP BA n'est manifestement pas stabilisée. L'explication est sans doute à chercher dans le caractère récent de

L'IUP, mais aussi dans l'intégration de son budget à celui de la composante juridique pendant les 15 premiers mois de fonctionnement de l'IUP. Il y a là une source de difficultés supplémentaires, car le partage des charges et des produits entre le budget de l'IUP BA et celui de l'ensemble juridique ne correspond certainement pas encore à une situation acceptée par les deux parties.

La question du partage des moyens se pose également pour les locaux, occupés par l'IUP, ainsi que pour les moyens documentaires et informatiques, qui sont en fait ceux de l'ESA, donc de la Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales.

Les formations

Programmes et structures n'appellent pas dans l'ensemble de commentaires particuliers. L'enseignement des langues est marqué par un choix original et sans doute judicieux : le néerlandais est obligatoirement la seconde langue pour tous les étudiants. Ce choix, qui répond à une demande exprimée par les milieux professionnels, est bien entendu dicté par des considérations géographiques. Audacieux dans le contexte d'une université française, il permet peut-être aux futurs diplômés de détenir ainsi un atout important.

Le recrutement des étudiants se fait sur la base de 3 tests écrits et d'entretiens individuels. Depuis juin 1994 (sélection pour la rentrée 1994), les tests écrits sont communs aux IUP Banque et assurance de 5 universités (Aix-Marseille II, Caen, Lille II, Nancy II, Nantes) et bénéficient d'un soutien financier et d'une participation active de l'Association française de banques (AFB), de la Fédération française des sociétés d'assurance (FFSA), du Centre de formation aux professions bancaires (CFPB), de l'Institut technique des banques et de l'Association pour l'enseignement de l'assurance (AEA). Les entretiens sont par contre organisés séparément par le ou les IUP dans lesquels les candidats ont déposé leurs dossiers.

Après un démarrage à toute petite échelle du fait des conditions tout à fait anormales créées par le Ministère à la rentrée 1992, les effectifs d'étudiants attirés par l'IUP BA évoluent normalement :

- 1993 : 195 candidats, 90 admissibles, 34 retenus ;
- 1994 : 318 candidats, 148 admissibles, 55 retenus.

Le recrutement de l'IUP, s'il est satisfaisant par le nombre et la qualité des candidats, pose tout de même un problème car les étudiants titulaires d'un DEUG, DUT ou BTS entrent en 1ère année, ceux titulaires d'une licence en 2ème année. Un étudiant titulaire d'une 1ère année de DEUG doit être titulaire du DUPESA, diplôme d'université organisé par l'ESA, pour pouvoir être candidat à l'entrée en 1ère année. Autrement dit, une sorte de redoublement, ou de "sur place" est imposé aux étudiants qui n'ont pas au préalable préparé le DUPESA. On peut s'interroger sur le point de savoir si l'allongement de la durée des études ainsi provoqué est vraiment justifié s'agissant d'étudiants sélectionnés, alors même que les responsables de l'IUP BA défendent le principe du recrutement en 1ère année. La logique de cette démarche n'est pas convaincante et mériterait d'être mieux explicitée.

Les relations de la composante

En interne, l'IUP est indissociable de l'ESA, ce qui induit un certain nombre de problèmes avec la composante juridique dont l'ESA est elle-même un département. En dehors de cette relation un peu particulière, l'IUP BA coopère pour un certain nombre d'enseignements avec l'IUP ILIS, IUP relevant du secteur santé de l'université.

L'IUP BA de Lille II est entré dans le réseau national des IUP Banque et assurance, notamment en ce qui concerne le concours d'entrée, comme il a été indiqué plus haut.

A l'évidence, l'IUP BA a su nouer des relations profondes avec les milieux professionnels : présence d'un PAST au conseil de direction, organisation de 80% des enseignements par des professionnels en 3ème année, participation matérielle et pédagogique du CFPB aux épreuves de sélection. Ces relations sont formalisées par une convention passée entre le CFPB et l'université.

L'implication des milieux bancaires dans l'IUP BA est donc extrêmement significative. Ces relations existent également avec le secteur de l'assurance, mais de l'aveu même des responsables de l'IUP, elles ne sont pas aussi développées et un travail en profondeur reste ici à mener.

Enfin, sur le plan des relations internationales, l'IUP a su développer une politique tout à fait remarquable pour une composante de ce type, puisque des échanges d'étudiants ont lieu avec un certain nombre d'institutions européennes de formation aux métiers de l'assurance.

Conclusion et recommandations

Les points forts de l'IUP sont nombreux. Les principaux sont sans doute :

- le dynamisme et la cohésion de l'équipe pédagogique dont la plupart des membres appartiennent à l'ESA ;
- la réputation scientifique bien établie de l'équipe dans la communauté universitaire ;
- l'association étroite avec les organismes professionnels des secteurs concernés ;
- l'ouverture internationale.

Outre la modicité des moyens publics mis en oeuvre, ici comme ailleurs dans ce type de filière, deux points faibles doivent notamment être signalés. Il s'agit tout d'abord de l'entrée à l'IUP, pour laquelle on doit veiller à ce qu'elle ne conduise pas à un redoublement déguisé, ou du moins à un allongement des études pour un niveau de qualification identique. Si l'on juge que les enseignements de l'IUP sont trop spécialisés pour accueillir en 1ère année des étudiants issus d'une 1ère année de DEUG général, ou en 2ème année des étudiants titulaires d'un DEUG, DUT ou BTS, alors il faut procéder à la mise en place d'enseignements et de pédagogies adaptés en début de cursus. La seconde faiblesse que l'on peut noter est la position passablement ambiguë qu'occupe l'IUP, pourtant composante article 25 de l'université, au sein de l'ESA. Gestion budgétaire, gestion des personnels et des moyens immobiliers, etc... se trouvent compliquées par cette situation. A terme, cela constitue bien évidemment une source inépuisable de conflits et de dysfonctionnements. Une solution pourrait être d'ériger l'ESA en composante en y intégrant naturellement l'IUP BA. Si celui-ci était la seule filière de l'ESA, cette solution serait assez aisée à mettre en oeuvre. La réalité est plus compliquée en raison du rattachement d'autres filières à l'ESA.

L'université du droit et de la santé - Lille II

Le secteur des sciences de la vie et de la santé

Le CHRU de Lille regroupe 120 services médicaux et techniques impliquant 11 170 professionnels. Parmi ses composantes, citons quelques hôpitaux spécialisés : l'Hôpital cardiologique, l'Hôpital Calmette, bientôt l'Hôpital Mère-enfant (Hôpital Jeanne de Flandre). Le parc de 165 hectares sur lequel l'ensemble est implanté, et qui comprend entre autres, également, un jardin botanique et un arboretum, sur lesquels veillent des enseignants de la Faculté de pharmacie, est situé à la périphérie de Lille, sur les communes de Lille et de Loos. Mais son accès est relativement aisé, par le métro ou par la route périphérique.

Profitant de ce potentiel, un parc d'activités économiques, Eura Santé, a été créé en septembre 1994. Couvrant une centaine d'hectares, il devrait réunir, au sud du CHUL et en son voisinage immédiat, des entreprises industrielles et commerciales, des laboratoires, des sociétés de service. Une première PME est en cours de construction : un laboratoire du Centre régional de transfusion sanguine. C'est sur le site hospitalo-universitaire que s'ouvrira en octobre 1996 l'extension de la Faculté de médecine (11 500 m² utiles).

I - La Faculté de médecine

1 - Présentation et organisation

Aperçu historique

La Faculté de médecine de Lille II est l'héritière d'une des cinq facultés qui constituèrent l'université de Douai, fondée par le roi Philippe II d'Espagne en 1562. Par décret du 12 août 1852 fut créée, à Lille, une Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie qui ne délivrait qu'une formation partielle. Cette Ecole fut transformée, par décret du 19 décembre 1874, en Ecole de plein exercice, et immédiatement après, par décret du 12 novembre 1875, en Faculté mixte de médecine et de pharmacie, qui réunissait les deux filières dans une administration commune, mais délivrait les deux types de diplômes. La Faculté s'installa sur le site hospitalier en 1953. En 1969, les deux filières furent séparées, chacune donnant naissance à une UER indépendante. Les deux UER étaient rattachées à l'université de Lille II en même temps que le droit et les sciences économiques. Peu après, les deux UER se donnaient le nom de Faculté.

La Faculté de médecine est devenue partie constituante du Centre hospitalier et universitaire de Lille dans le cadre de l'ordonnance du 30 décembre 1958. Elle appartient à l'un des deux grands blocs qui forment l'université de Lille II. Le président de l'université est actuellement un médecin.

Les statuts

Les statuts de la Faculté de médecine de Lille II, classiquement conformes à la loi Savary, suscitent néanmoins deux interrogations :

- la première concerne la validité institutionnelle du comité scientifique de la Faculté (rôle et composition) prévu par ces statuts, alors que seul est reconnu par le législateur un conseil scientifique de l'université ;

- la seconde est relative à la présidence d'une commission des locaux définie dans le règlement intérieur, qui revient au chef des services administratifs, alors que des universitaires titulaires font réglementairement partie de cette commission.

Il faut insister d'emblée sur le caractère hospitalo-universitaire, voulu dans les ordonnances de 1958, qui préside à la gestion de la Faculté de médecine et du Centre hospitalier régional. En effet, deux instances complémentaires ont été instituées pour manifester cette volonté d'action commune :

- un *Comité directeur de la recherche médicale du CHU*, qui a pour but de proposer aux deux institutions une politique commune en matière de recherche, fondamentale ou clinique, et de relations avec les grands organismes de recherche nationaux (essentiellement l'INSERM, l'Institut Pasteur et le Comité stratégique régional de la recherche en biologie et santé) ;

- un *Conseil de formation du CHU*, qui a charge d'étudier les questions d'organisation matérielle, pédagogique et docimologique, et d'évaluation des actions de formation médicale et paramédicale impliquant la Faculté de médecine et le CHR. Il faut souligner très fortement cette volonté du doyen de la Faculté et du directeur général du CHRU de régler conjointement ces différents problèmes hospitalo-universitaires, ce qui répond parfaitement à la notion de CHU.

2 - Les ressources humaines et matérielles

Le corps enseignant

Les responsables de la Faculté de médecine de Lille II contestent, à chaque occasion possible, le nombre de postes d'enseignant qui leur est attribué, par rapport, d'une part, au nombre d'étudiants, d'autre part, aux autres Facultés de médecine françaises. Ce déficit d'encadrement est très souvent avancé pour expliquer, sinon justifier, certains résultats pédagogiques mauvais (nombre d'admis à l'internat et d'étudiants qui se spécialisent).

La Faculté compte aujourd'hui 376 enseignants (145 de rang A, 70 de rang B titulaires, 161 de rang B temporaires) pour un effectif étudiant de 6568 (inscriptions pédagogiques). Une inspection générale du ministère de la Santé a eu lieu en 1994. Le rapport Etudiants de 2ème et 3ème cycles/rang A est le plus mauvais de 21 régions ; la charge d'enseignement des enseignants de rang B est, comme celle des enseignants de rang A et des enseignants de rang B, la plus lourde de France après la Picardie. C'est là un fait statistique indiscutable que les responsables universitaires expliquent par le caractère sociologiquement défavorisé de la région Nord - Pas-de-Calais et par celui, initialement trop limité, du site universitaire lillois (lits hospitalo-universitaires ne correspondant plus du tout au nombre des étudiants en médecine aujourd'hui pris en charge). En effet, l'attribution des postes hospitalo-universitaires ne dépend pas uniquement des besoins universitaires mais aussi du nombre de lits hospitaliers.

Il n'en est pas moins vrai que d'autres arguments peuvent être avancés : dans certaines spécialités médicales, le nombre de postes de rang A semble suffisant pour l'enseignement proposé (5 professeurs d'anatomie, 7 professeurs de radiologie/imagerie médicale, 5 professeurs de biochimie et biologie moléculaire, 4 professeurs de physiologie, etc...), si l'on exclut le PCEM 1, à l'effectif étudiant démesuré (1 850 pour 221 places) et les enseignements de 3ème cycle, qui demanderaient à être réorganisés en fonction du nombre d'étudiants en DES. Par ailleurs, il faut bien reconnaître que la charge de recherche n'est pas égale pour tous les enseignants : les différentes équipes de recherche ne comptent que 122 enseignants-chercheurs de tous grades. Les charges administratives sont difficiles à définir mais ne semblent pas, comme c'est le cas, d'ailleurs, dans les autres facultés françaises de médecine, accaparer la majorité des enseignants.

Les personnels IATOS

La Faculté comptait, en septembre 1994, 186 IATOS. Si cet effectif semble assez raisonnable, on est frappé par le nombre élevé de personnes affectées à la recherche et à la formation (107 dans les services de la Faculté et dans la structure hospitalière) et par la faible qualification de l'ensemble du personnel : 97 IATOS sont de catégorie C ou D. Les personnels de catégorie A ou B (56) sont, en outre, particulièrement peu nombreux dans les structures de gestion de la Faculté (8). Cette constatation justifie pleinement la demande faite par la Faculté de 7 postes de rangs A et B : il semblerait alors normal que le nombre des agents de catégories C et D, notamment ceux situés dans les structures de recherche, soit réajusté.

L'ambiance de la Faculté est bonne. Cependant, les élus IATOS ont l'impression que leurs remarques ne sont pas prises en compte dans les instances de la Faculté comme dans celles de l'université ; la commission des personnels, sans statuts, ne se réunit qu'exceptionnellement. On ne peut pas parler au sein de la Faculté d'une véritable politique de formation des personnels. D'ailleurs, celle-ci relève d'abord de l'université. L'information concernant les concours est inexistante. L'université a mis en place, depuis peu, une formation Hygiène et Sécurité, et le rectorat un CAFA assez bien organisé, mais réservé aux administratifs.

Le Comité d'action sociale (CAS) de l'université compte, parmi ses membres les plus actifs et les plus dynamiques, de nombreux personnels de médecine. Plusieurs manifestations, les Fêtes de Noël par exemple, se déroulent habituellement dans les locaux de la Faculté de médecine, qui met à disposition du personnel et des moyens. Les repas peuvent être pris avec les étudiants moyennant un ticket de 17 F ou dans un des restaurants hospitaliers où le personnel de la Faculté est accueilli. Le sport se pratique dans le cadre de l'université : une structure associative culturelle, siégeant à la Faculté de médecine, a été créée récemment et reçoit une subvention annuelle de 50 000 F.

Les locaux

Le bâtiment universitaire de 32 236 m², construit en 1936 et réceptionné en 1953, comporte 3 secteurs répartis sur 8 niveaux. Il communique à chaque niveau par l'intermédiaire de galeries, avec le Centre hospitalier régional de Lille qui lui fait face. 11 135 m² sont consacrés à la recherche, 5 900 m² à l'enseignement des 2^{ème} et 3^{ème} cycles. Au rez-de-chaussée sont aménagés 2 amphithéâtres de 300 places, en mauvais état, où sont dispensés les enseignements de DCEM 1 ; 4 autres amphithéâtres de 150 places ont été rénovés et pourvus d'un système audio-visuel et 1 amphithéâtre interactif plus petit a été installé récemment. Les étudiants disposent enfin de salles de travail totalisant 400 m², bien entretenues et d'un abord agréable. Le bâtiment compte également, outre une bibliothèque, les bureaux occupés par l'administration, une salle de congrès de 250 places, en bon état, et un espace réservé à la direction régionale de l'INSERM.

Le hall d'entrée de la Faculté est vaste, accueillant, l'information pratique destinée aux étudiants, claire et bien faite. Les locaux sont, dans leur ensemble, bien entretenus.

Pourtant, lors d'une visite effectuée en novembre 1994 (la précédente datait de 1976 !) la commission de sécurité a recensé 110 points défectueux et émis un avis défavorable à la poursuite de l'exploitation du bâtiment, dont la mise en conformité, évaluée approximativement à 35 ou 40 MF, ne saurait être à la charge de la Faculté. L'avis de la Commission de sécurité justifie donc la construction de la nouvelle Faculté prévue dans le plan Université 2000, qui devrait, dans 2 ans, accueillir les 1^{er} et 2^{ème} cycles, le résidanat et l'orthophonie. La recherche, le 3^{ème} cycle de spécialités et la formation continue resteront dans le bâtiment actuel qui devra être rénové et remis aux normes de sécurité. Il est impératif que dans cette restructuration la médecine de santé, la médecine légale et sociale et la médecine du travail soient réunies dans un bâtiment propre.

La bibliothèque du secteur Santé

Le secteur Santé du SCD de Lille II, situé à la Faculté, est ouvert du lundi au vendredi, de 9 h à 19 h, et fermé à Noël et à Pâques (1 semaine) ainsi qu'au mois d'Août. Ces horaires ont été rendus possibles par la création, dans les 2 derniers contrats quadriennaux, de quelques postes de magasiniers et de moniteurs.

Comme la plupart des bibliothèques des facultés de médecine, il est surtout utilisé par les étudiants (304 852 entrées en 1993-1994) comme salle de travail. L'entrée y est libre sur simple présentation de la carte d'étudiant. Deux salles, accessibles sur présentation de la carte de bibliothèque, sont réservées aux prêts : 18 760 prêts à domicile ont été accordés en 1992-1993.

L'informatisation est peu développée, en raison semble-t-il de l'échec d'un plan antérieur. On procède actuellement à l'informatisation de la gestion et à l'inventaire des possibilités locales de documentation à l'intérieur de la Faculté. Si la bonne volonté de ceux qui ont en charge la gestion est évidente, il ne semble pas que les responsables universitaires de la Faculté se préoccupent beaucoup du fonctionnement et de l'approvisionnement de l'ensemble (subventions, choix des volumes et des périodiques, etc...), qui relèvent de l'université. Cependant, la Faculté consacre 600 KF à l'achat de livres et aux abonnements, tout comme le CHRU.

Le budget

Le budget de la Faculté semble permettre une gestion correcte de la vie courante mais interdit tout effort important de rénovation immobilière. Il s'élevait, pour l'année 1993-1994, à 16 767 768 F. Il est constitué à 43% de subventions nationales et à 34% des droits universitaires cédés par l'université à la Faculté. D'autres chapitres interviennent : les ressources générées par la taxe d'apprentissage pour 2% environ, le produit des prestations effectuées à l'extérieur pour 6,5%, une subvention spéciale de 4,5% pour l'Institut d'orthophonie, les recettes des laboratoires d'analyses pour 10%. Ces mêmes laboratoires représentent pour la Faculté 9,2% de ses charges. Il y a donc là un risque qu'il faut souligner, car ces laboratoires rétribuent directement leur personnel et ils ne pourront continuer à le faire que si leur rendement ne diminue pas.

On peut s'interroger sur la réalité du budget primitif voté en conseil d'université, du fait même qu'au cours de l'année universitaire 3 ou 4 DBM viennent le modifier assez profondément. Une enveloppe de 5 000 F est allouée au responsable d'un pôle d'activités pédagogiques. Signalons, par ailleurs, l'existence d'une association Loi de 1901, contrôlée par le responsable du service de gestion, et chargée d'acheter du matériel audiovisuel, d'améliorer les locaux, mais aussi, semble-t-il, de payer des vacances imprécisément définies sur les revenus dégagés par la location, à des organisateurs de congrès, des locaux de la Faculté (notamment le hall et la salle des congrès).

Rappelons enfin que l'ouverture, dans 2 ans, d'une nouvelle faculté de 16 300 m² (dont 11 000 de surfaces utiles) posera de véritables et d'importants problèmes de gestion, notamment financiers.

3 - L'enseignement initial

Le déroulement des études

Le premier cycle

Cet enseignement, dispensé par des médecins, des scientifiques et des pharmaciens, a lieu à l'extérieur de la Faculté de médecine, au siège de l'université. En 1994-1995, 1 800 étudiants étaient inscrits en PCEM 1. Pareil effectif oblige à des prodiges d'organisation et au dédoublement de l'enseignement professoral. Le professeur dispense, dans un grand amphithéâtre, son cours, qui est retransmis dans deux autres amphithéâtres par vidéo. En dépit de cette insuffisance de moyens, la Faculté a eu le courage d'appliquer les nouvelles normes d'enseignement imposant des modules d'horaires fixes, notamment un module de sciences humaines et sociales.

Les épreuves du concours sont identiques à celles que l'on rencontre dans les autres facultés de médecine françaises.

Le PCEM 2 n'appelle aucune remarque particulière, sinon qu'il a intégré le nouveau stage d'initiation clinique, dont il sera question à l'occasion du développement sur l'enseignement hospitalier.

Le deuxième cycle (DCEM 1, DCEM 2, DCEM 3, DCEM 4)

Il a les qualités et les défauts du 2^{ème} cycle des différentes facultés de médecine françaises :

- la réalisation des polycopiés, qui se fait sous la responsabilité de la "Corpo", se heurte parfois au refus des enseignants de fournir leur texte et d'en assurer le corrigé. L'absentéisme des étudiants est particulièrement important en DCEM 2, DCEM 3 et DCEM 4 ;

- le fait que l'enseignement de la pathologie et de la thérapeutique soit regroupé pratiquement aux niveaux D2 et D3 (excepté le CSCT, qui est en DU) le rend, bien entendu, beaucoup trop compact ; mais cet inconvénient est à imputer aux directives nationales et aux modalités de préparation au concours d'internat ;

- il est possible, et c'est une originalité (critiquable), d'acquérir à la carte, à partir de DCEM 2, un certificat de psychiatrie (40 h), de cancérologie (20 h), de santé publique, médecine légale, médecine du travail (78 h), alors que l'enseignement n'en est assuré qu'en DCEM 3 et DCEM 4 (rattrapage).

L'organisation des enseignements est confiée à un département pédagogique sous la direction des assesseurs et de commissions pédagogiques (une commission par année d'études), présidées chacune par un enseignant. Chacune d'entre elles se réunit 2 à 3 fois par an de façon à proposer les éventuelles modifications pédagogiques ou docimologiques souhaitées. L'assiduité des étudiants à ces commissions est relativement bonne, celle des enseignants un peu moins. Enfin, le service de scolarité a affirmé qu'un tableau de service des charges d'enseignement était affiché dès le début de l'année et qu'il était, dans l'ensemble, assez bien respecté par les enseignants.

Plusieurs problèmes particuliers doivent être envisagés :

. La formation à et par la recherche

De 1988-1989 à 1992-1993, en 5 ans, 541 étudiants se sont inscrits en maîtrise SBM, ce qui représente une moyenne de 108 inscrits par an, alors que le *numerus clausus* s'établit à 221 étudiants : même pas la moitié donc ; et en 1994-1995, 50 étudiants y sont inscrits. Plus étonnants encore, et peut-être à mettre en relation avec le *numerus clausus* trop élevé et un potentiel de recherche hospitalo-universitaire encore faible (en dehors des possibilités offertes par l'Institut Pasteur), le nombre relativement faible d'inscrits en DEA (33 en 1992-1993) et celui, très faible, de thèses scientifiques (moins de 10).

On peut espérer que les nouvelles mesures concernant la recherche, prises, dans le cadre de la communauté universitaire et hospitalière, grâce aux efforts conjugués du doyen de la Faculté de médecine et du directeur du Centre hospitalier régional (définition de 6 axes principaux de recherche, contribution de 15 MF versée par le CHR au budget de recherche, création d'un CIC et d'un institut fédératif de recherche INSERM), permettront de susciter l'intérêt des étudiants de la Faculté de médecine pour la recherche scientifique.

. La préparation au concours de l'internat et ses résultats

La préparation au concours de l'internat se déroule comme dans beaucoup de facultés de médecine, à quelques nuances près. Bien que l'enseignement (pédagogie et docimologie) du 2ème cycle des études médicales ait été calqué sur le programme de l'internat, l'absentéisme étudiant est important. La Faculté organise, en outre, chaque année, un concours blanc, ainsi que 2 cycles de grandes conférences d'internat où l'enseignement est fait par les enseignants de rang A. La préparation hebdomadaire au concours est assurée, comme ailleurs en France, par des chefs de clinique ou des internes.

Malgré ces efforts, les résultats restent insuffisants. Pour 1994-1995, d'après les données nationales recueillies par le CNI, sur 183 étudiants de DCEM 4 admis en 3ème cycle, 89 ont été reçus, dont 70 dans leur région d'origine, ce qui représente environ 1/3 du *numerus clausus*, fixé à 280.

Plusieurs explications sont avancées : déficit sociologique régional, déficit de médecine spécialisée régionale, et, par là-même, non insertion des chefs de clinique dans la région Nord - Pas-de-Calais, d'où une certaine indifférence de leur part à la préparation des conférences d'internat assurées plus volontiers par de jeunes internes moins qualifiés. Enfin, et souvent évoqué par les responsables de la Faculté de médecine de Lille, le déficit en enseignants titulaires, notamment de rang B : le peu d'interventions spécifiques de ceux-ci dans la préparation du concours et l'absentéisme aux cours théoriques infirment cet argument. Il faut, en fait, retenir l'explication sociologique : la région Nord - Pas-de-Calais n'est pas une région financièrement très attractive pour les médecins et plus particulièrement pour les spécialistes, d'où le désintérêt manifesté à l'égard de ce concours.

. Le résidanat

Il concerne 200 étudiants environ chaque année, soit 400 par génération, ce qui s'explique par le déséquilibre actuel : 1/3 d'internes, 2/3 de médecins généralistes, ces derniers étant difficilement "absorbables" par la seule région du Nord eu égard à la situation présente de l'activité médicale. En dehors de leur activité hospitalière, les résidents effectuent 30 demi-journées chez le praticien : la Faculté peut compter sur une centaine de maîtres de stage, ce qui, pour l'instant, semble suffisant. L'enseignement théorique est assuré pendant une quinzaine de jours par an, *grosso modo* une journée par mois, sur les thèmes comme la Sécurité sociale, la vie professionnelle, la toxicomanie et les autres fléaux de santé. L'organisation du résidanat est placée sous la responsabilité d'un coordonnateur du résidanat de rang A, l'enseignement lui-même étant assuré par des PU-PH et des professionnels de la santé.

. Les stages hospitaliers

Ils répondent, quel que soit le cycle, aux normes recommandées par la plus récente réforme : stages infirmiers obligatoires en PCEM 1 sous la responsabilité des cadres infirmiers, stages d'introduction aux fonctions hospitalières en PCEM 2, d'une durée de 100 h, sous la responsabilité du chef de service, évalués par objectifs. Enfin, en DCEM 1, un stage de 300 h d'initiation clinique (médecine, chirurgie, neurologie), qui pose des problèmes d'organisation à l'intérieur des services hospitaliers, est en préparation. Tous les stages hospitaliers se font à Lille en DCEM 2, 50% en périphérie en DCEM 3, et 40% à Lille en DCEM 4. Innovation intéressante : la notation du stage hospitalier intervient, avec pondération, dans la notation globale de l'étudiant, chaque année au cours du 2ème cycle.

Le troisième cycle et les diplômes universitaires et interuniversitaires

Il y avait, pour l'année 1994-1995, 596 inscrits en DES : toutes les disciplines sont enseignées, quel que soit le nombre d'étudiants (parfois de 2 à 5) 200 h par an en moyenne. Il faut y ajouter 31 inscriptions en DESC et 187 en DIS. On peut se demander si un regroupement des enseignements, au moins dans les disciplines les moins demandées (en neuro-chirurgie, par exemple : 2 étudiants en 5ème année), ne mériterait pas d'être envisagé, compte tenu des facilités actuelles de communication entre les différentes métropoles régionales du Nord.

En outre, 223 étudiants sont inscrits en diplôme universitaire, compte tenu des inscriptions prises dans le cadre de la formation permanente menée par l'université. Ici aussi, il conviendrait d'évaluer ce que coûtent à la Faculté certaines formations (phoniatrie : 2 étudiants ; micro-chirurgie : 12 étudiants ; anatomie médico-chirurgicale : 7 étudiants...) et de réfléchir aux moyens de réduire les charges financières. Les mêmes réflexions seraient valables pour les capacités de médecine.

En résumé, l'enseignement de 3ème cycle semble généreux puisqu'il couvre toutes les spécialités ; les diplômes d'université sont nombreux, mais concurrencent parfois ceux organisés dans le cadre de la formation permanente universitaire. Cette prolifération de diplômes mériterait peut-être qu'on évalue précisément leur coût, et par là-même leur efficacité.

Notons enfin qu'il n'existe dans cette Faculté de médecine aucun système de tutorat actuellement bien défini, ni aucun suivi des étudiants après l'obtention de leur diplôme, qu'il s'agisse du 3ème cycle, des certificats ou des diplômes d'université. Cependant, une cellule d'évaluation a récemment été créée dans le service de pharmacologie clinique, en accord et avec l'aide du CHR, pour évaluer l'activité pédagogique et de recherche des différents éléments de la Faculté de médecine.

L'Institut d'orthophonie

Le recrutement

L'Institut d'orthophonie de Lille II, rattaché administrativement à la Faculté de médecine, est le deuxième des 13 instituts d'orthophonie nationaux par l'importance du *numerus clausus* (80 étudiants).

80% des 800 candidats à l'inscription sont originaires de la région, 20% du reste de la France.

Parmi les étudiants qui s'inscrivent à l'Institut, on trouve, en nombre relativement restreint, des "reçus collés" de médecine et de pharmacie. Les étudiants collés lors de leur 1ère tentative pour s'inscrire font souvent des études de psychologie avant de se réinscrire au concours d'entrée de l'Institut : c'est pourquoi le niveau d'études des candidats à l'entrée est souvent bac + 1, voire bac + 4. En 1993, seuls 21 des admis à s'inscrire avaient obtenu leur bac en juillet de la même année. Le recrutement est très majoritairement féminin (71 femmes et 4 hommes).

Le concours d'entrée comporte des QCM d'orthographe et de biologie et une épreuve orale de compréhension de texte où le candidat est jugé sur ses qualités psychologiques, son audition, sa vision et sa maîtrise de l'expression.

L'enseignement et le devenir des étudiants

L'enseignement dure 4 ans. Les 3 premières années comportent des enseignements fondamentaux et des enseignements théoriques appliqués à la pathologie et aux techniques de rééducation orthophonique. La 4ème année, l'étudiant suit essentiellement des séminaires, des conférences et des stages cliniques, et présente un mémoire. Ce programme est national depuis 1986.

15% des étudiants abandonnent en fin de 1ère année. La région Nord semble pouvoir assurer des débouchés aux diplômés. C'est ainsi qu'en 1993, les étudiants se sont dirigés pour 31,5%, à leur sortie de l'Institut, vers la pratique libérale, pour 31,5% vers les centres ou les établissements publics ou privés et pour 31,5% dans l'une et l'autre fonctions à temps partiel.

Les problèmes rencontrés par l'Institut

S'il demeure, par son importance, le 2ème institut d'orthophonie de France, l'Institut d'orthophonie de Lille, qui bénéficie d'un budget généreux d'1,2 MF (les droits d'inscription s'élèvent à 1 800 F par étudiant), se heurte à de graves difficultés.

La vétusté des locaux n'est pas la plus grave, dans la mesure où l'Institut doit s'installer dans la nouvelle Faculté de médecine, en 1996. La plus grave est la pauvreté des moyens en personnel administratif et en personnel enseignant.

La direction de l'Institut est assurée par un PU-PH neuro-pédiatre qui ne semble pas pouvoir lui accorder une part importante de son temps. La nomination du directeur est soumise à révision tous les 3 ans selon l'article 6 des statuts de l'Institut, qui n'excluent d'ailleurs pas qu'un orthophoniste puisse être nommé directeur. Un directeur-adjoint orthophoniste de statut contractuel assiste le directeur. Deux secrétaires (1 titulaire, 1 contractuelle) et un appariteur les aident dans la gestion quotidienne. La direction est donc mal affirmée, le personnel administratif nettement insuffisant.

En outre, la précarité des postes enseignants est consternante : 1 MCF de linguistique, détachée de l'université de Lille II, 1 MCF de psychologie, statutairement rattaché à l'INSEP et exerçant à l'Institut à mi-temps.

On comprend dès lors qu'il est difficile à l'Institut de respecter ses statuts pédagogiques, et qu'une très grande majorité des cours est faite sous forme d'heures complémentaires : 108 intervenants extérieurs, 2 482 h complémentaires sur un total de 2 759 h. Il est donc urgent de reconsidérer les ressources humaines, administratives et enseignantes, dont dispose l'Institut.

La vie des étudiants

7 000 étudiants environ sont inscrits à la Faculté de médecine de Lille II.

Les étudiants de PCEM 1

Ils sont 1 870 en 1994-1995 et accomplissent leurs études dans le bâtiment vétuste qui abrite la présidence de l'université, situé à une demi-heure de métro de la Faculté de médecine. A côté des cours magistraux, systématiquement dédoublés, les ED, qui regroupent 50 étudiants, sont répétés 5 ou 6 fois. Les étudiants de PCEM 1 n'ont à leur disposition qu'une salle de travail de 70 places utilisée parfois pour les enseignements. Il n'existe pas de bibliothèque de PCEM 1.

Le *numerus clausus* a été fixé pour 1995 à 221 étudiants pour la médecine, qui passeront donc de PCEM 1 en PCEM 2, et à 58 pour l'odontologie. La commission de triplement de la Faculté accorde chaque année une vingtaine de dérogations. Enfin, peu de solutions de rattrapage s'offrent aux

candidats ayant échoué au concours de PCEM 1 mais néanmoins encore bien placés : l'Institut d'orthophonie, l'Ecole de kinésithérapie, l'Ecole des sages-femmes, le DEUG B de Lille I (mais les possibilités sont tout à fait réduites), le département de biologie de l'IUT de Lille I, enfin l'IUP ILIS. Ces possibilités restent manifestement très limitées par rapport à la masse des étudiants qui ne réussiront pas à intégrer la Faculté de médecine, puisque le taux de réussite est de 12% : si une solution n'apparaît pas dans l'année qui vient, la situation peut dégénérer et devenir explosive.

Les étudiants du PCEM 2 au DCEM 4

Du PCEM 2 au DCEM 4, la Faculté de médecine compte 1 500 étudiants environ. Ce sont eux qui la peuplent quotidiennement. Les cours ont lieu pour la plupart dans les deux amphithéâtres J et K, délabrés. Il n'existe pas de locaux intégrés dans le CHR. Outre des salles de TP (3 407 m²) essentiellement utilisées par les PCEM 2 et les DCEM 1, des salles de travail, s'étendant sur 1 000 m² environ, sont à la disposition des 1 500 étudiants. D'un aspect tout à fait correct (pour celles qui ont été visitées), elles sont, bien entendu, insuffisantes, d'où l'utilisation de la bibliothèque comme salle de travail.

Les étudiants paraissent se sentir bien à l'intérieur de la Faculté de médecine de Lille II, mais s'estiment peu écoutés dans les instances de gestion. Ils ignorent, pour la plupart, l'université de Lille II dont ils dépendent, et critiquent les capacités d'accueil dérisoires des laboratoires de langues ainsi que la pauvreté du matériel informatique mis à leur disposition.

En fait, il semble bien que la corporation étudiante, avec laquelle peu de syndicats rivalisent, prenne une grande part dans l'organisation de la vie étudiante. Cette "corpo", la plus importante de France, comprend 2 000 membres. Elle ne reçoit aucune subvention de la Faculté : ses activités sont essentiellement financées par les cotisations des membres (50 F/étudiants) et la vente des photocopiés. Ce financement sert en grande partie à la réalisation des photocopiés (2 personnes à temps complet, 3 à temps partiel, 1 CES, 3 photocopieuses), mais aussi aux activités culturelles et sportives qui peuvent être proposées. Il existe enfin une cafétéria, dont le bureau est géré par les étudiants.

On peut donc dire que toute l'activité sociale des étudiants est régie par la "corpo", sans attribution financière de la Faculté mais en parfait accord avec elle.

Les échanges d'étudiants

Comme pour beaucoup de facultés de médecine, il semble qu'il y ait peu de déplacements d'étudiants dans le cadre des accords Erasmus, en raison des différences de cursus et des stages hospitaliers obligatoires : la Faculté a cependant passé, dans le cadre d'Erasmus, une convention avec l'université de Munster en Allemagne, qui inclut un accord sur la validation des stages. D'autres conventions universitaires existent depuis longtemps avec Lomé, au Togo, aujourd'hui provisoirement suspendues pour des raisons politiques, et avec l'université de Londres (United Medical and Dental Schools of Guy's and St Thomas' Hospital), avec laquelle les échanges se font plus facilement pendant le trimestre d'été. Enfin, d'autres accords ont été noués avec d'autres universités, mais le plus souvent à l'instigation des responsables enseignants et au coup par coup. A ces échanges, s'ajoutent ceux qu'il est difficile d'évaluer, tels que les échanges d'étudiants, notamment allemands, pendant la période des vacances.

4 - La formation continue

Point fort de l'activité pédagogique de la Faculté de médecine de Lille II, elle revêt trois aspects :

- Les journées Jacques Jaillard, annuelles depuis 10 ans, réunissant de très nombreux médecins régionaux pendant 4 jours en septembre. A l'image des Entretiens de Bichat parisiens, les thèmes survolent toute la pathologie sous forme de mises au point, de communications brèves (10 mn), d'éditoriaux, de conférences. A ces séances scientifiques s'ajoutent, chaque soir, des manifestations culturelles. C'est, au dire de ceux qui y ont participé, un réel succès.

- Le Conseil régional de formation médicale continue du Nord - Pas-de-Calais, créé en janvier 1991, sous forme d'association Loi de 1901. De composition paritaire (ordre, syndicats, association et université), il assure la meilleure concertation possible entre tous les animateurs de formation médicale continue (FMC) de la région et définit la place modeste de la FMC conventionnelle dans le cadre des actions régionales. Le Collège universitaire de formation continue en médecine générale-Université de Lille II tient, à côté des associations, une place importante : les programmes sont organisés à la carte (enseignements théoriques, séminaires, stages hospitaliers, journées thématiques) sur une base de 60 h par an, et sont évalués par les participants, ce qui permet d'adapter les formations proposées les années suivantes.

- Il existe encore une formation permanente dans le cadre de l'université sous forme de DU, que le nombre d'inscrits ne justifie pas toujours et dont certains apparaissent redondants par rapport à certains DU dépendant directement de la Faculté de médecine.

5 - La recherche

Présentation

L'activité de recherche de la Faculté de médecine de Lille II est importante. Les équipes sont implantées à la Faculté de médecine, au Centre hospitalier universitaire, à l'Institut Pasteur de Lille mais également en d'autres lieux, tel le domaine du CERTIA.

Parmi ces équipes,

- certaines sont associées aux organismes nationaux de recherche, INSERM et CNRS ;
- d'autres sont reconnues et subventionnées par la DRED. "Jeunes équipes", "équipes d'accueil" ou "équipes recommandées", elles sont pour la plupart localisées dans le domaine hospitalo-universitaire ;
- d'autres formations, localisées au sein de l'université, sont des services communs créés par l'université ;
- enfin, d'autres équipes de recherche importantes sont liées à la Faculté de médecine dans le cadre d'enseignements ou de stages : il en est ainsi des équipes de l'Institut Pasteur qui n'ont pas de lien organique avec la Faculté de médecine mais collaborent avec elle, comme des équipes à localisation purement hospitalière, qui travaillent néanmoins en liaison avec la Faculté.

Ainsi, la recherche médicale lilloise est-elle non seulement active mais aussi complexe. Cette complexité d'organisation apparaît bien lorsque l'on étudie, dans cette composante, les différents organismes chargés d'évaluer la recherche ou de décider de son orientation.

Les équipes de recherche

Les formations de recherche associées à l'INSERM

On en dénombre 11 (9 unités de recherche et 2 CJF). Il s'agit de :

- Biologie et Biochimie parasitaires et fongiques (unité 42) ;
- Oncohématologie moléculaire (unité 124) ;
- Neuroendocrinologie cellulaire (unité 156) ;
- Relations hôte-parasite, mécanismes effecteurs et stratégies vaccinales dans la schistosomiase (unité 167) ;
- Technologie biomédicale (unité 279) ;
- Analyse moléculaire des lipoprotéines et des interactions lipoprotéines-cellules (unité 325) ;
- Biologie et physiopathologie des cellules mucipares (unité 377) ;
- Mécanismes cellulaires et moléculaires de la réaction inflammatoire en pathologie immuno-allergique respiratoire (nouvelle unité INSERM) ;
- Pathogenèse du sida et des infections à tropisme immunitaire et nerveux (unité nouvelle en formation) ;
- Microbiologie génétique et moléculaire (CJF 91-09) ;
- Pharmacologie moléculaire et cellulaire des rétinoïdes (CJF 92-03).

L'unité 42 est localisée au CERTIA. Les unités 124, 156, 377 et le CJF 92-03 sont implantées dans le domaine hospitalo-universitaire, soit à la Faculté, soit dans les bâtiments hospitaliers, soit dans des bâtiments propres de l'INSERM. Toutes les autres formations sont à l'Institut Pasteur où se trouvent également les formations CNRS.

Les unités localisées à la Faculté et à l'hôpital sont dirigées par des enseignants de la Faculté de médecine, sauf l'unité 124, dirigée par un directeur de recherche INSERM. Trois des 5 unités INSERM implantées à Pasteur sont dirigées par des enseignants de la Faculté de médecine, tout comme l'unité du CERTIA.

Toutes ces unités participent à l'activité scientifique et pédagogique de la Faculté.

Quelques formations de recherche sont associées au CNRS, mais aucune d'entre elles n'a de lien direct avec la Faculté de médecine. Seule l'URA CNRS 1160, dirigée par un professeur, a un contrat avec l'université de Lille II, à l'enseignement de laquelle elle participe.

Les formations de recherche reconnues par la DRED

Ces formations sont les suivantes :

- jeune équipe :
 - . Toxiques et cancérogènes professionnels (JE 237) ;
- équipes d'accueil :
 - . Maladies inflammatoires du tube digestif (EA 1045) ;
 - . Hématologie (EA 1044) ;
 - . Réseau d'études des interactions hôtes-microorganismes (EA 1042) ;
 - . Laboratoire de pharmacologie (EA 1046) ;
 - . Hyperphénylalaninémies (EA 1047) ;
 - . Endocrinologie expérimentale (EA 1048) ;
 - . Biophysique et médecine nucléaire : métrologie et imagerie fonctionnelle (EA 1049).

A ces différentes équipes vient s'ajouter une ancienne formation, composante de l'URA CNRS 409, nouvelle équipe d'accueil dirigée par un professeur, Biologie et pathologie du spermatozoïde humain.

- équipes recommandées :
 - . Développement de l'angiographie thérapeutique en neuroradiologie (ER 152) ;
 - . Pathologie endocrinienne de la reproduction (ER 154) ;
 - . Clinique rhumatologique (ER 149) ;
 - . Equipe de réanimation polyvalente, Inhibiteurs physiologiques de la coagulation et de la fibrinolyse (ER 150) ;
 - . Equipe recommandée 153, qui comprend elle-même 3 équipes neurologiques distinctes ;
 - . Equipe de radiologie (ER 151).

Les formations ayant bénéficiant du BQR en 1993-1994

Ces formations sont les suivantes :

- Service d'endocrinologie et de diabétologie ;
- Laboratoire d'histologie, d'embryologie et de biologie de la reproduction ;
- Service de pharmacologie hospitalière ;
- Service de chirurgie générale et endocrinienne.

Les thématiques de recherche

En dehors des formations de recherche rattachées à l'Institut Pasteur de Lille et qui font l'objet d'une analyse distincte, les différentes formations de recherche de la Faculté de médecine de Lille, qu'elles soient associées à l'INSERM ou qu'elles soient reconnues par la DRED, ont des

thématiques très diversifiées, en sorte qu'il n'est pas facile de distinguer des orientations communes.

Dans le domaine de l'oncologie, traditionnellement important à Lille, on peut rappeler l'activité de l'unité INSERM 124, celle de la jeune équipe Toxicologie et cancérogenèse (n° 237) et des équipes de cancérologie clinique, sans oublier naturellement le travail remarquable de l'URA CNRS 1160, localisée à Pasteur, en oncologie moléculaire, avec identification et rôle des gènes impliqués dans la cancérogenèse. Le travail du CJF 9203 sur les rétinoïdes se rapproche de cette thématique. On peut aussi mentionner les études originales de la nouvelle unité INSERM, localisée à Pasteur, sur la pathogénèse du Sida.

Dans le domaine de la biologie cellulaire, il faut mentionner les excellents travaux de la formation 377 de l'INSERM reconnue internationalement pour ses travaux sur les gènes, la composition et la structure des mucines, les cellules mucipares, les marqueurs des cellules épithéliales et les applications pathologiques en particulier la mucoviscidose, en collaboration avec l'équipe d'accueil 1047 de la Faculté.

D'autres thèmes peuvent être rapprochés de la biologie cellulaire : les recherches en neuroendocrinologie effectuées à l'unité INSERM 156, les recherches biologiques du laboratoire d'histologie, d'embryologie et de biologie de la reproduction, les recherches en endocrinologie cellulaire et clinique des équipes n° 1048 et 154 ainsi que du service d'endocrinologie et de diabétologie. La formation CNRS EP 56 à Lille II et Pasteur se consacre également aux mécanismes de la différenciation cellulaire et moléculaire.

Le domaine de l'immunité dans les maladies infectieuses et parasitaires est sûrement l'un des points les plus forts de la recherche lilloise. Il s'est développé grâce à des initiatives pluridisciplinaires régionales et à la participation de nombreux laboratoires. Le centre, autour duquel s'est constitué tout le réseau des recherches, est indiscutablement le laboratoire INSERM U 167 de la Faculté de médecine et de l'Institut Pasteur, dont la réputation dans le domaine des maladies parasitaires est notoire. Quant au réseau lui-même, il est constitué de l'URA CNRS 1854, de la formation INSERM nouvellement créée sur les mécanismes de la réaction inflammatoire, de l'unité nouvelle INSERM sur la pathogénèse du Sida, de l'unité INSERM 42 sur les maladies parasitaires, localisée au CERTIA, de l'équipe d'accueil DRED 1042 sur les interactions hôte-parasite, et d'une équipe hospitalière d'immunologie clinique.

D'autres pôles d'activité, moins importants que les précédents regroupent différents laboratoires :

- un pôle *Biophysique* regroupe la médecine nucléaire, les techniques de génie biologique et médical, les techniques de la radiologie et de l'imagerie avec l'unité INSERM 279, actuellement près de Pasteur, et dont la restructuration dans le cadre hospitalier est prévue, l'équipe d'accueil de la DRED 1049, très active en milieu hospitalier, l'équipe recommandée 152 qui s'intéresse surtout à l'angiographie, enfin l'équipe 151 de radiologie ;

- un dernier pôle d'activité est représenté par *différentes formations cliniques avec support biologique*. La cardiologie et les vaisseaux sont représentés par l'unité INSERM 325 (Faculté de pharmacie, Institut Pasteur), spécialisée dans les lipoprotéines et l'athérosclérose, qui est en relation avec diverses équipes hospitalières, comme l'équipe 150 sur la fibrinolyse. D'autres équipes, dans ce dernier pôle, s'intéressent à la neurologie (ER 152 et 153), à la rhumatologie (ER 152), à la gastroentérologie (EA 1045), à l'hématologie (EA 1044).

On peut, en résumé, retenir l'existence de 3 pôles d'activité importants : oncologie, biologie cellulaire et biochimie, immunologie des maladies parasitaires et infectieuses. Autour de ces 3 pôles, gravitent plusieurs autres pôles moins attractifs. Un regroupement et davantage de cohésion pourraient être obtenus. Mais il est certain que la Faculté de médecine de Lille se distingue par la grande valeur de ses équipes dans les orientations privilégiées. Il serait souhaitable que l'accès à l'INSERM et au CNRS s'ouvre pour d'autres équipes, actuellement reconnues par la DRED.

Les moyens

Les moyens mis à la disposition des équipes de recherche de la Faculté de médecine de Lille sont d'abord les crédits du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche transitant par l'université de Lille II. Les crédits de fonctionnement représentent 100 000 F environ par unité de recherche INSERM et 200 000 F environ pour les formations associées au CNRS. Les CJF reçoivent annuellement 70 000 F. Des crédits de gros matériel peuvent également être attribués aux laboratoires CNRS et, dans une faible proportion, aux unités INSERM (10 à 20 000 F par unité). Les équipes reconnues par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche (DRED) reçoivent aussi des crédits annuels de fonctionnement (jeune équipe : 100 000 F par an ; équipe d'accueil : 70 000 F par an ; équipe recommandée : 50 000 F par an). Une subvention de 40 000 F par an est allouée aux équipes bénéficiant du BQR. Ces crédits de dotation en matériel et fonctionnement sont également attribués aux services communs de recherche de la Faculté.

Ces dotations paraissent faibles en comparaison des crédits donnés par l'hôpital : certaines équipes peuvent recevoir 1 MF de crédits annuels, ou même bien davantage, sans compter les bourses et des vacances pour les jeunes chercheurs. A ces crédits, il faut ajouter ceux que le CNRS et l'INSERM attribuent aux formations qui leur sont associées. Le Conseil régional contribue également à équilibrer ces moyens. De même, des crédits spécifiques sont attribués par l'Institut Pasteur à ses équipes.

L'origine des crédits de recherche à la Faculté de médecine de Lille II est donc multiple : DRED et université, et, pour les formations les plus dynamiques et les plus efficaces, de notoriété nationale et internationale, INSERM, CNRS et Institut Pasteur. A ces moyens, s'ajoutent les crédits de recherche hospitalière, recherche à dominante clinique, bien que la recherche fondamentale ne soit pas écartée de ces attributions dans la mesure où elle peut générer des applications hospitalières. Ces derniers crédits, proportionnellement très importants, pèsent très lourdement sur l'orientation de la recherche.

Si les financements les plus importants proviennent des EPST, de l'Institut Pasteur et des instances liées au Conseil régional Nord - Pas-de-Calais, il ne serait pas juste cependant de sous-estimer l'effort notable consenti par l'université et la Faculté pour la recherche, en dehors des crédits de financement. C'est ainsi que la Faculté héberge les équipes de la DRED, des formations hospitalières et universitaires, les services communs (spectrométrie de masse, culture cellulaire, CERIM, laboratoires de biophysique, biochimie et biologie cellulaire, physiologie, pharmacologie, génétique, immunologie, etc...) en mettant à leur disposition plus de 7 200 m². De même, en matière d'effectifs, la Faculté a consenti des efforts pour la recherche : 6 nominations de PU-PH sur les 11 obtenues ces 2 dernières années ont une incidence directe sur le développement de la recherche. La Faculté fournit en outre, dans des disciplines fondamentales ou mixtes, des postes de MCU et de personnel ATOS. L'effort de la Faculté et de l'université, s'il reste faible pour les crédits de fonctionnement, est donc important au total.

La recherche hospitalière dans le cadre de la Faculté de médecine de Lille II

Différents axes ont été reconnus prioritaires cette année à l'hôpital : la biologie moléculaire appliquée à l'oncohématologie et à l'inflammation, les maladies neurodégénératives, la génétique humaine et pathologique. On peut y ajouter certains thèmes, comme l'imagerie et le génie biologique et médical.

Grâce à une politique de réinvestissement dans la recherche des crédits susceptibles d'être dégagés dans la gestion de l'hôpital, le directeur du Centre hospitalier et universitaire a mis, à la disposition des organismes Faculté de médecine/hôpital chargés de gérer la recherche hospitalière, une masse importante de crédits, depuis maintenant 3 ans. C'est ainsi qu'en 1994, l'hôpital a mis à la disposition de la recherche 15 MF, sans compter les crédits d'investigation clinique (PHRC). On conçoit aisément que toutes les équipes de la Faculté qui ne sont pas associées à l'INSERM ou qui ne sont pas reconnues par la DRED, soient tentées de se tourner vers les institutions hospitalières et qu'elles orientent leurs recherches dans le domaine d'application clinique. Les médecins élus au Conseil scientifique de l'université membres statutaires du Comité scientifique de la Faculté de

médecine représentent la moitié des membres du Comité et un tiers des membres du Conseil scientifique hospitalier et universitaire.

La recherche hospitalière est dirigée par un directoire, composé du doyen de la Faculté de médecine de Lille, du président de la Commission médicale d'établissement et du directeur général du CHRU, ou de leurs représentants. Ce directoire est assisté d'un comité directeur, qui compte 4 représentants de la Faculté de médecine (dont le vice-président du Comité scientifique de la Faculté et un représentant du conseil scientifique de l'université) et 4 représentants du CHRU (le délégué à la recherche et 3 représentants médicaux), et qui élabore la politique de recherche hospitalière et contrôle l'affectation des ressources.

Le travail du comité directeur est, enfin, complété par un conseil scientifique hospitalier et universitaire, dont les membres, beaucoup plus nombreux, se réunissent régulièrement. Un comité stratégique définit également la place du CHU par rapport à l'IBL et aux autres structures de la recherche régionale.

Le comité directeur a su pratiquer une politique de recherche bien ciblée et éviter la dispersion des crédits.

L'Institut Pasteur de Lille

Les relations avec la Faculté de médecine et le Centre hospitalier et universitaire

L'Institut Pasteur de Lille, fondé en 1896 par le professeur Albert Calmette, constitue un pôle scientifique et géographique important, lié à l'université de Lille II par des accords de coordination. Cet Institut regroupe près de 900 personnes et 10 formations de recherches (6 unités INSERM et 4 CNRS). Il héberge également 1 unité INSERM en liaison avec le Centre hospitalier. Ces unités rassemblent plus d'une cinquantaine de chercheurs CNRS et INSERM.

Trois des unités INSERM sont dirigées par des enseignants de la Faculté de médecine de Lille (PU-PH ou MCU-PH), qui contribuent ainsi largement au renom de la Faculté et du CHU. L'université de Lille II fournit, par ailleurs, du personnel ATOS à l'Institut Pasteur. Celui-ci reçoit, en outre, du Ministère (DRED), des crédits versés aux unités INSERM et CNRS qu'il héberge.

Un IFR pasteurien, Pathogénèse et prévention des maladies infectieuses inflammatoires et parasitaires, regroupe les laboratoires INSERM et l'Institut Pasteur.

La formation à la recherche

Les laboratoires de Pasteur jouent un rôle important dans les enseignements de 3^{ème} cycle : ils accueillent, en effet, plus de 150 personnes en formation de longue durée (supérieure à 3 mois), dont une centaine de thésards. Ces derniers coûtent à l'Institut Pasteur, hors salaires, 100 000 F par an.

Bien que du personnel médical hospitalier vienne se former à la recherche dans ses laboratoires, l'Institut Pasteur ne bénéficie pas beaucoup des crédits réservés à la recherche par le Centre hospitalier et universitaire. En outre, en dépit de son rôle dans la recherche clinique, il ne reçoit pas les PHRC. Toutefois, le laboratoire d'oncologie moléculaire (URA CNRS 1160) et l'unité INSERM U 167 sur les relations hôte-parasite pourraient réaliser, avec l'accord et les services de l'hôpital, des essais de thérapie génique.

L'Institut Pasteur compte beaucoup sur la construction, sur son site, de l'Institut de biologie de Lille (IBL) pour intensifier ses liens avec la Faculté de médecine et le CHU. L'IBL a été voulu par le CNRS, l'Institut Pasteur et la Région. Le Comité stratégique régional de la recherche en biologie et santé, placé sous l'autorité du directeur de l'Institut Pasteur (professeur à la Faculté de médecine), groupe les représentants du CNRS, de la Région, de l'université de Lille II et du CHU.

L'IBL, qui accueillera les URA CNRS 1160 et 1309, actuellement à Pasteur, devrait dynamiser la recherche dans les domaines de :

- la différenciation cellulaire, l'oncogenèse, la morphogenèse ;
- la génétique humaine et pathologique ;
- les récepteurs et signaux des systèmes biologiques intégrés ;
- la pathogenèse et la prévention des maladies infectieuses parasitaires inflammatoires (IRR) ;
- la biochimie des molécules et la modélisation.

L'adaptation du Centre de génétique et le développement d'autres laboratoires pourraient entraîner l'affectation de nouveaux professeurs de la Faculté de médecine. La réunion, au sein du Comité stratégique, des différentes instances impliquées dans la recherche médicale lilloise est, on le voit, heureuse et efficace.

Les thématiques de recherche dans les unités de l'Institut Pasteur

Fruits d'une politique de recherche manifestement volontariste, elles sont très spécifiques et leur domaine d'application est clair : la biologie moléculaire et cellulaire des cellules cancéreuses et des maladies parasitaires infectieuses et inflammatoires. Les thèmes d'immunologie cellulaire dans les maladies infectieuses et parasitaires et d'oncologie moléculaire apparaissent comme fédérateurs.

Les activités essentielles des formations sont les suivantes :

- Oncologie moléculaire (CNRS URA 1160) ;
- Structures peptidiques naturelles et modifiées (CNRS URA 1309) ;
- Immunologie cellulaire, interface hôte-parasite et pathogenèse parasitaire (CNRS URA 1854) ;
- Différenciation cellulaire et moléculaire (CNRS EP 56) ;
- Relations hôte-parasite, mécanismes effecteurs et stratégies vaccinales dans la schistosomiase (INSERM U 167) ;
- Technologie biomédicale (INSERM U 279) ;
- Analyse moléculaire des lipoprotéines et des interactions lipoprotéines-cellules (INSERM U 325) ;
- Mécanismes cellulaires et moléculaires de la réaction inflammatoire en pathologie immuno-allergique respiratoire (nouvelle unité INSERM) ;
- Pathogenèse du sida et des infections à trypsine immunitaire et nerveux (nouvelle unité INSERM en formation) ;
- Microbiologie génétique (INSERM CJF 9109).

Conclusion

L'examen des activités de recherche à la Faculté de médecine de Lille II montre la valeur de nombreuses équipes. Ces activités s'inscrivent dans le cadre d'un regroupement universitaire et hospitalier et d'une collaboration avec les EPST et un centre de recherches spécifiques régional, l'Institut Pasteur de Lille. L'intérêt de la Région pour la recherche est attesté par sa présence dans de nombreux comités, et par son désir de mener à bien, en liaison avec l'université, les EPST et l'Institut Pasteur, la réalisation de l'Institut de biologie de Lille. De nouvelles équipes pourront être recrutées, en génétique par exemple, dans le cadre des structures hospitalo-universitaires, de l'Institut Pasteur, du CNRS ou de l'INSERM. Actuellement, 5 formations INSERM sont rattachées à la Faculté de médecine, auxquelles s'ajoutent 1 laboratoire CNRS de l'Institut Pasteur, lié par contrat à Lille II, et 3 unités INSERM, localisées à l'Institut Pasteur mais dirigées par des enseignants de médecine et aidées par la Faculté.

Les moyens financiers de la recherche sont importants, car à l'aide de l'université, qui ne saurait être sous-estimée, en particulier en matière de locaux et de personnel, s'ajoute celle de la Région, du CHRU, des EPST et de l'Institut Pasteur. Une meilleure coordination entre ces différentes structures devrait améliorer la rentabilité des opérations scientifiques.

Grâce à la valeur des responsables en place et de leurs collaborateurs, les équipes de recherche de la Faculté de médecine et de l'Institut Pasteur de Lille se sont particulièrement distinguées dans des thèmes de recherche prioritaires et hautement compétitifs : oncologie

moléculaire, biologie cellulaire et biochimie, immunologie des maladies infectieuses et parasitaires.

L'université doit participer à l'instauration d'une politique de recherche appliquée de haute qualité, en liaison étroite avec les équipes qui ont contribué au succès de la recherche fondamentale, et elle doit veiller à son développement.

II - L'Institut de médecine légale et de médecine sociale (IML)

1 - Présentation

L'Institut de médecine légale et de médecine sociale de Lille est, en théorie, régi par l'article 33 de la loi de 1984. Mais à ce jour le statut n'a pas été appliqué, l'IML étant une structure transitoire appelée à devenir une composante de la Faculté de médecine.

Il occupe actuellement un bâtiment de 3 500 m², situé place Théo-Varlet, à Lille. Cet édifice, construit en 1933, a été gravement endommagé pendant la dernière guerre : toute une aile a été détruite et n'a jamais été reconstruite. Cet état de partielle destruction associé à la vétusté inquiétante de l'immeuble (corniche qui s'effondre au niveau du porche d'entrée, toiture par endroits affaissée servant maintenant de pigeonnier) fait s'interroger sur l'absence de toute visite de sécurité depuis de nombreuses années. Cette visite aurait également pu mettre en évidence l'insécurité évidente du système électrique et l'inadaptation du système de chauffage. C'est pourtant dans ce bâtiment qu'ont encore lieu les cours de diplômes d'université et que fonctionnent 3 laboratoires et un secrétariat.

La Faculté de médecine de Lille II veut redonner vie à cet Institut : c'est pourquoi le président de l'université a demandé à un médecin légiste, interniste de formation, d'en assurer actuellement l'administration provisoire.

2 - Les moyens

L'activité de l'IML s'appuie sur 8 *IATOS*. Trois d'entre eux (les garçons de morgue et une secrétaire) sont affectés au fonctionnement de la morgue municipale. Les 5 autres se consacrent au ménage (1 poste), au secrétariat (2 postes), au laboratoire de toxicologie (1 poste), au laboratoire d'anatomie pathologique (1 poste).

Le *budget* de l'IML paraît médiocre : il s'agit de recettes propres, liées à l'activité de l'Institut, de l'ordre de 370 000 F, d'une part universitaire de l'ordre de 230 000 F, de crédits de Faculté pour 15 576 F et de crédits pédagogiques de l'ordre de 10 000 F.

Une *bibliothèque* de 50 à 70 places, qui comporte l'essentiel des volumes et des périodiques concernant la médecine légale, est ouverte 20 h par semaine mais sert aussi de salle de réunion assez peu accueillante.

L'Institut dispose également, depuis l'origine, d'un *amphithéâtre* de 100 places doté d'un *matériel audiovisuel* correct : ici ont lieu essentiellement les cours des diplômes d'université.

3 - Les activités

L'activité thanatologique

Au sein de l'Institut, est implantée au sous-sol une morgue municipale à laquelle est jointe l'unité de thanatologie. Celle-ci reçoit les corps des personnes mortes de mort suspecte (250 à 300 par an) dont certains (la moitié environ) nécessitent des autopsies : c'est une des plus grandes structures de ce type en province. Les autopsies, qui sont des expertises judiciaires, sont réalisées par les hospitalo-universitaires et par 4 médecins légistes d'exercice libéral. Une permanence médico-légale se tient, depuis 1 an et demi, sous forme d'astreinte pour le ressort du tribunal de grande instance de Lille qui traite les 2/3 des affaires criminelles du Nord - Pas-de-Calais.

Les locaux de la morgue, vétustes, dépourvus de salle d'accueil pour les familles, sont d'un aspect inacceptable. L'installation de l'unité de thanatologie est également vétuste, pauvrement équipée, et dangereuse pour ceux qui y travaillent (rayonnements X).

Le fonctionnement budgétaire de la morgue est assuré par un remboursement de la ville de Lille de l'ordre de 150 000 F, trop médiocre pour envisager tous travaux d'amélioration. Cette subvention est également censée comprendre le salaire des 2 garçons de morgue chargés de l'accueil des corps (jour et nuit, 365 jours par an) et le salaire d'une secrétaire : les engagements de la ville ne sont pas actuellement tenus.

Quand les autopsies sont réalisées par les hospitalo-universitaires, leurs vacances sont reversées à l'Institut de médecine légale dans le cadre d'une association Loi de 1901.

L'activité de recherche

Elle semble totalement inexistante. Dans les étages de l'IML se trouvent :

- 1 laboratoire de toxicologie dirigé par un MCU pharmacien. Si les locaux sont vétustes, l'équipement, qui comprend un chromatographe en phase gazeuse, un HPLC avec détecteur à barette de diode et 2 automates de toxicologie (immuno-enzymologie), est récent. L'arrivée d'un spectrographe de masse couplé à un chromatographe en phase gazeuse est prévue prochainement ;
- 1 laboratoire d'anatomie pathologique dirigé par un médecin légiste privé : son équipement technique, non informatisé, paraît vétuste ;
- enfin, sous les toits, existe un laboratoire d'anthropologie médico-légale, très pauvrement installé, qui ne ressemble en rien à un laboratoire. Il ne fonctionne que grâce à la participation bénévole de plusieurs médecins et chirurgiens-dentistes.

Il convient de noter que l'IML de Lille est devenu la plaque tournante du contrôle de qualité en toxicologie analytique pour le territoire national.

L'activité hospitalière

Une activité hospitalière médico-légale est menée, depuis 1986, au sein même du CHU. Elle a été très renforcée depuis 1991 : une consultation quotidienne (300 consultants par mois) prend en charge les coups et blessures, les transporteurs de drogue *in corpore*, les viols, les sévices à enfants... Dans le même cadre, un service de médecine légale et pénitentiaire a la responsabilité médicale de la Maison d'arrêt de Loos-lez-Lille (1 200 détenus très rapidement renouvelés) et du centre de détention (400 détenus).

L'activité d'enseignement

Jusqu'en 1993, cette activité était dirigée par 2 enseignants de rang A. Actuellement, un seul professeur est responsable de l'activité de médecine légale (ancien interniste sur le plan hospitalier) ; il est assisté d'1 maître de conférences des universités et, depuis cette année, de 2 chefs de clinique (et non plus d'1 seul). La transformation de l'un de ces 2 postes en PHU est souhaitée. Les enseignants de médecine légale assurent 959 h de cours par an. En 3ème cycle, certains cours sont effectués par des enseignants vacataires dont les allocations sont payées par les droits d'inscription perçus par l'IUFP au titre des diplômes d'université et versés à l'association de l'Institut.

L'enseignement du cursus universitaire comprend 10 h en PCEM 1 (module de culture générale), 5 h en PCEM 2 (médecine sociale et éthique), 25 h en DCEM 3-DCEM 4, 56 h dans le résidanat, 50 h dans le cadre du DESC de médecine légale et expertises médicales ; 50 h sont assurées pour la licence des sciences sanitaires et sociales.

Plusieurs diplômes d'université sont actuellement proposés :

- le DU d'expertises médicales et de réparation juridique du dommage corporel, d'une durée de 100 h par an pendant 2 ans ;
- le DU de médecine sociale, seule voie de formation au concours d'entrée de praticien conseil de la Sécurité sociale, d'une durée de 250 h (60 inscrits).

Sont également proposés une attestation d'études en assurance individuelle de personne, une attestation d'études sur la maltraitance à enfants, un DU de criminologie clinique. Les enseignants de l'IML participent aussi au diplôme d'université d'odontologie médico-légale, ainsi qu'aux cours destinés aux infirmiers et aux juristes.

Les autopsies constituent pour les futurs spécialistes de médecine légale le terrain de l'enseignement pratique.

4 - Conclusion

Il apparaît évident que :

- l'état de l'édifice, qui abrite l'Institut et qui n'est guère entretenu depuis longtemps, justifie, pour ne pas dire impose, son abandon ou sa totale restauration ;
- le projet de rattacher cette composante à la Faculté de médecine doit être l'occasion d'insuffler une nouvelle dynamique ;
- dans une université qui s'intitule "Droit et Santé", cette institution pourrait être le lieu de formations nouvelles et d'activités de recherche touchant les aspects juridiques, de plus en plus fréquents en médecine.

III - L'IUP Ingénierie de la santé (ILIS)

1 - Présentation

Créé en 1992 et hébergé par la Faculté de médecine, il a pour vocation de former des cadres dans le secteur biomédical et dans les domaines de la santé, de l'agro-alimentaire et de l'environnement. Il est l'un des 4 IUP d'ingénierie de la santé existant à l'heure actuelle en France.

La première promotion sortira en 1995. Aujourd'hui, 260 étudiants sont inscrits à cet IUP : 88 en 1ère année (dont 7 qui ont échoué au concours de PCEM 1), 97 en 2ème année, 75 en 3ème année. 46% environ des étudiants recrutés viennent de la région Nord-Ouest, 54% du reste de la France. L'admissibilité à l'Institut se fait sur dossier et l'épreuve d'admission est un entretien, quelle que soit l'année d'insertion.

2 - La formation et les débouchés

En 1ère année, l'enseignement comporte des sciences fondamentales et 2 stages de 3 mois à mi-temps en laboratoire universitaire ou en entreprise. En 2ème année, les 2/3 des enseignements sont suivis par tous les étudiants ; le troisième tiers est optionnel. Les étudiants doivent suivre 2 stages de 2 mois en entreprise à plein temps. En 3ème année, les étudiants choisissent une des 3 filières technologiques (Biomédicale, Génie sanitaire et bio-environnement, Audit et conseil) et accomplissent un stage de 6 mois à plein temps, de janvier à juin.

Les débouchés sont les suivants : technicien de recherche clinique en 1ère année, technico-commercial biomédical et hygiéniste en 2ème année (avec la licence d'ingénierie de la santé). En 3ème année, l'obtention de la maîtrise d'ingénierie de la santé permet d'accéder à un emploi de cadre technico-commercial biomédical, de cadre contrôle qualité dans l'industrie agro-alimentaire, clinique ou pharmaceutique, d'attaché de recherche clinique, etc... L'étudiant peut également poursuivre en 3ème cycle universitaire.

3 - Conclusion

Les faiblesses suivantes ont été constatées :

- la dispersion géographique des enseignements, fréquente dans les IUP, la formation se déroulant tantôt à la Faculté de médecine, tantôt à la Faculté de pharmacie, tantôt à celle des sciences, etc... ;

- l'absence de dotation budgétaire spécifique : l'IUP ne dispose que de 300 000 F par an pour assurer l'ensemble de la gestion pédagogique et administrative ; d'où un droit supplémentaire d'inscription de 8 000 F qui s'ajoute aux droits de scolarité ;

- la pauvreté de l'encadrement professoral titulaire : un seul professeur (de thérapeutique), responsable de l'IUP ; pas de poste de PRAG ou de PAST malgré l'importance de l'enseignement des langues, ce qui nécessite de nombreuses heures complémentaires (environ 3 000) à accorder à un personnel enseignant extérieur ;

- la quasi-inexistence de l'encadrement administratif (2 secrétaires contractuelles), ainsi que l'absence de toute structure documentaire et informatique qui rend problématique toute organisation pédagogique de qualité, et ceci malgré les 8 000 F supplémentaires par étudiant et par an de droits d'inscription.

La force de l'IUP ILIS réside essentiellement dans le nombre et la qualité des participants professionnels grâce auxquels de nombreux terrains de stage peuvent être offerts aux étudiants : établissements hospitaliers, établissements d'enseignement et de recherche, structures officielles (DRASS, Ministères, etc...), industries pharmaceutiques, industries de matériel biomédical, industries agroalimentaires et de produits diététiques, particulièrement nombreuses dans la région Nord. L'IUP bénéficie également de l'environnement précieux du pôle Eura Santé : INSERM, CHU, laboratoires universitaires...

L'avenir de cet IUP, situé dans un cadre régional et local particulièrement privilégié, dépendra des résultats d'insertion de la première promotion de sortie, mais surtout des possibilités budgétaires et de la dotation en personnel enseignant et administratif qu'il est indispensable d'augmenter.

IV - La Faculté des sciences pharmaceutiques et biologiques

1 - Les ressources humaines et matérielles

Les personnels

On comptait, en 1992-1993, *112 enseignants* : 42 professeurs, 56 maîtres de conférences, 1 assistant, 4 enseignants du second degré, 9 ATER. Le développement de nouvelles filières d'enseignement crée évidemment des besoins qui ne sont que partiellement résolus, en biologie notamment, d'où le recours à des vacances ou au bénévolat des enseignants. Il conviendrait de consolider les équipes par l'attribution de nouveaux postes en physiologie, biologie cellulaire, biochimie, hématologie, immunologie, bactériologie et pharmacie chimique.

Les 56 personnels IATOS se répartissaient, en 1992, comme suit :

	A	B	C + D
Administration	1	2	5
Pédagogie		1	6
Recherche	2	7	8
Logistique			24
Total	3	10	43

Ces effectifs sont faibles (1 IATOS pour 2 enseignants et pour 38 étudiants). Relativement au nombre d'étudiants, la proportion d'IATOS affectés à la Faculté par rapport à ce qui est observé dans l'ensemble des facultés françaises de pharmacie est de 38%. Malgré cela, aucune affectation nouvelle n'a été obtenue ces dernières années. Un seul emploi a été créé en 1994 pour l'ensemble de l'université.

Les 3 représentants rencontrés ont souligné avec force ce manque d'effectifs qui est, pour eux, une préoccupation majeure. Par ailleurs, l'évolution des carrières leur paraît trop lente et surtout irrégulière. De plus, les départs à la retraite entraînent trop souvent la disparition ou la rétrogradation du poste. Le personnel souhaiterait également être mieux préparé aux divers concours, mais reconnaît que ces formations ont démarré. Enfin, la formation continue est insuffisante et les stages offerts trop peu nombreux.

Les locaux

Après la séparation de la médecine et de la pharmacie, en 1968, la Faculté de pharmacie s'est vu attribuer en 1969 des locaux propres. Conçus pour 1 200 étudiants, nombre près de deux fois inférieur à l'effectif actuel, ils ont mal répondu aux exigences de l'enseignement moderne : salles d'enseignements dirigés en nombre insuffisant, amphithéâtres trop petits... Un second bâtiment, dit "R+2", a été construit en 1972 et abrite des salles d'enseignements dirigés et des laboratoires. Une nouvelle construction est prévue dans le plan Université 2000, qui réunira les deux premiers bâtiments : 1 amphithéâtre de 400 places, 8 salles d'enseignements dirigés et 1 salle d'enseignement assisté par ordinateur doivent y être aménagés. Les bâtiments les plus anciens exigent des travaux de réfection importants. Les travaux d'étanchéité des terrasses ont été réalisés, mais ceux des façades n'ont été faits que partiellement. Les salles, qu'elles soient d'enseignement ou d'administration, sont parfaitement entretenues, et grâce à cela fort agréables d'aspect.

Les laboratoires de travaux pratiques souffrent à l'évidence d'un manque de matériel moderne. Depuis 1969, le matériel a été très peu renouvelé, et les jeunes pharmaciens ne peuvent qu'être frappés par la distance qui sépare l'équipement universitaire de l'équipement d'un laboratoire industriel. L'attribution de moyens convenables paraît indispensable. Il en va de même pour le matériel pédagogique (audiovisuel en particulier).

Le problème le plus aigu que rencontre actuellement la Faculté est une insécurité permanente, étant située à peu de distance d'une zone de logements "chauds". Les étudiants et le personnel ne circulent plus qu'en groupes, car les attaques de personnes isolées sont fréquentes. Le parking est l'objet de déprédations. Tous les services de la Faculté sont protégés par des contrôles d'accès.

L'équipement informatique et le réseau Phare

Un réseau local, reliant les ordinateurs des différents services de la Faculté, permettra à chacun de disposer de toutes les ressources informatiques, qu'elles soient matérielles ou logicielles. Ce réseau, dénommé PHARE (ou Pharmacie Réseau), et financé par le ministère de l'Education nationale, la Région Nord - Pas-de-Calais, et sur fonds propres, est en cours de réalisation.

Actuellement, l'ensemble de la Faculté est câblé et 60 machines sont connectées. Tous les laboratoires de recherche sont ainsi reliés : par exemple, tous les spectres RMN sont récupérables par les chercheurs en vue de leur traitement ultérieur, et la recherche bibliographique est possible. La pédagogie est aussi concernée avec deux salles de travaux pratiques d'informatique.

De nombreuses extensions sont prévues. Mais jusqu'ici PHARE ne fonctionne qu'avec des enseignants-chercheurs bénévoles et il paraît indispensable à son développement qu'un ingénieur et un technicien lui soient affectés et que des crédits d'équipement et de fonctionnement soient alloués.

2 - L'enseignement

Les effectifs étudiants

La Faculté de pharmacie de Lille est, par ses effectifs étudiants, la 3ème Faculté française de pharmacie après les 2 parisiennes.

1988-1989	1990-1991	1992-1993	1994-1995
2 209	2 125	2 149	2 408

On note, après une stagnation des effectifs due au *numerus clausus*, une récente augmentation liée au développement de nouvelles filières d'enseignement.

En 1ère année

Les effectifs de 1ère année ont fortement crû jusqu'en 1988-1989, date à laquelle on a enregistré 893 inscriptions. L'instauration d'un concours d'entrée a entraîné une chute de celles-ci (620 en 1992-1993). Aujourd'hui, la tendance est à nouveau à la hausse comme dans la plupart des facultés de santé, où les débouchés paraissent plus assurés aux jeunes bacheliers.

En raison de la difficulté du concours, et bien qu'un quota supplémentaire de 8% du *numerus clausus* leur soit affecté, le nombre des étrangers inscrits en 1ère année a, comme partout, considérablement diminué.

Ainsi qu'on l'observe également partout en France, les reçus au concours sont dans leur majorité des redoublants. Les triplants, nettement moins nombreux qu'auparavant, sont à présent dans une proportion satisfaisante :

		1988-1989	1992-1993	1993-1994	1994-1995
Inscrits en 1ère année	1ère inscription	484	343	416	537
	Redoublants	348	248	249	263
	Triplants	62	29	13	13
	Etrangers	84	58	47	34
	Total	894	620	678	813
Reçus au concours	Admis en 1ère inscription	26	34	60	-
	Admis redoublants	102	108	87	-
	Admis triplants	24	19	11	-
	Total des admis	152	161	158	-
	Dont étrangers	7	10	7	-
	<i>Numerus clausus</i>	145	151	151	151

De la 2ème à la 6ème année

Les inscriptions administratives n'ont guère évolué au cours des 4 dernières années, en raison de la stabilité du *numerus clausus* :

	2ème année	3ème année	4ème année	5ème année	6ème année	Total
1988-1989	150	160	172	176	133	791
1990-1991	166	166	145	162	159	798
1992-1993	160	172	170	162	134	798
1994-1995	175	159	158	166	164	822

La proportion d'inscrits de sexe féminin est près de 2 fois supérieure à celle des inscrits de sexe masculin (en 1992-1993 : 66% de femmes et 34% d'hommes).

Le nombre de diplômes délivrés en fin de 6ème année d'études a légèrement diminué en filière officine, et augmenté en filière industrie :

	1988-1989	1990-1991	1992-1993	1993-1994
Officine	123	117	98	114
Industrie	26	31	41	43
Total	149	148	139	157

Le numerus clausus

Depuis l'instauration, en 1980, d'une limitation à l'accès en 2ème année d'études, le *numerus clausus*, qui avait d'abord progressivement décliné de 182 à 145 étudiants en 1987, a légèrement augmenté en 1989 (151 étudiants).

Or, ce nombre est inférieur aux besoins régionaux, ainsi que le directeur régional des Affaires sanitaires et sociales le précise dans une lettre de février 1994 : une enquête réalisée auprès des officinaux de la région Nord - Pas-de-Calais (1 383 réponses) fait apparaître un manque de 185 pharmaciens assistants, ce qui gêne considérablement le fonctionnement des officines, en particulier dans les zones rurales. De même, si l'on rapporte le *numerus clausus* des différentes facultés françaises au nombre d'habitants de la région dans laquelle elles sont implantées, on aboutit pour la région Nord - Pas-de-Calais à un *numerus clausus* de 158 (les données de la région parisienne et de la région Rhône-Alpes sont les références).

Compte tenu des besoins locaux, du retard accumulé depuis plusieurs années et des inégalités existant entre les diverses facultés françaises, il paraît indispensable d'accroître le *numerus clausus* de façon significative.

Le déroulement des études*La 1ère année*

L'enseignement est en accord avec les textes réglementaires. Divisé en 6 modules, il comprend 470 h de cours et 110 h d'enseignements dirigés. En raison des effectifs étudiants, les cours sont présentés deux fois de suite. Bien qu'il soit demandé aux étudiants de se répartir de façon équilibrée, l'amphithéâtre est souvent saturé.

De la 2ème à la 4ème année

Un stage à temps complet est effectué dans une officine pharmaceutique, pendant 2 mois, dès le début de la 2ème année. Certains étudiants se sont plaints de ce que leur approche de la profession s'y réalise mal, car ils n'ont pas la possibilité de délivrer des médicaments ; leur contact avec la clientèle y est réduit. Ceci résulte de l'application des textes législatifs.

L'enseignement comprend une partie obligatoire, la formation commune de base (FCB), et une partie optionnelle. La FCB fait intervenir chaque année de 270 à 300 heures de cours, de 30 à 60 heures d'enseignements dirigés et de 150 à 175 heures de travaux pratiques. En formation optionnelle, les étudiants doivent valider 2 unités de valeur (UV) au cours des 3ème et 4ème années. Un choix de 13 UV est proposé : 2 en filière officine, 2 en filière biologie et 9 sous la forme de certificats de MSBM qui se rattachent aux diverses filières.

La 5ème année : l'année hospitalo-universitaire (AHU)

L'étudiant doit y valider, d'une part, un trimestre de synthèse, où sont réalisés des dossiers thérapeutiques, cliniques ou biologiques recouvrant plusieurs enseignements, et, d'autre part, 2 ou 3 UV optionnelles. Celles-ci sont choisies par l'étudiant parmi 4 UV proposées en filière officine, 3 en filière industrie et 2 en filière biologie. Un stage de 4 mois est réalisé en milieu hospitalier. Les hôpitaux de l'agglomération lilloise ne pouvant recevoir que 120 étudiants environ, une quarantaine d'étudiants doivent aller dans d'autres villes. De plus, l'accueil est très inégal selon les services hospitaliers. Enfin, certains hôpitaux n'acceptent qu'un trop petit nombre de stagiaires, peut-être parce qu'ils ont du mal à les rémunérer.

La 6ème année

Elle accueille les étudiants qui ne sont pas engagés dans l'internat et qui se dirigent vers l'officine ou l'industrie. Deux UV doivent être validées, sur un choix de 3 en filière officine et de 4 en filière industrie. Un stage de 6 mois est réalisé en officine ou en laboratoire industriel.

On notera qu'il est proposé sur l'ensemble du cursus pharmaceutique 7 UV en option officine, 7 en option industrie et 2 en option biologie, auxquelles s'ajoutent les 13 certificats de MSBM. Ces 27 possibilités offertes aux étudiants constituent une réelle dispersion, mais elles répondent à la réglementation actuelle. Il ne faudrait pas cependant en augmenter le nombre : si de nouvelles UV étaient créées, il paraîtrait souhaitable de supprimer celles qui sont le moins ouvertes sur les exercices professionnels, ou, peut-être, celles qui attirent le moins les étudiants.

La réorientation des étudiants ajournés en fin de 1ère année

Les responsables de la Faculté portent une grande attention à la réorientation des étudiants ajournés en fin de 1ère année dans un rang convenable. Plusieurs structures ont été mises en place (2 DEUST ont démarré en octobre 1991, un IUP a récemment vu le jour) et la création d'un DEUG est envisagée à partir d'un diplôme d'université.

Le DEUST Santé-environnement, techniques industrielles et commerciales

Il prépare aux activités de technicien de l'industrie pharmaceutique, cosmétologique ou diététique. Il compte 17 à 20 inscrits chaque année. La 1ère année d'études coïncide avec la 1ère année des études pharmaceutiques. Les étudiants ayant obtenu une note moyenne supérieure ou égale à 10/20 aux épreuves de fin de 1ère année sont admis directement. Pour les autres, on procède à l'examen de leur dossier et il arrive qu'on demande à l'étudiant un renforcement dans certaines matières. Un stage en entreprise a lieu en fin de 2ème année. Ce DEUST à petit effectif prépare bien à l'aspect technique de la profession.

Le DEUST Technologie de l'organisation dans les professions de santé (ou TOPS)

Contrairement au précédent, il présente un enseignement de 1ère année distinct de celui de pharmacie (sauf en physiologie et connaissance du médicament), faisant intervenir par exemple de l'informatique. On compte, en 1994-1995, 24 inscrits en 1ère année et 9 inscrits en 2ème année. Les étudiants titulaires de ce DEUST semblent actuellement ne pouvoir s'insérer qu'en milieu industriel. Car, bien que ce DEUST figure dans la liste des diplômes nationaux, il n'est pas reconnu par l'administration générale pour l'accès aux concours administratifs, ce qui limite fortement les possibilités de débouchés des titulaires du diplôme, et devrait être corrigé.

Les titulaires de ces DEUST s'inscrivent parfois en licence puis en maîtrise de sciences sanitaires et sociales, à l'université de Lille II.

Le diplôme universitaire Qualification en santé-environnement

Créé en 1991-1992, ce diplôme devait être, dans la pensée de ses concepteurs, transformé en DEUG, et complété par une licence et une maîtrise, afin d'offrir aux étudiants ne pouvant poursuivre en pharmacie ou en sciences une formation complète en 4 ans, répondant aux critères des "personnels qualifiés" et correspondant, en fait, à un niveau d'ingénieur en santé publique. Cependant, le DEUG n'a, jusqu'à présent, pas été agréé, et la filière reste en projet.

Le DU se prépare en 2 ans. L'accès en 1ère année est décidé sur dossier. L'accès en 2ème année est offert, après examen des dossiers, aux étudiants ajournés en fin de 1ère année d'études pharmaceutiques ou médicales, ayant une note moyenne supérieure à 10/20. Des étudiants issus d'autres formations peuvent également être accueillis.

La formation comprend des enseignements oraux et pratiques. Les étudiants sont soumis à des contrôles continus et à des examens terminaux. Le programme traite des problèmes communs aux industries pharmaceutiques, cosmétiques et agro-alimentaires (formulation, mise en forme, hygiène, bactériologie, analyse...).

Ce DU est actuellement très peu fréquenté (6 inscrits en 1993-1994 et 1 en 1994-1995), car il ne débouche pas encore sur une poursuite d'études.

L'Institut lillois d'ingénierie de la santé (IUP ILIS)

On ne fera ici qu'évoquer cet Institut, placé sous la responsabilité médicale et qui délivre un DEUP depuis 1992, une licence depuis 1993 et une maîtrise depuis cette année. Cette formation est ouverte à tous les étudiants de pharmacie et de médecine et fait intervenir des enseignants de la Faculté de pharmacie (en particulier en mathématiques-statistiques et en chimie analytique).

En conclusion, il apparaît que sur les 3 à 400 étudiants définitivement éliminés chaque année du cursus pharmaceutique, les 60 meilleurs environ ont la possibilité de se réorienter vers des enseignements technico-commerciaux. Cela représente un effort considérable de la part des enseignants, qu'il est bon de souligner.

La maîtrise des sciences biologiques et médicales (MSBM)

Comme dans toutes les facultés de pharmacie, la MSBM, qui comprend 3 certificats (C1, C2 et C3), est dispensée sous forme d'UV optionnelles, susceptibles d'être acquises par tout étudiant, dès le 2ème cycle du cursus pharmaceutique. Cette maîtrise est également ouverte aux titulaires d'un diplôme de médecin ou de pharmacien, ou même à des étudiants en médecine.

Un choix satisfaisant de certificats est proposé :

- C1 : Aspects physicochimiques appliqués à l'innovation pharmacotechnique
Bases moléculaires de la chimie thérapeutique
Méthodologie physicochimique d'analyse
Pharmacologie générale
- C2 : Analyse instrumentale
Biodisponibilité des médicaments
Mécanisme d'action des toxiques
Pharmacologie expérimentale
Stratégie en chimie thérapeutique

Rappelons que le certificat C3 est choisi parmi les C1 ou les C2, et que les internes en sont dispensés. De plus, depuis l'arrêté du 7 novembre 1994, la validation d'un stage d'initiation à la recherche peut également le remplacer.

259 étudiants étaient inscrits à ces certificats en 1992-1993 et 239 en 1993-1994. 113 maîtrises ont été délivrées en 1992-1993 et 122 en 1993-1994, soit environ les 3/4 de l'effectif d'une année. Cette proportion relativement élevée marque l'intérêt porté par les étudiants à cette formation qui ouvre la voie à la recherche et à l'enseignement. En 1992-1993, sur les 259 inscriptions, on relevait 245 pharmaciens, 11 médecins et 3 odontologistes.

L'internat

L'internat a peu intéressé les étudiants dans le passé, sans doute parce que le nombre d'enseignants ayant des fonctions hospitalières était faible. Cependant, bien que ce nombre ait peu évolué ces dernières années, on note un net changement dans l'attitude des étudiants, manifesté par le nombre des candidatures au concours : 14 en 1990-1991, 22 en 1991-1992, 37 en 1992-1993, 41 en 1993-1994. Mais ce dernier nombre est encore faible lorsqu'on le compare aux 37 postes offerts cette dernière année dans l'interrégion Nord-Ouest.

En 1993-1994, 11 postes de l'interrégion Nord-Ouest ont été pourvus par des étudiants issus de la Faculté lilloise (6 en biologie médicale et 5 en pharmacie hospitalière et des collectivités). Cinq étudiants lillois ont été acceptés dans les autres interrégions (4 en Ile-de-France et 1 dans l'Ouest).

Il faut souligner que depuis quelques années les étudiants sont plus incités qu'auparavant à se diriger vers l'internat, et qu'ils peuvent suivre en 4ème année une préparation plus spécifique dans certaines UV optionnelles (par exemple, UV de biologie et pharmacie clinique). Des conférences d'internat sont organisées par d'anciens internes. Mais un effort reste à faire afin de diriger les étudiants en plus grand nombre vers l'internat. Car la proportion des internes issus de Lille par rapport au nombre total d'internes en France (367), soit 4,3%, est inférieure, par exemple, à la part du *numerus clausus* lillois dans le *numerus clausus* national (2 250), soit 6,7%.

Les DESS

Trois DESS sont proposés par la Faculté :

- Le *DESS de biotoxicologie* fait intervenir un stage d'au moins 3 mois dans l'industrie ou dans un laboratoire non universitaire. Environ 400 demandes d'inscription sont présentées chaque année ; un examen des dossiers, conduisant à environ 80 présélectionnés, est suivi d'un test de connaissances générales par QCM et d'un entretien. Il y a eu finalement 17 inscriptions en 1993-1994 et 14 en 1994-1995. On y relève peu de pharmaciens (7 en 1993-1994 et 5 en 1994-1995), mais surtout des médecins orientés vers la médecine du travail.

- Le *DESS de pharmacie galénique industrielle* a une longue histoire puisque, de CES, il est devenu DESS, puis DEA à double sceau avec Grenoble, et enfin, à nouveau DESS en 1991. L'inscription est faite après étude de dossiers (entre 50 et 100 chaque année), sur épreuves écrites et

entretien (pour 20 à 25 présélectionnés). Au maximum 15 étudiants sont retenus : 9 en 1993-1994 (dont 6 pharmaciens), 5 en 1994-1995 (dont 3 pharmaciens). Les étudiants provenant de la Faculté des sciences doivent au préalable acquérir un DU de pharmacie industrielle, ce qui allonge d'une année leur cursus.

Les responsables du DESS se plaignent de l'absence de soutien universitaire. Ils rencontrent de grandes difficultés de gestion en raison de l'entretien coûteux du matériel, de la nécessité d'un personnel IATOS pour la maintenance des appareils, de la présence nécessaire d'enseignants payés par vacation et d'un lourd secrétariat.

- Le *DESS Réglementation du médicament dans l'Union européenne* vient de démarrer. 19 étudiants y sont inscrits, dont 18 pharmaciens et 1 juriste. On y relève une dizaine de lillois, 3 belges et 1 gabonais. Un stage de 6 mois est réalisé en entreprise ou dans les Agences du médicament de Saint-Denis ou de Londres. L'objectif fixé est de préparer aux métiers en rapport avec la réglementation du médicament, en entreprise ou dans les organismes officiels.

Un quatrième DESS, *Technologie et logistique en biologie et en médecine*, dispensé par la Faculté des sciences de Lille I, comprend un grand nombre d'enseignements en Facultés de médecine et de pharmacie. Mais la formation y est relativement fondamentale et intéresse plus les étudiants de sciences que les pharmaciens. La sélection est faite sur dossier (50 demandes environ) et l'effectif retenu va de 15 à 20 étudiants. Des débouchés sont possibles dans les industries biomédicales.

Les DEA

Jusqu'en 1994 existaient, au sein de la Faculté, deux DEA :

- DEA national de toxicologie,
- DEA de chimie organique et macromoléculaire.

Le *DEA de toxicologie*, en dehors de 6 enseignements de tronc commun de 20 h chacun, délivrés dans 6 Facultés de pharmacie différentes, comporte 8 modules optionnels, dont celui de toxicologie professionnelle, enseigné au laboratoire de toxicologie de la Faculté de Lille II. Peu d'étudiants y sont inscrits ; 4 en 1993-1994 dont 2 pharmaciens, 4 en 1994-1995 dont 1 seul pharmacien.

Le *DEA de chimie organique* a disparu en 1994. Il était placé sous la direction d'un professeur de la Faculté des sciences de Lille I. Cinq laboratoires de la Faculté de pharmacie étaient laboratoires d'accueil.

Il existe à la Faculté de médecine un DEA biologie-santé, réalisé conjointement avec la Faculté des sciences, qui comprend en particulier une option biochimie-biologie moléculaire. Cependant peu d'enseignants pharmaciens y interviennent et les jeunes pharmaciens ne s'y inscrivent guère.

L'absence de DEA typiquement pharmaceutique - en dehors de celui de toxicologie - pose un réel problème car les jeunes pharmaciens qui souhaitent poursuivre leurs études n'ont que des possibilités très restreintes. Actuellement, c'est surtout vers le DEA Génie enzymatique, bioconversion, microbiologie de l'université de technologie de Compiègne que semblent s'orienter les étudiants lillois. Il apparaît donc essentiel de créer un DEA qui pourrait, par exemple, réunir les facultés du Nord-Ouest et du Nord-Est de la France, et pourrait concerner les médicaments de synthèse et d'origine naturelle.

En attendant qu'il soit remédié à cette déficience en DEA, on pourrait envisager que le conseil scientifique de l'université accorde aux pharmaciens titulaires d'une MSBM et d'un DESS, la possibilité de s'inscrire en thèse. Mais il faudrait qu'une telle solution ne fasse pas oublier aux responsables l'intérêt de disposer de DEA.

Les diplômes universitaires de 3ème cycle

Deux diplômes sont actuellement délivrés par la Faculté, les autres se trouvant sous l'autorité de l'Institut de chimie pharmaceutique.

Le diplôme d'université de pharmacie industrielle, créé en 1992 avec la Faculté de Grenoble, est ouvert aux titulaires de 2ème cycle des études médicales ou pharmaceutiques. La scolarité d'un an se termine par un stage de recherche et la rédaction d'un mémoire portant sur les travaux de recherche effectués. Le nombre d'étudiants inscrits est très faible : 4 en 1993-1994, 1 en 1994-1995. Ce qui pose la question de l'intérêt de cet enseignement.

Le diplôme d'université de toxicologie analytique et clinique est destiné aux internes en pharmacie et en médecine. Il fait intervenir 2 années d'enseignements théoriques (120 h au total) et pratiques sous forme de stages dans des laboratoires de toxicologie universitaires ou hospitaliers (CHRU de Lille). Il prépare à l'analyse, au diagnostic et au traitement des intoxications, médicamenteuses ou non. 10 à 15 étudiants sont inscrits chaque année.

La formation continue

Elle est délivrée dans le cadre de l'Institut universitaire de formation permanente, seul institut de ce genre en France, créé en 1972, dont le département de pharmacie est placé sous l'autorité du doyen de la Faculté. Le département de pharmacie y est particulièrement actif, intervenant directement dans la délivrance de 7 diplômes universitaires d'études complémentaires (DUEC), qui peuvent s'étendre sur un an (information médicale, maîtres de stages), sur deux ans (cosmétologie, pharmacie vétérinaire, orthopédie), ou sur trois ans (homéopathie, pharmacologie). Sont également proposés un diplôme universitaire d'études spécialisées (DUES en pharmacochimie), une attestation universitaire d'études complémentaires (AUEC pour les préparateurs en pharmacie) et une attestation d'aide professionnelle (AAP en orthopédie). Les enseignements des DUEC comprennent 100 à 200 h de cours par an.

Il est délivré parallèlement des enseignements de perfectionnement, dans le domaine officinal pour les pharmaciens ou les préparateurs, et dans le domaine industriel. Une quinzaine de formations sont assurées soit - et c'est le plus souvent le cas - en 4 ou 5 jours consécutifs, soit en une journée entière une fois par mois, soit parfois en quelques soirées.

Au total, chaque année, ces enseignements sont suivis par 2 000 à 2 500 personnes. Les droits d'inscription ainsi perçus par l'université représentent une aide non négligeable pour la Faculté.

Le doctorat d'université

90 étudiants étaient inscrits en thèse d'université (recherche) en 1992-1993 et 82 en 1993-1994. 18 et 17 thèses ont été soutenues ces mêmes années, ce qui paraît peu élevé, compte tenu de la grande activité de plusieurs équipes de recherche et du nombre de laboratoires décrits par la Faculté dans son annuaire de 1994. Ceci peut être mis en relation avec le petit nombre de DEA obtenus par les pharmaciens et avec la nécessité d'avoir au préalable une MSBM. Or, si les étudiants sont assez nombreux à disposer de la MSBM, très peu se dirigent vers un DEA, en raison peut-être du peu de possibilités existant en ce domaine.

Mais c'est là aussi un problème propre aux études pharmaceutiques et médicales : la longueur de la formation préalable conduit les étudiants à choisir une activité salariée dès l'achèvement de leurs études, plutôt qu'à s'engager dans des travaux de recherche qui vont encore leur demander 3 années.

Il n'empêche que nous sommes en présence d'un problème préoccupant au niveau de la Faculté.

La vie associative

L'Association amicale des étudiants en pharmacie de Lille (AAEPL) est née d'une association créée en 1930, elle-même issue d'une structure associative conçue en 1878. Une rencontre avec les membres de son bureau a montré leur grande motivation, illustrée par l'activité importante de l'association. Celle-ci se charge de l'édition des photocopiés de cours, réalisés à partir des documents fournis par les enseignants. Elle publie depuis 25 ans une revue, *Jeunesse pharmaceutique*, à la rédaction de laquelle participent enseignants et étudiants. Elle réalise un spectacle annuel, des tournois sportifs, des croisières en mer, etc.

Ses responsables ont souligné l'importance qu'ils attachent aux relations avec les corps enseignants et administratifs, et affirmé le caractère très convivial de ces contacts.

Ils se plaignent de certaines insuffisances, qui, d'ailleurs, ne relèvent pas directement de la Faculté : saturation et mauvaise organisation du restaurant universitaire ; difficultés de logement dans les cités universitaires, où les étudiants en médecine paraissent privilégiés ; présence trop réduite du représentant du CROUS à la Faculté ; insécurité inquiétante dans l'environnement immédiat de la Faculté ; places de parking en nombre insuffisant et pour lesquelles se manifeste une concurrence de l'Institut de formation permanente.

Pour ce qui relève davantage de la Faculté, les étudiants notent l'inadaptation des locaux aux conditions modernes de l'enseignement, la saturation de certains amphithéâtres, l'insuffisance du temps d'ouverture de certains bureaux de l'administration, fermés lorsqu'ils sortent des cours ou des TP, le fait, aussi, qu'ils soient mal informés pour le choix des UV.

Ces remarques des membres du bureau de l'association méritent d'être prises en compte par les responsables de l'université et de la Faculté.

Les échanges d'étudiants

Des conventions d'échanges et de partenariat étudiants ont été signées entre la Faculté de pharmacie et divers centres étrangers : Allemagne (Académie de pharmacie de Munster), Ukraine (Académie de pharmacie de Kharkov), Côte d'Ivoire (Faculté de pharmacie d'Abidjan), Grèce (Faculté de pharmacie d'Athènes), Canada (Facultés de pharmacie de Montréal et de Laval). Des projets sont en cours de réalisation avec l'Angleterre (Bradford), l'Espagne (Madrid et Valence), l'Italie (Parme), l'Autriche (Innsbruck).

L'importance de ces relations internationales s'est bien manifestée, lors des cérémonies organisées en juin 1994 à l'occasion du 25ème anniversaire de la création de la Faculté, par la présence d'une douzaine de responsables de Facultés de pharmacie étrangères.

3 - La recherche

Si certaines équipes présentent une remarquable activité, quelques domaines restent à développer. Curieusement, les deux principales équipes de recherche sont localisées dans l'Institut Pasteur (unité INSERM 325 et URA CNRS 1309), mais cet éloignement ne semble pas altérer les relations avec la Faculté. Par ailleurs, 2 laboratoires de la Faculté sont des composantes d'équipes ayant leurs responsables, soit à la Faculté de médecine, soit à la Faculté des sciences de Lille I.

A côté de cela n'existe qu'une seule équipe recommandée par la DRED, bien que 6 autres équipes accueillent des doctorants. Il semble donc que sur le site même de la Faculté les activités de recherche aient quelques difficultés à se faire reconnaître au plan national. Faut-il attribuer ce défaut de reconnaissance à la vétusté des locaux et des appareillages, et aux charges trop lourdes d'enseignement ?

Dans l'annuaire publié en 1994 à l'occasion du 25ème anniversaire de la Faculté figurent 23 laboratoires de recherche, en dehors des 3 services CUMA, PHARE et RMN.

Les équipes associées à l'INSERM ou au CNRS

Le Service de recherche sur les lipoprotéines et l'athérosclérose (unité INSERM 325)

Ce laboratoire, remarquablement installé dans l'Institut Pasteur de Lille, concentre ses activités sur l'athérosclérose et les lipoprotéines qui sont une des causes de l'athérosclérose. Il étudie en particulier le métabolisme moléculaire et cellulaire des lipoprotéines, et la régulation des gènes qui y sont impliqués. Il aborde l'étude du métabolisme des lipoprotéines *in vivo* chez l'homme en analysant des isotopes stables par chromatographie en phase gazeuse couplée à la spectrométrie de masse.

Ce laboratoire entretient des relations avec quelques équipes de la Faculté (celle de physique en particulier), mais surtout avec des services de plusieurs Facultés de médecine et des différents Instituts Pasteur. De nombreuses collaborations industrielles interviennent pour les médicaments agissant sur le métabolisme des lipoprotéines.

53 personnes travaillent dans ce laboratoire : 5 enseignants-chercheurs, 9 chercheurs de l'Institut Pasteur, 3 chercheurs sous contrat, 18 personnels de grands organismes, 18 ITA. S'y ajoutent, en 1992-1993, 14 doctorants et 3 DEA.

Les structures peptidiques naturelles et modifiées (URA CNRS 1309)

Ce laboratoire, également situé dans l'Institut Pasteur, possède de belles installations, en particulier en RMN. Créé en 1982, il a pour objectif de mettre au point des composés chimiques susceptibles d'être utilisés comme vaccins ou comme réactifs d'études sérologiques. Par exemple, il développe depuis quelques années des structures lipopeptidiques pour la vaccination des maladies rétrovirales, de la bilharziose ou de la malaria.

Ce laboratoire développe de nombreuses collaborations avec les facultés de médecine et les Instituts Pasteur de Lille et de Paris, avec des groupes industriels et avec des laboratoires étrangers en Belgique, aux USA, au Canada.

De 1991 à 1994 inclus, ce laboratoire a réalisé environ 120 publications, 9 brevets, 3 thèses, 15 diplômes de DEA.

En 1994, son effectif était de 10 enseignants-chercheurs, 4 chercheurs CNRS ou INSERM, 13 techniciens, 13 doctorants, 3 post-doctorants et 3 administratifs.

Le laboratoire Radicaux libres et oxygène singulet (composante de l'URA CNRS 351)

L'URA CNRS 351, placée sous la responsabilité d'un service de la Faculté des sciences de Lille I, possède des composantes à l'Ecole nationale supérieure de chimie de Lille et à la Faculté de pharmacie (Laboratoire de physique).

Dans le cadre du Laboratoire de physique, sont plus spécialement développées des études sur la photosensibilisation de substances médicamenteuses par intervention de radicaux libres. En outre, grâce à la présence, dans ce même laboratoire, des équipements du service de RMN, des études de conformation de molécules médicamenteuses sont parallèlement réalisées.

En 1994-1995, le Laboratoire de physique réunissait 7 enseignants-chercheurs (dont 4 rattachés à l'université de Lille I), 1 ingénieur-assistant, 4 doctorants disposant de bourses CIFRE, MRT ou ATOCHEM et 3 étudiants en DEA.

De 1991 à 1993 inclus, 11 publications et 9 communications ont été réalisées. Deux thèses ont été soutenues dans le cadre de la Faculté des sciences (Lille I) et 5 diplômes de DEA (en chimie organique et macromoléculaire) ont été obtenus.

Le laboratoire Toxicologie-hydrologie-hygiène (composante de la JE CNRS 237 Centre de recherche en santé-travail-ergonomie)

La Jeune équipe CNRS 237 comprend une autre composante localisée dans le Service de médecine du travail de la Faculté de médecine de Lille II.

Les études du laboratoire portent sur les conséquences physiologiques, biochimiques, génétiques et cliniques de l'exposition à des toxiques d'origines diverses. Elles conduisent à la recherche d'indicateurs précoces d'altération de la santé et à la mise en place de protocoles de surveillance et d'évaluation des actions de prévention.

En 1993-1994, le laboratoire disposait de 9 enseignants-chercheurs, 3 techniciens, 3 doctorants et de 3 étudiants inscrits en DEA. Il est bien équipé en chromatographes et spectrophotomètres, et possède un microscope électronique.

Il a noué de nombreuses collaborations et appartient à un réseau local (SPPPI) et à un réseau national (Septentrion) consacrés à la pollution industrielle et aux moyens de s'en prémunir.

Ce laboratoire a la responsabilité du DU Toxicologie analytique et clinique et est laboratoire d'accueil pour le DEA national de toxicologie.

Les équipes d'accueil

Six laboratoires de la Faculté possèdent le statut d'équipe d'accueil du MEN.

Le Laboratoire de chimie thérapeutique (EA 2043)

Ce laboratoire ne peut se distinguer de l'Institut de chimie pharmaceutique, et sera analysé avec celui-ci.

Le Laboratoire de pharmacotechnie industrielle, pharmacie galénique et biopharmacie (EA 1050)

Ce laboratoire résulte de la fusion, souhaitée par les experts de la DRED, de 2 laboratoires de la Faculté qui travaillaient sur des sujets voisins. Il se consacre essentiellement à l'étude des états cristallins et particuliers, en relation avec l'aptitude à la compression et à la biodisponibilité. Il possède un bel équipement, en particulier une chaîne de mesure informatisée équipant une machine à comprimer, des matériels de contrôle des comprimés et d'extension.

Il collabore avec de nombreux établissements pharmaceutiques français et étrangers. Six enseignants-chercheurs, 3 techniciens et 2 administratifs y interviennent. En 1991, 6 étudiants ont obtenu le DEA de pharmacie industrielle et génie pharmaceutique dont la gestion était confiée au laboratoire. En 1994, 5 étudiants étaient inscrits en thèse. Trois thèses ont été soutenues en 1990, 1 en 1991, 1 en 1993 ; 2 thèses sont prévues en 1994 et 3 en 1995.

Le laboratoire a en charge le DESS de pharmacie galénique industrielle (qui a remplacé le DEA) et le DU de pharmacie industrielle.

Le Laboratoire de pharmacologie, pharmacocinétique et pharmacie clinique (EA 1051)

Ce laboratoire effectue des travaux portant sur la pharmacocinétique, les protocoles d'administration, les compatibilités et les interactions de médicaments. Il dispose d'un gros appareillage : microtome à congélation, ultracentrifugeuse, spectromètre à scintillation liquide, chromatographie liquide haute performance (HPLC). Il réunit 5 enseignants-chercheurs et 1 technicienne. De 1992 à 1994 inclus, 25 publications et 40 communications ont été réalisées. Peu de thèses ont été soutenues par le passé : la dernière soutenance remonte à 1991. En 1994, 7 étudiants sont inscrits en thèse et devraient présenter leurs travaux d'ici l'année 1995-1996. Trois étudiants sont en DEA. Des contrats de recherche sont établis avec plusieurs industriels pharmaciens.

Le Laboratoire de biochimie (EA 1052)

Les recherches portent essentiellement sur les inhibiteurs de sérine-protéases - telles la trypsine -, ce qui conduit à analyser par exemple leur métabolisme chez le sujet sain ou au cours de réactions inflammatoires. Il dispose d'équipements, dont plusieurs sont mis en commun avec d'autres laboratoires de la Faculté (parasitologie, toxicologie, bactériologie, etc...) et du matériel nécessaire à l'isolement et à l'analyse des protéines. Quatre enseignants-chercheurs et 1/2 technicien y sont affectés. Cinq thèses ont été soutenues de 1989 à 1993.

Le Laboratoire de droit et d'économie pharmaceutiques (EA 1054)

Il a pour thème de recherche la réalisation du marché unique en Europe dans le domaine pharmaceutique, avec ses conséquences diverses sur l'industrie ou la distribution des médicaments. Trois enseignants-chercheurs et 1 administratif participent à ces travaux. Le laboratoire est responsable du DESS Réglementation du médicament dans l'Union européenne, créé en 1994-1995. Les étudiants en pharmacie semblent avoir été peu intéressés par ces recherches, faute de support antérieur en DEA ou DESS : aucune thèse n'a été soutenue ; cependant, deux soutenances sont prévues pour la fin de l'année dans ce domaine précis.

Le Laboratoire de pharmacie chimique et chimie thérapeutique (EA 1043)

Il s'agit d'une équipe qui bénéficiait auparavant du BQR, et qui possède maintenant le statut d'équipe d'accueil à mi-parcours du contrat quadriennal. Ses travaux portent principalement sur les agonistes et antagonistes du GABA au niveau du récepteur GABA B. Elle dispose de chromatographes en phase gazeuse (CPG) ou liquide à haute performance (CLHP) et de spectrophotomètres. Elle réunit 3 enseignants-chercheurs, 1 ingénieur et 2 techniciens. Elle est laboratoire d'accueil du DEA de chimie organique et macromoléculaire délivré par Lille II (2 étudiants l'ont obtenu en 1994) et appartient à l'École doctorale Sciences de la matière et du rayonnement de Lille I. Cependant, peu d'étudiants sont attirés par les thèses : 1 a été soutenue en 1994, 2 le seront en 1995, aucune ne l'a été dans les 10 années précédentes.

De 1991 à 1993 inclus, 20 publications ont paru. Il faut souligner que le responsable du laboratoire est auteur d'un *Traité de chimie thérapeutique* en 7 volumes ; les 3 premiers tomes, qui font plus de 1 000 pages, sont sortis ; le quatrième est sous presse.

L'équipe recommandée par la DRED

Un seul laboratoire possède ce statut : le Groupe de recherche sur la bioindication et la biodiversité, constitué par le *Laboratoire de botanique*. Il intervient en particulier dans des inventaires de terrain (expertises et diagnostics écologiques) conduisant à l'organisation d'écosystèmes et donc à l'aménagement de l'espace, qu'il soit agricole, rural ou urbain. L'une de ses spécialisations porte sur les lichens, leur cartographie et leur évolution.

Ce laboratoire entretient de nombreuses collaborations, tant nationales qu'internationales, et intervient par exemple dans le Réseau de synécologie végétale (RSV).

Ses responsables ont participé à la réalisation d'espaces verts pédagogiques aux alentours de la Faculté.

En dehors de son matériel de recherche, il dispose de collections de phanérogames et cryptogames. Six enseignants-chercheurs, 1 ingénieur, 1 administratif et 5 techniciens lui sont affectés. Mais seulement 2 thèses ont été soutenues entre 1989 et 1993.

Les laboratoires bénéficiant du BQR

Quatre laboratoires de la Faculté bénéficient du Bonus qualité recherche (BQR) :

- Le *Laboratoire de biomathématique* présente au sein de la Faculté une activité se manifestant par diverses réalisations de logiciels adaptés à des besoins spécifiques, en particulier le réseau PHARE décrit précédemment. 6 enseignants-chercheurs, 1 ingénieur et 1 administratif encadrent les doctorants. 8 thèses ont été soutenues de 1989 à 1993.

- Le *Laboratoire de parasitologie* se consacre aux relations hôte-parasites. Il dispose de 6 enseignants-chercheurs et d'un technicien. Deux thèses ont été soutenues entre 1989 et 1993.

- Le *Laboratoire de toxicologie* étudie plus particulièrement les marqueurs de cytotoxicité et d'hépatotoxicité. 4 enseignants-chercheurs et 2 techniciens y interviennent. 3 thèses ont été soutenues de 1989 à 1993.

- Le *Laboratoire de bactériologie* bénéficie du BQR depuis 1994. Il se consacre à l'étude du rôle de bactéries (telles bifidobacterium), introduites par l'alimentation, dans le développement de certaines maladies infectieuses ou autres, comme le cancer. Il a obtenu en 1994 un important contrat triennal de la CEE, portant sur la préparation de nouveaux produits alimentaires, dans le cadre du programme AIR. Un lait infantile antidiarrhéique a été mis au point et vient récemment d'être commercialisé.

Les autres laboratoires

A côté des laboratoires officiellement reconnus par les grands organismes ou l'université figurent quelques services.

L'un d'entre eux, le *Laboratoire de physique*, qui paraît fort actif dans le domaine des radicaux libres et des formes activées de l'oxygène, se confond en réalité avec le service universitaire de RMN, présenté ci-après.

En revanche, d'autres laboratoires ont une activité plus réduite, et ont à faire face à une grande faiblesse de moyens. Par exemple, pour celui d'immunologie, le professeur responsable mène ses recherches à l'Institut Pasteur, mais souhaiterait créer une antenne à la Faculté, où seulement un bureau semble être à sa disposition.

De plus, il n'existe pas de service de recherche en chimie générale et minérale ou en chimie organique, les responsables effectuant leurs travaux en d'autres domaines.

Conclusion

Cette description montre que la Faculté a su développer dans plusieurs domaines des activités de recherche de très haut niveau et qu'elle a su établir des relations fécondes avec de nombreux laboratoires et entreprises extérieurs. Mais il faut reconnaître que les étudiants ne sont que peu attirés par la réalisation d'une thèse et par les travaux de recherche. Il semblerait qu'une opération de sensibilisation des étudiants soit à entreprendre.

4 - Conclusion et recommandations

L'équipe dirigeante, l'ensemble des enseignants et de leurs collaborateurs, ont réussi à maintenir l'activité de la Faculté à un niveau élevé - malgré la diminution du *numerus clausus* - et à développer des actions aux conséquences très positives.

Les points qui, cependant, paraissent encore déficients seront soulignés ici.

La gestion administrative - tant des étudiants que des enseignants - paraît fort bien assurée. Cependant, les réformes des études ainsi que la création de nouvelles filières entraînent des besoins en enseignants, en IATOS, en salles d'enseignement mieux adaptées et en matériels. Il s'agit là d'un problème qui relève essentiellement de l'administration centrale.

L'accueil des étudiants est fortement limité par un *numerus clausus* insuffisant par rapport aux besoins régionaux.

La Faculté est localisée de façon très avantageuse dans un site réunissant hôpitaux et Ecoles de santé. D'excellentes relations existent en certains domaines, mais sont encore à développer, par exemple au niveau des formations communes entre la Faculté de médecine et celle de pharmacie, ou au niveau de l'accueil des étudiants en milieu hospitalier (année hospitalo-universitaire, internat).

D'intéressantes filières de réorientation pour les étudiants définitivement ajournés en fin de 1ère année ont été installées. Il serait bon là aussi que la collaboration avec la Faculté de médecine soit renforcée puisque ce problème concerne les deux Facultés. De plus, il serait nécessaire que les responsables des services ministériels centraux accordent un poids plus grand aux diplômes délivrés et permettent notamment :

- l'accès au concours de l'administration générale pour les titulaires du DEUG Technologie de l'organisation des professions de santé ;
- le développement d'une véritable filière Qualification en santé et environnement, faisant intervenir la suite DEUG-licence-maîtrise ;
- le renforcement des moyens de l'IUP.

Si la MSBM rencontre une bonne audience auprès des étudiants, il semble rester beaucoup à faire pour diriger en plus grand nombre les étudiants vers l'internat et, de façon générale, vers les enseignements de 3ème cycle.

Le problème des DEA et des thèses d'université recherche est préoccupant. Un seul DEA typiquement pharmaceutique existe et, de plus, peu d'étudiants en pharmacie y sont inscrits. En conséquence, peu d'étudiants préparent une thèse d'université recherche. Il paraît indispensable que les laboratoires de la Faculté obtiennent la création d'autres DEA, ou participent aux DEA nationaux qui pourraient être créés.

Au niveau de la recherche, la situation paraît très satisfaisante, et certains laboratoires manifestent une activité considérable. Beaucoup entretiennent d'étroites relations avec les milieux industriels, l'Institut Pasteur, les Facultés de Lille I et de Lille II et d'autres structures françaises ou étrangères. Il serait peut-être souhaitable de mieux informer les étudiants de leurs activités et des ouvertures qu'elles offrent en de nombreux domaines.

L'Institut de chimie pharmaceutique contribue à la formation d'étudiants en 2ème et 3ème cycles et développe de nombreux travaux de recherche sur contrats, essentiellement avec l'industrie pharmaceutique. Bien qu'indépendant de la Faculté, il est fortement imbriqué dans celle-ci, et il est difficile de distinguer dans son fonctionnement les rôles de l'un et de l'autre.

V - L'Institut de chimie pharmaceutique (ICP)

1 - Présentation

Cet institut a été créé en 1966 dans le souci de rassembler, au sein d'une même structure orientée essentiellement vers la recherche en chimie pharmaceutique, des participants d'origine variée, pharmaceutique, médicale ou scientifique, provenant de la Faculté des sciences, des Ecoles de chimie, de l'Institut catholique de Lille.

L'Institut de chimie pharmaceutique relève, depuis 1986, de l'article 33 de la loi d'orientation. Il est logé dans les locaux de la Faculté de pharmacie et s'y confond avec le Laboratoire de chimie pharmaceutique. Il dispose de 6 enseignants-chercheurs de la Faculté, 2 personnels IATOS (1 en recherche et 1 en administration). En 1993-1994, 6 doctorants et 2 étudiants en DEA y étaient accueillis.

Cet institut ne reçoit pas de crédits de fonctionnement de l'université (sauf au travers du Laboratoire de chimie pharmaceutique). Il s'autofinance en grande partie par des contrats industriels qui lui parviennent par l'intermédiaire de la société Adrinord. En 1994, il a ainsi disposé d'environ 7 MF et de 8 salariés. Ses principaux partenaires industriels sont actuellement UCB et Servier. Avec ce dernier, par exemple, une vingtaine de brevets ont été déposés en 4 ans.

2 - Les enseignements

En dehors de ces travaux sur contrats avec l'industrie, l'Institut de chimie pharmaceutique assure des enseignements, délivrés sous forme de DU, créés de 1986 à 1988. En 1992-1993, l'Institut a inscrit 109 étudiants (97 en 2ème cycle, 12 en 3ème cycle).

Le DU d'études théoriques et pratiques en sciences du médicament et sciences biologiques

C'est un diplôme de 2ème cycle, ouvert aux titulaires d'un DUT ou d'un BTS, sélectionnés sur dossier et après entretien. La formation, d'un an, porte sur 8 spécialisations et comprend, tout au long de l'année, dans les laboratoires de l'Institut, un stage qui donne lieu à un mémoire. Une quinzaine d'étudiants sont formés chaque année ; le taux d'échec est très faible (13 inscrits, 13 reçus en 1992-1993, par exemple).

Le Certificat d'études de chimie pharmaceutique

C'est un diplôme de 2ème cycle ouvert aux titulaires d'un diplôme de pharmacien, de médecin ou d'ingénieur, d'une licence ou d'une maîtrise de sciences. Il est délivré conjointement avec la Faculté des sciences de l'université de Lille I. Il assure une formation d'un an, avec 3 modules portant sur la chimie organique et analytique pharmaceutique, sur la pharmacochimie, ou sur la recherche en chimie thérapeutique. Des stages ont lieu dans les laboratoires de recherche de l'Institut. Les étudiants s'y inscrivent en nombre assez élevé, mais le taux d'échec est relativement important :

	1991-1992	1992-1993	1993-1994	1994-1995
Inscrits	91	91 (ou 84?)	85	94
Reçus	26	31 (ou 35 ?)	39	-

Le Mastère en Drug design

On peut s'étonner de la dénomination anglo-saxonne de cet enseignement de 3ème cycle réalisé conjointement par l'Institut et l'Ecole nationale supérieure de chimie de Lille I, et la déplorer. Plusieurs options étaient initialement prévues. Une seule est actuellement proposée (pharmacotechnie moléculaire), qui relève entièrement de l'Institut.

L'enseignement dure une année et comprend des cours délivrés un jour entier par semaine, des séminaires et un stage pendant toute l'année dans un laboratoire universitaire ou industriel. Un mémoire portant sur les travaux réalisés par le candidat est présenté devant le jury.

Une quinzaine d'inscriptions sont prises chaque année. Le taux de réussite avoisine les 2/3 (en 1992-1993, 9 reçus sur 12 inscrits ; en 1993-1994, 8 sur 12). Le tiers des inscrits environ, qui appartiennent à l'industrie pharmaceutique, recherchent une formation de cadres : ils ne suivent alors que l'enseignement oral. Les autres inscrits sortent des grandes Ecoles. Il y a peu de pharmaciens : 1 à 2 par an.

3 - Conclusion

Il apparaît que la création de cet Institut est à l'origine du très grand développement de la recherche sur contrats en chimie pharmaceutique. Mais il est manifeste que la réalisation de ces travaux au sein de la Faculté de pharmacie conduit à une intrication importante des activités dans les laboratoires et qu'il est difficile de différencier la part de l'Institut et celle de la Faculté. Ce sont évidemment les enseignants de la Faculté qui assurent l'enseignement et effectuent les travaux de recherche.

Il serait nécessaire qu'un ou plusieurs enseignants-chercheurs soient affectés par l'université à l'Institut.

VI - La Faculté d'odontologie

1 - Les ressources humaines et matérielles

Le personnel enseignant

En 1992-1993, la Faculté comptait 84 enseignants :

- 14 de rang A : 3 PU-PH et 11 professeurs de 1er grade (PR 1G). Ces derniers appartiennent, depuis 1981, à un corps en voie d'extinction ;
- 41 de rang B : 19 MCU-PH et 22 assistants hospitaliers universitaires ;
- 29 chargés d'enseignement.

Cette répartition appelle les observations suivantes :

- la part des titulaires (33/84, soit 39,2%) est particulièrement faible. En outre, 7 seulement de ces titulaires (3 professeurs des universités, 1 PR 1G, 3 MCF), soit 21,2%, exercent à temps plein, ce qui est manifestement insuffisant et ne peut qu'entraver le développement de la Faculté. Il faudrait absolument profiter de sa restructuration complète pour inciter les enseignants à prendre un temps plein ;

- le fait que les assistants, qui représentent 26% de l'effectif total des enseignants, sont recrutés pour 2 ans, conformément à leur statut, et ne peuvent voir que 2 fois leur contrat prolongé d'1 an, ne manque pas de poser de sérieux problèmes ;

- les 29 chargés d'enseignement ont été rémunérés sur 5 postes vacants (1 assistant, 2 PR 1G, 2 MCU). Le montant de leur rémunération s'est élevé à 196 000 F.

Pour la biochimie, la physique biologique, la cytologie, l'anatomie, la physiologie, la bactériologie, la physiologie et la biophysique, la Faculté fait appel à 9 intervenants extérieurs qui viennent de la Faculté de médecine et des unités INSERM de Lille.

Les attachés, qui étaient 44 en 1988-1989, n'étaient plus que 22 en 1991-1992 et 15 en 1992-1993. Chacun d'eux effectue 2 ou 3 vacations par semaine.

Le personnel IATOS

La Faculté dispose de 24,1 emplois d'IATOS, qu'occupent 25 personnes, parmi lesquelles une seule est de rang A, 3 sont de rang B et 21 de rang C. Douze (dont 1 de rang A et 2 de rang B) sont affectées à l'administration, 12 (dont 1 de rang B) à la logistique et 1 à la recherche.

L'encadrement administratif de la Faculté, insuffisamment qualifié, était peu préparé aux nouvelles tâches de gestion : c'est pourquoi de nombreuses actions de formation ont été entreprises depuis 1988. Elles ont concerné 3 stagiaires en 1988-1989, 14 en 1989-1990, 51 en 1990-1991, 12 en 1991-1992 et 12 en 1992-1993.

Il est prévu d'établir une connexion avec les services informatiques centraux afin d'en obtenir des informations, mais aussi pour utiliser le programme informatisé de gestion du personnel, en cours d'élaboration.

Aucun système de contrôle du respect des obligations de service n'est mis en place. En début d'année universitaire, chaque agent soumet au chef des services administratifs un calendrier horaire hebdomadaire, qu'il s'engage à respecter. Des rappels à l'ordre sont parfois nécessaires, mais globalement l'ensemble des personnels IATOS est d'une grande ponctualité.

Les locaux

Situés au sein de la Cité hospitalière, place de Verdun à Lille, les locaux, construits en 1961, abritent d'une part la Faculté d'odontologie, d'autre part le service d'odontologie du CHR de Lille. Le centre de soins dentaires est donc hébergé dans des locaux universitaires. La proximité du CHR permet à l'odontologie d'être véritablement intégrée dans un complexe de santé regroupant les Facultés de médecine et de pharmacie. La surface totale des locaux occupés par la Faculté est de 5 484 m². Le centre de soins dentaires occupe, pour sa part, 1 620 m².

Les locaux d'enseignement comprennent :

- 2 amphithéâtres (l'un de 378 places, l'autre de 138 places) ;
- 9 salles d'enseignement (1 de 65 places, 6 de moins de 30 places, 2 salles de simulation de 19 places) ;
- 1 laboratoire de langues, très fonctionnel, avec 9 postes équipés, dont 4 en enseignement assisté par ordinateur (EAO). Il permettra à la Faculté d'enseigner les langues vivantes dès que le décret sur la réforme des études sera publié ;
- 1 salle d'informatique équipée d'1 poste.

Les 5 laboratoires de recherche implantés dans l'UFR occupent 192 m², la bibliothèque 150 m², tout comme les locaux destinés à l'administration. Enfin, 155 m² sont mis à la disposition des étudiants.

Le taux moyen de saturation des locaux d'enseignement, c'est-à-dire leur taux d'occupation par rapport à un optimum de 7 h par jour, soit 35 h par semaine, est de 57,5%. Quant au taux moyen d'occupation (densité d'étudiants lors de chaque occupation des locaux), il s'élève à 79,4%. Cette différence est due à la taille des 2 amphithéâtres, actuellement obsolètes.

Attendue depuis des années et entreprise en 1987-1988, sa restructuration complète va donner à la Faculté de vastes locaux, de bonne qualité architecturale, parfaitement appropriés à une pédagogie moderne, en particulier une salle de simulation de soins bien adaptée à la formation préclinique des étudiants. C'est là un atout important. Les travaux se sont déroulés en 2 phases :

- en 1987-1988, c'est l'aile gauche de l'établissement (1 200 m²) qui a été restructurée. Le réaménagement d'un ancien amphithéâtre a permis de dégager de nouvelles surfaces : des salles cliniques ont été créées pour le centre de soins dentaires, mais aussi des salles d'enseignement et des locaux pour l'administration. Le coût des travaux s'est élevé à 3 860 KF ;

- en 1991-1992, 400 m² de locaux consacrés à la recherche, ainsi que l'aile droite du bâtiment (1 900 m²) ont été réhabilités. Des salles de simulation, des salles techniques polyvalentes, un laboratoire de langues, un laboratoire de prothèses, ainsi que, pour le service d'odontologie, de nouvelles salles cliniques ont été installés. Le montant des travaux s'est élevé à 13 805 KF.

Le montant de la prise en charge financière des constructions, depuis 1987, s'élève à 17 665 KF (9 240 KF de l'Etat, 7 000 KF du Fonds européen de développement régional, 725 KF de l'université, 700 KF du CHRU). De plus, les travaux de maintenance à la charge de la Faculté s'élèvent, pour la période 1987-1993, à 522,5 KF, ceux financés par l'université à 1 119 KF.

Il est indispensable qu'une 3ème phase de réhabilitation soit envisagée. Quant au grand amphithéâtre, son nombre de places doit être adapté à l'effectif des étudiants en odontologie.

Le Centre de documentation

Installé dans la Faculté, ce centre est très fréquenté par les étudiants et les enseignants. Il comprend la bibliothèque, une station graphique mise à la disposition des enseignants et un service de consultations informatiques, Bibliodent.

La bibliothèque

Les locaux, qui occupent une position centrale, sont exigus (150 m² pour 611 étudiants, soit 0,24 m² par étudiant) et assez sommaires puisqu'il s'agit d'une galerie technique aménagée ; des câbles et des tuyaux la sillonnent, l'éclairage est désuet (110 volts), il n'y a pas de faux plafond : débris et poussières se déposent en quantité sur les ouvrages, le matériel bureautique et informatique. Par ailleurs, la bibliothèque constituant le fonds documentaire de Bibliodent, ses rayonnages se révèlent désormais insuffisants. En outre, la sonnerie stridente et continue du téléphone de la bibliothèque, utilisé, depuis plusieurs années, comme standard, représente, pour les utilisateurs, une gêne considérable. Enfin, il est regrettable que, faute de matériel, les moyens modernes de gestion ne soient pas utilisés.

Le problème des vols de documents, qui se multiplie, devient d'autant plus préoccupant que le nombre des ouvrages et des périodiques est très limité. Le budget fort modeste de la bibliothèque (37 951 F en 1992-1993) n'a permis que de payer les abonnements aux périodiques mais non d'acquérir de nouveaux ouvrages.

Pour toutes ces raisons, il est urgent d'envisager, en harmonie avec l'implantation du serveur Bibliodent, un développement et un réaménagement de ces locaux, à l'évidence insuffisants (30 places assises).

La station graphique

Elle est largement utilisée : plusieurs milliers d'images ont été réalisées en une seule année. Elle comporte un micro-ordinateur contenant des logiciels de composition d'images, un numériseur couleur, une imprimante couleur à jet d'encre, un capteur d'écran pour la réalisation de diapositives.

Bibliodent

Le fonctionnement de Bibliodent est satisfaisant puisque le nombre des interrogations reste stable et que celui des photocopies de documents s'accroît régulièrement chaque année. La banque est interrogée depuis les pays d'Afrique (nombreuses photocopies), la Belgique, le Canada...

La banque de données était implantée sur le serveur de l'Education nationale, le SUNIST. Comme ce dernier doit disparaître, il a été décidé de constituer, dans les locaux de Bibliodent, un serveur autonome qui pourra abriter d'autres services, tels Lident, et des banques de données odontologiques produites par des organismes professionnels ou universitaires.

Le personnel de Bibliodent assume aussi des fonctions de maintenance et de conseil informatique auprès des étudiants, des enseignants et des services administratifs de la Faculté (gestion des examens entre autres). Un service télématique, accessible par minitel (3615 Lident), renseigne sur les formations dispensées à la Faculté et sur les résultats aux examens.

Le budget

Le budget global de la composante est arrêté par le conseil d'administration de l'université et sa ventilation par celui de l'UFR. Les ressources de la Faculté se sont élevées en 1991 à 1 963 462 F, en 1992 à 3 860 958 F, en 1993 à 3 958 500 F. La très forte augmentation intervenue entre 1991 et 1992 n'est pas due à une progression des ressources de la Faculté, mais s'explique par des raisons comptables (système d'avances et de récupération des consommations électriques des abonnés de la boucle). Le budget prévisionnel est voté chaque année de façon à ce que les recettes équilibrent les dépenses. L'évolution des réserves budgétaires de la Faculté est très significative : elle est passée de 296 552 F en 1982 à 1 756 853 F en 1987, à 2 793 910 F en 1990 et à 3 964 323 F en 1992. Cet accroissement continu des réserves, à partir de 1983, est dû à des efforts constants d'économie, de rationalisation dans l'utilisation des ressources et de diversification de ces mêmes ressources, voulus par les deux derniers doyens pour accompagner la réhabilitation des locaux par l'installation d'équipements adéquats.

2 - L'enseignement

Les effectifs étudiants

En 1993, 58 étudiants ont été admis en 2ème année à l'issue du concours de PCEM 1. Il y en avait eu 105 en 1977 et 89 en 1983. La diminution est donc de 55% par rapport à 1977. Cette évolution, commune à toutes les UFR d'odontologie, est la conséquence voulue du renforcement du *numerus clausus*.

En 1992-1993, 434 étudiants, dont 61% de sexe masculin, étaient inscrits en 2ème cycle (dont 31 en certificat de MSBM, 127 en thèse de doctorat d'exercice et 2 chirurgiens dentistes, anciennement diplômés, en doctorat d'exercice) et 177 en 3ème cycle (7 pour l'ensemble des 5 CES, 55 en vue de passer l'examen probatoire du CECSMO, 27 au CECSMO, 17 en diplôme de doctorat, 5 en doctorat d'Etat en odontologie, 66 en diplôme d'université). Le nombre des étudiants étrangers est passé de 82, en 1990, à 53 en 1992.

En 5 ans, 3 étudiants ont été exclus des études et 12 les ont abandonnées.

Le deuxième cycle

Les enseignements des 4 années d'études totalisent 4 484 h (enseignement magistral : 1 237 h ; travaux pratiques et dirigés : 1 113 h ; enseignement clinique : 2 134 h).

Les enseignements théoriques

Conformes aux programmes et aux horaires nationaux définis par l'arrêté du 9 mars 1978, ils sont regroupés en modules qui rassemblent plusieurs matières d'enseignement (5 modules en 2ème année, 6 modules en 3ème année, 4 modules en 4ème année, 3 modules en 5ème année). Chaque module peut être acquis séparément. Pour que le module soit acquis, l'étudiant doit obtenir la moyenne.

En 5ème année, les étudiants doivent, en plus des modules de l'année, valider un examen pluridisciplinaire consistant en une épreuve de synthèse sur un cas clinique, devant un jury pluridisciplinaire d'au moins 3 membres.

Les travaux pratiques et enseignements dirigés

Assurés sous l'autorité des responsables des sous-sections d'enseignement, ils représentent une enveloppe globale de 1 113 h, alors que 900 h sont exigées (600 h de TP et 300 h d'ED).

L'enseignement clinique

Il compte 2 134 h, alors que la durée théorique doit atteindre 1 750 h minimum.

Le stage clinique se déroule non seulement au centre de soins dentaires du CHR, mais aussi aux centres hospitaliers de Douai, de Maubeuge ou de Saint-Venant, à la maison d'arrêt de Loos ou à celle de Valenciennes, au centre de soins pour personnes âgées du CHRU de Lille, au centre hospitalier des armées ou au centre Oscar Lambret, tous deux également à Lille. Comme ces différents établissements ne possèdent chacun qu'1 ou 2 fauteuils, ils n'accueillent au total qu'un nombre réduit d'étudiants.

Le centre de soins dentaires du CHRU a traité, en 1992, 45 423 patients dans l'année, soit 873 par semaine et 175 par jour. Les patients sont donc nombreux, et seuls les étudiants de 4^{ème} année se plaignent d'un manque de malades durant les tout premiers mois de leur année. Le Centre compte 55 fauteuils et unités dentaires pour 169 étudiants (75 en 4^{ème} année, 67 en 5^{ème} année, 27 en CECSMO), sans compter les 61 étudiants de 3^{ème} année et les 58 étudiants des diplômes universitaires. Par ailleurs, les enseignants-praticiens hospitaliers (51) utilisent eux aussi ce plateau technique pour les soins et les thérapeutiques qu'ils effectuent.

Si le projet de réforme des études aboutit, la durée des études en chirurgie dentaire passera de 5 à 6 ans et la 6^{ème} année comportera 450 h de formation clinique. Le chef de service d'odontologie a évoqué les difficultés qu'il rencontrera pour accueillir les étudiants en 6^{ème} année. Selon son analyse, c'est la pénurie de personnel paramédical empêchant une amplitude d'ouverture plus large de son service qui rendrait difficile la mise en place de cette 6^{ème} année plus que le nombre limité de fauteuils.

Pour suivre les travaux pratiques en 2^{ème} et en 3^{ème} années, les étudiants doivent acheter leur matériel dont le coût s'élève respectivement à 10 900 F et à 8 500 F. En revanche, tout le matériel est fourni par le centre de soins dentaires aux étudiants de 4^{ème} et de 5^{ème} années.

Le contrôle des connaissances

L'enseignement est structuré pour obliger l'étudiant à ne manquer ni travaux pratiques, ni enseignements dirigés, ni enseignements cliniques. Il est ainsi prévu que 3 absences non excusées au cours de l'année en ED ou en TP entraîneront la radiation des listes d'examen pour l'épreuve concernée.

En 1992-1993, les taux de réussite ont été les suivants :

- 2^{ème} année : 84,5%,
 - 3^{ème} année : 77%,
 - 4^{ème} année : 85,3%,
 - 5^{ème} année : 98,5%,
- soit un taux moyen de réussite, en 2^{ème} cycle, de 86,3%.

Quant au nombre d'inscrits administratifs en doctorat d'exercice, il a été de 142 (dont 12 étrangers) en 1988-1989, de 124 (dont 7 étrangers) en 1990-1991, de 121 (dont 1 étranger) en 1993-1994.

Le troisième cycle

Les certificats d'études supérieures (CES) de chirurgie dentaire

La Faculté d'odontologie de Lille est habilitée à délivrer les CES suivants :

- CES A :
 - . Biologie de la bouche option Histologie embryologique,
 - . Biologie de la bouche option Anatomie-physiologie,

- CES B :

- . Prothèse adjointe partielle,
- . Prothèse adjointe complète,
- . Orthopédie dento-faciale,
- . Odontologie chirurgicale.

En 1992-1993, 7 étudiants seulement (dont 4 étrangers) ont été inscrits à ces 6 certificats : 1 en biologie de la bouche option Histologie embryologique, 1 en prothèse partielle, 1 en prothèse adjointe complète, 2 en orthopédie dento-faciale, 2 en odontologie chirurgicale. Faut-il vraiment maintenir ces enseignements ?

C'est pour les CES du groupe A que le problème se pose plus particulièrement, puisqu'en 1992-1993, 28 étudiants étaient inscrits en certificat de maîtrise SBM (14 en C2 Embryologie cranio-faciale, 14 en C2 Physiologie). En effet, les étudiants titulaires de la MSBM peuvent s'inscrire en CES du groupe B sans être titulaire d'un CES du groupe A.

Par ailleurs, le nombre insignifiant d'inscrits dans les CES du groupe B pose un réel problème local et doit amener à une réflexion nationale sur la nécessité de faire évoluer les CES B actuels, certificats de formation théorique, en certificats de formation clinique.

La Faculté d'odontologie de Lille est habilitée à délivrer le certificat d'études cliniques spéciales mention Orthodontie (CECSMO). Le nombre des inscrits oscille, depuis 5 ans, entre 24 et 27. Six étudiants sont inscrits en 1ère année après l'examen probatoire. Le pourcentage des reçus à l'examen national de fin de 4ème année est d'environ 84%.

Les DEA

En 1992-1993, 2 enseignants (odontologie conservatrice, endodontie) ont obtenu le DEA des sciences de la vie et de la santé, délivré par la Faculté de médecine de Lille II. Il est difficile, pour les enseignants désireux de préparer un DEA à Lille, de :

- trouver un laboratoire d'accueil ayant une thématique accessible et adaptée ;
- réussir l'examen probatoire à l'issue du tronc commun, en raison de la sélection très sévère ;
- concilier l'emploi du temps du DEA avec les obligations hospitalo-universitaires, alors que certains DEA ne sont accessibles, selon les informations recueillies, qu'aux seuls assistants de la discipline ; il est difficile pour ceux-ci d'être à temps plein en DEA et d'assurer leurs diverses obligations ;
- suivre les seuls DEA à orientation odontologique en raison de leur éloignement :
 - . Biologie et biomatériaux du milieu buccal et osseux, à double sceau de Paris V et Paris VII ;
 - . Biomécanique et biomatériaux, à sceaux multiples (Marseille, Nancy, Rennes, Toulouse) et organisé conjointement avec l'orthopédie.

Le doctorat

Depuis 1988, ont été soutenus à la Faculté de chirurgie dentaire de Lille, 1 doctorat d'Etat en odontologie (DEO), 1 doctorat en sciences odontologiques (DSO), 9 diplômes de doctorat, 1 habilitation à diriger les recherches (HDR).

Depuis le 1er janvier 1985, les nouvelles inscriptions en DEO et DSO sont interdites. Seuls les candidats antérieurement inscrits peuvent prétendre soutenir ces diplômes. Un arrêté publié au Journal Officiel (24 novembre 1993) a fixé la limite ultime de soutenance de ces diplômes au 31 décembre 1994 pour le DSO et au 31 décembre 1996 pour le DEO.

Les diplômes universitaires

La Faculté est habilitée par l'université à délivrer :

- le diplôme universitaire d'orthodontie (DUO)
- le diplôme universitaire de prothèse adjointe totale (DUPAT)
- le diplôme universitaire de prothèse conjointe (DUPC)
- le diplôme universitaire de parodontologie (enseigné depuis 1993-1994).

En 1992-1993, 25 étudiants, tous étrangers, étaient inscrits en DUO, et 36, dont 32 étrangers, l'étaient en DUPAT. Les droits d'inscription sont particulièrement modiques : 3 500 F (en 1ère et en 2ème années) et 2 000 F (en 3ème année) pour le DUO, 3 500 F pour le DUPAT.

La Faculté projette de créer une formation d'assistant(e) dentaire.

La formation continue

La formation continue des chirurgiens dentistes à Lille et dans la région Nord - Pas-de-Calais est dispensée par l'Institut universitaire de formation permanente de l'université de Lille II, par le NORDFOC ainsi que par diverses sociétés scientifiques.

L'Institut universitaire de formation permanente (IUFP) de l'université propose actuellement 2 programmes de formation continue pour les chirurgiens dentistes : l'odontologie légale, en 1 an, l'homéopathie odontologique, en 2 ans.

Le NORDFOC, émanation de l'Ordre des chirurgiens dentistes, organise des réunions de formation par secteurs, auxquelles s'ajoute une journée départementale.

Les sociétés scientifiques, au nombre de 14 environ, réunies dans le cadre de la Fédération des sociétés odontologiques et stomatologiques du Nord, ne sont pas universitaires, mais les enseignants qui interviennent dans les séances de formation continue le font sous le label de leur Faculté. Ces sociétés ont organisé, en octobre 1993, les premières Journées odontologiques de Lille.

L'évolution de l'enseignement

Comme dans toutes les UFR d'odontologie, le nombre des étudiants admis en 2ème cycle a fortement diminué en 15 ans.

Il faut souligner :

- la désaffection très importante des étudiants pour les différents CES existant à Lille ;
- le taux très élevé de MCU-PH (dont la moyenne d'âge est de 48 ans) et de PR 1G (dont la moyenne d'âge est de 56 ans) à temps partiel : respectivement 81% et 83%.

L'enseignement théorique est déjà structuré en modules. L'examen pluridisciplinaire en fin de 5ème année préfigure déjà le certificat de synthèse clinique et thérapeutique prévu à la fin de la 5ème année, dans le projet de réforme des études. En 2ème année, la physiologie de la nutrition a été mise au programme des études, mais les enseignements prévus en génétique et en biotechnologie n'ont pas encore été introduits. En 3ème année, les enseignements d'hématologie et de bactériologie n'étaient pas encore au programme en 1992-1993. En 5ème année, des enseignements de pharmacologie clinique et thérapeutique, d'anesthésiologie et d'immunologie sont prévus. Des enseignements de médecine buccale et de thérapeutiques multidisciplinaires d'odontologie gériatrique et d'implantologie sont envisagés également, mais ne sont pas au programme de l'année 1992-1993.

La Faculté de Lille est donc manifestement préparée à la mise en place de la réforme des études. La rénovation de ses locaux et leur surface devraient être des atouts majeurs pour elle. L'énorme pourcentage d'enseignants à temps partiel constitue indéniablement, en revanche, un handicap sérieux pour l'établissement.

3 - La recherche

Aperçu historique

Lorsque fut créée la Faculté d'odontologie de Lille, les responsables de l'époque, envisageant la nécessaire création de laboratoires de recherche, se virent confrontés à 3 problèmes :

- la formation des chercheurs et la création de postes ;
- les locaux destinés à abriter les laboratoires ;
- le matériel et son fonctionnement.

Entraînés par la vague d'enthousiasme des années 1970, de nombreux lillois perçurent la nécessité d'aller au-delà du DSO. Ils préparèrent les certificats des diplômes d'études approfondies et furent bientôt à même de présenter un doctorat d'Etat. Dès 1980, la Faculté d'odontologie comptait le plus fort contingent de France ayant obtenu un doctorat ès sciences, grâce à la collaboration des Facultés des sciences et de médecine de Lille, d'Amiens et de Tours. La plupart de ces diplômés obtinrent des postes de professeur ou de maître de conférences.

Des locaux de fortune, dans un bâtiment totalement inadapté, abritèrent dans un premier temps les laboratoires. L'université de Lille II accorda, en 1970, un franc symbolique de crédit de recherche, puis, progressivement, la part s'élargit pour parvenir, dès 1980, à une participation significative inscrite dans le plan quadriennal. A cette époque, 2 laboratoires reconnus en tranche C recevaient chacun une dotation annuelle d'environ 60 000 F pour le fonctionnement à laquelle s'ajoutait un crédit d'équipement d'un montant équivalent.

Dans les plans quadriennaux 1984-1987 et 1988-1991, 4 laboratoires, obtenant la reconnaissance en tranche C, se sont vu attribuer globalement 200 000 F environ, des crédits d'équipement d'un montant équivalent, ainsi que quelques vacances complémentaires. Par ailleurs, une tranche B2 non négligeable a permis au conseil scientifique de l'UFR d'aider quelques équipes de jeunes chercheurs. Plusieurs laboratoires ont bénéficié, en outre, de contrats avec l'industrie privée (de 10 à 20 000 F par dossier, en général). Les ressources annuelles globales de la Faculté pour la recherche atteignaient alors 500 à 600 KF.

Depuis 1975, et chaque fois que l'occasion s'est présentée, la Faculté et son conseil scientifique ont insisté sur la nécessaire restructuration des locaux. Il a fallu attendre les années 1990 pour voir ces vœux commencer à se réaliser : les bâtiments ont été totalement remaniés et un équipement fonctionnel installé. La grande ambition des responsables de 1970 était sur le point de se réaliser. Cependant, l'université, qui avait si fortement appuyé la Faculté pour la réalisation des travaux et avait permis, au cours des années 1975-1994, que les laboratoires fassent l'acquisition d'un important matériel de recherche, a limité à 30 000 F/an, dans le plan quadriennal 1992-1995, les crédits de recherche.

Les laboratoires de recherche

Il existe actuellement 6 laboratoires dans la Faculté :

- le *Laboratoire de biologie buccale*. C'est la seule équipe recommandée par la DRED de la Faculté d'odontologie. Les crédits qui lui sont alloués dans le cadre du contrat quadriennal 1992-1995 sont de 30 000 F par an. Les 4 maîtres de conférences de cette équipe sont tous à temps partiel ; l'un d'entre eux est MCU-PH temps partiel de la Faculté de Paris VII. Deux assistants participent aux activités ;

- le *Laboratoire de physiologie mandibulaire appliquée*. Cette équipe comprend 1 PR 1G, 1 PU-PH, 2 chargés d'enseignement, 2 assistants. Le laboratoire, reconnu depuis 15 ans, a perdu sa reconnaissance en raison de l'absence de nouvelles demandes lors du départ à la retraite de l'ancien directeur. Le laboratoire collabore avec l'unité INSERM U 279. Cette équipe ne comprend qu'un seul temps plein ;

- le *Laboratoire de morphologie crano-faciale*. Le laboratoire, anciennement recommandé, ne l'est plus. Son équipe comprend 1 PU-PH, 1 PR 1G, 2 MC, 1 assistant, 1 MC associé étranger, 2 attachés. Un seul est enseignant-chercheur temps plein ;

- le *Laboratoire de biologie du parodonte*. Cette équipe comprend 2 MC, 3 assistants, 1 étudiant préparant son diplôme de doctorat et 1 IATOS. Tous les enseignants-chercheurs sont à temps partiel. Le laboratoire n'a jamais été recommandé. Il est rattaché au Laboratoire d'histocytologie de la Faculté de médecine de Lille ;

- le *Laboratoire de morphogénèse céphalique et prévention*. Cette équipe comprend 2 PR 1G, 3 MC, 1 assistant. Un seul de ces enseignants-chercheurs est à temps plein. Participent au travail de cette équipe 1 enseignant d'Abidjan et 3 enseignants de Porto. Ce laboratoire n'est plus recommandé ;

- le *Laboratoire d'anatomie bucco-dentaire*. Cette équipe comprend 1 PU, 2 MCU, 2 assistants. Deux de ces enseignants-chercheurs sont à temps plein et collaborent étroitement avec le Centre régional de lutte contre le cancer.

4 - Les relations de la Faculté

Avec les collectivités territoriales

La Faculté d'odontologie a des relations avec le Conseil régional, dont un des membres fait partie du conseil de Faculté.

Avec les entreprises

La Faculté est amenée à avoir des relations avec les entreprises par :

- la banque de données odontologiques, Bibliodent, qui établit de nombreux contacts avec les entreprises du secteur Santé ;
- l'organisation de congrès et de conférences ;
- le projet de mise en place d'une formation d'assistant dentaire, en collaboration avec la Chambre des métiers du Nord.

Avec l'étranger

La Faculté a su nouer des relations avec d'autres établissements d'enseignement supérieur étrangers, concrétisées par :

- une convention avec l'Institut odonto-stomatologique d'Abidjan (Côte-d'Ivoire) qui autorise les étudiants ivoiriens à terminer leur cursus d'études à Lille et favorise des missions d'enseignement en Côte-d'Ivoire ;
- une convention avec les Instituts supérieurs des sciences de la santé du Portugal (Lisbonne et Porto) pour favoriser l'accueil à Lille d'enseignants portugais pour des stages courts de perfectionnement et de spécialisation, et le déplacement à Porto et Lisbonne d'enseignants lillois en vue d'assurer des enseignements ;
- une convention avec l'université d'Indianapolis (Etats-Unis) ;
- un projet d'accord avec Barcelone (Espagne).

La Faculté entretient également des relations avec la Bolivie et le Vietnam.

La création du Pôle universitaire européen de Lille est, pour la Faculté, une occasion de renforcer ses relations avec les facultés voisines de Belgique. Un des objectifs de ce pôle est, en effet, le développement d'échanges interuniversitaires au sein de l'Eurorégion constituée par le Nord - Pas-de-Calais en France, le Kent en Grande-Bretagne, la Flandre et la Wallonie en Belgique.

La Faculté a 2 correspondants auprès du délégué aux relations internationales et communautaires de l'université. Ce dernier est chargé de recenser, de coordonner et d'optimiser les actions en direction des structures universitaires étrangères, émanant de chacune des composantes, ainsi que de gérer les fonds alloués à ces actions, en privilégiant les actions "transversales" au sein de l'université.

5 - Conclusion et recommandations

La Faculté définit ainsi ses objectifs :

- développer l'activité des équipes de recherche en commençant, dans un avenir proche, par achever de réhabiliter les locaux des laboratoires ;
- moderniser la pédagogie en mettant à profit le laboratoire de langues vivantes et en installant un réseau interne de télé-enseignement ;
- installer dans le centre de documentation un libre-service de consultation du *thesaurus* de Bibliodent ;
- accroître les échanges avec d'autres facultés d'odontologie de pays étrangers ;
- achever l'informatisation de la gestion administrative ;
- développer en son sein la formation professionnelle continue par la mise à disposition de ses infrastructures ;
- créer une formation professionnelle universitaire d'assistant(e) dentaire.

Le nombre très réduit de professeurs des universités (3) pose un grave problème pour l'avenir. En effet, si les enseignants de rang A sont actuellement au nombre de 14 (3 PU-PH, 11 PR 1G), le corps des PR 1G est en voie d'extinction. Les postes libérés par le départ à la retraite des PR 1G sont, suivant les années, ou bien transformés en poste de MCU-PH (rang B), ou bien gelés. Le repyramidage du corps de la discipline s'impose à Lille comme dans les autres universités. Dans une Faculté de l'importance de celle de Lille, le nombre minimum de PU-PH devrait se situer entre 9 et 11.

Les quelques recommandations suivantes peuvent être adressées :

- A la composante :

- . veiller à modifier très sérieusement, et de manière urgente, le rapport enseignants-chercheurs à temps plein/enseignants-chercheurs à temps partiel, qui est un des plus faibles des UFR d'odontologie de France ;
- . parachever la réhabilitation des locaux : réfléchir, en particulier, en fonction du nombre des inscrits par année, à la solution la plus adaptée pour la rénovation du grand amphithéâtre, et réaménager la bibliothèque ; mettre en place un système vidéo dont l'absence pose des problèmes pour les enseignements cliniques, en particulier ;
- . regrouper les laboratoires en 1 ou 2 structures en raison de la faiblesse actuelle de chacun d'eux, du nombre très restreint d'enseignants impliqués dans la recherche et du nombre dérisoire des enseignants-chercheurs à temps plein ;
- . renforcer le budget de la prothèse qui, actuellement, ne couvrirait que 50% des besoins ;
- . augmenter le budget de la bibliothèque, afin de lui permettre d'acquérir chaque année de nouveaux ouvrages ;
- . poursuivre, jusqu'à concrétisation, le projet de développement de la formation professionnelle continue ;
- . mettre en place la formation professionnelle d'assistant(e) dentaire.

- A l'université :

- . aider budgétairement l'UFR à terminer la réhabilitation de ses locaux ;
- . aider au regroupement des laboratoires de recherche en évitant une atomisation des thématiques ; une fois regroupés, attribuer impérativement à l'UFR, pour leur fonctionnement, des crédits ;
- . permettre l'ouverture du laboratoire de langues, en affectant à la composante un enseignant spécialisé, à temps plein ou à temps partiel ;
- . renforcer le personnel d'entretien, soit par la création d'emplois au bénéfice de l'UFR, soit

par redéploiement des personnels d'entretien de l'université. Si ces 2 solutions ne pouvaient être retenues, il faudrait attribuer à l'UFR un budget supplémentaire afin de lui permettre d'avoir recours à un prestataire de service ;

. aider la composante à avoir un service audiovisuel performant en lui affectant un personnel compétent et disponible.

- **Au CHRU :**

. renforcer le personnel paramédical du Centre de soins, afin de permettre une amplitude d'ouverture plus large.

- **Au ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche :**

. procéder impérativement à un repyramidage du corps enseignant et augmenter très sensiblement le pourcentage des enseignants-chercheurs à temps plein dans la discipline ;

. réfléchir au problème de savoir s'il faut maintenir ou non l'habilitation de l'UFR à préparer aux CES, vu le nombre dérisoire des inscrits ;

. remédier au manque de qualification de certains personnels IATOS.

VII - La Faculté des sciences du sport et de l'éducation physique (STAPS)

1 - Présentation et organisation

Genèse et implantation

Comme toutes les UFR STAPS, la Faculté des sciences du sport et de l'éducation physique de Lille II trouve son origine dans un Institut régional d'éducation physique et sportive, rattaché au ministère de la Jeunesse et des sports, école de formation des professeurs d'éducation physique accueillant des élèves bacheliers après une année d'études préparatoires et un examen ; ce n'est qu'après 1969 qu'elle est devenue une composante de l'université.

Elle est installée dans des bâtiments, dont une partie importante est de construction récente, situés à Ronchin, à proximité immédiate du vaste complexe sportif Gaston-Berger qui appartient à l'université de Lille II. Toutefois, cette dernière installation n'est pas la seule à accueillir les étudiants de l'UFR STAPS : en fonction des disciplines pratiquées, les deux autres sites sportifs de l'université (salles Chatelet et Debeyre) sont également utilisés ; or, ils ne sont pas d'un accès commode en raison de leur éloignement, ce qui soulève des difficultés certaines pour l'organisation des activités physiques et sportives obligatoires qui occupent une place importante dans la plupart des formations.

Organisation

La Faculté des sciences du sport constitue l'une des 5 UFR de l'université ; lui sont rattachées deux équipes de recherche : le Laboratoire d'études de la motricité humaine, et le laboratoire Sport-intégration-culture.

Le conseil est composé de 2 représentants des professeurs, de 8 représentants des autres catégories d'enseignants, les uns et les autres élus pour 4 ans, de 8 représentants des étudiants élus pour 2 ans (3 pour le 1er cycle, 4 pour le 2ème cycle, 1 pour le 3ème cycle), de 2 représentants des personnels IATOS et de 8 personnalités extérieures (2 représentant les collectivités territoriales, 4 les activités économiques, le directeur du SUAPS et un représentant du Comité régional olympique et sportif), siégeant pour 4 ans. Un conseil restreint réunit les seuls membres enseignants du conseil pour étudier les questions relatives au personnel enseignant.

L'organisation de la Faculté des sciences du sport comporte également un comité scientifique constitué de 10 enseignants (dont 5 professeurs et maîtres de conférences HDR), 1 ingénieur technicien et 1 étudiant de 3ème cycle, ainsi qu'une commission des études et de la vie universitaire de 35 membres (16 enseignants, dont l'assesseur "Etudes" et les responsables des différentes formations, 14 étudiants, partagés entre les différents niveaux de formation, 2 IATOS, et 3 personnalités extérieures : le directeur régional de la Jeunesse et des sports, un inspecteur pédagogique régional, et l'assistant social qui a en charge la Faculté).

Importance

Pour l'année universitaire 1994-1995, 1 350 inscriptions pédagogiques ont été effectuées à la Faculté des sciences du sport. Ces effectifs la placent au 4ème rang des composantes de l'université et au 1er rang des UFR françaises de STAPS. Ils ont augmenté de 5% à 8% par an dans les dernières années. Comme dans toutes les UFR STAPS, l'accroissement est plus sensible en 2ème cycle (le CAPEPS produisant un effet d'étranglement dans la mesure où la plupart des étudiants se destinent à l'enseignement) que dans les premières années où les flux d'entrée sont traditionnellement maîtrisés par une forme de sélection (DEUG "0"). Les inscriptions pédagogiques se décomposent de la manière suivante :

	1992-1993	1993-1994	1994-1995
DEUG :			
1ère année	136	180	172
2ème année	148	145	165
DEUST :			
1ère année	37	42	50
2ème année	32	37	40
Licence	231	214	220
Maîtrise	302	259	290
DESS	20	17	18
DEA	10	8	5
Préparation :			
CAPEPS	160	199	221
Agrégation	32	44	45
Formation continue :			
Préparation CAPEPS interne	25	40	40
Préparation agrégation interne	44	52	60

La Faculté compte environ 45 sportifs de haut niveau, toutes promotions confondues. La Faculté assure leur suivi individualisé (enseignement, examens...) en relation avec leur programme d'entraînement et de compétition.

Quant aux effectifs enseignants, ils sont, au total, de 44 : 2 professeurs, 9 maîtres de conférences, 9 professeurs agrégés d'EPS et 24 professeurs certifiés d'EPS.

Quatre enseignants de l'UFR STAPS participent aux instances de l'université : 1 maître de conférences siège au conseil d'administration, 1 professeur certifié, au conseil scientifique et 1 autre, ainsi qu'1 représentant du personnel IATOS, font partie du CEVU.

Enfin, l'UFR STAPS contribue également au fonctionnement de l'IUFM : 3 de ses enseignants siègent dans les instances administratives (conseil d'administration, conseil scientifique et pédagogique), 1 autre est mis à disposition pour y remplir les fonctions de directeur des études.

2 - Les ressources humaines et matérielles

Les personnels

Les personnels enseignants

Dans l'ensemble des UFR STAPS, la Faculté des sciences du sport de Lille II est l'une des moins bien dotées en personnel enseignant : en 1993-1994, elle se plaçait au 20ème rang (sur 27) pour son taux d'encadrement. Il convient de signaler que les enseignants d'EPS en poste à l'IUFM peuvent dans leur service assurer 40 h chacun dans la préparation PLC1 CAPEPS, horaire qui est déduit, sous forme d'heures complémentaires, des moyens que l'IUFM donne à la Faculté.

D'autre part, elle se plaçait en 16ème position pour la proportion d'emplois universitaires dans son potentiel enseignant : 2 emplois de professeurs - l'un créé en 1992, l'autre en 1994 - et 9 emplois de maîtres de conférences sur 44. Cette situation est particulièrement préjudiciable au développement de la recherche et des formations de 3ème cycle.

Enfin, elle ne bénéficie d'aucun emploi pour l'enseignement des langues vivantes ; ce qui la conduit à faire appel à des vacataires assez nombreux (3 professeurs, 6 maîtres de conférences, 2 professeurs agrégés et 8 certifiés d'EPS, ainsi que quelques étudiants de 3ème cycle).

Enfin, elle n'a plus, en 1994-1995, les 2 emplois ATER dont elle disposait en 1993-1994.

Les personnels IATOS

La Faculté des sciences du sport est certainement la plus démunie de l'université en personnel IATOS puisqu'elle ne dispose que de 13 emplois (en réalité 12,5 emplois, 1,5 emploi étant pris en charge sur fonds propres), ainsi répartis :

- 7 emplois administratifs (1 SASU, 2 adjoints administratifs, 4 agents administratifs) dont 1 à temps partiel (80%). Ce nombre, ainsi que la qualification des personnels sont sensiblement insuffisants compte tenu de la lourdeur des charges de gestion. En particulier, bien qu'informatisé, le service de la scolarité, auquel sont affectés 2 agents, doit assumer des tâches très importantes, en raison de la structure modulaire des enseignements et des examens, et de la nécessité d'assurer un suivi particulier pour les 45 sportifs de haut niveau accueillis à la Faculté, et gérer un grand nombre de conventions individuelles destinées à régler l'accueil des étudiants dans des structures de compétition pour la pratique de leurs activités physiques et sportives. Pour sortir des difficultés, plusieurs enseignants ont dû accepter d'assurer des fonctions administratives (responsabilité des services financiers, ou encore de la bibliothèque) et se sont formés à cet effet. Depuis peu, la surveillance de la bibliothèque et la gestion des prêts ont été confiées à un jeune objecteur de conscience accomplissant ses obligations nationales ; de même, aucun moyen de secrétariat n'ayant pu, jusqu'ici, être obtenu pour la recherche, la Faculté vient de recruter une personne, sur fonds propres (CES) ;

- 1 emploi d'infirmière (à 80%). Relativement rare, puisque seule une autre UFR STAPS en a également un, cet emploi est tout à fait utile en raison du volume des activités ;

- 1 emploi de technicien informatique (ARF) : la personne qui l'occupe est submergée par les charges et sa compétence est fréquemment à la limite des demandes, notamment pour celles qui sont liées aux activités de recherche ;

- 4 personnels ouvriers et de service assurent le gardiennage, le nettoyage et l'entretien des locaux.

Les ressources matérielles

Les locaux

Les locaux, de construction récente, sont très bien entretenus. Ils sont implantés, rue de l'université à Ronchin, sur un terrain de 7 700 m² auxquels se sont ajoutés 600 m² à usage de parking (repris sur le stade universitaire). La construction de l'ensemble actuel s'est faite en deux temps : 2 630 m² en 1975-1976 (sur plan de relance : financement couvert par le ministère de la Jeunesse et des sports) auxquels s'est ajoutée une extension de 2 097 m² (bâtie dans le cadre du plan Université 2 000). Un peu plus de 3 000 m² sont consacrés à l'enseignement et à la recherche.

En l'état actuel des effectifs, ces locaux sont juste suffisants pour accueillir l'ensemble des étudiants.

Les équipements

La *bibliothèque* comporte 4 100 ouvrages et 100 revues. Elle dispose d'un système de prêt pour les étudiants ; elle est normalement ouverte de 8 h 30 à 18 h. Elle est gérée par un enseignant ; la surveillance et le suivi des prêts sont assurés par un objecteur de conscience accomplissant ses obligations nationales.

L'UFR STAPS ne dispose pas d'*installations sportives* particulières ; ses étudiants utilisent les trois équipements universitaires gérés par le SUAPS : la salle A. Chatelet, la salle A. Debeyre et le complexe sportif Gaston-Berger.

Entre les différentes catégories d'utilisateurs accueillis sur ces sites, la répartition s'établit de manière à préserver une priorité, le matin et sur toutes les installations, aux étudiants de la Faculté des sciences du sport. Mais il reste que cette solution permet tout juste de répondre aux besoins actuels ; or la situation va nécessairement s'aggraver pour deux raisons : d'une part, l'augmentation des effectifs des étudiants ayant une pratique sportive obligatoire, d'autre part, le déplacement de la Faculté de droit dont les étudiants ne pourront plus utiliser l'ESUM de Villeneuve d'Ascq. Il est donc urgent de trouver une solution pour la prochaine année universitaire.

Une autre difficulté importante tient à l'extrême dispersion des sites sportifs ; si le complexe Gaston-Berger est à proximité immédiate de l'UFR STAPS, l'éloignement des autres installations constitue un handicap très lourd compte tenu de la diversité des disciplines sportives que sont astreints à pratiquer les étudiants de l'UFR.

Le budget

Pour l'année 1995, le budget s'élevait à 4 500 KF. Les principales recettes provenaient de la subvention d'Etat (3 280 KF) et des droits universitaires (530 KF). Ces chiffres sont en légère augmentation par rapport à 1994 ; en revanche, le montant des taxes d'apprentissage s'est réduit de 250 KF à 50 KF.

Le principal poste de dépenses est constitué par les charges de personnel (1 888 KF - 1 733 KF en 1994) ; les dépenses de documentation technique et de bibliothèque sont relativement réduites (de l'ordre de 90 KF, comme en 1994).

3 - Les formations

La Faculté des sciences du sport de Lille II est l'une des 4 UFR françaises de STAPS à organiser l'ensemble des cursus de formation : DEUG, DEUST, licence (5 options), maîtrise (3 mentions), DESS, DEA (cohabilité) et doctorat.

Le DEUG STAPS

Accès

Comme dans l'ensemble des UFR STAPS, l'accès au DEUG STAPS est soumis à une procédure de sélection qui remonte à l'origine des instituts d'éducation physique et sportive, et qui, même si sa légalité est discutable ainsi qu'en ont décidé plusieurs tribunaux administratifs, est pratiquement indispensable en raison tant de la part importante réservée, dans les formations, aux activités physiques et sportives, que des capacités d'accueil limitées des installations. Globalement, le nombre de candidatures présentées a considérablement augmenté, et si les UFR STAPS ont dû faire un très gros effort pour répondre à cette demande sociale malgré l'insuffisance de leurs moyens de formation, la proportion du nombre d'admis à l'inscription par rapport au nombre de candidats continue de baisser (en 1984, 2 056 pour 9 347 candidats dans l'ensemble de la France, soit 22% ; en 1989, 2 177 pour 11 731, soit 18,56% ; en 1994, 3 891 pour 26 104, soit 14,91%). Cette procédure de sélection, dite "D 0", est, pour l'essentiel, organisée sur la base d'épreuves physiques mises en place par chaque UFR ; les sportifs de haut niveau relèvent d'un régime particulier : soit que, comme à Lille II, ils soient dispensés des tests, soit qu'ils bénéficient de points de bonification ; enfin, le tiers des UFR tient compte également des résultats scolaires et/ou de ceux du baccalauréat ; la Faculté des sciences du sport de Lille II relève de cette dernière catégorie.

Pour la rentrée universitaire 1994, 1 900 dossiers avaient été demandés, 708 candidats se sont présentés aux épreuves, 344 ont obtenu la moyenne, et 172 ont été admis à s'inscrire (soit une proportion de 24,3%, sensiblement égale à celle de la rentrée 1993, où 150 étudiants avaient été admis à s'inscrire en 1ère année). Toutefois, 16 candidats écartés ont dû être inscrits, en conséquence d'un jugement rendu par le tribunal administratif. Il est certain que si les recrutements ne peuvent pas être ajustés à la capacité d'accueil de l'établissement et des installations sportives (175 places, à Lille II), la Faculté des sciences du sport, comme les autres UFR STAPS, sera vouée à une totale paralysie.

Programmes et pédagogie

Les programmes du DEUG ne sont pas répartis en 2 années distinctes, mais organisés en 12 modules :

- 6 modules de 1er niveau, représentant 620 h 30 d'enseignement ;
- 6 modules de 2ème niveau, représentant 620 h.

Tous les enseignements correspondants sont obligatoires, des options n'étant ouvertes, entre différentes disciplines, qu'à l'intérieur de certains modules.

Chacun des modules de 2ème niveau correspond à un module de 1er niveau :

- soit qu'il le prolonge ; ainsi, les disciplines ou groupes de disciplines Théorie et pratique de performance, Théorie et pratique d'apprentissage, Psychologie-sociologie-histoire, Sciences de l'éducation et préprofessionnalisation, donnent lieu, chacune, à un module de 1er niveau et à un module de 2ème niveau ;
- soit qu'il permette de choisir, au niveau 2, une option écartée au niveau 1 : c'est le cas du module Outils de communication qui, en plus d'une langue étrangère, obligatoire, offre un choix entre Audiovisuel, Statistiques et Informatique, l'option retenue au niveau 1 ne pouvant être reprise au niveau 2.

Chaque étudiant doit indiquer ses choix avant le 15 novembre ; et bien que les enseignements ne soient pas répartis en années distinctes, il n'est pas possible de se constituer un programme à la carte ; le principe est, en effet, qu'un étudiant ne peut s'inscrire dans un module 2 s'il n'est pas titulaire du module 1 correspondant. Dans le même sens, et pour maîtriser les effectifs dans les modules 2, il est prévu que lorsque les capacités d'accueil y seront atteintes, priorité sera donnée pour l'inscription dans ces modules aux étudiants titulaires de la totalité des modules de 1er niveau.

En définitive, ce système présente l'avantage de permettre un aménagement individualisé des études, voire un étalement, en évitant les inconvénients du redoublement. Mais sa gestion est particulièrement lourde.

La part pratique de la formation est importante ; en plus des travaux dirigés et des travaux pratiques pouvant être organisés dans chaque discipline enseignée, elle consiste en des activités physiques et sportives représentant, dans les modules correspondants, 220 h pour le 1er niveau (100 h d'une pratique de performance choisie par l'étudiant, dont 50 à la Faculté et 50 en convention avec un club, et 120 h de pratique d'apprentissage, dans 4 disciplines relevant, chacune, d'une famille d'activités physiques et sportives différente de celle choisie en pratique de performance), et 200 h pour le 2ème niveau (50 h de pratique de performance, à la Faculté ou dans un club, et 150 h de pratique d'apprentissage dans les 5 familles d'activités physiques et sportives).

A la quantité d'activités sportives s'ajoutent les difficultés tenant à la dispersion des installations sportives où doivent se rendre les étudiants en fonction des disciplines pratiquées ; il en résulte fréquemment, vers la mi-décembre, une période de fatigue et de blessures dont les effets se prolongent parfois jusqu'à la mi-février.

Enfin, il convient de noter que les enseignements de langue vivante sont obligatoires. La part qui leur est accordée (2 x 25 h, en 2 années) paraît le maximum possible, compte tenu des moyens dont dispose l'établissement.

Contrôle des connaissances

Il est organisé suivant un système de modules, chaque module étant noté distinctement et obtenu lorsque la moyenne des notes délivrées est supérieure à 10 sur 20 ; les compensations de notes ne sont qu'exceptionnellement possibles : elles ne sont prévues qu'entre certains couples de modules d'un même niveau, à la condition que dans aucun des deux l'étudiant n'ait obtenu une note inférieure à 8 sur 20.

Le DEUG est obtenu quand les 12 modules sont acquis ; il peut être assorti de mentions.

La part réservée au contrôle continu intervient pour 40%, au plus, dans la notation d'ensemble. Tous les modules d'enseignement donnent lieu à des épreuves terminales qui ne comportent pas d'admissibilité.

Deux sessions annuelles sont organisées. Toutefois, pour les modules comportant des épreuves physiques, le contrôle des performances se fait au cours de manifestations programmées dans l'année ; quant aux épreuves des modules Théorie et pratique d'apprentissage (niveaux 1 et 2), elles sont organisées à la fin de chaque cycle d'enseignement, une session de rattrapage pouvant être mise en place pour les étudiants blessés.

Des régimes particuliers sont prévus :

- pour les étudiants salariés ne pouvant suivre la totalité des cours : ils sont autorisés à ne subir que les épreuves du contrôle terminal ;
- pour les étudiants sportifs de haut niveau : des solutions individuelles peuvent être envisagées ;
- pour les professionnels ayant repris des études : ils pourront obtenir le maintien, pendant 3 ans au plus, de notes attribuées à certaines épreuves de modules non obtenus.

Pour l'année universitaire 1993-1994, les résultats sont les suivants (on distinguera DEUG 1 et DEUG 2, en ne plaçant sous cette dernière rubrique que les étudiants titulaires des 6 modules de niveau 1) :

	Inscrits 1ère fois	Inscrits 2ème ou 3ème fois	Reçus	Taux de réussite
DEUG 1	158	21	121	67,60%
DEUG 2	145	35	131	72,78%

En 1992-1993, les taux de réussite étaient de 74,26%, pour le DEUG 1, et de 57,43%, seulement, pour le DEUG 2.

Les derniers résultats se rapprochent des taux de réussite globalement déterminés pour l'ensemble des UFR STAPS, et qui sont, respectivement, de 68,46% et de 73,58%, en 1993-1994 (ils étaient de 69,49% et de 70,18%, en 1992-1993). Ces pourcentages importants s'expliquent, pour l'essentiel, par le filtrage que constitue l'examen préalable à l'inscription en 1ère année.

La licence STAPS

Accès

L'accès aux études de licence STAPS est de droit pour les titulaires du DEUG STAPS ; il est également ouvert aux étudiants ayant obtenu 10 modules (sur 12) du DEUG STAPS de Lille II, et bénéficiant d'une dérogation individuelle accordée par le président de l'université, sur proposition du jury du DEUG. Peuvent enfin être admis à s'inscrire les candidats non titulaires du DEUG STAPS en considération, soit de leur niveau d'études, soit de leurs expériences professionnelles, soit encore de leurs acquis personnels.

Programmes et pédagogie

Le programme des études de licence comporte 550 h, réparties en 5 modules obligatoires dont le contenu varie suivant le choix fait par l'étudiant entre les 5 options proposées. Ces options sont : Education et motricité, Management du sport, Activités physiques adaptées, Entraînement sportif et performance motrice et Audiovisuel, sport et communication.

Pour chaque option sont prévus :

- 1 module Théorie et pratique des APS, constitué de pratiques sportives et variant, tant dans sa durée (150 h ou 200 h), que dans sa composition (une ou plusieurs disciplines sportives) en fonction de l'option choisie, voire du projet de carrière de l'étudiant ;
- 2 modules de 100 h chacun, dans le domaine des Sciences de la vie et dans celui des Sciences de l'homme et de la société, identiques pour toutes les options : l'un portant sur la physiologie, l'apprentissage moteur et la théorie des APS, l'autre, sur la sociologie, l'histoire et la psychologie ;
- 1 module Professionnalisation de 100 ou 150 h , adapté à l'option choisie ;
- 1 module Etude/stage, de 50 h, identique pour toutes les options, sauf pour l'option Management du sport où il doit porter sur la théorisation des pratiques d'animation et l'animation d'un événement, sa durée étant alors de 100 h.

La part des enseignements pratiques est comparable à celle définie dans le DEUG. On regrettera que la place accordée à l'enseignement des langues vivantes soit, en revanche, beaucoup plus modeste que dans le 1er cycle : cet enseignement ne figure, en effet, que sous forme optionnelle dans les formations Management du sport et Audiovisuel, sport et communication. On peut également regretter que, dans l'option Management du sport, ne soit prévu aucun enseignement sur les institutions sportives et que les étudiants doivent attendre la maîtrise pour aborder une présentation "compacte" (75 h) des "cadres juridiques du sport" ; aucun cours ne semble porter directement sur la gestion d'une association sportive.

Contrôle des connaissances

Son organisation repose sur le même principe que celle du DEUG : un système de modules capitalisables. La licence est obtenue quand les 5 modules sont acquis par l'obtention d'une moyenne de 10 sur 20, au moins, dans chacun d'eux. Elle peut être assortie de mentions.

La part réservée au contrôle continu intervient pour 40%, au plus, dans la notation d'ensemble. Les matières enseignées dans chacun des modules donnent lieu à un contrôle qui se présente soit sous la forme d'un examen terminal classique, soit sous celle d'un exercice pratique ou d'un dossier remis par le candidat, soit encore sous les deux formes combinées. Seules, les activités physiques et sportives relèvent d'un mode de contrôle particulier : elles font l'objet d'une évaluation pratique et théorique, et lorsqu'elles comportent la prise en compte de performances, celles-ci sont relevées au cours de manifestations programmées dans l'année.

Pour les épreuves de chaque module, une 2ème session est organisée à la rentrée universitaire. Dans chaque matière où il devra subir à nouveau un contrôle des connaissances, l'étudiant pourra, soit conserver sa note de contrôle continu, soit la remplacer par une nouvelle note attribuée au travail qu'il aurait refait, soit encore se soumettre uniquement à une épreuve terminale : il arrête son choix lors de son inscription à la session d'examens.

Comme pour le DEUG, des régimes particuliers sont prévus au profit des étudiants salariés, des sportifs de haut niveau, et des professionnels ayant repris leurs études.

Les taux de réussite sont les suivants :

	Inscrits 1ère fois	Inscrits 2ème ou 3ème fois	Reçus	Taux de réussite Lille II	Taux de réussite France
1992-1993	178	53	155	67,10%	70,95%
1993-1994	158	21	121	67,60%	68,48%

La maîtrise STAPS

Accès

Sont admis de plein droit à s'inscrire en maîtrise les titulaires de la licence STAPS. Peuvent être accueillis également les étudiants ayant obtenu 4 modules (sur 5) de la licence STAPS de Lille II si une dérogation individuelle leur est accordée par le président de l'université, sur proposition du jury de licence, ainsi que les candidats justifiant d'un niveau d'études, d'expériences professionnelles ou d'acquis personnels estimés suffisants. Enfin, dans le cadre de la formation professionnelle continue, les professionnels sont admis à s'inscrire à des modules particuliers d'enseignement.

Programmes et pédagogie

Les étudiants de maîtrise ont le choix entre 3 formations, chacune correspondant à une mention particulière : Education et motricité, Management du sport et Activités physiques adaptées. Ces 3 formations constituent la suite directe de 3 des 5 options organisées en licence ; les étudiants titulaires des 2 autres options ne peuvent donc trouver, en maîtrise, une mention leur permettant de poursuivre leurs études selon l'orientation choisie en licence. Au demeurant, les étudiants se destinent traditionnellement à l'enseignement et préparent le CAPEPS dans une très forte majorité. Aussi, la mention Education et motricité, dont le programme correspond très largement à cette préparation, est-elle très demandée, les autres mentions ne recevant que des effectifs beaucoup plus réduits. En effet, les inscriptions pédagogiques se répartissaient, en 1994-1995, comme suit :

- mention Education et motricité :	208
- mention Management du sport :	32
- mention Activités physiques adaptées :	20
- total :	260

Dans ces conditions, on comprend que l'UFR STAPS ait préféré concentrer l'organisation de la maîtrise en ne prévoyant, compte tenu des moyens dont elle dispose, que 2 autres mentions : la mention Management du sport, dont les titulaires peuvent se présenter à différents concours, notamment ceux de la fonction publique territoriale (à noter, de plus, que 50% des inscrits dans cette mention sont des professionnels admis par équivalence), et la mention Activités physiques adaptées, correspondant à l'un des axes développés dans la Faculté, et pouvant déboucher sur des emplois dans des établissements spécialisés.

Chacune des mentions comporte 550 h d'enseignement réparties en 4 modules, dont chacun est adapté au type de formation choisi : Théorisation et pratique des activités physiques et sportives, Etude pluridisciplinaire (on regrettera l'absence d'un enseignement en économie du sport dans le module Management), Enseignement spécifique à la mention, et enfin Etude et recherche/stage (l'étudiant pouvant, en fonction de son projet personnel, effectuer soit un stage à caractère pratique, soit un stage en laboratoire).

Aucune place n'est réservée à l'enseignement des langues vivantes.

Contrôle des connaissances

Le système de contrôle des connaissances est organisé suivant les mêmes principes qu'en licence.

Il est à remarquer que les taux de réussite sont particulièrement faibles, surtout par rapport à ceux du DEUG et de la licence.

	Inscrits 1ère fois	Inscrits 2ème ou 3ème fois	Reçus	Taux de réussite Lille II	Taux de réussite France
1992-1993		202	31	15,34%	28,71%
1993-1994	160	99	41	15,83%	26,46%

Cet important taux d'échec tient à plusieurs raisons :

- d'abord, il semble que près de la moitié des étudiants sont inscrits en maîtrise alors qu'ils n'ont obtenu que 4 modules sur les 5 requis pour avoir la licence ; il leur faut donc combler ce handicap ;

- ensuite, et surtout, la plupart d'entre eux, inscrits en maîtrise mention Education et motricité, préparent simultanément le CAPEPS, car il suffit, pour s'y présenter, d'être titulaire de la licence ; ils travaillent donc particulièrement les matières de maîtrise qui sont au programme de ce concours, lequel est leur principal objectif. Ils laissent de côté le diplôme de maîtrise, au point qu'en 1992-1993, sur 202 inscrits à cet examen, 100 seulement se sont présentés aux épreuves. Ceux qui ne sont pas reçus au concours doublent, voire triplent la maîtrise, au point que dans les 4 dernières années, les effectifs de 2ème cycle ont pratiquement doublé.

Il y a là un véritable problème qui ne pourra se résoudre que par l'orientation des études - et des esprits! - vers d'autres débouchés, ce que la Faculté des sciences du sport s'attache à réaliser en proposant des options nouvelles.

Le diplôme d'études supérieures spécialisées EURETOS

Ce diplôme, Tourisme, loisirs, sport : aménagement et gestion, cohabilité avec Lille I, a 4 ans d'existence. La formation, dirigée par un professeur de l'UFR de géographie et d'aménagement de Lille I, prépare à des fonctions de concepteur ou de responsable spécialisé en matière d'aménagement et de gestion des espaces et des équipements de loisirs, tourisme et sport, fonctions qui intéressent aussi bien le secteur public que le secteur privé.

Ce DESS s'adresse à des candidats titulaires d'une maîtrise ou d'une expérience professionnelle de responsabilité d'au moins 5 années dans le secteur d'activité concerné, et maîtrisant l'anglais (en raison de la dimension européenne de la formation). La sélection se fait sur examen des dossiers et après deux entretiens, dont un en anglais. Les promotions sont de 15 à 20 étudiants, recrutés parmi une quarantaine de candidats et issus de la maîtrise STAPS dans la proportion d'un tiers, en général ; le plus grand nombre vient de géographie, quelques autres de LEA ou encore de sciences économiques. Presque tous les étudiants obtiennent le diplôme :

	Inscrits	Reçus
1992-1993	20	17
1993-1994	17	16
1994-1995	18	

Les enseignements, regroupés en 6 modules, portent sur l'aménagement, la gestion stratégique et la gestion des entreprises, le droit, l'économie et la sociologie, les langues vivantes et la communication ; une option est ouverte entre aménagement et gestion. Le programme comporte également un voyage d'études à l'étranger et un stage de 3 mois en entreprise donnant lieu à la rédaction et à la soutenance d'un rapport.

Le DEA Facteurs de la performance motrice

L'habilitation à délivrer ce diplôme a été donnée conjointement aux universités de Paris V, Paris VI, Paris X et Lille II.

La formation est ouverte, notamment, aux étudiants titulaires d'une maîtrise STAPS. Elle a accueilli, en 1992-1993, 6 étudiants ; 4 se sont présentés à l'examen et 2 ont été reçus ; en 1993-1994, sur 8 inscrits, 5 ont obtenu le DEA ; en 1994-1995, 5 étudiants sont inscrits.

Pour Lille II, les activités des étudiants sont dirigées par un professeur qui est également responsable du Laboratoire d'études de la motricité humaine. Ce laboratoire, reconnu par l'université de Lille II (Bonus Qualité Recherche) a sollicité sa reconnaissance comme équipe d'accueil par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche. Il constitue un laboratoire d'accueil pour les étudiants du DEA ; deux autres équipes de recherche peuvent également accueillir ces étudiants : le Laboratoire de physiologie et le Service d'explorations fonctionnelles respiratoires du CHRU de Lille.

La formation continue et les diplômes professionnalisés

Le DEUST Animation des activités physiques et sportives dans la cité

Cette formation comporte 1 200 h 30 d'enseignements répartis en 2 années : 588 h agencées en 6 modules, pour la 1ère ; et 612 h 30, également regroupées en 6 modules, pour la 2ème. Son organisation, ainsi que celle du contrôle des connaissances sont relativement proches du système défini pour le DEUG STAPS. Toutefois, on ne retrouve pas les 2 modules Outils de communication (1er et 2ème niveaux) ; ils sont remplacés par 2 modules destinés à préparer les étudiants à l'examen du Brevet d'Etat d'éducateur sportif 1er degré, diplôme exigé pour l'exercice, à titre professionnel, des fonctions d'éducateur sportif. Enfin, la 2ème année comprend un stage de 150 h environ qui donne lieu à un rapport écrit et à une soutenance.

Le DEUST est ouvert aux candidats titulaires du baccalauréat, ou d'un diplôme équivalent, ou ayant une expérience professionnelle d'au moins 5 années dans le domaine des activités physiques, sportives et de loisirs. Environ 200 dossiers de candidature sont déposés tous les ans ; la sélection se fait sur dossier, et compte tenu de la qualité des candidats, la capacité d'accueil (une trentaine de places) est régulièrement dépassée : ainsi, une cinquantaine de dossiers ont été retenus en vue de l'inscription pour l'année universitaire 1994-1995.

	1992-1993		1993-1994		1994-1995
	Inscrits	Reçus	Inscrits	Reçus	Inscrits
DEUST 1	37	33	40	27	50
DEUST 2	32	27	35	25	40

D'une manière générale, les promotions sont constituées, pour 1/3, par des titulaires du baccalauréat et d'un autre diplôme (Brevet d'Etat 1er degré, ou BESAPT), pour 1/3, par des candidats ayant une expérience professionnelle, et pour le 1/3 restant, par des étudiants qui n'ont pas été admis en DEUG STAPS mais qui présentent un dossier intéressant (sportif de bon niveau, bon baccalauréat...).

Parmi ceux qui ont obtenu le DEUST, les 3/4 intègrent la licence option Management du sport, voire option Education et motricité : dans ce dernier cas, il n'est pas rare qu'ils obtiennent des résultats satisfaisants au CAPEPS.

En définitive, le DEUST constitue, dans une assez large mesure, une filière de rattrapage pour des étudiants de qualité qui n'ont pu satisfaire aux épreuves physiques d'entrée en DEUG.

Le diplôme d'université Activités physiques et sportives et système éducatif

Cette formation à laquelle peuvent s'inscrire les licenciés STAPS, ou ceux qui possèdent un diplôme de niveau Bac + 3 admis en équivalence, a principalement pour objet de permettre aux professeurs d'EPS, titulaires du CAPEPS, d'accéder à la maîtrise STAPS, mention Education et motricité.

Le diplôme est obtenu en cas de succès aux épreuves terminales des 2 modules que comporte la formation : Aspects socio-historiques et psychologiques des APS et Aspects moteurs et bioénergétiques des APS ; ce qui suppose la moyenne de 10 sur 20 dans chacun d'eux.

Toutefois, la réussite à l'un, seulement, des modules permet au titulaire d'un CAPEPS de se prévaloir de son acquis professionnel, pour solliciter une équivalence des 3 premiers modules de la maîtrise. Si cette équivalence lui est accordée, le bénéficiaire pourra obtenir la maîtrise en se soumettant aux épreuves du seul module 4 : Etude et recherche/stage. C'est là une démarche particulièrement intéressante dans la mesure où elle incite les professeurs d'EPS à s'engager dans une activité de recherche.

Le diplôme d'université Master européen en activités physiques adaptées

Ce diplôme, European Master's Degree in Adapted Physical Activity (EMDAPA), est un diplôme "post gradué" (niveau DEA) à vocation d'enseignement et de recherche. Il a été mis en place en 1991-1992 sous une référence d'habilitation ERASMUS. Son programme a été élaboré en collaboration avec 9 universités européennes : l'université libre de Bruxelles, l'université catholique de Louvain (université-hôte du programme ERASMUS), l'université de Copenhague, l'université de Loughborough, l'université supérieure de Newcastle, l'université des techniques de Lisbonne, l'université Joseph Fourier de Grenoble, l'université libre d'Amsterdam, l'université libre de Berlin ; il a été, ensuite, élargi aux universités d'Athènes, Barcelone, Heidelberg, Jyväskylä, Cologne, Lille II, Madrid, Montpellier I, Nottingham, Oslo et Zurich.

Ce diplôme répond au besoin de coopération entre les différentes universités européennes proposant déjà des formations relatives à l'éducation physique et sportive des personnes handicapées ; chacune a compétence pour le délivrer à ses propres étudiants. Le financement de la formation est assuré au titre des programmes de coopération interuniversitaire ERASMUS. Des bourses destinées à compenser le surcoût des études suivies à l'étranger sont prévues pour les étudiants.

La Faculté des sciences du sport de Lille II organise une licence et une maîtrise STAPS, mention Activités physiques adaptées. Sa participation au Master européen s'inscrit donc dans la continuité de cette spécialisation. Certains de ses étudiants engagent des travaux de 3ème cycle dans ce domaine, et peuvent être accueillis soit dans le Laboratoire d'études de la motricité humaine (LEMH), soit dans le laboratoire Sport, intégration, cultures, qui, l'un et l'autre, s'intéressent au thème des handicaps et des activités physiques adaptées. Il existe donc localement toutes les ressources autorisant un encadrement de qualité pour les étudiants du diplôme européen.

La formation est ouverte aux étudiants titulaires d'un diplôme d'éducation physique, mention APA, ou de tout autre diplôme équivalent ; la maîtrise STAPS mention Activités physiques adaptées constitue le diplôme français de référence. Il appartient à l'université délivrant le diplôme de sélectionner les candidats en fonction de leurs connaissances et aptitudes et de leur maîtrise de la langue anglaise dans laquelle sont dispensés les enseignements.

La 1ère partie de la formation est théorique : elle s'effectue à l'université catholique de Louvain pendant 16 semaines, de septembre à décembre ; d'une durée totale de 300 h, elle comprend une série d'enseignements généraux (190 h) et une phase plus spécialisée (options APA et incapacités sensori-motrices, APA et incapacités physiologiques, APA et incapacités psychosociales). Elle donne lieu à un contrôle des connaissances par examen terminal débouchant, en cas de succès, sur la délivrance d'un "Master's degree".

La 2ème partie a pour objet d'offrir aux étudiants un stage pratique ainsi que l'occasion de réaliser un projet de recherche, lequel doit donner lieu à la rédaction d'un mémoire à soutenir, au plus tard, pendant l'année universitaire qui suit la 1ère année d'études (il ne peut donc être pris que 2 inscriptions consécutives en vue d'obtenir le diplôme). Cette 2ème partie ne peut se dérouler que dans l'une des universités faisant partie du programme, et sous la responsabilité pédagogique de celle-ci.

Le diplôme d'université European Master in Swimming Coaching

Ce diplôme d'université est organisé en collaboration avec les UFR STAPS de Montpellier et de Rouen, l'Institut national du sport et de l'éducation physique (INSEP), la Fédération française de natation, et bénéficie du soutien du Comité national olympique et sportif français (CNOSF).

La formation, prévue sur une période de 5 jours, est destinée à un approfondissement des connaissances et des techniques en matière d'entraînement des nageurs. Elle est ouverte aux candidats inscrits au Master européen, aux titulaires d'une maîtrise STAPS mention Entraînement, ainsi qu'aux cadres techniques de natation. Elle ne peut s'organiser que si elle réunit au moins 9 participants ; sa capacité d'accueil est limitée à 12 candidats. Elle comporte une partie théorique (cours magistraux, exposés et tables rondes), des séances d'acquisition puis de traitement de données, et une synthèse générale.

Chaque candidat doit réaliser une communication orale pendant le stage, puis un compte rendu dactylographié d'une dizaine de pages ; les deux exercices sont notés selon le même coefficient. Le diplôme est délivré à ceux qui ont obtenu une moyenne générale de 10/20.

Le diplôme d'université Sport et communication

Cette formation poursuit un double objectif :

- apporter aux étudiants en STAPS un complément de formation sur le journalisme sportif et la communication ;
- apporter aux étudiants en journalisme un complément de formation dans le domaine du sport et de la presse sportive.

Elle est organisée, en partenariat, par la Faculté des sciences du sport de Lille II, l'Ecole supérieure de journalisme de Lille, l'Union nationale des clubs universitaires (UNCU) et l'Union syndicale des journalistes sportifs français (USJSF) qui ont constitué, à cet effet et par convention entre eux, le Centre universitaire européen de sport et de communication. Elle est ouverte aux étudiants de licence STAPS, aux diplômés - ou admis en 2ème année - d'une école de journalisme agréée par la profession, ainsi qu'aux étudiants ou diplômés d'un cursus équivalent à l'étranger.

Elle comporte 72 h de cours, 6 h de conférences et 12 h de TP réparties sur 2 semaines à l'issue desquelles les étudiants subissent 2 épreuves écrites dont les notes, chacune sur 20, s'ajoutent à celle, également sur 20, attribuée pour la participation aux TP. Le diplôme d'université est délivré à ceux qui obtiennent une moyenne générale d'au moins 10 sur 20.

Les préparations aux concours

La préparation au CAPEPS

Peuvent s'inscrire à la préparation du CAPEPS externe, les étudiants titulaires d'une licence STAPS (ou diplôme équivalent), à condition qu'ils justifient de leur aptitude au sauvetage et au secourisme. Cette préparation est organisée par l'IUFM, en complémentarité avec les

enseignements de la maîtrise STAPS mention Education et motricité. Les étudiants qui préparent le CAPEPS sont co-inscrits université/IUFM (où, contrairement à ce qui se produit dans les autres disciplines, aucun contingentement n'est imposé). Mais seuls ceux qui le souhaitent et qui prennent une inscription complémentaire sont également inscrits en maîtrise. De la sorte, en cas d'échec au CAPEPS, ils ont la possibilité d'obtenir leur maîtrise, soit la même année, soit l'année suivante en complétant les modules déjà acquis.

Pour le CAPEPS interne, une préparation est également organisée en formation continue.

Les résultats des dernières années sont indiqués dans les tableaux suivants :

Les taux de réussite au CAPEPS externe

	Lille II-IUFM			Académie de Lille			France
	Inscrits	Reçus	%	Inscrits	Reçus	%	%
1992-1993	161	56	34,78	174	56	32,18	32,2
1993-1994	199	49	24,6	209	49	23,45	30,1
1994-1995	221						

Les taux de réussite au CAPEPS interne

	Lille II-MAFPEN			Académie de Lille			France
	Inscrits	Reçus	%	Inscrits	Reçus	%	%
1992-1993	58	36	62	148	36	24,32	31
1993-1994	50	39	78	128	39	30,46	34,5
1994-1995	40						

La préparation à l'agrégation

Une préparation aux épreuves du concours externe est organisée à destination des étudiants ; pour le concours interne, cette préparation se fait en formation continue.

Les taux de réussite à l'agrégation externe

	Lille II			Académie de Lille			France
	Inscrits	Reçus	%	Inscrits	Reçus	%	%
1992-1993	41	6	14,6	101	6	5,9	4,86
1993-1994	44	4	9,1	89	4	4,5	5,5
1994-1995	45						

Les taux de réussite à l'agrégation interne

	Lille II			Académie de Lille			France
	Inscrits	Reçus	%	Inscrits	Reçus	%	%
1992-1993	44	11	25				
1993-1994	52	8	4,16	142	8	5,6	9,05
1994-1995	60						

4 - La recherche

A la Faculté des sciences du sport, deux équipes de recherche sont constituées, l'une et l'autre reconnues par l'université (Bonus Qualité Recherche) : le Laboratoire d'études de la motricité humaine, et le laboratoire Sport, intégration, cultures.

Le Laboratoire d'études de la motricité humaine

Le Laboratoire, placé sous la direction d'un professeur, regroupe 5 enseignants-chercheurs et un doctorant. Ses travaux portent principalement sur deux thèmes : motricité et performance (évaluation des effets de charges d'entraînement sur les paramètres de la performance motrice chez des sportifs de haut niveau, nageurs en particulier, des enfants scolarisés, ou encore des personnes handicapées au travers de leurs activités de réadaptation), et contrôle et apprentissage moteur (approches de type psychologique et psychophysique sur des sportifs valides ou des sujets handicapés).

Le Laboratoire dispose d'un équipement technique qui semble permettre une mise en oeuvre satisfaisante des méthodes utilisées. Il bénéficie de la collaboration scientifique du Département de génie biologique de l'université de Compiègne (UA CNRS 858), de celle du Centre d'études de l'optimisation de la performance de l'université de Montpellier, ainsi que, localement, de celle du Laboratoire de physiologie de la Faculté de médecine, du Service d'explorations fonctionnelles respiratoires du CHRU de Lille, du Laboratoire de physiologie neuromusculaire de Lille I et du Laboratoire d'automatique industrielle et humaine de l'université de Valenciennes.

Il est laboratoire d'accueil pour les étudiants du DEA Facteurs de la performance motrice.

Le laboratoire Sport, intégration, cultures

Placé sous la responsabilité d'un maître de conférences, il rassemble 3 enseignants-chercheurs et 5 doctorants. Il est la continuation du Laboratoire d'analyses socioculturelles des activités physiques et sportives, qui s'est restructuré en raison de la mise en place d'une nouvelle équipe dont les travaux sont consacrés à l'analyse des cultures sportives et de leurs fonctions sociales (réponses sociopolitiques ou institutionnelles aux problèmes de l'intégration des jeunes en difficulté, réponses du sujet confronté à une dynamique d'intégration).

Il s'agit d'une jeune équipe de recherche, dynamique, dont les travaux ont déjà donné lieu, en quelques années à d'assez nombreuses communications ou publications dans des ouvrages collectifs ou des revues françaises ou étrangères, certaines à comité de lecture.

Elle est également équipe d'accueil pour les étudiants du DEA.

Les thèses

En janvier 1995, 4 étudiants sont inscrits en préparation de thèse de doctorat, ce qui est particulièrement modeste, même en tenant compte du fait que la recherche en STAPS est relativement récente : sur les 29 UFR françaises de STAPS, seules 13 ont des inscrits en thèse (en tout, 294). La raison en est, à l'évidence, le manque d'encadrement jusqu'à une période toute récente, puisque, jusqu'en 1992, l'établissement était dépourvu d'emploi de professeur, et que la proportion d'emplois d'enseignants à statut universitaire est encore faible. C'est sans doute la principale difficulté dont souffre la Faculté des sciences du sport.

5 - Les relations de la Faculté des sciences du sport

Avec le reste de l'université

La Faculté des sciences du sport entretient des liens naturels avec le SUAPS qui est le gestionnaire des installations sportives universitaires utilisées par ses étudiants.

Avec les autres établissements de la ville

La Faculté des sciences du sport entretient des relations de collaboration avec différentes équipes ou laboratoires déjà cités. Il convient de mentionner également les rapports établis avec le Centre lillois de recherche en analyse du sport créé, il y a quelques années, à Lille III. Elle a surtout des relations privilégiées avec l'IUFM à la mise en place et au fonctionnement duquel elle a été et est étroitement associée ; les étudiants en maîtrise STAPS qui préparent le CAPEPS bénéficient d'ailleurs d'un accueil particulièrement favorable à l'IUFM, puisque sont "co-inscrits" dans les deux établissements 199 candidats au concours externe et 40 au concours interne.

Enfin, elle est conduite à de fréquents contacts avec le Mouvement sportif dont certains responsables participent à ses instances ; de plus, sur les 25 disciplines sportives proposées en option à ses étudiants, 9 ne sont pas totalement enseignées à la Faculté, mais peuvent être pratiquées grâce à un partenariat établi notamment avec des clubs sportifs.

Avec l'étranger

L'UFR STAPS a accueilli, en 1993-1994, 15 étudiants étrangers, dont 3 ressortissants de pays de la Communauté européenne ; pour 1994-1995, ces chiffres sont, respectivement, de 24 et 12. Des conventions sont établies avec les universités libres de Louvain et de Bruxelles.

6 - Conclusion et recommandations

La Faculté des sciences du sport a bien su s'intégrer dans l'université ; elle est l'une des rares UFR STAPS à disposer de l'ensemble des cursus universitaires. Mais elle porte encore les marques de son origine ; et les étudiants y entrent toujours avec, pour objectif le plus fréquent, de devenir enseignants d'EPS. Même si, pour des raisons évidentes d'aptitude physique des candidats et aussi de capacité d'accueil des installations, une sélection est organisée à l'entrée, le nombre de postes, non négligeable, mis au concours du CAPEPS, n'offre un débouché qu'à un nombre limité d'étudiants.

Aussi, la Faculté s'est-elle efforcée, avec succès, de renforcer la préparation à ce concours, en liaison avec l'IUFM, et d'adapter, à cet effet, ses programmes de maîtrise ; elle a su également en développant des partenariats au sein de réseaux universitaires internationaux, ou avec l'Ecole de journalisme de Lille, ou encore en associant des enseignants d'autres facultés, créer des filières nouvelles pour offrir très opportunément d'autres orientations à ses étudiants.

Son point faible est la grande modicité des moyens dont elle dispose : en personnel enseignant, tout d'abord, notamment en enseignants de rang magistral (ce qui explique largement les difficultés qu'elle doit encore surmonter pour conforter ses activités de recherche), mais aussi en personnel administratif.

L'évolution qu'elle a su réaliser dans ces conditions témoigne d'une capacité de développement qui constitue certainement son atout majeur. Sa situation géographique doit lui permettre de jouer davantage encore la carte européenne.

L'université du droit et de la santé - Lille II

L'Institut universitaire de technologie (IUT C)

I - Présentation générale

L'IUT C de l'université de Lille II, installé à Roubaix, comprend 3 départements :

- Carrières juridiques (CJ),
- Techniques de commercialisation (TC),
- Statistiques et traitement informatique des données (STID).

Le nombre total d'étudiants s'élève, pour l'année universitaire 1994-1995, à 711. A ce titre, c'est actuellement un IUT de petite taille.

1 - Aperçu historique

La genèse

En 1974, a été créé, sur le site de Villeneuve d'Ascq, un département CJ. Ce département est resté seul pendant 8 années, jusqu'à la création d'un département TC en 1982. Ce dernier aurait été, à l'époque, créé sans moyens.

Parallèlement, une formation post-DUT a été mise en place sur le management de la distribution. Cette formation a donné naissance, en 1991, à un IUP du même nom.

En 1986, ces 3 formations, ainsi que les services centraux, déménagent à Roubaix dans les anciens locaux de la Poste.

L'essaimage sur Lens et la scission en 2 IUT

C'est en septembre 1986 qu'a été créé le site de Lens, avec la mise en place d'un département TC, auquel se sont ajoutés, en 1990, un département Gestion des entreprises et administrations (GEA) et, en 1993, un département Informatique.

Dans le même temps, en septembre 1992, le site de Roubaix se développe avec l'ouverture du département STID.

Le 15 septembre 1993, les 3 départements de Lens constituent un IUT de plein exercice et se séparent de l'IUT C de Lille II qui retombe à 3 départements.

Le fondateur et directeur de l'IUT est évincé en 1990 par un enseignant de Lens, actuellement directeur de l'IUT de Lens, et crée l'IUP Management de la distribution. L'IUT perd alors une formation continue de prestige fortement appuyée par le milieu professionnel. Ceux qui ont porté le projet sur Lens ont éprouvé un sentiment de déchirure. En poste depuis septembre 1994, le nouveau directeur, après une année d'administration provisoire, doit rebâtir un nouvel IUT.

2 - Les ressources humaines et matérielles

Les personnels

Les enseignants

Les tableaux suivants donnent la répartition des postes enseignants par catégorie, par département et par discipline :

Répartition par catégorie

Départements	MCF	PRAG/PRCE	Ass./PAST	ATER	Total	ETE
C J	3	6	4		13	18,5
TC	2	7	1	2	12	18,5
STID	2	3	1		6	8,5
Total	7	16	6	2	31	45,5
ETE	7	32	4,5	2	45,5	-
% ETE	0,15	0,70	0,10	0,04	-	-

NB : Un poste de PAST et un poste de PRAG ont été affectés à la formation continue.

De 48 avant la création de l'IUT de Lens, le nombre de postes est passé à 31 (dont 5 vacants), ce qui correspond à un total de 45,5 ETE selon la nomenclature SAN REMO. Les MCF sont au nombre de 7, les assistants, ATER et PAST au nombre de 8, les enseignants du 2nd degré au nombre de 16. Il n'y a pas de professeur.

Ecart par rapport aux normes SAN REMO

Départements	ETE	Effectif étudiant	Etudiants/ETE	San Remo	Ecart
C J	18,5	266	14	11,6	0,81
TC	18,5	294	16	11,6	0,72
STID	8,5	151	18	6,5	0,37
Total	45,5	711	16	-	-

NB : STID est considéré comme un département secondaire, bien que son statut soit mal défini.

Départements	ETE	Potentiel enseignant (heures)	Charge enseignement (heures)	Taux de couverture
C J	18,5	3 552	6 730	0,53
TC	18,5	3 552	7 307	0,49
STID	8,5	1 632	4 198	0,39
Total	45,5	8 736	18 235	0,48

Répartition des postes par département et par discipline

C J	Droit	Economie et Gestion	Langues et Lettres	Mathématiques Informatique	Total
MCF	2		1		3
PRAG/PRCE		3	3		6
Ass./PAST	4				4
Total	6	3	4		13
ETE	5,5	6	7		18,5
% ETE	0,30	0,32	0,38		-

TC	Droit	Economie et Gestion	Langues et Lettres	Mathématiques Informatique	Total
MCF		1	1		2
PRAG/PRCE		4	3		7
Ass./PAST		2		1	3
Total		7	4	1	12
ETE		10,5	7		17,5
% ETE		0,60	0,40		-

STID	Droit	Economie et Gestion	Langues et Lettres	Mathématiques Informatique	Total
MCF				2	2
PRAG/PRCE		1	2		3
Ass./PAST				1	1
Total		1	2	3	6
ETE		2	4	3,5	9,5
% ETE		0,21	0,42	0,37	-

Global IUT C	Droit	Economie et Gestion	Langues et Lettres	Mathématiques Informatique	Total
CJ	6	3	4		13
TC		7	4	1	12
STID		1	2	3	6
Total	6	11	10	4	31
ETE	5,5	18,5	18	3,5	45,5
% ETE	0,12	0,41	0,40	0,08	-

On constate :

- une forte secondarisation du corps enseignant (70% des ETE) ;
- un sous-encadrement très important de STID par rapport à la norme San Remo (18 étudiants par ETE contre 6,5, soit un écart de 170%) ;
- un taux de couverture 1994 (potentiel enseignant en poste par rapport à la charge d'enseignement) faible, de l'ordre de 48% pour l'ensemble de l'IUT. Il est particulièrement faible pour STID (39%) ;
- un poids important des disciplines langues et lettres qui représentent globalement 40% du potentiel enseignant. Par là même, le département STID est sous-encadré en postes "scientifiques" et cela pourra être un handicap pour le développement de certains projets dans le domaine de la qualité.

Les enseignants assurent leur service statutaire. Une décharge de service de 192 h est accordée aux chefs de département.

Les départements recrutent sans trop de problème des vacataires pour qu'ils effectuent une partie des heures complémentaires :

- CJ : 30 à 35 vacataires par an effectuant en moyenne 50 h ;
- TC : 45 à 50 vacataires par an effectuant en moyenne 60 h ;
- STID : 20 vacataires par an effectuant en moyenne 100 h.

Les IATOS

L'IUT dispose de 11 supports budgétaires (9 titulaires en poste et 2 contractuels suppléants), auxquels s'ajoutent :

- 2,5 personnels rémunérés sur fonds propres,
- 1 agent temporaire vacataire,
- 13 CES,
- 3 personnels détachés de la Mairie de Roubaix.

La pénurie de personnel semble être le problème majeur. Avec 65 étudiants par IATOS, l'IUT C est très peu doté. Ce ratio est, dans les IUT tertiaires, de l'ordre d'1 IATOS pour 30 étudiants.

Le service statutaire est de 37 h 30 hebdomadaires ; c'est l'horaire moyen pratiqué compte tenu des différentes contraintes (restauration, journée continue...).

Une confortable politique "d'indemnités pour travaux supplémentaires" a été mise en place : pour les cadres A, 84 h par an, pour les autres personnels, 25 h par mois, conformément à la réglementation sur les heures supplémentaires. Les conditions matérielles de travail sont excellentes : locaux neufs, matériels informatiques récents.

Une politique de formation des personnels est menée, en interne ou par le biais d'autres centres de formation, en particulier l'université, depuis 1990 :

- formations liées à l'informatisation des services : traitement de texte, tableur...
- mais aussi formations d'environnement : cours de langues vivantes, cours sur l'Europe...

Au total, sur 3 années, plus de 30 demi-journées ont été effectuées.

Le secrétariat général est efficace et compétent.

Les ressources matérielles

Les implantations

L'IUT C est implanté à Roubaix sur deux sites, distants de quelques centaines de mètres, ce qui n'entrave pas véritablement sa gestion interne :

- le "Rond-Point" (5 487 m²), où se situent l'administration centrale de l'IUT et les départements CJ et TC. Le réaménagement intérieur de cette ancienne Poste, qui fait l'objet d'une convention avec la Mairie, n'a pas été aisé ;
- rue du Maréchal Foch (1 144 m²), où se situe le département STID.

6 631 m² permettent donc d'accueillir 711 étudiants, soit un ratio de 9 m² par étudiant. Les surfaces sont équitablement réparties selon les sites (7,57 m² par étudiant pour STID, 9,80 m² pour TC, CJ, l'administration centrale et les services communs). Ce ratio, satisfaisant pour des départements tertiaires, interdit toute extension.

Les équipements IUT

L'IUT dispose d'un centre de documentation de 130 places et d'un laboratoire de langues vivantes. Ce dernier, de 30 places, est tout juste suffisant compte tenu de la politique envisagée de développement des échanges d'étudiants avec l'étranger.

Avec 39 micro-ordinateurs répartis dans 3 salles, le département STID est globalement bien équipé. En revanche, l'équipement du département TC (15 postes) et surtout celui de CJ (8 postes), insuffisants, rendent impossible l'utilisation d'outils pédagogiques relevant des nouvelles technologies éducatives (multimédia, EAO, ...).

L'infrastructure d'accueil des étudiants

Les étudiants ont à leur disposition, sur le site de Roubaix, 2 restaurants universitaires, l'un situé à l'UFR LEA de Lille III, l'autre au centre commercial Roubaix 2000, ainsi qu'un self-service, géré par une association étudiante, "la CAVE". Les étudiants peuvent loger en résidence universitaire à Roubaix, mais aussi à Lille et à Tourcoing.

Cependant, si les conditions de restauration et d'hébergement sont satisfaisantes, le stationnement et l'accès à d'autres infrastructures, aux salles de sport en particulier, laissent à désirer. On ne trouve, en effet, à Roubaix ni infrastructure sportive universitaire, ni salle de cinéma ou d'exposition. Les étudiants doivent alors se rendre à Lille.

Les aspects financiers

La formation initiale

Le tableau ci-dessous donne la répartition prévisionnelle des recettes pour 1995.

Les recettes prévisionnelles (budget 1995)

	Administration centrale	Départements			Total	
		CJ	TC	STID		
Dotation Etat	3 338 000				3 338 000	71%
Droits d'inscription		50 000	90 000	30 000	170 000	4%
Taxe d'apprentissage		200 000	510 000	80 000	790 000	17%
Produits divers		80 000	90 000	20 000	190 000	4%
Reprise sur subvention	181 764				181 764	4%
Total	3 519 764	330 000	690 000	130 000	4 669 764	100%
%	0,75	0,07	0,15	0,03		

Les revenus de la taxe d'apprentissage

Départements	1992	1993	1994	Variation 1994-1992 (1993 pour STID)
Adm. centrale	72 218	96 752		
CJ	222 647	331 305	183 178	0,82
TC	815 962	645 571	580 482	0,71
STID		36 918	74 007	2,00
Total	1 110 827	1 110 546	837 667	0,75

La subvention de l'Etat représente plus de 71% des recettes. La taxe d'apprentissage, qui représente près de 17% du budget, est importante. On constate, cependant, que les recettes qu'elle génère ont diminué de 25% en 3 ans, ce qui est beaucoup. Mais ce problème est général en France.

Il apparaît que la subvention de l'Etat est entièrement gérée par la direction de l'IUT et que les départements collectent directement la taxe et en disposent totalement, ainsi que des droits d'inscription. Le constat est alors que les départements anciens et/ou ouverts sur leur environnement collectent le maximum de taxe, ce qui peut se traduire à terme par un déséquilibre budgétaire entre départements ou par une mauvaise politique d'investissement au niveau de l'IUT. La conséquence en est d'ailleurs que chaque département possède ses salles informatiques et les gère individuellement. Une gestion différenciée des salles n'a de sens que si le matériel est dédié à un type de pédagogie, ce qui n'est pas le cas pour les départements TC ou CJ qui sont sur le même site.

Enfin, la répartition des heures complémentaires n'est pas comprise dans les départements. Il semble que l'ancienne norme GARACES, adaptée au budget, ait été encore utilisée en 1994. La nouvelle direction, après une année de transition, prévoit de mettre en oeuvre la réforme pédagogique nationale prévue pour les IUT. Pour une meilleure cohésion, une réflexion collective doit être engagée sur la politique des heures complémentaires. Pour la lisibilité des budgets des départements, il semble préférable que ces heures complémentaires soient fléchées au niveau des départements.

Départements	Charge d'enseignement	Nbre de groupes	Nbre de semaines	Nbre d'heures par étudiant *	Nbre d'heures par étudiant **
CJ	6 730 h	10	30	22	31
TC	7 307 h	11	30	22	32
STID	4 198 h	7	30	20	25
Total	18 235 h	28	30	22	30

* Nombre d'heures par semaine dispensé à un étudiant sans cours magistral

** Nombre d'heures par semaine dispensé à un étudiant avec 10% de cours magistraux

Le tableau ci-dessus donne une idée de la pédagogie qui, sur la base de 30 h/semaine de cours, peut être réalisée avec le financement donné aux départements en 1994. Le nombre d'heures accordé aux départements est très satisfaisant en CJ et TC, plus faible en STID. Cependant, il n'y a pas eu de vérification des emplois du temps de l'année 1994.

Taille moyenne des groupes

Départements	1ère année			2ème année		
	Effectif étudiant	Nbre de groupes	Nbre d'étudiants par groupe	Effectif étudiant	Nbre de groupes	Nbre d'étudiants par groupe
CJ	145	5	29	121	5	24
TC	156	6	26	138	5	28
STID	92	4	23	59	3	20
Total/moyenne	395	15	26	319	13	25

(Redoublants compris)

Ce tableau est une autre estimation de l'utilisation du potentiel horaire. On constate qu'en 1ère année, la taille moyenne des groupes est légèrement inférieure aux "normes" de 28 étudiants pour le département TC et de 26 pour le département STID. La politique concernant la taille des groupes, surtout en STID, est peut-être un peu confortable par rapport au budget de l'IUT.

Globalement, en 1994, l'IUT C a consacré 2 505 799 F aux rémunérations, soit 53% de son budget global.

Enfin, la direction de l'IUT ne délègue pas sa signature aux chefs de département.

En conclusion, il paraît souhaitable

- que la direction de l'IUT maîtrise davantage les investissements, et donc centralise une part plus importante de la taxe d'apprentissage,
- que les départements puissent mieux anticiper leur planification pédagogique, et donc connaissent mieux leur dotation en heures complémentaires.

Rappelons que la direction de l'IUT est responsable des moyens communs (locaux, investissements, services communs...), et les chefs de département, sous l'autorité du directeur, de la pédagogie. L'élaboration des règles budgétaires, exercice difficile qui s'appuie sur un consensus, est un travail d'équipe. Le nouveau directeur veut s'engager dans cette voie.

La Formation universitaire permanente et alternée (FUPA)

Le service de formation continue de l'IUT, administrativement autonome par rapport aux départements, est rattaché au service commun de formation permanente de l'université, l'IUFP. Il compte 5 personnes : 2 enseignants (1 PRAG et 1 PAST), 3 administratifs (1 ingénieur d'études, 1 secrétaire et 1 CES). L'IUT a joué la carte de l'université, et la FUPA est rattachée à l'Institut universitaire de formation permanente (IUFP) de Lille II, qui prélève 20% des recettes pour la gestion. Il ne semble pas que l'IUT dispose de tableaux de bord précis de la rentabilité de la formation continue. Les données présentées sont des estimations.

Trois types de formation y sont dispensés :

- *les DUT classiques TC et CJ* : la formation dure 2 ans, au lieu de 3 habituellement. Le nombre de stagiaires est faible : 12 en TC et 17 en CJ. L'origine des financements est multiple : Conseil régional, contrat de qualification, financement individuel. Financièrement, ces 2 formations, qui ouvrent chaque année, sont tout juste équilibrées, voire déficitaires. La raison en est simple : le petit nombre d'inscrits ne permet pas d'atteindre le seuil de rentabilité. Une ouverture tous les 2 ans, alternée entre TC et CJ, permettrait de mieux équilibrer financièrement ces formations tout en dégageant des ressources en enseignants pour développer d'autres formations ;

- *les diplômes d'université* : le *DTA Produits financiers*, en 1 an, concerne la formation continue et initiale. Le nombre d'inscrits est de 21 et, là encore, l'équilibre financier est difficilement atteint. Le *DU de statistiques*, de niveau bac + 2, a été ouvert en janvier 1993 à la demande de l'INSEE, qui envoie 12 stagiaires par an. La formation est ici rentable, mais le problème de sa pérennité se pose ;

- le *DUT TC par apprentissage* concerne la formation, en 2 ans, de 48 stagiaires de la Poste, qui alternent stages en entreprise et formation présentielle. Il s'agit pour la Poste de former 150 commerciaux des produits financiers (ou conseils financiers) dans la région Nord-Ouest. Cette formation, très rentable, rapporte plus d'1 MF par an.

La création de 2 DTA, l'un en bio-statistique, en collaboration avec la pharmacie et l'agro-alimentaire, l'autre dans le domaine de la qualité, est projetée.

En conclusion, l'IUT C mène une politique de formation continue active, dont le chiffre d'affaires s'élève à près de 2 MF par an. Comme on peut le constater dans d'autres IUT, les formations à la carte pour de grosses entreprises (INSEE ou la Poste) sont rentables et correspondent à une évolution récente, mais très forte, de la formation continue, qui s'appuie aussi sur l'alternance. En revanche, les DUT classiques fonctionnent plus difficilement. Sans fermer ces formations qui sont précieuses dans le cadre de la promotion sociale, il convient de ne pas les ouvrir chaque année. Une ouverture tous les 2 ans permettrait un meilleur équilibre financier sans faire patienter trop longtemps l'étudiant. Les diplômes d'université sont amenés à vivre et à disparaître en fonction de la demande et de la concurrence. Le projet de création d'un DTA Qualité se justifie tant par le thème choisi que par le développement du département STID, fortement impliqué en formation continue.

II - L'enseignement

1 - Le recrutement et la sélection

L'évolution du nombre des dossiers de candidature

Départements	1990-1991	1991-1992	1992-1993	1993-1994	1994-1995	Variation 1994/1992
CJ	1 038	1 050	1 205	1 007	975	0,81
TC	1 398	1 397	1 484	1 005	1 032	0,70
STID	-	-	120	244	259	2,16
Total	2 436	2 447	2 809	2 256	2 266	0,81

Globalement, le nombre de dossiers a baissé de près de 20% en 3 ans. Le phénomène est national ; les causes en sont multiples : multiplication des ouvertures de départements d'IUT, baisse du nombre de bacheliers, CIP, volonté des étudiants de poursuivre des études longues, marché de l'emploi... Le département TC est le plus touché (baisse de 30% compensée en partie par la création d'un groupe en alternance avec la Poste), ce qui est conforme à ce que l'on observe au niveau national.

Malgré cela, le nombre de dossiers reste important et permet un recrutement de qualité. L'augmentation du nombre des candidatures pour STID est normale pour un département nouvellement créé.

L'évolution du nombre des dossiers de candidature par baccalauréat

Elle est donnée dans le tableau ci-dessous :

Départements		1992-1993	1993-1994	1994-1995	Variation 1994/1992	% Bac 1994-1995
CJ	Bac A	189	146	155	0,82	16
	Bac B	385	328	339	0,88	34,5
	Bac C	25	12	10	0,40	1
	Bac D	59	42	46	0,78	4,5
	Bac E	0	0	0	-	-
	Bac F	0	0	0	-	-
	Bac G	475	409	350	0,74	36
	Bac professionnel	0	0	0	-	-
	Autres	72	70	75	1,04	8
	Total dossiers	1 205	1 007	975	0,81	100
TC	Bac A	112	90	85	0,76	8
	Bac B	560	377	385	0,69	37
	Bac C	75	70	65	0,87	6
	Bac D	216	60	53	0,25	5
	Bac E	3	4	0	0,00	-
	Bac F	11	4	8	0,73	1
	Bac G	444	350	387	0,87	38
	Bac professionnel	0	0	0	-	-
	Autres	63	50	49	0,78	5
	Total dossiers	1 484	1 005	1 032	0,70	100
STID	Bac A	10	25	30	3,00	12
	Bac B	13	57	60	4,62	23
	Bac C	32	46	50	1,56	19
	Bac D	44	82	75	1,70	29
	Bac E	2	3	3	1,50	1
	Bac F	1	0	1	1,00	-
	Bac G	18	26	35	1,94	14
	Bac professionnel	0	3	1	-	-
	Autres	0	2	4	-	2
	Total dossiers	120	244	259	2,16	100

Un seul constat : pour les départements CJ et TC, les bacs B et G représentent autour de 75% des candidatures.

Le recrutement 1994-1995

Départements		Nombre de dossiers	Admis à s'inscrire	Taux de sélection	Présents	Taux de réponse
C J	Bac A	155	44	0,28	28	0,64
	Bac B	339	84	0,25	43	0,51
	Bac C, E	10	8	0,80	3	0,38
	Bac D	46	18	0,39	6	0,33
	Bac F					
	Bac G	350	81	0,23	55	0,68
	Autres	75	3	0,04	3	1,00
	Total	975	238	0,24	138	0,58
TC	Bac A	85	20	0,24	15	0,75
	Bac B	385	78	0,20	54	0,69
	Bac C, E	65	23	0,35	6	0,26
	Bac D	53	25	0,47	15	0,60
	Bac F	8				
	Bac G	387	95	0,25	56	0,59
	Autres	49	15	0,31	8	0,53
	Total	1 032	256	0,25	154	0,60
STID	Bac A	30	10	0,33	6	0,60
	Bac B	60	39	0,65	26	0,67
	Bac C, E	53	28	0,53	12	0,43
	Bac D	75	42	0,56	29	0,69
	Bac F	1				
	Bac G	35	15	0,43	9	0,60
	Autres	5	2	0,40	9	1,00
	Total	259	136	0,53	84	0,62

(non compris les redoublants).

D'une manière générale, le taux de sélection (nombre d'admis/nombre de dossiers) est favorable aux bacs scientifiques (C, D et E). Mais les bacs G ne sont pas oubliés avec des taux de sélection de 23 à 43%. Il est cependant surprenant de constater que le taux de réponse de ces bacs n'est pas supérieur à 60% en TC (contre 75% pour les bacs A ou 69% pour les bacs B). Le recrutement global est équilibré et, compte tenu du nombre de dossiers, les bacs G sont nombreux (respectivement 40% et 36% des inscrits en CJ et en TC).

Enfin, il faut rappeler que les IUT, créés avant que les bacs technologiques n'existent, avaient pour mission de professionnaliser des bacs généraux. Dans cette logique, le recrutement est correctement équilibré.

2 - Caractères de la population étudiante

L'origine géographique des étudiants

Origine géographique	CJ	TC	STID	Total	
Nord	187	255	118	560	78,5%
Pas-de-Calais	48	23	18	89	12,5%
Autres départements	30	14	12	56	8%
Etranger	1	2	3	6	1%
Total	266	294	151	711	100%

(redoublants compris)

Le recrutement, très régional, s'explique par la dispersion des départements CJ, TC et STID en France.

La répartition par sexe

	1ère année			2ème année			Total		
	Filles	Garçons	Ratio filles/garçons	Filles	Garçons	Ratio filles/garçons	Filles	Garçons	Ratio filles/garçons
CJ	106	39	2,72	84	37	2,27	190	76	2,50
TC	80	78	1,03	66	70	0,94	146	148	0,99
STID	47	45	1,04	21	38	0,55	68	83	0,82
Total	233	162	1,44	171	145	1,18	404	307	1,32

(redoublants compris)

Le département CJ est, comme la plupart des départements CJ, très "féminisé" (2,5 filles pour 1 garçon). En revanche, la répartition est équilibrée dans les 2 autres départements.

La répartition socio-professionnelle

Catégories socio-professionnelles	CJ		TC		STID		Total	
Agriculteurs	2	1%	2	0,5%	1	1%	5	1%
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	17	6%	24	8%	10	7%	51	7%
Cadres supérieurs, professions libérales	52	20%	121	41%	35	23%	208	29%
Cadres moyens	59	22%	43	14,5%	27	18%	129	18%
Employés	51	19%	38	13%	28	19%	117	16,5%
Ouvriers	46	17%	37	13%	33	22%	116	16,5%
Retraités	15	6%	21	7%	11	7%	47	7%
Autres - Sans activité professionnelle	24	9%	8	3%	6	4%	38	5%
Total	266	100%	294	100%	151	100%	711	100%

(redoublants compris)

Si les étudiants dont les parents sont cadres supérieurs ou exercent une profession libérale constituent la première catégorie (29%), leur taux est nettement inférieur à celui observé dans l'ensemble des universités françaises en 1992-1993 (35,3%). Le tiers des étudiants ont un père employé ou ouvrier (contre moins de 25% au niveau national). Mais c'est surtout le taux des étudiants qui appartiennent à un foyer dont le chef de famille est retraité ou chômeur qui frappe : 12% contre moins de 6% dans l'ensemble de la France.

Les boursiers

	Effectif	Filles		Garçons		Total	% boursiers
C J	266	74	28%	26	10%	100	38%
TC	294	28	10%	23	8%	51	17%
STID	151	16	11%	21	14%	37	25%
Total	711	118	17%	70	10%	188	26%

Le taux global de boursiers (26%) est comparable au taux moyen des IUT, qui est de l'ordre de 30%.

L'analyse du taux de boursiers recoupe celle des catégories socio-professionnelles, particulièrement pour le département TC, dont 49% des étudiants sont issus de catégories socio-professionnelles favorisées et qui n'a que 17% de boursiers. Ces deux pourcentages sont révélateurs du dynamisme de TC et de sa bonne image sur le site.

3 - La performance des filières

Les taux de passage et de réussite

Ils sont donnés dans le tableau suivant :

	1ère année 1993-1994	2ème année 1994-1995	Taux de passage	Taux de réussite au DUT en juin 1994
C J	141	121	86%	93,2
TC	153	136	89%	89,5
STID	63	59	94%	77,5
Total	357	316	89%	

Les taux de passage de 1ère en 2ème année et les taux de réussite au DUT sont semblables à ceux observés dans les autres IUT. Trois étudiants, sur quatre qui entrent en 1ère année, obtiennent le DUT. La prise en compte des redoublants ne modifie pas de manière significative ces résultats.

Le placement des étudiants en stage ne semble pas poser de problème.

Enfin, la douzaine d'étudiants rencontrés dans les 3 départements et dans le service de formation continue se disent fiers d'être à l'IUT, dont ils apprécient le cadre pédagogique et le fonctionnement.

Le devenir des diplômés

Les départements estiment les poursuites d'études entre 50 et 70%. Il manque, au niveau de l'IUT, une enquête auprès des étudiants nouvellement diplômés qui, seule, permettrait de connaître les poursuites d'études, les emplois offerts aux étudiants, les poursuites à l'étranger...

En conclusion, si les résultats obtenus par les étudiants sont satisfaisants, l'IUT, *via* les départements, se doit de mettre en place les systèmes d'information nécessaires afin de mieux connaître le devenir des étudiants qu'il a formés.

III - Les relations de l'IUT

1 - Les relations avec l'université

Si la localisation à Roubaix confère à l'IUT une grande visibilité externe, elle pose le problème de son insertion dans l'université. D'une manière générale, l'IUT, très peu représenté dans les conseils, semble ne pas être concerné par la vie institutionnelle de l'université. Alors que les relations présidence-direction sont bonnes, l'université n'est pas assez perçue comme un lieu de ressources et d'opportunités, pour les relations internationales en particulier.

Le contrat quadriennal, à la rédaction duquel l'IUT, qui a été associé à des réunions préparatoires, n'a pas participé de manière significative, ne lui consacre pas de paragraphe spécifique. Cependant, 15 MF sont demandés pour l'ouverture d'un nouveau département Hygiène et sécurité, prévue pour la rentrée 1996. L'ouverture d'un tel département permettrait un rapprochement avec l'université au travers d'une collaboration avec les composantes juridiques et médicales.

L'IUT est adhérent à l'AFPU, organisme de gestion de la formation continue universitaire ainsi qu'au CFA régional inter-universitaire, FORMASUP, dirigé par le directeur de l'IUT de Lille I.

2 - Les relations avec l'environnement

Les relations avec les collectivités sont bonnes et se sont traduites par un accord sur les locaux du "Rond-Point" pour la maintenance et l'entretien desquels l'IUT reverse annuellement à la Mairie 190 000 F.

Les relations des départements et de la direction de l'IUT avec les entreprises sont nombreuses. Citons :

- la formation continue et l'alternance,
- les projets d'étudiants, en particulier la journée "Forum des carrières" organisée par les étudiants de TC,
- la taxe d'apprentissage relativement importante,
- l'association en statistiques SNEDECOR.

3 - Les relations internationales

La direction de l'IUT conduit dans ce domaine une politique volontariste et a nommé un enseignant d'anglais responsable des relations internationales pour l'ensemble de l'institution.

Depuis 1988, l'IUT organise des échanges d'étudiants avec des *Polytechnics* anglo-saxons (Loughborough, Waterford, Wolverhampton ou Stafford) ou une *Fachhochschule* allemande (NiederRhein). Un projet avec l'Espagne (Saragosse) est cours d'élaboration.

Jusqu'alors, les échanges qui s'effectuent en cours de cursus sont de courte durée (3 à 4 mois) et concernent une dizaine d'étudiants. Cependant, les départements ne valident pas l'échange et les étudiants doivent repasser les examens français. La conséquence a été le découragement des étudiants et l'arrêt de certains programmes (Loughborough).

Par ailleurs, le responsable des RLI engage l'IUT dans une politique d'échanges post-DUT : cette année, 10 étudiants vont s'inscrire en BA (licence) à Waterford et l'action sera étendue à Wolverhampton l'an prochain.

La direction de l'IUT doit s'employer, dans un esprit d'ouverture, à faciliter la mobilité des étudiants en incitant les chefs de département à prendre conscience des enjeux, à reconnaître les acquis et à diversifier les formules (échanges courts, post-DUT, stages...) et les sites proposés aux étudiants.

IV - Conclusion et recommandations

1 - Concernant l'organisation

Globalement, l'IUT C est bien géré et la "prestation de service" offerte à l'étudiant est satisfaisante. Aucun dysfonctionnement majeur n'a été repéré.

Cependant, l'établissement est dans une période de transition et il doit retrouver une identité : la direction de l'IUT est nouvelle et les chefs de département ont été nommés il y a un an au plus. L'IUT étant de petite taille, il doit être possible de constituer une équipe de direction homogène et d'en clarifier les règles de fonctionnement. Ce travail d'animation est la tâche la plus urgente que doit entreprendre le nouveau directeur.

2 - Concernant les projets

Les trois principaux projets de la direction semblent pertinents et cohérents :

- développement de la formation continue s'appuyant sur l'alternance,
- mise en place d'un département Hygiène et sécurité en collaboration avec différentes UFR de l'université de Lille II, et débouchant à terme sur un programme de formation continue,
- ouverture internationale.

Ces projets vont dans le sens d'une plus grande ouverture sur le monde économique ou universitaire. Plusieurs raisons rendent nécessaire cette ouverture :

- le déplacement des besoins de formation et le développement des formations continues et en alternance,
- des raisons financières : la taxe d'apprentissage va être utilisée par les entreprises dans des formations en alternance,
- l'éloignement des IUT et des entreprises avec la diminution des offres d'emplois et le taux de poursuite de plus en plus élevé des étudiants,
- la nécessité de maintenir les IUT près de leur université et les besoins d'échanges avec l'étranger. La création des IUP et la non-reconnaissance du niveau bac + 2 dans les programmes européens ne facilitent pas cette ouverture.

3 - Concernant les moyens

La couverture en personnel IATOS est insuffisante : l'IUT est très largement sous-doté dans ce domaine (1 IATOS pour 65 étudiants) et l'éloignement de son université de rattachement ne simplifie rien. Le fonctionnement actuel de l'IUT est difficile et repose beaucoup trop sur l'énergie et les qualités professionnelles de la responsable administrative. Une meilleure dotation de l'IUT en personnel IATOS devrait être une des priorités du contrat quadriennal.

La couverture en enseignants est faible (48% des enseignements à dispenser) et la proportion des enseignants du second degré importante.

4 - Concernant les nouvelles techniques éducatives

Une réflexion sur l'utilisation des NTE (réseaux, multimédia, EAO...) devrait être entreprise dans le cadre des projets de formation continue et d'alternance, de l'enseignement à distance mais aussi de la coopération internationale.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

L'université de Lille II a reçu des fondateurs la belle dénomination d'Université du droit et de la santé. Il est clair qu'elle a ainsi une part de l'héritage des anciennes structures universitaires au rang desquelles la Faculté de médecine et la Faculté de droit étaient particulièrement en vue, tenant un rang très honorable parmi les institutions françaises et européennes équivalentes.

La nouvelle université ne manquait pas d'atouts pour faire fructifier cet héritage d'une manière originale et affirmer ainsi sa personnalité : sa situation géographique, à un moment historique de la construction européenne, la possibilité de collaboration entre enseignants-chercheurs de disciplines majeures, et, pour les sciences de la santé, la présence d'un Centre hospitalier d'un grand dynamisme.

Elle peut fêter son premier quart de siècle avec bien des raisons de fierté pour ce qui a été accompli, et d'espérance pour concevoir un bel avenir. L'université comprend maintenant 5 Facultés, la Faculté des sciences du sport et de l'éducation physique étant venue diversifier le champ des compétences, avec un brillant départ. Différents instituts et services communs contribuent à un bon équilibre. Passés quelques affrontements, inévitables dans toute vie communautaire, un "esprit Lille II" s'est affirmé, basé sur le respect de l'autre et la recherche d'une harmonie dans la cohabitation. Une gestion financière prudente, un plan d'installation matérielle satisfaisant pour toutes les composantes, une volonté aussi de la présidence ont accentué dans les derniers mois la qualité de ce "climat".

"L'état des lieux", à l'approche du nouveau millénaire, ne justifie pas pour autant une euphorie sans réserve.

Le domaine géographique des compétences naturelles s'est réduit avec les créations récentes d'universités dans le proche environnement : Lille II sera-t-elle l'une des grandes universités européennes ou une université honorable du nord de la France ?

La pluridisciplinarité n'a pas été utilisée comme une base féconde, ni pour des actions pédagogiques originales, ni même pour la recherche.

Des déséquilibres pourraient survenir et même des risques d'atteinte à l'indépendance de l'université, si les composantes venaient à se trouver sous une influence trop marquée de grands organismes publics ou d'associations privées.

I - Recommandations générales

Dans sa quête d'une efficacité nouvelle susceptible de renforcer dans chacune des composantes le sentiment d'appartenance à l'entité universitaire Lille II, la présidence ne pourra faire l'économie d'une stratégie concertée d'équipe.

La convivialité courtoise ne dispensera pas d'une collégialité effective, quotidienne, volontaire et obstinée.

La présidence en est d'ores et déjà bien persuadée et c'est tant mieux pour l'université tout entière qui ne pourra relever les défis du futur proche sans s'engager dans une adhésion forte à une politique volontariste de cohésion et de cohérence.

Cela vaut pour l'ensemble des services communs qui sont autant de forces d'appoint encore trop largement méconnues dans ce pari de la réussite et de l'identité retrouvée.

En matière de gestion, la stratégie d'une "économie de fourmi" au sein des composantes, pour compréhensible qu'elle apparaisse au regard des proches investissements à consentir du fait des réaménagements des locaux attendus, devrait faire place à une politique plus audacieuse de projets d'innovation et de développement.

Une telle réorientation, d'ailleurs, aurait les faveurs de la présidence qui mesure combien la frilosité des engagements actuels ne permet pas d'aborder avec efficacité les défis à relever au sein même des composantes.

Il importe qu'à la faveur de l'excellent climat actuel soit renforcée la collaboration des composantes de l'université et soient prises toutes les mesures susceptibles de garantir l'indépendance de l'université.

La clarification de certaines structures est indispensable : il en est ainsi notamment pour l'Ecole supérieure des affaires (ESA).

Les rapports avec des associations dont la raison d'être et l'activité ont des liens importants soit avec la formation initiale (management, distribution), soit avec la formation permanente (secteur Santé), doivent être transparents et définis de manière compatible, tant avec la réglementation en vigueur (notamment dans ses aspects financiers) qu'avec les exigences des missions de l'université.

Le caractère communautaire des grands services communs, comme l'Institut universitaire de formation permanente, et la qualité de leurs actions doivent être préservés. En particulier, le temps semble venu de reconnaître l'IUFP comme une pièce maîtresse de la politique de l'université et de lui donner les moyens d'affirmer son autorité.

Si l'on ne peut critiquer la participation des enseignants de l'université aux activités de l'université catholique de Lille, dès lors qu'elle fait l'objet d'une convention entre les deux établissements et que les enseignants reçoivent les autorisations nécessaires, il importe de veiller à ce qu'elle ne conduise pas à des situations inégalitaires pour les étudiants.

Une véritable politique internationale doit être définie, car malgré leur diversité et leur intérêt, les nombreuses actions de Lille II apparaissent pour la plupart liées à des rapports de personnes, d'instituts ou de laboratoires, alors que, compte tenu de sa position géographique et des ambitions qui peuvent être légitimement les siennes dans une perspective européenne, l'université du droit et de la santé a besoin d'une politique internationale reposant sur des objectifs et impliquant des actions coordonnées.

Une gestion plus ambitieuse apparaît à la fois possible et souhaitable, puisque l'existence de réserves financières permet, tout en faisant la part de la prudence, de soutenir les rénovations ou les innovations qui font le dynamisme d'une université.

II - Recommandations aux composantes

1 - Le secteur des sciences juridiques, politiques et sociales

La Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales, qui assure en l'état des études de bonne qualité et une recherche honorable, doit profiter de sa réinstallation dans de nouveaux locaux au coeur de Lille pour provoquer l'élan qui permettra de corriger certaines faiblesses actuelles et de la prémunir contre les risques pouvant menacer son avenir.

Un projet pédagogique à moyen terme devrait être mieux défini. Il impliquerait de revoir le système de travaux dirigés en limitant le choix des étudiants aux matières fondamentales, ce qui, tout en restant dans le cadre des moyens actuels, conduirait à de meilleurs résultats. L'enseignement des langues, la place et le contenu de certains programmes (droit comparé, droit européen, droit international) devraient être revus en fonction des chances de l'université de prendre une place de choix en Europe et de conduire une véritable politique internationale. L'expérience pédagogique qui se déroule à Athènes ne peut être continuée que dans la clarté.

Une attention devrait être apportée à l'organisation et au rayonnement des formations ayant des liens privilégiés avec le monde économique : la maîtrise de droit privé, mention Droit des affaires, est en déclin, et certaines formations qui devraient concerner d'abord la Faculté sont rattachées à des structures dont les liens entre elles et les liens avec la Faculté ne sont pas définis de façon suffisamment cohérente.

L'IUP MD est en symbiose avec une association d'une manière qui peut apparaître incompatible avec l'autonomie universitaire et peu respectueuse de la réglementation relative aux droits d'inscription dans les universités. Il importe que le président de l'université et l'agent comptable aient les informations qui leur permettent de contrôler qu'il n'y a aucune dérive.

Il n'est pas satisfaisant que l'IUP Banque et assurance, qui est une structure bien définie (article 25 de la loi de 1984), apparaisse comme une émanation ou une dépendance de l'Ecole supérieure des affaires (ESA), qui n'est qu'une "composante interne" de la Faculté des sciences juridiques et sociales. Une réorganisation juridique des structures s'impose avant que n'apparaissent de trop graves dysfonctionnements.

La recherche gagnerait à être organisée avec plus de soin et conduite de manière plus collective.

On attend des juristes de l'université un engagement plus déterminé, en tout cas des actions plus nombreuses et plus diversifiées en ce qui concerne la formation permanente.

2 - Le secteur des sciences de la vie et de la santé

La Faculté de médecine de Lille II se caractérise par son dynamisme et sa vitalité. Ces atouts devraient l'aider à surmonter des difficultés importantes, liées notamment à l'insuffisance des locaux actuels et au caractère sociologiquement défavorisé de la région Nord - Pas-de-Calais. La construction d'une nouvelle faculté prévue dans le plan Université 2000 pourrait être l'occasion d'une restructuration tendant à rendre l'enseignement encore plus performant, notamment en ce qui concerne la préparation à l'internat.

Dans l'ensemble, le fonctionnement de la Faculté des sciences pharmaceutiques et biologiques est satisfaisant, bien que certains points méritent d'être encore améliorés : la gestion administrative, l'encouragement des étudiants vers le 3ème cycle et l'internat, l'accroissement du nombre des DEA et une plus étroite collaboration entre la Faculté de médecine et celle de pharmacie.

La Faculté d'odontologie se situe à un niveau moyen comparativement aux autres facultés françaises, comme l'a montré le rapport d'évaluation du CNE sur l'odontologie. La recherche, en particulier, devrait être améliorée.

Concernant le pôle Santé, les recommandations suivantes peuvent être faites :

1) Il importe d'entreprendre une réflexion courageuse et réaliste sur l'adéquation entre le nombre d'enseignants et de lits hospitaliers, d'une part, et le nombre d'étudiants susceptibles d'être formés d'autre part, ce qui pourrait conduire à une modification du *numerus clausus*.

La recherche est un des points forts de la Faculté de médecine avec la présence de l'Institut Pasteur de Lille, de nombreuses unités INSERM et un soutien des instances régionales. La structure forte de coopération entre la Faculté et le CHU, originale, mérite d'être suivie dans les résultats qu'elle obtiendra.

2) La forte contribution du CHU au développement de la recherche clinique est évidemment un point positif, mais à la condition que cette recherche clinique s'appuie sur une méthodologie scientifique rigoureuse que peuvent apporter des équipes spécialisées universitaires ou INSERM.

3) L'Institut de médecine légale et de médecine sociale doit être repensé à l'occasion de son rattachement à la Faculté de médecine. C'est au sein de cet Institut que pourraient être créées des formations spécialisées en droit et santé, susceptibles de répondre à la vocation de l'université.

4) Dans la mesure où Faculté de pharmacie et Institut de chimie pharmaceutique sont étroitement associés, il faudrait étudier leur regroupement.

La Faculté des sciences du sport et de l'éducation physique a su s'affirmer au sein de l'université de Lille II. Elle est du petit nombre des structures universitaires françaises qui assurent l'ensemble des cursus de formation. Cet atout ne peut être que valorisé par le dynamisme qui se manifeste dans la Faculté.

Il importe cependant que, pour les formations et la recherche, la Faculté développe davantage encore ses liens avec les autres composantes de l'université.

La Faculté doit se donner une ambition européenne et la conduire harmonieusement avec la politique internationale qu'il est demandé à l'université de mieux définir.

3 - L'IUT

L'IUT a un dynamisme qui devrait lui permettre de surmonter les difficultés communes aux IUT aujourd'hui et celles, plus particulières, qui tiennent aux réorganisations régionales : il faut néanmoins qu'il prenne garde à ne pas pour autant concevoir ses projets de manière aventureuse au regard de la réglementation, notamment financière.

L'université du droit et de la santé - Lille II

POSTFACE : REPONSE DU PRESIDENT

L i l l e 2
Université du Droit et de la Santé

42, rue Paul DUEZ - 59600 LILLE

Le Président

Le droit de réponse est un art difficile, voire présomptueux. Art difficile parce qu'une université est une structure vivante, donc éminemment évolutive, dont les experts du C.N.E. dressent un tableau instantané alors que le Président qui exerce la fonction n'est que le énième d'une file qui a bâti l'établissement, lequel se modifie en permanence. Art présomptueux parce que le Président est par définition partial, et qu'il ne peut totalement accepter toutes les critiques, fussent elles constructives.

Le parti pris ici sera donc de compléter sur quelques thèmes en cours d'évolution, l'image reproduite dans le rapport qui peut déjà être vieillie par une bonne année écoulée; un exemple de cette évolution rapide peut être donné par la création dès cette rentrée de deux nouveaux DEA: en Droit social (avec une interférence dans le secteur Santé) et en Histoire du Droit.

L'un des problèmes majeurs que l'Université de LILLE II doit résoudre depuis six ans, est la très forte croissance de ses effectifs étudiants qui se prolonge au moins dans certaines filières. Pour l'instant, ces étudiants ont été accueillis dans les locaux à peine agrandis et presque tous interdits par les commissions départementales de Sécurité. Les constructions des nouvelles facultés de Droit et de Médecine arrivent au moment opportun. Pour cette rentrée, les effectifs pédagogiques dépassent 23 000 **étudiants** et nous pouvons nous enorgueillir du développement des troisièmes cycles et des formations professionnalisées (type I.U.P.) qui atteignent un rythme de croisière. Il est incontestable que cette forte pression des effectifs a des conséquences parfois néfastes sur les innovations pédagogiques qui sont différées mais jamais oubliées. LILLE II garde un certain monopole régional en Médecine, Pharmacie, Odontologie, pour les seconds cycles en Sport et pour les troisièmes cycles en Droit et Sport.

On peut noter que ces monopoles sont pour partie à l'origine de l'augmentation des effectifs malgré l'ouverture régionale de deux universités nouvelles dans la Région Nord/Pas-de-Calais. Le rayonnement de LILLE II dépasse cette Région et le Président a dû, cette année refuser environ 200 bacheliers hors académie en première année de Médecine (originaires de l'Oise, la Somme, l'Aisne et les Ardennes).

Malgré les créations d'emplois-enseignants obtenues par mon prédécesseur, des insuffisances fortes persistent en langues (soulignées par le rapport) et dans les formations nouvelles (I.U.P.) ainsi que pour les personnels hospitalo-universitaires dont Lille possède le triste privilège d'être la lanterne rouge nationale. Malgré la période difficile, l'équipe de Direction continuera de se battre pour compenser les déficits.

Comme le rapporteur, je voudrais ici souligner le déficit en personnels IATOS de l'Université, en particulier, la triste dernière place parmi toutes les universités françaises quant aux IATOS de catégorie A (soit 9,2 % selon l'enquête Silland de la délégation à la modernisation en 1995). Il est indispensable que l'Université puisse rattraper ce retard rapidement. En particulier, la présence de 3 I.U.P. pénalise lourdement l'Université. Pourquoi ne pas attribuer à ceux-ci une dotation-type comme pour les l'.U.T. ?

A propos des formations de recherche, il nous faut citer une action multidisciplinaire exemplaire avec le G.I.P. CERESTE (Droit du Travail, Santé publique) qui est une des réussites de ces dernières années. Cet exemple mérite bien sûr d'être suivi d'autres comme le suggère le rapport.

En matière de relations internationales, il est injuste de dire qu'il manque une ligne directrice, surtout aujourd'hui. En effet, dès son arrivée, et lors de la discussion de l'avenant au Contrat d'Établissement pour la période 1995-1997 le Président et la jeune délégation (deux ans d'existence) ont travaillé à la structuration de ce programme de *Relations internationales* en trois volets qui sont: *l'Europe du Nord-Ouest* (Eurorégion), volet commandé par notre position géographique, *l'Amérique du Nord* (Canada et Indianapolis) et un important volet *Francophonie* avec Athènes pour son institut juridique, Abidjan et Lomé pour l'Afrique, Beyrouth et Hanoï. A ces trois volets nous associons sur nos fonds propres une aide à la "*mobilité européenne*" de nos étudiants dont le nombre de stages s'accroît régulièrement. Aujourd'hui, la politique des Relations internationales est bien définie et stable. Qu'il y ait quelques controverses ou mécontentements (rares d'ailleurs) n'est lié qu'au fait de cette structuration récente.

Certes, les remarques sur la gestion comptable et financière, sur l'épargne de précaution, sont tout à fait exactes mais ; l'Université de LILLE II a, tout à la fois, la chance de bénéficier de nouveaux bâtiments (Droit en 1995, Médecine en 1996) mais aussi la charge de faire face à des surfaces nouvelles, et donc à des prévisions de dépenses supplémentaires d'équipement (premier équipement en attendant les subventions ministérielles complément d'équipement- et frais d'entretien difficiles d'ailleurs à évaluer).

Tout comme le rapporteur, le Président souhaite, au travers de la mise en place de N.A.BU.CO., une gestion plus précise et par objectifs, dont tout le monde bénéficiera, après un très important effort de formation. Le fonctionnement actuel de la gestion de l'Université a depuis deux ans le mérite d'avoir permis d'apporter des correctifs au caractère inégalitaire des normes SAN REMO pour les formations peu fournies en étudiants, en particulier celles des I.U.P.

Une bonne gestion suppose aussi la rationalisation. C'est l'objectif assigné au réseau informatique de l'Établissement. L'aide contractuelle de l'État ayant été sur ce point insuffisante, c'est en partie sur ses fonds propres que l'Université s'est dotée d'un réseau informatique reliant toutes ses composantes. Il sera opérationnel fin 1995 et permettra la prise en compte des produits nationaux N.A.BU.CO. et APOGEE, ainsi que l'accès de tous les enseignants-chercheurs à RENATER et INTERNET, condition maintenant essentielle à une université moderne qui souhaite accroître sa recherche et son rayonnement.

Contrairement à ce qui est indiqué dans le rapport, les amortissements obligent l'Université à dégager des moyens en section 1. Les amortissements à LILLE II sont budgétaires, à la différence des pratiques constatées dans les autres universités.

Il y a donc une écriture budgétaire suivant le modèle:

-Charge Section 1 C/68
- Produit Section 2 C/28

Cette opération peut paraître neutre. En réalité, suivant le principe de l'équilibre du budget par section, on retrouve une prévision (et donc des réalisations) plus complexe.

Bien entendu, l'amortissement est aussi un mode d'autofinancement, et à ce titre, on pourrait considérer que l'opération est neutre. Toutefois, l'amortissement étant annuel et obligatoire, il est effectué, même en l'absence de besoins de dépenses en section 2, et oblige bien à trouver des moyens supplémentaires.

Je pense d'ailleurs que la procédure des amortissements budgétaires (préconisée par le Ministère et qui sera obligatoire avec N.A.BU.CO.) a concouru à l'augmentation des réserves de l'Université.

En matière de poursuite de la recherche de consolidation d'une université qui est et restera éclatée géographiquement, même si le recentrage sur Lille fait beaucoup pour la lisibilité de son image, dans laquelle le poids des grandes facultés est majeur, le Contrat d'Établissement signé en novembre 1994 a prévu diverses mesures qui sont largement engagées. Ainsi, une cellule de communication fonctionne d'ores et déjà au sein du cabinet du Président, tout en étant mise à la disposition de chaque composante; ainsi, de nombreuses actions culturelles ont existé en 1994-95 et se développent à l'occasion de l'ouverture de la nouvelle Faculté des Sciences juridiques, politiques et sociales. Ainsi nous aborderons en 1996, après la mise en place du réseau informatique de l'Établissement, l'installation de bornes interactives mises dans chaque établissement à la disposition des étudiants pour toutes leurs informations (voir Contrat). Ce challenge du maintien et de la consolidation de la cohésion de l'Université de LILLE II est relevé par la Présidence. Ce maintien s'appuiera sur le renforcement des services communs: S.U.A.I.O., I.U.F.P., S.C.D., dont l'informatisation totale en cours sera terminée en fin 1996.

En ce qui concerne le secteur juridique, la proposition des experts du C.N.E. nous demandant de limiter le choix des étudiants aux matières fondamentales, serait certes économique pour la Faculté, mais tarirait à terme la recherche dans les matières considérées comme moins fondamentales et conduirait à dépeupler certains D.E.A. gênant le recrutement d'enseignants-chercheurs dans ces disciplines. Dans le domaine de la gestion, s'il est exact que la lisibilité interne de l'E.S.A. par rapport à l'I.U.P. *Banque et Assurance*, n'est pas bonne actuellement, nous pouvons nous féliciter du regroupement de toutes les formations de ce type survenu il y a cinq ans au sein de la Faculté des Sciences juridiques, politiques et sociales, sous le sigle de *l' Ecole Supérieure des Affaires*, à une époque où l'I.U.P. *Banque et Assurance* n'existait pas. Ce regroupement a permis de donner une lisibilité externe à ces formations, et a entraîné un développement, et des filières, et des enseignants. La question est effectivement aujourd'hui, de réorganiser la structure par rapport à la Faculté

d'abord, et dans ses relations avec l'I.U.P. *Banque et Assurance* ensuite, ce qui figure déjà à notre programme. Enfin, la politique européenne des relations internationales de la composante juridique existe, elle est même dynamique.

De même, l'expérience pédagogique d'Athènes se passe en pleine clarté; pour nous, c'est l'attitude de notre tutelle qui resterait obscure, si l'expertise demandée par le Président lors de l'élaboration du Contrat, se faisait trop attendre.

En ce qui concerne le secteur Santé, et d'abord la Faculté de Médecine, le problème principal est un incontestable déficit d'encadrement affirmé par une inspection récente de l'I.G.A.S. Ce problème n'est en aucun cas une justification des résultats obtenus. La Région Nord/Pas-de-Calais a le triste privilège (encore) de posséder des "records"(!) de mortalité. L'état de la Santé publique de nos populations est directement en relation avec la démographie médicale régionale. Il existe, pour des raisons d'héliotropisme, un solde migratoire négatif des diplômés de la Région (et pas uniquement en Médecine) et peut-être une explication sociologique avancée par le rapporteur.

Pour ces raisons, il serait totalement irresponsable de modifier le *numéros clausus* (proportionnel à la population), ce qui entraînerait une encore plus grande "sous-médicalisation" régionale. Le Doyen de la Faculté de Médecine et le Président de l'Université ne peuvent adhérer à cette proposition du rapport, et ce, dans l'intérêt de la Santé publique régionale. Quant à l'adéquation entre formateurs et lits hospitaliers, pourquoi ne pourrait-on pas former 221 étudiants par an, là où nous en avons, par le passé, formé jusqu'à 500 ? Que penser de la disproportion inverse entre enseignants et malades en Région Île- de-France ?

En conclusion, le Président a été très heureux de recevoir une image perçue de l'extérieur, un instantané des qualités et défauts de l'Université. Ce rapport est d'une grande richesse pour tous les responsables de l'Université. Il sera une base très utile pour la définition de la politique de l'Établissement dans les dix prochaines années, tâche à laquelle nous sommes actuellement confrontés avec l'élaboration du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, et la préparation du bilan à mi parcours du Contrat d'Établissement.

Malgré l'existence de forces centrifuges, l'Université de LILLE II a de bonnes chances de réussir en confortant tous les éléments fédérateurs, en particulier les services communs, la communication et les ressources humaines et matérielles en informatique.

Les Présidents précédents ont bâti cette université pluridisciplinaire (la seule à Lille) avec beaucoup de réussite, nous en sommes tous fiers.

Sans aucune euphorie, l'Université de LILLE II et son Président veulent relever le défi lancé par le C.N.E., celui de devenir une grande université européenne.

26 octobre 1995

Le Président de l'Université
Jean LEONARDELLI